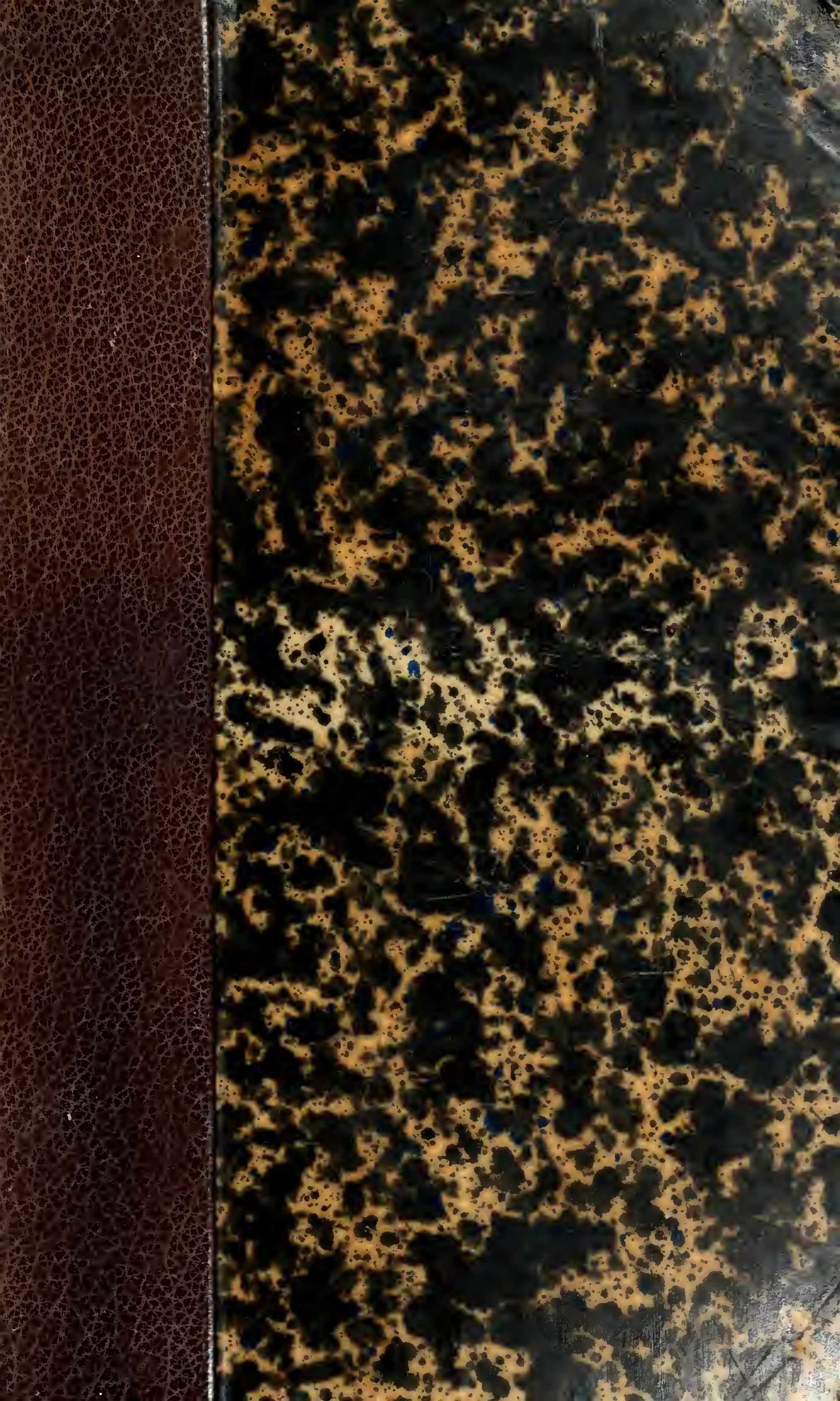




BIBLIOTHÈQUE
DU
DUC DE CHARTRES
PIERRE BERÈS
PARIS



COMTE D'HAUSSONVILLE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LA DUCHESSE DE BOURGOGNE

ET

L'ALLIANCE SAVOYARDE SOUS LOUIS XIV

L'AVANT RÈGNE ET LA MORT

ÉPILOGUE DE L'ALLIANCE SAVOYARDE

TABLE ANALYTIQUE



PARIS

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

3, RUE AUBER, 3

1908

A son altesse Royale
Monseigneur le duc
de Chartres
Hommage respectueux
Haussonville

LA DUCHESSE

DE BOURGOGNE

ET

L'ALLIANCE SAVOYARDE SOUS LOUIS XIV

DU MÊME AUTEUR

ÉTUDES SOCIALES

L'ENFANCE A PARIS. . . . . 1 vol.

LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES EN FRANCE. 1 —

MISÈRES ET REMÈDES . . . . 1 —

SOCIALISME ET CHARITÉ. . . . . 1 —

SALAIRES ET MISÈRES DE FEMMES. . . . . 1 —

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES

LE SALON DE MADAME NECKER. . . . . 2 —

SAINTE-BEUVE, SA VIE ET SES ŒUVRES. . . . . . . 1 —

GEORGE SAND — MICHELET — PRESCOTT — BROUGHAM. . . . . 1 —

PROSPER MÉRIMÉE — HUGH ELLIOT. . . . . 1 —

MADAME DE LA FAYETTE. . . . . 1 —

LACORDAIRE. . . . . 1 —

LA DUCHESSE DE BOURGOGNE ET L'ALLIANCE SAVOYARDE SOUS LOUIS XIV.

I. — LA RÉCONCILIATION AVEC LA SAVOIE ET LE MARIAGE DE LA DUCHESSE DE BOURGOGNE. . . . . . 1 —

II. — LES ANNÉES HEUREUSES ET LA RUPTURE DE L'ALLIANCE. . . . . 1 —

III. — LE DUC DE BOURGOGNE A L'ARMÉE. — LES ANNÉES D'ÉPREUVES. . . . . 1 —

A TRAVERS LES ÉTATS-UNIS. . . . . 1 —

VARIA. . . . . 1 —

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD. — 5-08.

LA DUCHESSE
DE BOURGOGNE

ET

L'ALLIANCE SAVOYARDE SOUS LOUIS XIV

PAR

LE COMTE D'HAUSSONVILLE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

+4.

L'AVANT-RÈGNE ET LA MORT
ÉPILOGUE DE L'ALLIANCE SAVOYARDE
TABLE ANALYTIQUE



PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS
3, RUE AUBER, 3

1908

LA DUCHESSE
DE BOURGOGNE
ET
L'ALLIANCE SAVOYARDE SOUS LOUIS XIV

CHAPITRE PREMIER

LA VIE A LA COUR DE 1709 A 1711

I

LA DÉFAITE DE VENDÔME

Nous avons vu dans le précédent volume que durant toute la désastreuse campagne de 1708, depuis la bataille d'Oudenarde où le duc de Bourgogne et Vendôme s'étaient fait battre par Marlborough jusqu'à la capitulation de Lille qu'ils avaient laissé prendre sous leurs yeux, la duchesse de Bourgogne n'avait cessé de prêter à son mari l'appui le plus ferme, et qu'elle l'avait ouvertement défendu contre la cabale de Vendôme. Nous avons raconté le retour du duc de Bourgogne à

Versailles, puis celui de Vendôme, et l'accueil que leur fit à tous deux Louis XIV, accueil par lequel il semblait vouloir tenir entre eux la balance égale, et ne donner ni à l'un ni à l'autre le sentiment de la disgrâce. Enfin nous avons montré comment, par sa fière contenance, la duchesse de Bourgogne avait réussi à chasser Vendôme de Versailles où elle se refusait à lui parler, tandis que le duc de Bourgogne, toujours prompt à pardonner, avait consenti au contraire à recevoir les hommages publics de celui dont la cabale ne cessait de le déchirer en secret. Vaincu, Vendôme s'était retiré dans son château d'Anet, et, sur le terrain de Versailles, tout au moins, la duchesse de Bourgogne demeurait maîtresse du champ de bataille. Nous reprenons ici notre récit où l'on verra avec quelle ténacité elle sut poursuivre et compléter sa victoire.

Cependant Vendôme se morfondait à Anet. Confiant dans sa vieille popularité, il avait compté y recevoir de nombreuses visites dont l'affluence serait comme une protestation muette et éclatante à la fois contre son apparente disgrâce. Son attente fut vaine. Bien que l'opinion de la Cour fût assurément plus favorable à Vendôme qu'au duc de Bourgogne, cependant l'autorité morale du Roi demeurait assez grande pour que les courtisans craignissent

de déplaire en environnant d'égards l'exilé. Vendôme ne voyait point venir à lui les hommages qu'un demi-siècle plus tard Choiseul[1] devait recueillir à Chanteloup. « L'herbe poussoit à Anet », dit Saint-Simon. Mais « ce prince des superbes », comme il l'appelle, n'était pas homme à accepter sa défaite. S'il était battu sur le terrain de Versailles, s'il n'y pouvait plus paraître, il en était deux autres où il se croyait de force à continuer la lutte : c'était Marly et Meudon.

« Marly, Sire », disaient à demi-voix les courtisans qui se pressaient sur le passage de Louis XIV, et en effet être invité à Marly était déjà une marque de faveur. Audacieusement Vendôme sollicita cette faveur et l'obtint. Il parut à Marly au commencement de l'année 1709, exactement le mercredi 6 février. Il s'y présentait de nouveau le vendredi 15. « Il y fut bien reçu du Roi et gracieusé », écrit la marquise d'Huxelles à son correspondant ordinaire le marquis de la Garde[2]. Et elle ajoute : « Il luy a esté défendu de parler de tout ce qui se passe, accordé à madame la duchesse de Bourgogne qui

1. Étienne-François, duc de Choiseul, né le 28 juin 1719, mort en 1785, exilé à Chanteloup, de 1770 à 1774.

2. Nous rappelons que la correspondance de la marquise d'Huxelles avec le marquis de la Garde, se trouve à Avignon, au musée Calvet. Voir t. II, p. 287, note 3.

en veut à ce prince. » Mais soit que Vendôme n'eût pas observé assez exactement cette défense, soit que sa présence même parût un affront à la fière princesse, elle entreprit de le faire bannir également de ce lieu privilégié, et elle y réussit. Habilement, elle saisit une occasion qui lui fut offerte par une maladresse de Monseigneur. Le brelan était alors le jeu à la mode. Monseigneur y jouait souvent avec la duchesse de Bourgogne. Manquant un soir d'un cinquième, il aperçut Vendôme à un bout du salon et le fit appeler pour faire sa partie. Laissons ici parler Saint-Simon : « A l'instant madame la duchesse de Bourgogne dit, modestement, mais fort intelligiblement, à Monseigneur que la présence de M. de Vendôme à Marly lui étoit déjà bien assez pénible, sans l'avoir encore au jeu avec elle et qu'elle le supplioit de l'en dispenser. Monseigneur, qui n'y avoit pas fait la moindre réflexion, ne le put trouver mauvais; il regarda par le salon et en fit appeler un autre. Vendôme, cependant, arrivoit à eux et en eut le dégoût en face et en plein devant tout le monde. On peut juger à quel excès cet homme superbe fut piqué de l'affront... Il pirouetta, s'éloigna dès qu'il le put, et bientôt après gagna sa chambre, où il ragea à son loisir[1]. »

1. Saint-Simon, édit. Boislisle, t. XVII, pp. 319 et suiv.

Forte de ce premier avantage, la duchesse de Bourgogne entreprit de le rendre plus complet. Elle eut recours à madame de Maintenon. Le soir même, elle lui témoigna avec vivacité tout ce que la présence continuelle de Vendôme à Marly avait pour elle de pénible. Sans parler de ces rencontres qu'elle ne pouvait éviter, le seul fait qu'il y fût admis était une marque de l'amitié du Roi pour lui, et, après tout ce qui s'était passé, « elle ne pouvoit supporter qu'avec la dernière douleur que cette amitié parût égale entre son petit-fils et elle d'une part, et M. de Vendôme de l'autre ». Madame de Maintenon entra dans les sentiments de la duchesse de Bourgogne. Le soir même elle parla au Roi, et le Roi, qui voulait la paix et qui avait à cœur de ne pas mortifier la duchesse de Bourgogne, fit dire le lendemain au duc de Vendôme par Blouin[1], son premier valet de chambre, le successeur de Bontemps[2], de ne plus demander pour Marly, où la duchesse de Bourgogne avait peine à le voir et où il n'était pas juste de lui en imposer la contrainte. Furieux, Vendôme partit brusquement pour Clichy où il passa quelques

1. Louis Blouin, né en 1657, premier valet de chambre du Roi, vendit sa charge en 1715 et devint intendant des châteaux de Versailles et de Marly. Il mourut le 11 novembre 1729.

2. Alexandre Bontemps, premier valet de chambre du Roi, mort à Versailles le 17 janvier 1701, âgé de près de quatre-vingts ans.

jours chez son ami le financier Crozat. Ce départ inopiné fit même répandre le bruit que Vendôme avait été chassé de Marly. Il n'en était rien, et il y reparut même encore une fois pour sauver les apparences, mais ce fut la dernière.

Banni de Marly, Meudon lui restait. Là, il se trouvait sur son terrain. La cabale de Monseigneur lui avait toujours été ouvertement favorable. Monseigneur lui-même avait reçu assez froidement le duc de Bourgogne au retour de la campagne de Flandre. Du père au fils, il y avait peu de tendresse, l'attitude du fils semblant une perpétuelle censure de la conduite du père. La duchesse de Bourbon, qui partageait avec mademoiselle Choin le petit royaume de Meudon, s'était déclarée, nous l'avons vu, parmi les adversaires les plus acharnés du duc de Bourgogne, qu'elle poursuivait de ses railleries et de ses malicieux couplets. Ainsi soutenu, Vendôme pouvait se croire inexpugnable, comme dans une place forte. Mais il commit l'imprudence d'abuser de ses avantages. Il se mit à fréquenter Meudon avec affectation, ne manquant pas de s'y présenter à tous les voyages que faisait Monseigneur, arrivant la veille, et y passant tout le temps du séjour. La duchesse de Bourgogne ne venait à Meudon qu'en visite, sa situation y étant assez délicate. Vendôme

au contraire y séjournait, et, à chaque fois, se présentait devant elle, comme pour lui faire sentir que, là du moins, il était le plus fort. Tant d'insolence ne devait pas lui profiter. La duchesse de Bourgogne le guettait et ne manqua pas l'occasion. A l'une des visites qu'elle fit à Meudon, il eut la hardiesse de s'avancer un des premiers, à l'arrivée du carrosse, pour la contraindre à le saluer. Blessée, la duchesse de Bourgogne détourna la tête avec affectation, après une apparence de révérence. Au lieu de battre en retraite, Vendôme fit la folie de la poursuivre encore l'après-dînée, à son jeu, comme pour s'imposer à elle. Même attitude de la part de la duchesse de Bourgogne, au point que Vendôme, décontenancé, finit par se retirer dans sa chambre; mais il devait payer cher cette incartade. La duchesse de Bourgogne eut recours au même procédé qu'à Marly. Elle se plaignit d'abord à Monseigneur, puis à madame de Maintenon, puis au Roi lui-même, et ses plaintes ne furent pas vaines. Le lendemain, Vendôme jouait dans un cabinet particulier lorsque d'Antin, arrivant de Versailles, l'aborda et lui dit qu'il avait à lui rendre compte de ce dont il l'avait chargé : « Moi, dit Vendôme avec surprise, je ne vous ai prié de rien. — Pardonnez-moi, lui répliqua d'Antin; vous ne vous souvenez donc pas que

j'ai une réponse à vous faire. » Vendôme comprit alors qu'il y avait quelque chose, et, s'étant retiré avec d'Antin, apprit de lui que le Roi lui avait donné commission « de prier Monseigneur de sa part de ne le plus mener à Meudon, comme lui-même avoit cessé de le mener à Marly; que sa présence choquoit madame la duchesse de Bourgogne et que le Roi vouloit aussi que le duc sût qu'il désiroit qu'il ne s'y opiniâtrât pas davantage. Là-dessus, la fureur transporta Vendôme et lui fit vomir tout ce qu'elle peut inspirer ». Il tint bon jusqu'à la fin du voyage, mais « le jour que Monseigneur retourna à Versailles, il s'en fut droit à Anet, mais, ne pouvant tenir nulle part, il s'en alla avec ses chiens, sous prétexte de chasse, passer un mois à sa terre de la Ferté-Aletz, sans logement et sans nulle compagnie, rager tout à son aise [1] ».

Tel est le récit de Saint-Simon, dont il n'y a point lieu de mettre en doute l'exactitude, et dont nous trouvons d'ailleurs la confirmation dans la correspondance de la marquise d'Huxelles. « On prétend, écrivait-elle, que madame la duchesse de Bourgogne n'en revient pas à l'égard de M. de Vendôme, et qu'on a fait entendre sous main à ce

1. Saint-Simon, édit. Boislisle, t. XVII, p. 325.

prince de ne plus aller à Meudon ni à Marly, ce dont il est si affligé qu'il envisage Anet comme un séjour épouvantable. » Nous devons dire cependant que suivant Bellerive, ce secrétaire de Vendôme dont le récit, très partial et passionné en tout ce qui concerne son ancien chef, a déjà été plusieurs fois cité et contredit par nous, les choses se seraient passées autrement, et que l'attitude du duc et de la duchesse de Bourgogne, comme celle de Vendôme, aurait été toute différente. Le duc de Bourgogne, ayant, le jour de la Chandeleur, rencontré Vendôme à Versailles, dans un escalier, lui aurait dit : « Ah ! monsieur de Vendôme, je vous trouverai toujours sur mon chemin », et Vendôme lui aurait répondu : « Monseigneur, vous êtes jeune et je suis vieux. Je voudrois, ajouta-t-il encore en levant son bras gauche, qu'il me l'eût coûté, qu'on vous eût trouvé dans la plaine de Lille [1]. » Mais ce récit contraste trop avec ce que nous savons de l'humeur pacifique et de l'attitude conciliante du duc de Bourgogne, pour que nous puissions y ajouter foi. Quant à la scène de Meudon, voici comment, suivant Bellerive, elle se serait passée. « Le duc de Vendôme ayant été faire

1. Saint-Simon, édit. Boislisle, t. XVII, p. 575. M. de Boislisle a publié en appendice de ses XVIIe et XVIIIe volumes d'importants fragments des manuscrits de Bellerive qui sont à la Bibliothèque nationale.

sa cour au Dauphin chez qui la duchesse de Bourgogne vint, et, l'y voyant, dit tout haut : « Voilà » donc cet homme qui sait faire de si belles choses! » Le duc de Vendôme, sans sortir du respect qu'il devoit à cette princesse comme duchesse de Bourgogne, se rendant justice à lui-même, lui fit cette réponse : « Ah! Madame, si on m'avoit laissé faire, » j'aurois réduit Turin en cendres et M. de Savoie, » votre père, à ne pouvoir montrer une poignée de » terre de ses États. Il ne m'auroit pas échappé » comme à d'autres; je l'aurois fait conduire au » pied du trône du Roi mon maître, pour lui » demander pardon de son infidélité, et, si on » m'avoit laissé faire, Madame, la dernière cam» pagne en Flandre, Monseigneur le duc de Bour» gogne auroit triomphé d'Oudenarde, comme de » Gand et de Bruges; Lille ne seroit point rendue, » et les ennemis ne seroient point où ils sont pré» sentement. » Le duc de Vendôme, continue Bellerive, sortit de l'appartement du Dauphin et fut chez le Roi pour lui rendre compte de ce qui venoit de se passer. Le monarque, regrettant toujours sa première conquête, approuva la réponse que Vendôme avoit faite à la duchesse de Bourgogne [1]. »

1. Saint-Simon, édit. Boislisle, t. XVIII, p. 491.

Il est à peine besoin de faire ressortir l'invraisemblance de ce récit. Si insolent que fût Vendôme, il ne l'était pas au point de manquer aussi ouvertement de respect à la Princesse et, en tout cas, Louis XIV ne l'eût point approuvé. Nous n'avons donc laissé parler Bellerive que pour montrer à quel point les passions étaient surexcitées du côté des amis de Vendôme. Elles devaient l'être d'autant plus qu'il était évident à tous les yeux que la Princesse l'emportait. Il faut entendre en quels termes Saint-Simon célèbre, on pourrait presque dire chante, ce triomphe : « On vit cet énorme colosse tomber à terre par le souffle d'une jeune princesse sage et courageuse, qui en reçut les applaudissements si bien mérités. Tout ce qui tenoit à elle fut charmé de voir ce dont elle étoit capable, et ce qui lui étoit opposé, à elle et à son époux, en frémit. Cette cabale si formidable, si élevée, si accréditée, si étroitement unie pour régner après le Roi sous Monseigneur en leur place, au hasard de se manger alors les uns les autres à qui les rênes de la Cour et du royaume demeureroient, ces chefs mâles et femelles, si entreprenants, si audacieux et qui, par leurs succès, s'étoient promis tant de grandes choses et dont les propos impérieux avoient tout subjugué, tombèrent alors dans un abattement et

dans des frayeurs mortelles. C'étoit un plaisir de les voir rapprocher avec art et bassesse, et tourner autour de ceux du parti opposé qu'ils jugeoient y tenir quelque place et que leur arrogance avoit fait mépriser et haïr, surtout de voir avec quel embarras, quelle crainte, quelle frayeur ils se mirent à ramper devant la jeune princesse, tourner misérablement autour de monseigneur le duc de Bourgogne et de ce qui l'approchoit de plus près et faire à ceux-là toutes sortes de souplesses [1]. »

Dans cette lutte entreprise par sa propre épouse et dans son propre intérêt contre Vendôme, quelle avait été l'attitude du duc de Bourgogne? Il ne paraît point y avoir pris part. « Enfoncé dans la prière et dans le travail de son cabinet, dit ailleurs Saint-Simon, il ignoroit ce qui se passoit sur la terre. » Son âme chrétienne ne connaissait ni le fiel ni la rancune. Peu s'en était fallu qu'il ne prît sous sa protection le comte d'Évreux, dont il avait eu si fort à se plaindre, et, si la duchesse de Bourgogne ne lui en eût fait honte, il l'eût aidé à obtenir de nouveau du service dans la campagne qui se préparait. L'année suivante, quand Philippe V demanda à Louis XIV de lui envoyer Vendôme pour prendre le commandement de ses armées, le duc de Bour-

1. Saint-Simon, édit. Boislisle, t. XVII, p. 327.

gogne s'employa pour que la requête du roi d'Espagne fût favorablement accueillie. « J'ai été fort flatté, écrivit-il à son frère, de la bonne opinion que vous avez de moy. Il me paroist, Dieu mercy, que je préférerai toujours le bien public aux intérêts particuliers, du moins, si je pense toujours comme je fais à présent, et quant à tout ce qui pourroit s'appeler haine ou ressentiment, je les dois sacrifier et les sacrifie aussi comme chrétien. Peut-estre trouverez-vous ceci plein de vanité, mais je parle simplement, comme je le pense. Soyez donc persuadé, mon très cher frère, que, si je puis quelque chose pour ce que vous demandez, je m'y emploierois de bien bon cœur [1]. »

La requête de Philippe V étant accordée et Vendôme désigné pour aller commander en Espagne, le duc de Bourgogne crut cependant de son devoir de faire connaître à son frère le véritable caractère de celui entre les mains duquel allaient être remises les destinées de la monarchie espagnole, et il portait sur lui ce jugement équitable : « Quoique vous le connoissez déjà, il ne sera pas mal à propos que je vous en dise un petit mot, qui, je vous proteste, est sans passion, car Dieu sçait comme je suis sur

1. Archives d'Alcala. Le duc de Bourgogne à Philippe V, 10 février 1710, lettre communiquée par l'abbé Baudrillart.

son chapitre, ne luy attribuant rien de ce qui vient apparemment d'autres personnes, et connoissant son attachement et son respect pour le Roy, pour Monseigneur, et pour toute la famille Royale. Le caractère de M. Vendosme est donc présomptueux; tout ce qu'il souhaitte, il le croit, et ce qu'il craint, il pense qu'il n'arrivera jamais. Il est opiniastre, et quand il a une fois une chose dans la teste on ne la luy peut point oster : il est haut et prompt, souvent même envers ses meilleurs amis. D'ailleurs il est paresseux, et je croy que les maladies qu'il a eues y contribuent. Sa confiance et sa paresse s'accommodent ensemble; son corps est pesant, et, après une journée de fatigue, le sommeil l'accable indispensablement. Il n'est pas assez prévoyant, ce qui est encore une suitte de sa confiance; il a tout le courage imaginable et peut-estre trop, s'exposant un jour d'action plus qu'un simple soldat. Les meilleures intentions du monde et un bon cœur, voilà en peu de mots, mon très cher frère, un portrait fidèle de M. de Vendosme dans lequel je n'ay cherché, pour le bien de la chose, qu'à vous le faire connoistre tel qu'il est, car, Dieu mercy, ma disposition n'est pas de dire du mal, quand il n'est pas nécessaire [1]. »

1. Archives d'Alcala. Cette lettre a déjà été publiée par

« Les meilleures intentions du monde et un bon cœur », c'est en ces termes que le duc de Bourgogne, après de trop justes critiques, résumait son jugement sur Vendôme, et, quand on se rappelle l'injustice, la violence, la grossièreté des attaques dirigées contre lui par Vendôme et sa cabale, il est impossible de méconnaître de quel côté se trouvait tout au moins la supériorité morale.

l'abbé Baudrillart (*Une Mission en Espagne*, p. 76) et en partie reproduite par M. A. de Boislisle dans une note de son *Saint-Simon*, t. XVII, p. 515.

II

L'HIVER DE 1709

L'année 1709, au cours de laquelle prirent place les incidents que nous venons de raconter, fut une de ces époques calamiteuses qui marquent dans l'histoire d'un pays. Les maux les plus divers fondirent sur la France déjà si éprouvée, et lorsqu'on en lit le détail dans les mémoires du temps, et surtout, dans la *Correspondance des Intendants*, ces préfets de l'ancien régime, avec les contrôleurs généraux[1], où l'on voit se dérouler jour par jour l'histoire administrative et économique de la France, on se prend à admirer une fois de plus la force de résistance de notre pays. On ne peut non plus s'empêcher de constater les progrès qu'au point de vue du bien-être et de la diminution des souffrances, les siècles ont amenés dans la condition générale de toutes

1. *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, publiée par M. A. de Boislisle.

les classes sociales, aussi bien en bas qu'en haut; progrès dont il faut faire honneur non point à un régime plutôt qu'à un autre, mais tout simplement au travail et à l'effort accumulé des générations successives, aux découvertes de la science, à la facilité plus grande des échanges et peut-être aussi à une connaissance plus approfondie des lois économiques. On peut et doit regretter beaucoup de choses des institutions de l'ancienne France; mais il est impossible d'y chercher un idéal de félicité que les conditions de l'existence moderne auraient détruit. Il y avait, sans doute, des années de prospérité, bien que les conditions de la vie générale y fussent d'une simplicité qui déconcerterait fort nos habitudes de mollesse; mais il y avait aussi, comme on va le voir, des années singulièrement dures où les plus haut placés n'échappaient pas aux souffrances.

Ce fut dans la nuit des Rois que le froid prit subitement avec une intensité qu'on n'avait pas vue depuis un siècle. En quelques jours, le thermomètre descendit à une température équivalente, d'après les instruments dont on se servait alors, à vingt et un degrés centigrades au-dessous de zéro. Tous les fleuves et même les bords de la mer furent subitement gelés. Au bout de dix-huit jours, la température se releva cependant, et un commencement de dégel

survint; mais ce ne fut qu'un répit, et dix jours après, le froid reprit pour durer jusqu'aux premiers jours de mars, avec chute de neige et vents impétueux, ce qui aggravait la souffrance. Notons cependant que, si excessif que fût le froid, nous en avons connu, à une époque récente, de pareils, et que, durant l'hiver de 1879 à 1880 en particulier, le thermomètre est descendu aussi bas. Mais c'est ici qu'apparaît la différence des temps. Dans ces vieilles demeures d'autrefois, dont nous admirons la distribution majestueuse et les élégantes décorations, on n'était pas armé pour se défendre contre la rigueur de la température. On n'allumait que des feux de bois, et l'atmosphère des appartements n'en était pas sensiblement réchauffée. Nulle part on ne souffrait du froid comme à Versailles, où les pièces étaient plus vastes qu'ailleurs. « La violence de toutes les deux gelées fut telle, dit Saint-Simon, que l'eau de la reine d'Hongrie, les élixirs les plus forts et les liqueurs les plus spiritueuses cassèrent leurs bouteilles dans les armoires des chambres à feu et environnées de tuyaux de cheminée dans plusieurs appartemens... Soupant chez le duc de Villeroy [1], dans sa petite chambre à coucher, les

1. Louis-Nicolas, marquis d'Alincourt, prit le titre de duc que lui céda son père au moment de son mariage avec

bouteilles sur le manteau de la cheminée, sortant de sa très petite cuisine où il y avait grand feu et qui étoit de plain-pied à sa chambre, une très petite antichambre entre les deux, les glaçons tomboient dans nos verres[1]. » Il faut lire dans la correspondance de Madame ses plaintes sur le froid atroce qu'il faisait dans la salle à manger où elle soupait avec le Roi. On y allumait cependant un grand feu qui lui brûlait la figure sans arriver à la réchauffer. L'encre gelait au bout de la plume de la marquise d'Huxelles et le vin de Champagne dans la cave du conseiller Menin[2], où le conseiller, faisant l'inspection de sa cave, découvrit « deux pauvres petits savoyards morts gelés de froid au coin d'une porte où ils s'étoient cantonnés et embrassés l'un l'autre pour se réchauffer[3] ».

Si l'on souffrait ainsi à Versailles et dans les

Marguerite Le Tellier, dernière fille de Louvois. Il mourut le 22 avril 1734. Il occupait à Versailles l'appartement devenu vacant par la mort de la comtesse de Gramont.

1. Saint-Simon, édit. Boislisle, t. XVII, p. 195.

2. Menin, né en 1686, mort en 1766, fut conseiller au Parlement de Metz. Il est l'auteur d'un manuscrit important conservé à la Bibliothèque de la Ville de Paris, qui a pour titre : *Pot Pourry composé d'anecdotes curieuses et de faits singuliers recueillis pour instruire et pour corriger, pour servir d'exemples à suivre ou à imiter*. M. Paul d'Estrées a publié d'intéressants fragments de cette publication dans la revue *Souvenirs et Mémoires*, d'avril 1900.

3. *Le Grand Hiver et la Disette de 1709*, par M. A. de Boislisle, p. 22.

maisons des personnes les plus riches, on peut penser ce qu'il en devait être chez les pauvres. Le Roi faisait bien distribuer un peu de bois à ceux de Paris, « ce qui, écrivait le lieutenant de police d'Argenson au nouveau contrôleur général Desmaretz[1], attiroit des bénédictions au prince et à son fidèle ministre[2] ». Mais ce n'était qu'un bien faible soulagement, et le froid persistant amenait avec lui son cortège habituel de maladies. Le 19 janvier, il y avait déjà 2675 malades à l'Hôtel-Dieu « et il y en aura encore plus demain, ajoute Daguesseau, le procureur général au Parlement, dans une lettre à Desmaretz, car le nombre en augmente tous les jours[3] ». La misère n'était pas moins grande dans les provinces, et l'évêque d'Angers[4] mandait ces cruels détails sur l'état du Craonnais : « Il n'y a dans ces paroisses que des misérables qui n'ont ni les choses nécessaires à la vie pour se nourrir, ni de paille pour se coucher, ni de toile pour se cou-

1. Nicolas Desmaretz, neveu de Colbert, né le 19 septembre 1648, fut nommé conseiller au Parlement en 1672 et contrôleur des finances en 1708. Disgracié après la mort de Louis XIV, il mourut à Paris le 4 mai 1721.

2. *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. III, lettre 288.

3. *Ibid.*, lettre 274.

4. L'évêque d'Angers, en 1709, était Michel Poncet de La Rivière; il avait été sacré évêque d'Angers le 1er août 1706. Il mourut le 2 août 1730 âgé de cinquante-huit ans; il était de l'Académie française.

vrir. On marque même un fait particulier qui est qu'un curé, ayant porté les sacremens à une pauvre malade qui étoit toute nue, il fallut emprunter un tablier pour la couvrir et la mettre en état de les recevoir avec moins d'indécence[1]. » — « Les gens du peuple meurent de froid, comme les mouches », écrivait Madame, et elle prétend, avec exagération probablement, qu'il en mourut vingt-quatre mille à Paris, entre le 5 janvier et le 2 février[2]. Mais on mourait aussi en tout lieu. Il y avait « furieuse quantité de malades de fluxions sur la poitrine[3] » et beaucoup y succombaient : la vieille maréchale de la Mothe, qui avait élevé le duc de Bourgogne, madame d'Heudicourt, qui fut l'amie de madame de Maintenon, la princesse de Soubise qui fut celle du Roi, d'autres encore. Les vides causés par la maladie ou les deuils étaient si grands que le Roi s'étant transporté à Marly au mois de février, jamais suivant Sourches, « on n'avoit vu tant de gens malades ou incommodés demeurer à Versailles[4] ». La vie générale était interrompue. Les tribunaux cessaient de

1. *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. III, lettre 281.
2. *Correspondance*, trad. Jæglé, t. II, p. 80. D'après M. Levasseur dans son *Histoire de la population*, la mortalité aurait été à Paris de 29 288 en 1709 contre 15 220 en 1711.
3. Lettre de la marquise d'Huxelles en note du *Journal de Dangeau*, t. XII, p. 312.
4. Sourches, *Mémoires*, t. XI, p. 267.

tenir audience; l'Opéra suspendait ses représentations; les membres de l'Académie française n'apparaissaient plus aux séances. Une estampe du temps, qui comprend plusieurs médaillons, résumait toutes ces calamités. L'Opéra y est représenté vide, ainsi que la Grand'Chambre du Parlement. Les maisons de jeux sont fermées. Les ouvriers errent les bras ballants, sans ouvrage, et le gibier meurt de faim dans les champs gelés[1].

Les souffrances qu'avait causées le froid n'étaient rien cependant à côté de celles qui allaient suivre et que devait amener la famine : la famine, ce fléau des temps passés que notre Europe moderne ne connaît plus, mais à laquelle n'échappent pas encore toutes les régions où elle a entrepris de porter sa civilisation, témoins les récentes famines de l'Inde.

Le froid avait été si intense que dans toutes les régions de la France, même dans le Midi, les arbres fruitiers, dont les produits jouaient un grand rôle dans la nourriture des paysans, avaient gelé sur pied. Noyers, châtaigniers du Périgord et du Limousin, pruniers, pêchers, abricotiers de l'Anjou et de la Guyenne, oliviers, orangers, vignes de la Provence et de la Gascogne, légumes des jardins, tout

1. Cette estampe a été reproduite par M. Bourgeois dans son ouvrage sur *le Grand siècle*, p. 268.

avait péri. Mais ce n'était rien encore. Bientôt on sut que la récolte allait manquer. Déracinés par un faux dégel, suivi d'une reprise de gelée, inondés au mois d'avril par la brusque fonte des neiges, les blés pourrissaient en herbe au lieu de grandir. La moisson prochaine serait nulle. Le bruit s'en répandit peu à peu; la panique s'en mêla et le prix du blé monta follement. La spéculation aggrava encore le mal. S'il fallait en croire les deux grandes voix calomniatrices de l'époque, Madame et Saint-Simon, les personnages les plus haut placés de l'État auraient été mêlés à ces spéculations. « La Guenipe, dit Madame (c'est de madame de Maintenon qu'elle veut parler), a acheté du blé bon marché et l'a revendu extrêmement cher... Quand elle vit que la récolte avait manqué, elle fit acheter sur les marchés tous les blés qui s'y trouvaient. Elle a ainsi gagné passablement d'argent, mais tout le monde mourait de faim [1]. » Suivant Saint-Simon, « Messieurs des finances avoient saisi l'occasion de s'emparer des blés par des émissaires répandus dans tous les marchés du royaume, pour le vendre ensuite au prix qu'ils voulurent y mettre, au profit du Roi, sans oublier le leur [2] ».

1. *Correspondance*, édit. Brunet, t. II, p. 25 et 65.
2. Saint-Simon, édit. Boislisle, t. XVII, p. 97.

Madame de Maintenon n'a pas besoin d'être défendue contre ces calomnies. Les accents pathétiques de sa correspondance avec la princesse des Ursins où elle voit dans les malheurs de la France un châtiment de Dieu, suffiraient à la justifier. Dans son érudite publication sur le *Grand hiver de 1709* M. A. de Boislisle a également justifié ceux que Saint-Simon appelle *Messieurs des finances*, et il a très bien montré que ces imputations ont eu pour origine précisément les judicieuses mesures que Desmaretz s'efforçait de prendre pour approvisionner les provinces où le blé coûtait le plus cher, et l'achetant là où il était le meilleur marché. Il est certain cependant que d'odieuses spéculations eurent lieu de la part de ceux qu'on appelait les *blatiers* et que Massillon dénonçait en pleine chaire lorsqu'il parlait de ceux qui « mettent à profit la misère publique et se font de l'indigence une occasion barbare de gain ». Mais l'opinion publique égarée, exaspérée par tant de souffrances, ne s'en prenait pas seulement aux *blatiers* et aux financiers. Elle remontait plus haut. La révolte grondait dans Paris. Le lieutenant de police d'Argenson était attaqué dans sa voiture. Les ouvriers employés à la réfection de la porte Saint-Martin, et qui n'étaient point payés, s'insurgeaient; sans Boufflers, qui se trouva

sur les lieux, le tumulte tournait à la sédition. D'horribles propos étaient tenus contre madame de Maintenon. Le Roi lui-même n'était pas épargné. Des chansons, des placards couraient contre lui, entre autres cette sacrilège parodie du *Pater* : « Donnez-nous notre pain qui nous manque de tous côtés. Pardonnez à nos ennemis qui nous ont battus, mais non à nos généraux qui les ont laissés faire. Ne succombez pas à toutes les tentations de la Maintenon, mais délivrez-nous de Chamillart. »

Dans certaines chansons, qui couraient les rues, il était directement pris à partie :

Ah! que la France est désolée
Sans espérance de repos!
Que de pauvres gens sont troublés
Par un nombre infini d'impôts!
Grand Roy, pour vous estre soumise,
Il faut que nous mourions de faim,
Et, si nous allons sans chemise,
Du moins laissez-nous donc du pain [1]!

D'autres allaient jusqu'à l'insulte et menaçaient d'une révolution.

Le grand-père est un fanfaron,
Le fils un imbécile,
Le petit-fils un grand poltron;
Oh! la belle famille!
Que je vous plains, pauvres François,
Soumis à cet empire!
Faites comme ont fait les Anglois,
C'est assez vous en dire [2].

1. Bibliothèque nationale. Fonds Français, 2694, p. 393.
2. *Nouveau Siècle de Louis XIV*, t. III, p. 311.

Certains placards parlaient même de Brutus et de Ravaillac.

Ce qui était, à un autre point de vue, plus grave encore, c'est que, à la Cour, le mauvais esprit gagnait les plus hauts placés. Un officier général, ami de l'ambassadeur vénitien Mocenigo [1], s'ouvrait à lui de l'état des affaires dans une conversation dont celui-ci s'empressait de rendre compte à la Sérénissime République. « La nation est avilie, lui disait-il; le cabinet manque de courage. A la tête des régiments sont des jeunes gens fraîchement sortis des écoles. L'antique discipline est perdue dans les armées royales. Dans les guerres précédentes, les Français étaient accoutumés à vaincre; dans celle-ci, ils ont toujours été battus. C'est pourquoi si, d'ici à deux mois, la paix n'est pas conclue, il n'y aura pas de sécurité à Paris, et le Roi lui-même ne sera pas en sûreté à Versailles », et Mocenigo ajoutait cette réflexion dont la sévérité ne va pas sans quelque justesse : « Il est vrai que cette nation ne sait ni supporter la disgrâce, ni se modérer dans la fortune, car dans la première, elle

1. Antoine Mocenigo, baptisé le 7 août 1672, avait été désigné comme ambassadeur en France le 22 juin 1707. Ayant reçu, en 1710, l'ordre de s'éloigner de Paris, il occupa à Venise d'importantes fonctions, et mourut en 1763.

s'abandonne et se décourage, et dans la seconde, elle s'enorgueillit et devient insolente[1]. »

Si chargée encore de flatteries que fût l'atmosphère au milieu de laquelle vivait Louis XIV, ces rumeurs du dehors parvenaient à en traverser l'épaisseur. Ce qu'il ne savait pas directement de ces attaques, il le devinait. Il ne pouvait pas se dissimuler combien il était déchu de son prestige. Son orgueil en dut cruellement souffrir, et, s'il avait commis des fautes, elles étaient en partie expiées. Aussi est-il impossible de ne pas compatir aux larmes qu'il versait en entendant cette péroraison d'un sermon du père de La Rue[2] qui, par la nouveauté et la hardiesse du ton, fit alors grand bruit : « Nos péchés sont montés jusqu'à votre trône, Seigneur; mais vous avez promis que vous ne mépriseriez pas un cœur humilié, et vous en voyez au pied de vos tabernacles qui ne sont pas indignes de vos attentions. Sire, je vous parle avec d'autant plus de liberté que les vérités que j'avance à votre peuple sont les sentiments intérieurs de votre cœur. Le début de votre règne a été amer et difficile; la

1. Bibliothèque nationale. Fonds Italien, 1930, Filza 207, p. 9. Dépêche du 3 mars 1709.

2. Charles de La Rue, né à Paris le 2 août 1643, entra dans la société de Jésus en 1659; il devint en 1705 confesseur de la duchesse de Bourgogne, et mourut au collège Louis-le-Grand le 27 mai 1725.

fin en est encore plus laborieuse, et l'intervalle qui touche à ces extrémités a été semé de lis et de roses. Peut-être avez-vous négligé de les renvoyer à Dieu seul; il les reprend et sa justice se dédommage. C'est de là que viennent tant d'ennemis; que dis-je, Sire, des ennemis! Ce sont des instruments dont la Providence se sert pour achever le grand ouvrage de votre sanctification. Encore un peu de temps, les verges des infidèles seront jetées au feu. Nous avons lieu de croire que sa miséricorde étoit contente dans le grand combat où la victoire a paru revenir à vous; elle est retournée encore une fois, mais teinte du sang de vos ennemis [1]. Ne puis-je donc pas vous dire aujourd'hui, Sire, en finissant ce discours, ce que disoit autrefois Jésus-Christ à saint Pierre en lui baisant les pieds : Laissez-moi faire; ce que vous ne comprenez pas aujourd'hui, un jour vous le comprendrez. Mes voies vous sont inconnues, les routes dans lesquelles je vous fais entrer vous paroissent étrangères; mais, quand le rideau sera tiré et que le nombre de jours sera écoulé, vous verrez que je n'ai pensé qu'à vous rendre heureux dans l'éternité que je vous souhaite. »

Le duc de Bourgogne n'avait point de responsa-

1. Allusion à la bataille de Malplaquet.

bilité directe dans les mesures à prendre pour parer à tant de maux. Il se bornait à assister exactement aux différents Conseils où il avait entrée depuis deux ans. Il entendait avec émotion les rapports que les ministres adressaient au Roi sur les misères du peuple. « Le duc de Bourgogne, dit son biographe Proyart, se faisoit exactement instruire de l'état du peuple, quoique souvent il ne lui revînt de cette connoissance que la douleur de ne pouvoir le soulager. Dans un Conseil où le duc de Beauvilliers exposoit au naturel l'extrémité de la misère publique, on vit le Prince éclater en soupirs, et plusieurs ministres mêler leurs larmes aux siennes [1]. » La seule chose qu'il pouvait faire, c'était de prendre sa part du grand mouvement de charité qui se développa, en réponse aux exhortations des évêques. Les aumônes furent abondantes. A la vérité, elles n'étaient pas toujours absolument volontaires. C'était une vieille tradition de notre droit public que, dans les temps de calamité, les Parlements avaient le droit d'établir dans chaque ville une taxe des pauvres à laquelle tous les habitants étaient astreints à contribuer, « les taillables proportionnellement à leur cote d'impôt, et les privilégiés et non taillables au

1. Proyart, t. I, p. 267.

sol la livre des deux tiers de leur revenu présumé ». A cet impôt personne n'avait le droit de se soustraire. C'est ainsi que dans le *Journal* de Pierre Narbonne [1], premier commissaire de police de la ville de Versailles, nous trouvons le « rôle général de la taxe contributive et répartition faite sur les propriétaires des maisons bourgeoises et habitants de la ville de Versailles pour la subsistance et nourriture en pain des pauvres de ladite ville, arrêté le 15 mai 1709 en exécution de l'arrêt du Parlement du 19 avril 1709 ». Sur cette taxe des propriétaires et bourgeois, tout le monde figure : le Roi pour 4 220 livres, Monseigneur pour 2 110 livres, le duc de Bourgogne pour 397, le duc d'Orléans pour 600, la duchesse pour 300. Sept directeurs des pauvres avaient été choisis par les soins desquels les fonds ainsi recueillis furent employés en distributions de pain. Chaque pauvre recevait une carte avec un cachet, et lorsqu'il se présentait à la distribution, on lui donnait son pain et l'on faisait une entaille à sa carte avec des ciseaux. Les choses comme on voit, se passaient avec beaucoup d'ordre, et les pauvres

1. Pierre Narbonne était venu tout jeune à Versailles où il exerça la profession d'huissier. Après la mort de Louis XIV, Blouin le fit nommer commissaire de police. Il mourut en 1746. Son journal a été publié par J.-A. Le Roi, conservateur de la Bibliothèque de Versailles en 1866.

de Versailles furent ainsi nourris pendant six mois et demi [1].

Cette charité obligatoire et administrative ne pouvait suffire au duc de Bourgogne. C'était le grand et noble côté de son caractère d'être extrêmement sensible aux misères populaires. Quand nous en arriverons à étudier ses projets de gouvernement, nous verrons qu'au point de vue fiscal, le soulagement du peuple fut toujours une de ses préoccupations principales. Mais le spectacle de ces misères qui s'étalaient sous ses yeux, de ces gens mourant de faim par les rues ou les chemins, de ces rassemblements de femmes demandant du pain, ne pouvait manquer de l'émouvoir profondément. Il s'efforçait de parer à ces détresses par les seuls moyens qui dépendaient de lui, c'est-à-dire par d'abondantes aumônes. On en trouve le détail dans Proyart et dans un petit opuscule qui a pour titre : *Mémoire des principales actions de vertu qu'une personne de probité a remarquées dans Monseigneur le Dauphin*, et qu'on attribue au curé de Versailles [2].

1. *Journal* de Pierre Narbonne, p. 8.
2. Cet opuscule a été joint aux oraisons funèbres du duc et de la duchesse de Bourgogne par l'évêque d'Aleth, le père Gaillard, le père de La Rue et au *Recueil de ses vertus* par le père Martineau. Les Missionnaires de la congrégation de Saint-Lazare que Saint-Simon appelle des « cagots abrutis de barbichets » avaient été appelés à Versailles en 1674 pour

Comme il était naturel, c'était en effet envers les pauvres de Versailles, de Marly et des villages environnants que s'exerçait surtout sa charité. « Il étoit si persuadé de l'obligation de faire l'aumône, dit l'auteur de cet opuscule, qu'il m'a souvent dit que je répondrois devant Dieu de la mort des pauvres de Versailles qui périroient, faute d'être secourus, si je ne l'avertissois de leurs pressants besoins. C'est dans cet esprit qu'en l'année 1709, dont ils ressentirent la rigueur plus qu'en aucune autre par la cherté des vivres, il leur a souvent donné tout ce qu'il avoit d'argent sans se rien réserver. »

Ainsi, grâce à lui, un grand nombre de pauvres purent être nourris à Versailles. Mais il ne suffisait pas au duc de Bourgogne de pourvoir à leurs besoins matériels. Il s'inquiétait des tentations auxquelles la misère pouvait les exposer. « Dans la dernière année, dit le même opuscule, ayant appris qu'il se trouvoit de pauvres filles d'ailleurs fort sages, mais dans la dernière nécessité, sans pain, sans condition, et en un mot, en grand danger, et que j'en avois retiré quelques-unes, ayant même retenu pour cet effet une chambre et fait faire quel-

desservir la chapelle du château et la ville. Nous avons déjà vu comme curé de Versailles l'abbé Hébert et l'abbé Huchon. C'est vraisemblablement l'abbé Huchon qui est l'auteur de cet opuscule. Il fut curé de Versailles de 1704 à 1721.

ques lits chez une personne de confiance, ce prince me dit aussitôt qu'il adoptoit cette bonne œuvre et que j'en retirasse autant qu'il se pourroit, et il a continué jusques à sa mort de m'aider à en nourrir et loger jusques à huit ou dix... Ce grand prince avoit si fort à cœur cette bonne œuvre qu'il me faisoit l'honneur de me dire de temps en temps : Hé bien, Monsieur, combien avons-nous encore de pauvres filles? »

Sur douze mille livres qui lui étaient allouées par mois pour ses menus plaisirs, le duc de Bourgogne en employait ainsi onze mille en charités, ne s'en réservant que mille. Les comptes trouvés dans sa cassette après sa mort l'établissent d'une façon positive; mais comme il se cachait de ses charités, les courtisans étaient parfois disposés à l'accuser d'avarice en le voyant se refuser aux moindres dépenses superflues. Il ne s'accordait en effet aucune fantaisie. « C'étoit la mode du jour, rapporte Proyart, d'avoir une écritoire d'argent; on en voyoit déjà dans les bureaux des commis. Le Dauphin n'en avoit point encore; on lui en présenta une. Le Prince l'examine; il en paroît amateur; il s'informe du prix, et il dit qu'il ne la prendra point. On lui demande si elle n'est point de son goût; elle lui plaît infiniment : « Mais les pauvres! » Madame de

Maintenon était présente : « En vérité, Monsieur, » lui dit-elle, vos pauvres seroient bien ridicules si, » après tout le bien que vous leur faites, ils trou- » voient mauvais que vous vous donnassiez une écri- » toire. » Et elle l'obligea de la prendre, en ajoutant qu'elle la payeroit elle-même, s'il ne vouloit pas en faire la dépense [1].

» De même, ayant changé d'appartement à la mort de Monseigneur, on lui proposa de se commander un bureau qui répondît aux autres meubles garnissant le nouveau cabinet de travail qu'il devoit occuper. Il entra d'abord dans cette idée et fit venir l'ouvrier qui devoit l'exécuter. Mais le prix demandé lui ayant paru exorbitant : « Hé bien, répondit-il, » Monsieur le Dauphin continuera de travailler sur » le bureau du duc de Bourgogne, et je sais l'usage » que je ferai de l'argent qui me restera. » Il fut envoyé sur-le-champ à de pauvres officiers dont l'État ne pouvoit pas récompenser les services [2]. »

Il ne suffisait pas à l'ardente charité du duc de Bourgogne de dépenser ainsi en aumônes la presque totalité de l'argent que le Roi mettait à sa disposition. « Le désir de soulager les misérables sembloit aller chez lui, dit Proyart, jusqu'à une sorte d'in-

1. Proyart, t. II, p. 242.
2. *Ibid.*, t. II, p. 243.

quiétude. » Il se reprochait de conserver des objets de prix dont la vente aurait pu augmenter les sommes qu'il distribuait aux pauvres. Volontiers, il aurait été tenté de vendre les objets précieux qui garnissaient son appartement. Mais il s'en faisait scrupule, car ces objets appartenaient au Roi. Il n'en était pas de même de ceux qu'il pouvait considérer comme sa propriété particulière. Longtemps il avait eu le goût des pierres fines, et il en avait composé une collection. Peu à peu, il s'était défait des plus précieuses, mais il en avait conservé quelques-unes. Précisément en cette année 1709, le curé de Versailles étant venu lui représenter que la misère continuait toujours, il l'introduisit dans son cabinet et lui remettant ses pierreries : « monsieur le curé, lui dit-il, puisque nous n'avons plus d'argent et que nos pauvres meurent de faim : *Dic ut lapides isti panes fiant*, et les pierres furent changées en pain [1]. » Saint-Simon rapporte également de lui un trait touchant : « Il avoit fait faire deux petits seaux d'argent pour rafraîchir son vin sur sa table ; il les aimoit ; ils lui paraissoient commodes et bien faits, et il se repentit de cette dépense et de cet attachement. Bientôt après, les deux seaux

1. Proyart, t. II, p. 242.

disparurent et devinrent la nourriture des pauvres [1]. »

Il ne suffisait pas au duc de Bourgogne de s'adonner ainsi personnellement à la pratique de la charité; il voulait encore y accoutumer la duchesse de Bourgogne. Il y avait quelque peine. Elle n'avait cependant pas mauvais cœur. Il suffisait qu'une infortune lui fût représentée d'une manière un peu vive pour qu'elle s'attendrît et y repensât souvent. Madame de Maintenon lui ayant parlé un jour d'une femme dont les privations avaient rétréci l'estomac, elle fut émue de cette souffrance, et, de temps à autre, apportait de l'argent à madame de Maintenon en lui disant : « Ma tante, voilà pour votre estomac rétréci [2]. » Mais elle était dépensière, souvent endettée. Parfois elle avait aussi des fantaisies. Elle s'adressait alors au duc de Bourgogne et lui demandait de distraire en sa faveur quelque chose de ce qu'il dépensait en aumônes. Pour ne point lui faire peine, le duc de Bourgogne ne lui opposait point un refus direct. Il se bornait à lui communiquer l'emploi qu'il comptait faire de tout l'argent qu'il avait à sa disposition, la laissant maîtresse de se

1. *Éloge inédit du duc de Bourgogne*, publié par A. de Boislisle, p. 17.

2. *Souvenirs sur madame de Maintenon*, t. II, p. 162.

substituer à ceux dont les besoins lui paraîtraient plus urgents que les siens. « La Princesse, continue Proyart, se mit à contrôler à son profit les libéralités du Dauphin; mais ne trouvant sur la liste de ceux qui y avoient part que des pauvres honteux, des orphelins abandonnés, des veuves d'officiers ruinés au service, la plume lui tomba des mains. « Il faut convenir, lui dit-elle, que tous ces gens » sont plus à plaindre que moi. » Mais elle ne put s'empêcher d'ajouter : « Je ne comprends pas, Mon- » sieur, comment vous pouvez déterrer tant de mal- » heureux [1]. »

L'exemple que le duc de Bourgogne donnait à son épouse ne devait cependant pas être perdu. A mesure qu'elle avançait dans la vie, et que le sérieux l'emportait chez elle sur la frivolité, elle comprit mieux les préoccupations charitables de son mari et s'y associa, même à l'insu de celui-ci. « Il n'avoit pas seulement obtenu d'elle, dit Proyart que nous ne pouvons nous défendre de citer une dernière fois, qu'elle modérât la passion qu'elle avoit pour le jeu. Il l'avoit encore attendrie par son exemple sur les besoins des misérables. Une personne qui avoit également la confiance des deux époux vint

1. Proyart, t. II, p. 240.

dire un jour au duc de Bourgogne, en lui demandant le secret, que la Princesse avoit fait plusieurs aumônes et qu'elle nourrissoit tous les jours quarante pauvres pendant le Caresme. « Ah! que me » dites-vous! s'écria-t-il. Voilà un trait qui me ravit; » mais ce qui me fait le plus de plaisir, c'est qu'il » vient de son cœur et qu'elle veut qu'on l'ignore. »

Ainsi les malheurs publics, comme auparavant les épreuves privées, travaillaient au rapprochement des deux époux, et, si la duchesse de Bourgogne avait rendu un service signalé à son mari, celui-ci payait sa dette en lui communiquant quelque chose de ses vertus.

Les dures extrémités de l'année 1709 eurent une conséquence d'une tout autre nature qui dut singulièrement coûter au duc du Bourgogne. Il désirait passionnément servir de nouveau. Ce désir remontait au lendemain de la campagne précédente, car il sentait bien que c'était pour lui la seule manière de se réhabiliter des bruits fâcheux qui avaient couru sur son compte. « J'ose assurer que je servirai si j'en ai envie, ce qui est très certainement », avait-il écrit à Beauvilliers au sortir de sa première entrevue avec le Roi [1]. En effet, le bruit courut tout

1. Voir t. III, p. 434.

l'hiver qu'il serait désigné pour commander une des armées qui devaient entrer en campagne au printemps. « On ne doute pas présentement, écrivait Dangeau dans son *Journal*, le 20 décembre 1708, que monseigneur le duc de Bourgogne ne serve la campagne qui vient », et Sourches, au mois de janvier 1709, enregistre le même bruit[1]. La désignation officielle n'eut lieu cependant que deux mois plus tard. Le 3 mai, le Roi déclara que Monseigneur commanderait l'armée de Flandre, ayant sous lui le maréchal de Villars, et le duc de Bourgogne l'armée d'Allemagne, ayant sous lui le maréchal d'Harcourt. Le duc de Berry devait accompagner son père; le duc d'Orléans allait commander en Espagne, et Berwick en Dauphiné. De tous les officiers ayant quelque renom, le seul Vendôme n'était pas rappelé au service. Les malveillants voulurent y voir le dernier triomphe de la duchesse de Bourgogne, et lui reprochèrent de servir indirectement la cause de son père. C'était calomnie. Vendôme recueillait tardivement le fruit de ses fautes. On se souvient de l'acharnement avec lequel, par lui-même et par ses séides, il avait, pendant la campagne de 1708, chargé Puységur qui, placé auprès du duc de Bour-

1. *Dangeau*, t. XII, p. 291. Sourches, t. XI, p. 252.

gogne, avait plusieurs fois contrecarré ses desseins. Puységur n'avait point depuis lors reparu à la Cour. Lorsqu'il y revint au mois d'avril 1709, le Roi, qui faisait cas de lui, le tint enfermé dans son cabinet pendant deux heures, et le mit au courant de toutes les imputations dirigées contre lui par Vendôme. Piqué au vif, Puységur non seulement se défendit, mais attaqua Vendôme à son tour, et étala aux yeux du Roi toutes les fautes commises par lui depuis la défaite d'Oudenarde jusqu'à la perte de Lille, avec tant de précision et de vigueur que le Roi en conçut une impression tout à fait défavorable à Vendôme. Quelques jours après, on apprenait que les cent places de fourrage qui lui avaient été jusque-là laissées venaient de lui être retirées et qu'il vendait ses équipages. C'était l'indice qu'aucun commandement ne lui serait donné, mesure en soi-même regrettable, car il est juste de dire que, deux ans après, commandant seul en Espagne et laissé à lui-même, il remportait la victoire de Villaviciosa et faisait coucher Philippe V sur un lit de drapeaux.

Le *Mercure* de février annonçait, avec un peu plus d'emphase qu'il n'était peut-être heureux de le faire, la désignation du duc de Bourgogne pour commander l'armée d'Allemagne : « On dit que

M. le duc de Bourgogne commandera en Allemagne, et comme ce prince y a déjà porté la terreur, et comme il y a fait des conquêtes considérables, et, qu'en s'y faisant craindre, il s'y est fait aimer, que les troupes qu'il commandoit alors en ont été charmées, il y a lieu de croire que ce prince sera encore aussi heureux du côté de l'Allemagne qu'il l'a déjà esté [1]. »

Le maréchal d'Harcourt [2] était en même temps désigné pour commander sous les ordres du duc de Bourgogne. Dans ce choix, il est impossible de ne pas reconnaître l'influence discrète de madame de Maintenon. Harcourt était fils de Beuvron [3], un de ces amis (et même quelque chose de plus, dit naturellement Saint-Simon) qui l'avaient environnée de soins au temps où elle n'était encore que madame Scarron, et auxquels elle eut le mérite de demeurer toujours fidèle. Pour former le duc de Bourgogne à l'art de la guerre, pour lui inspirer l'esprit d'audace et d'initiative qui, durant la campagne de 1708, lui avait manifestement fait défaut, le choix de Villars eût été meilleur; mais, en soi, celui d'Harcourt

1. *Mercure* de février 1709, p. 378.

2. D'Harcourt avait été nommé maréchal de France le 14 janvier 1703.

3. François d'Harcourt, marquis de Beuvron, lieutenant général et gouverneur de la Haute-Normandie, mort le 23 avril 1705 à l'âge de soixante-dix-huit ans.

n'était pas mauvais. Habile diplomate, Harcourt était également bon militaire, bien qu'il n'eût pas encore trouvé l'occasion de se signaler par quelque succès. De plus, il avait de la souplesse dans le caractère, et l'on pouvait être assuré qu'il s'accommoderait de l'autorité personnelle du duc de Bourgogne, comme, durant la campagne de 1708, s'en était accommodé Boufflers. Harcourt prit même à l'avance la précaution de s'assurer les bonnes grâces de la duchesse de Bourgogne. A peine désigné pour ce commandement, le duc de Bourgogne s'était mis à travailler avec lui. « En rusé compagnon, dit Saint-Simon qui ne l'aime pas, Harcourt alla plus loin. Il proposa au jeune prince que madame la duchesse de Bourgogne fût présente à leur travail, et les charma tous deux de la sorte. Il avoit réservé les choses principales pour les déployer devant elle. Finement il la consulta, admira tout ce qu'elle dit, le fit valoir à monseigneur le duc de Bourgogne, allongea la séance et y mit tout son esprit à étaler dextrement sa capacité pour leur en donner grande idée et à persuader la Princesse de son plus respectueux attachement. Elle en fut flattée... Elle étoit fort sensible à se voir ménagée et recherchée par les personnages [1]. »

1. Saint-Simon, édit. Boislisle, t. XVII, p. 385.

Le choix d'Harcourt et même celui du duc de Bourgogne ne furent cependant pas approuvés de tous. Une chanson, qui courut sous main, représentait madame de Maintenon, « après son oraison », tirant au sort dans un chapeau le nom des généraux, et celui des princes auxquels ils seraient associés. Voici le couplet qui concernait le duc de Bourgogne et Harcourt :

Harcourt arriva le premier
En nommant l'Allemagne,
Et le prince qui fut tiré
Pour la mesme campagne,
Ce fut le fameux Bourguignon
La faridondaine, la faridondon,
La terreur de nos ennemis,
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami [1].

Tant d'application de la part du duc et de la duchesse de Bourgogne, un si habile manège de la part d'Harcourt (si tant est qu'il nourrît les visées ambitieuses que lui prête Saint-Simon), devaient être perdus. L'entrée en campagne des armées fut retardée par les négociations qui se poursuivirent tout le printemps et jusqu'au commencement de l'été à la Haye par l'intermédiaire du président Rouillé [2] et de Torcy lui-même, et lorsque celui-ci

1. Bibliothèque nationale, Fonds Français 2694, p. 369.
2. Pierre Rouillé de Marbeuf, né le 5 août 1657, président au Grand Conseil, fut envoyé à la Haye en mars 1709. Il mourut à Paris le 30 mai 1712.

revint, le 1er juin, porteur des conditions insolentes et humiliantes qui déterminèrent le Roi à rompre toute négociation et à adresser un suprême appel à son peuple, la situation militaire et financière s'était aggravée. Déjà elle était apparue dans toute son angoisse à une sorte de conseil de guerre que le Roi avait inopinément tenu un dimanche de mai et auquel il avait convoqué le duc de Bourgogne, « à moins, lui dit-il un peu aigrement, que vous ne préfériez aller à Vêpres ». A ce conseil assistaient en plus de Monseigneur et du duc de Bourgogne, Villars, Boufflers, Harcourt, Chamillart et Desmaretz. Là, il fut démontré par les maréchaux appelés à commander les armées que les troupes placées sous leurs ordres n'étaient pas payées, et que les approvisionnements les plus nécessaires leur faisaient défaut. Avant tout, il fallait y pourvoir. « Harcourt, habile en tout, dit Saint-Simon, ne voulut point partir que très bien assuré de pain, de viande et d'argent pour son armée du Rhin. » Ces dépenses absorbèrent les dernières ressources du Trésor. Il ne restait plus rien pour les équipages des princes. Or la présence d'un prince à l'armée coûtait gros. Lors de la campagne d'Oudenarde, la table du duc de Bourgogne était de seize couverts, plus une de dix pour son bureau, et cela paraissait peu. Qu'eût-

ce été s'il avait fallu faire face à la dépense occasionnée par le séjour simultané aux armées de Monseigneur, du duc de Bourgogne, du duc de Berry et du duc d'Orléans! On crut devoir y renoncer. « Le Roi, à son dîner, dit à Livry, son premier maître d'hôtel, qu'il n'avoit qu'à congédier les équipages de monseigneur le Dauphin et de monseigneur le duc de Bourgogne, et que ces princes n'iroient point à l'armée cette année... Le Roi, ajoute Dangeau, veut envoyer à ses troupes l'argent qu'il auroit coûté pour le voyage de ces princes [1]. »

Le duc de Bourgogne ne se soumit cependant point sans résistance à cette décision. « Il soutint, dit Proyart, que c'étoit dans ces circonstances fâcheuses qu'il falloit se roidir contre les obstacles par la fermeté et la constance : « Puisque l'argent » nous manque, ajouta-t-il, j'irai sans suite; je » vivrai en simple officier ; je mangerai, s'il le faut, » le pain du soldat, et personne ne se plaindra de » manquer du commode quand on verra que j'aurai » à peine le nécessaire [2]. » Mais le Roi fut inflexible. Par une fausse conception de la dignité princière, il ne voulut pas admettre que son petit-fils figurât dans ses armées sans être entouré de l'éclat qui convenait

1. *Dangeau*, t. XII, p. 430.
2. Proyart, t. I, p. 264.

à son rang. Il lui refusait ainsi l'occasion de déployer les rares qualités morales qui étaient en lui, et qui auraient fini par forcer au moins le respect. Le duc de Bourgogne vivant en simple officier aurait fait oublier les fautes du duc de Bourgogne chef d'armée. Ce n'était point son intérêt de le condamner à vivre de la vie inoccupée de la Cour, où, comme nous l'allons voir, la duchesse de Bourgogne, involontairement, brillait un peu à ses dépens.

III

LA COUR EN DEMI-DEUIL

Malgré ces calamités, la vie de cour continuait en effet, non pas animée et brillante comme au temps de ces gais carnavals où les fêtes succédaient aux fêtes en l'honneur de la jeune duchesse de Bourgogne, mais non point aussi triste et aussi dénuée de plaisirs qu'avec nos idées modernes nous serions tentés de l'imaginer. Il n'entrait pas dans la politique de Louis XIV de permettre que la Cour s'assombrît outre mesure, car c'eût été avouer sa défaite, et son légitime orgueil ne lui permettait pas un pareil aveu. Nous avons vu qu'au lendemain d'Hochstedt il n'avait décommandé aucune fête, et que lui-même avait voulu paraître à un bal masqué au lendemain de Ramillies. S'il n'avait tenu qu'à lui, l'année 1709 aurait encore vu des bals, car il pensait (madame de Maintenon nous l'apprend) « qu'il seroit aussi bon de ne pas donner au monde l'idée de l'accable-

ment de la France ». Ce fut la duchesse de Bourgogne qui s'y opposa, car elle était plongée « dans une grande mélancolie », et le Roi ne la voulut point contraindre[1].

A sa grand'mère, Madame Royale, avec laquelle elle continuait, malgré la guerre, d'échanger par le service des *ordinaires* des lettres affectueuses, la duchesse de Bourgogne témoignait cependant quelques regrets : « Je n'aurai pas grand'peine, lui écrivait-elle, à vous rendre compte des divertissemens de ce carnaval; il a esté fort triste jusque à cette heure, et je crois qu'il finira de mesme. Il ne sauroit y avoir de bal car il n'y a plus personne pour dancer; il y a plusieurs dames qui sont dans de trop grand deuil, d'autres qui sont grosses et la plus part de celle qui ce marie on esté toute leur vie dans des couvens et ne savent point dancer. Il n'y a présantement à la Cour que neuf dames en estat de dancer qui ne sont la moitié que de petite fille. Je serois la plus vieille du bal, ce qui m'a osté toute envie de dancer. Je ne sais quelle folie les dames ont présantement, car à trente ans, elle se trouve or d'âge à pouvoir dancer. Si cette mode dure, il faudra profiter du peu de temps qui me reste[2]. »

1. *Lettres inédites de madame de Maintenon à la princesse des Ursins*, t. I, p. 380.

2. Cette lettre a déjà été publiée par la comtesse della

Il ne pouvait être non plus question de soupers, pour une bonne raison, c'est qu'obéissant les uns à un sentiment patriotique, les autres à la mode, les autres à la contrainte morale, les principaux seigneurs de la Cour avaient envoyé leur vaisselle d'argent à la Monnaie pour y être convertie en numéraire, et s'étaient mis « à la faïence », pour reprendre l'expression de Saint-Simon, qui avoue lui-même avoir constitué, et de fort mauvaise grâce, l'arrière-garde de ces donateurs plus ou moins volontaires. Le duc de Bourgogne avait constitué au contraire l'avant-garde, ayant à l'exemple du Roi et de Monseigneur, envoyé à la Monnaie le peu de vaisselle d'argent qu'il possédait : exactement 73 marcs d'argent à 34 livres le marc, représentant une somme totale de 2 490 livres. On ne pouvait guère inviter ses amis à manger dans des assiettes en faïence ou même en étain. Jouer n'était guère possible ; on était trop pauvre et on n'y avait pas cœur. On se souvient que la duchesse de Bourgogne se refusait, la veille de Malplaquet, à proposer une partie à des femmes qui avaient peut-être leurs

Rocca (*Lettres de la duchesse de Bourgogne*, p. 72). Ainsi que nous avons fait pour les précédentes, nous en avons rétabli le texte d'après l'original, qui est aux Archives de Turin, comme spécimen de son orthographe. Elle avait cependant fait quelques progrès, si l'on compare cette lettre aux premières qu'elle adressait à sa grand'mère.

maris ou leurs pères à la bataille. Un seul plaisir restait : la comédie, et le Roi ne voulait pas qu'on s'en privât. « Il ne se parle icy que de mauvais temps et des maladies que cela y produit, écrit la marquise d'Huxelles. Il y a pourtant des comédies à Versailles, afin de réjouir la jeune cour. Monseigneur y est revenu de Meudon, ne trouvant pas son château habitable à cause du grand froid qu'il y souffroit[1]. »

Il devait en coûter à Monseigneur de ne plus pouvoir aller à l'Opéra, son théâtre favori, où il se plaisait à conduire la duchesse de Bourgogne, tandis que, par scrupule, le duc de Bourgogne demeurait à Versailles. Mais, pendant la période des grands froids, l'Opéra avait dû fermer, et lorsque les représentations reprirent au printemps, la misère et la surexcitation à Paris étaient si grandes qu'il y eut, sur le passage de Monseigneur, populaire cependant à Paris, des incidents pénibles. Un soir d'avril qu'il y avait mené la duchesse de Bourgogne et celui qu'on appelait le roi d'Angleterre, ainsi que plusieurs dames, dans trois carrosses, des femmes du peuple s'attroupèrent et arrêtèrent les carrosses, « criant au pain et montrant celui qu'elles man-

1. Correspondance de la marquise d'Huxelles avec le marquis de Lagarde. Bibliothèque du musée Calvet à Avignon.

geoient[1] ». Monseigneur ne put se dégager qu'en leur jetant par les portières quelque argent. Il fallut éviter le retour de ces scènes et se contenter des comédies à Versailles. Du 22 décembre 1708 au 16 mars 1709, les comédiens ordinaires du Roi ne s'y transportèrent pas moins de vingt-deux fois, le registre de la Comédie-Française en fait foi. Ils y jouaient tantôt la tragédie, tantôt la comédie, tantôt *Phèdre* et le *C... imaginaire*, tantôt *Tartuffe* et *Turcaret*[2] alors en sa nouveauté. La période des grands froids, où le théâtre était fermé à Paris, n'arrêta pas leurs voyages. Ils s'y transportaient en plusieurs carrosses, à leurs frais, et le coût de chaque voyage est soigneusement noté sur leur registre[3]. Au commencement de l'année 1710, la duchesse de Bourgogne, qui arrivait au terme d'une grossesse, fit même construire un théâtre dans sa salle à manger afin de pouvoir assister plus facilement aux représentations. On ne s'y divertissait pas seulement à entendre des farces comme l'*Avocat Patelin*, mais on y écoutait avec plaisir *le Misanthrope*, *Britan-*

1. Correspondance de la marquise d'Huxelles.
2. *Turcaret*, la célèbre comédie de Lesage, avait été jouée pour la première fois par les comédiens ordinaires du Roi le 14 février 1709.
3. Bibliothèque du Théâtre-Français. *Registre des comédiens ordinaires du Roi.*

nicus, *Polyeucte*. Dans le choix du répertoire qu'on représentait devant elle, la Princesse faisait preuve de goût. Elle aimait également la musique, et Sourches[1] nous dit qu'un jour « le Roi revenant de Trianon passa chez elle où il trouva une bien belle symphonie composée de Descosteaux[2] pour la flûte allemande, de Vizé[3] pour le théorbe[4], de Buterne[5] pour le clavecin, et de Fourcroy pour la basse de viole[6] ».

Il y avait aussi, de temps à autre, à la Cour des réceptions officielles où la duchesse de Bourgogne jouait son rôle. L'Électeur de Bavière vint à Paris dans les derniers jours de novembre 1709. Cet allié de la France, qui payait en ce moment sa fidélité de la perte de ses États, avait besoin d'être ménagé. On décida que, bien qu'il voyageât incognito, il serait reçu à Marly dont le Roi lui fit les honneurs. La

1. Sourches, t. XII, p. 136.

2. Philibert Descosteaux, ou Descouteaux, joueur de musette, était attaché à la musique du Roi (*Biographie des musiciens*, par F.-J. Fétis).

3. Robert de Vizé était un des meilleurs élèves de Francisque Corbet, lui-même célèbre guitariste d'origine italienne, que le duc de Mantoue avait envoyé à Louis XIV.

4. Le théorbe était un instrument analogue au luth, mais plus grand.

5. Charles Buterne, écuyer, fut l'un des quatre organistes de la chapelle du Roi, et maître de clavecin de la duchesse de Bourgogne.

6. La basse de viole était un instrument analogue au violoncelle.

duchesse de Bourgogne l'y aida avec infiniment de bonne grâce, et madame de Maintenon, dans sa joie de la façon avantageuse dont s'était montrée la jeune princesse, s'empressait d'écrire à la princesse des Ursins : « Madame la duchesse de Bourgogne s'est surpassée, et il nous est déjà revenu que l'Électeur en est charmé. Dès qu'il aborda le salon où il entra avec le Roi, il la connut à sa bonne mine. J'en tire d'autant plus de vanité que madame la princesse de Conti était près d'elle. Cette princesse m'en a toute l'obligation; elle voulait paraître en écharpe sous prétexte de sa grossesse, et dans une négligence qui lui sied plus mal qu'à personne; j'obtins d'elle, avec bien de la peine, de s'habiller et même de se parer; il est vrai que j'en fus surprise moi-même; elle ne paraissait pas grosse de cinq mois; elle a très bon visage, car elle se porte très bien, et elle était incarnate et blanche depuis les pieds jusques à la tête. Elle renouvela une ancienne connaissance avec l'Électeur, qui lui soutenait qu'elle ne pouvait plus se souvenir de lui; elle lui dit qu'elle l'avait vu dans le cabinet de Madame sa mère, et qu'il contrefaisait l'Empereur[1]. »

1. *Lettres inédites de madame de Maintenon à la princesse des Ursins*, t. II, p. 111. Dans cette publication, la lettre est datée par erreur de 1710.

Ainsi, depuis sa lutte contre Vendôme et son triomphe, notre princesse avait pris de l'assurance et dominait de plus en plus la Cour. La cabale opposée, à la tête de laquelle était toujours la duchesse de Bourbon, ne cessait cependant point de lui faire opposition. « Toute la Cour est pleine d'intrigues, écrivait Madame... Le Dauphin est sous la domination absolue de sa sœur madame la Duchesse. La princesse de Conti est devenue l'alliée de celle-ci, afin de ne pas perdre tout pouvoir sur lui. Madame la duchesse de Bourgogne, qui voudrait elle aussi gouverner le Dauphin aussi bien que le Roi, est jalouse de madame la Duchesse. Elle a donc fait un pacte d'amitié avec notre Madame d'Orléans pour contrecarrer l'autre. C'est une plaisante comédie d'intrigues enchevêtrées, et je pourrais dire avec la chanson : *si on ne mouroit pas de faim, il en fauderoit mourir de rire*[1]. » La duchesse de Bourgogne n'ignorait rien de ces intrigues, mais elle ne s'en préoccupait guère, car elle sentait son crédit s'affermir chaque jour. A la fin de l'année 1710, elle en devait recevoir une preuve éclatante. Le Roi déclara qu'il lui laissait l'entier gouvernement des affaires de sa maison et la disposition de toutes les

1. *Correspondance de Madame*, trad. Jæglé, t. II, p. 101. Les mots en italiques sont en français dans l'original.

charges qui pouvaient y devenir vacantes. Il n'avait donné pareille marque de confiance ni à la Reine, ni à la Dauphine Bavière, et l'un des courtisans qui l'approchaient de plus près lui ayant dit : « Apparemment, Sire, elle vous rendra compte de ce qu'elle fera là-dessus » le Roi répondit : « Je me fie assez à elle pour vouloir qu'elle ne me rende compte de rien, et je la laisse maîtresse absolue de sa maison. Elle seroit capable de choses plus difficiles et plus importantes[1]. » Madame de Maintenon, dont la tendresse pour la duchesse de Bourgogne croissait de jour en jour, se réjouissait de voir que justice était enfin rendue à celle que, dans ses lettres, elle ne cesse d'appeler sa chère princesse. Le 15 décembre 1710, elle écrivait à la princesse des Ursins : « Trouvez bon, madame, que je m'épanche avec vous sur madame la duchesse de Bourgogne. Après avoir souffert bien des discours sur les mauvaises mesures que je prenais sur son éducation, après avoir été blâmée de tout le monde des libertés qu'elle prenait de courir depuis le matin jusqu'au soir, après l'avoir vue haïe de tout le monde, parce qu'elle ne disait mot, après l'avoir vue accusée d'une dissimulation horrible dans l'attachement qu'elle avait pour le Roi

1. Dangeau, t. XIII, p. 295.

et dans la bonté dont elle m'honorait, je vois aujourd'hui tout le monde chanter ses louanges, lui croire un bon cœur, lui trouver un grand esprit, convenir qu'elle sait tenir une grosse cour en respect. Je la vois adorée de Monseigneur le duc de Bourgogne, tendrement aimée du Roi, qui vient de lui remettre sa maison entre les mains pour en disposer comme elle voudrait, et disant publiquement qu'elle serait capable de gouverner de plus grandes choses. Je vous fais part de ma joie là-dessus, madame, persuadée que vous en serez bien aise, car vous avez démêlé plus tôt que les autres les mérites de notre princesse [1]. »

Une singulière transformation, sous le coup des anxiétés et des épreuves, s'était en effet opérée chez la duchesse de Bourgogne. Sans avoir rien perdu de ses grâces, elle avait acquis du sérieux, de la dignité, de la tenue. Elle en était arrivée à se faire scrupule des distractions les plus innocentes, comme de jouer au papillon, nouveau jeu récemment mis à la mode, ou d'assister à cheval à une revue, de peur qu'on ne l'accusât de ne « penser qu'à s'amuser [2] ». Peu s'en fallait même qu'elle ne fût

1. *Lettres inédites de madame de Maintenon à la princesse des Ursins*, t. II, p. 124.
2. Lettre à madame de Maintenon, publiée dans les *Mélanges*

en train de devenir un peu rigoriste, à s'en rapporter du moins au témoignage des dames de Saint-Cyr. Elle n'avait pas cessé de fréquenter la pieuse maison; mais, quand elle y venait, ce n'était plus pour se livrer comme autrefois « à des jeux de mouvement », c'était pour assister aux offices. Aussi ne voulait-elle pas que sa présence donnât prétexte au moindre trouble ou désordre. « Un jour de fête qu'elle étoit ici, disent les dames de Saint-Cyr dans leurs *Mémoires*, il y avoit beaucoup de monde à la grille, qui, pour la mieux voir et les demoiselles, firent si bien qu'ils ouvrirent peu à peu les petits rideaux entièrement, les tirant avec des cannes et des éventails. Cela déplut à la Princesse, qui trouva que c'étoit trop de hardiesse. Elle alla elle-même, d'un air tout sec, refermer tous les rideaux de la grille, non seulement les petits, mais encore les grands. Chacun se retira au plus vite, bien confus. » Un autre trait va nous la montrer non moins sévère. « Un page de la duchesse de Bourgogne ne manquoit pas d'aller à l'église à l'heure où les demoiselles y sont, et les regardoit par la grille. Mademoiselle de Buidbarre, fille très bien faite de taille et de visage, lui plut entre toutes les autres. Il

de littérature et d'histoire de la Société des Bibliophiles français, année 1850.

trouva moyen de le lui faire savoir par une lettre qu'il lui écrivit et qui lui fut rendue sans qu'on le sût. Cette demoiselle, qui étoit aussi vertueuse que belle, ayant lu cette lettre, fut fort indignée, et la porta à la première maîtresse, la priant de dire à ce page de n'être pas si hardi à l'avenir de lui écrire de pareilles lettres et de la regarder, ce à quoi on ne manqua pas. Le page eut une verte réprimande de madame la duchesse de Bourgogne, et elle ne l'amena plus [1]. » Ainsi, l'aimable princesse qui avait eu, quelques années auparavant, tant de peine à recouvrer ses imprudentes lettres à Maulevrier, réprimandait vertement un de ses pages parce qu'il s'était permis d'adresser un billet doux à une demoiselle de Saint-Cyr. Était-elle cependant revenue elle-même de son penchant à la coquetterie, au point qu'il ne faille lui attribuer aucune responsabilité dans une aventure qui eut quelque retentissement et à laquelle son nom ne laissa pas d'être mêlé? Le lecteur en sera juge.

Le mois de janvier 1711 vit débuter à la Cour un

1. *Mémoires de ce qui s'est passé de plus remarquable dans l'établissement de notre maison, et depuis jusqu'à présent*, pp. 478 et 479. Ces *Mémoires*, rédigés successivement par plusieurs religieuses de Saint-Cyr, sont en manuscrit à la Bibliothèque du grand séminaire à Versailles. Partie en a été publiée en 1846 à Paris, chez le libraire Fulgence, sans nom d'éditeur. L'ouvrage est devenu assez rare.

jeune seigneur dont la première apparition fit beaucoup de bruit, et qui devait, au cours de sa vie aventureuse, en faire davantage encore. C'était le jeune duc de Fronsac [1], issu d'un second mariage de ce duc de Richelieu [2], neveu du grand cardinal, qui convola trois fois en justes noces, et à propos duquel madame de Coulanges disait plaisamment : « Si on le voyait toutes les fois qu'il se marie, on ne le quitterait jamais. » Le duc de Richelieu était un de ces amis de jeunesse à qui madame de Maintenon demeura toujours fidèle. Aussi se montra-t-elle particulièrement bienveillante pour le jeune Fronsac lorsqu'il fut présenté à la Cour. Voici comme elle parlait de lui dans une lettre au duc de Noailles. « Il a seize ans et en paroît douze; il est, dans sa petitesse, de la plus jolie taille du monde : un beau visage et une parfaitement belle tête; il est des meilleurs danseurs; il est très bien à cheval; il joue; il aime la musique; il est propre à la conver-

1. Louis-Armand de Richelieu, né le 16 mars 1696. d'abord duc de Fronsac, puis duc de Richelieu à la mort de son père. Maréchal de France le 11 octobre 1748, il mourut le 8 août 1788.

2. Armand-Jean de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu. né le 30 octobre 1629; il épousa successivement : 1° Anne Poussard du Vigean, demoiselle de Fors; 2° Anne-Marguerite d'Acigné; 3° enfin, le 20 mars 1702, Marguerite-Thérèse Rouillé, veuve du marquis de Noailles; il était alors âgé de soixante-treize ans. Il mourut le 10 mai 1715.

sation. Il est très respectueux, très poli, un tour de raillerie agréable ; il est sage quand il le faut, et tout le monde le trouve tel que je viens de le dépeindre. » Et dans une autre lettre encore : « On voudroit le caresser comme un joli enfant, et je fus bien sur le point de le prendre sous le menton quand il me pria de signer à son contrat de mariage [1]. »

Dans la bienveillance avec laquelle madame de Maintenon parle de ce joli enfant, on trouve quelque trace de ce goût pour les vauriens dont elle s'accusait plus tard dans une lettre à madame de Caylus. Mais elle ne devait pas tarder à en déchanter. Un peu effrayé de l'ardeur et de la précocité de son fils, le duc de Richelieu avait cru sage de le marier avec une fille de sa troisième femme, la marquise de Noailles [2], qui avait deux ans de plus que lui. Cette fille [3] était, d'après madame de Maintenon elle-même, « laide, bien faite et raisonnable ». C'est dire qu'elle n'avait rien de ce qu'il fallait pour tenir

1. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 270.

2. Marguerite-Thérèse Rouillé, née le 17 juin 1661, mariée le 28 août 1687 à Jean-Baptiste-François, marquis de Noailles, veuve le 13 juin 1699, remariée le 20 mars 1702, morte le 27 octobre 1729.

3. Anne-Catherine de Noailles, née le 28 septembre 1694, mariée le 12 février 1711, morte le 14 novembre 1716.

un époux de cette sorte. Aussi, après avoir témoigné pour l'épouse, qui lui avait été donnée malgré lui, d'un dédain blessant, le jeune duc de Fronsac n'avait-il pas tardé à se faire connaître par l'éclat de ses galanteries. C'était surtout dans le petit cercle de la duchesse de Bourgogne qu'il brillait. Présenté par madame de Maintenon, la Princesse lui avait fait bon accueil. Elle s'amusait de lui, l'encourageait dans ses folies auxquelles elle se montra peut-être trop indulgente. C'est du moins ce qu'avancent et Soulavie [1] dans les *Mémoires* où il a cru pouvoir faire parler le maréchal lui-même et l'auteur d'une *Vie privée du maréchal de Richelieu* qui ne mérite pas une plus complète créance. « Habitué, dit l'auteur de cette vie, à trouver des beautés assez faciles, il s'imagina que les bontés dont l'honoroit madame la duchesse de Bourgogne étoient une preuve de son amour. Il se conduisit avec cette princesse aussi légèrement qu'il le faisoit ailleurs, et, voyant que tout lui réussissoit, il fit

1. Jean-Louis Giraud Soulavie, né à Largentière le 8 juillet 1752, mort à Paris le 11 mars 1813 publia en 1790 les quatre premiers volumes des *Mémoires du duc de Richelieu*. L'édition complète en neuf volumes parut en 1792. Ces *Mémoires* sont assurément apocryphes, mais il n'est pas possible cependant d'en négliger complètement le témoignage, car il est certain que beaucoup de renseignements et de documents authentiques ont été procurés à Soulavie par Richelieu lui-même.

de nouvelles extravagances. Il auroit dû se perdre, mais la duchesse de Bourgogne le trouvoit aimable. Elle le regarda comme un enfant étourdi dont il falloit excuser les inconséquences. Elle s'en amusoit, et c'est peut-être un tort dans cette princesse qui donna lieu à la calomnie de s'armer contre elle[1]. » Fronsac poussa l'inconséquence jusqu'au scandale. Que fit-il exactement? Cela est assez difficile à dire. Suivant Soulavie, un soir qu'il devait y avoir compagnie chez la duchesse de Bourgogne, il se cacha sous le lit. Quand il fut découvert, il donna comme excuse qu'il avait voulu entendre ce que les dames diraient de lui. Suivant Rulhière[2], qui reçut lui aussi, sur le tard, les confidences du Maréchal, « assistant un jour à la toilette de la duchesse de Bourgogne, au moment où on faisoit retirer les hommes pour qu'elle pût changer de chemise, il s'étoit caché derrière un paravent, et il n'avoit pu s'empêcher de lever la tête au-dessus pour faire voir à cette princesse

1. *La Vie privée du Maréchal de Richelieu* en trois volumes parut en 1791 chez le libraire Buisson. Soulavie, qui s'en plaignait comme d'une contrefaçon de ses *Mémoires*, l'attribue à Senac de Meilhan. C'est une erreur. Cette vie a pour auteur un certain Faur qui était secrétaire du duc de Fronsac. Voir l'*Histoire de Soulavie*, par M. Mazon, t. I, p. 55, et t. II, p. 130.

2. Claude Carloman de Rulhière, né à Bondy en 1735, fut, pendant deux ans, aide de camp du maréchal de Richelieu, historien-secrétaire de Breteuil, puis attaché au comte de Provence. Il mourut à Paris le 30 janvier 1791.

l'excès de son amour et celui de sa témérité. La Dauphine cria, par un premier mouvement. Richelieu fut aperçu de toutes les femmes ; elles jurèrent toutes de lui garder le secret, et elles le dirent, sans qu'elles eussent envie de lui nuire, mais craignant d'être prévenues, et chacune d'elles voulant être la première à apprendre ce petit événement. Le Roi le sut et crut devoir punir cette hardiesse pour les suites qu'elle pouvoit avoir. Il l'envoya à la Bastille [1] ».

Telle est la version de Richelieu ; mais, comme il ne laissait pas d'être assez fat, il pourrait bien ici avoir exagéré un peu les choses. Sa témérité ne paraît pas avoir été la seule cause de la disgrâce où il tomba. Après s'être engoué de lui à la Cour, on était devenu plus sévère. « On va vous envoyer notre petit prodige qui n'est plus prodigieux, écrivait encore madame de Maintenon au duc de Noailles, qui, pour lors, commandait en Espagne. On donne autant sur lui présentement qu'on le louait au dernier voyage de Marly. Je ne sais pourtant rien de positif que d'avoir donné dans un panneau qu'on lui a tendu sur le jeu. » Et, toujours indulgente,

1. *Anecdotes sur Richelieu*, par C. de Rulhière, précédées d'une notice, par Eugène Asse, p. 2.

elle ne pouvait s'empêcher de dire encore : « C'est la plus aimable poupée qu'on puisse voir [1]. »

Le duc de Richelieu son père trouva cependant que ce n'était pas assez d'envoyer cette poupée à l'armée, et il vint à Versailles solliciter du Roi des mesures plus sévères. Sur le conseil même de madame de Maintenon, du moins à en croire Soulavie, il obtint contre son fils une de ces lettres de cachet qui étaient, dans les mœurs d'alors, l'équivalent de ces mesures de détention par voie de correction paternelle qu'aux termes de notre code les pères de famille sont en droit de solliciter du président du tribunal. La lettre de cachet en vertu de laquelle il fut incarcéré, le 13 avril 1711, et qui est contresignée « Phélypeaux », porte en effet cette mention : « pour correction [2] ». Ce serait en dehors de notre sujet que de le suivre et de raconter les tentatives dont à la Bastille il fut l'objet de la part de l'abbé Remy et de la duchesse de Fronsac, l'un ayant entrepris de le convertir et l'autre de le séduire. Disons seulement que la pénitence fut assez longue et qu'il n'en sortit que le 19 juin 1712 [3].

1. *Madame de Maintenon d'après sa Correspondance authentique*, t. II, p. 274.

2. Archives de l'Arsenal, publiées par M. Funck Brentano, n° 2 125 du catalogue, dossier n° 10 598.

3. En 1715, Fronsac courut de nouveau le danger d'être mis à la Bastille. Pour y échapper, il adressait à madame de

A sa sortie, il obtint d'être envoyé à l'armée de Flandre, non sans que madame de Maintenon fût intervenue en sa faveur, et eût sollicité cette grâce du Roi. Aussi Fronsac demandait-il à prendre congé d'elle, et elle lui adressait une lettre pleine de si bons conseils que le duc de Richelieu déclarait son fils « indigne de vivre s'il n'étoit pas touché d'un repentir sincère par la manière convaincante dont elle savoit inspirer la sagesse et la vertu[1] ».

Pour en revenir à la duchesse de Bourgogne, peut-être fut-elle en effet un peu imprudente, un peu coquette, si l'on veut, avec ce joli enfant que

Maintenon des lettres très humbles. « J'ose vous supplier, lui écrivait-il, de songer que je n'ai que dix-neuf ans, et qu'il est aisé de voir que l'âge et l'expérience corrigent assez de ces sortes de fautes-là. Je vous supplie de songer aussi que je suis un pauvre orphelin qui n'a plus d'autres asiles que la Cour et d'autres soutiens que vos bontés; » et dans une autre lettre : « Je suis dans une appréhension et dans un désespoir qui fait que je ne dors ni jour ni nuit du malheur que j'ai eu de déplaire au Roi... Si j'étois assez heureux pour qu'il voulût bien suspendre sa colère ou me permettre d'aller me jeter à ses pieds, j'ose vous supplier, Madame, de vouloir bien me le faire savoir. Vous me rendrez la vie. J'ai tant reçu de marques de vos bontés que j'ose en attendre encore celle-ci et je vous supplie de ne pas douter de ma parfaite reconnoissance. » — Je dois communication du texte authentique de ces deux lettres à l'obligeance de M. le duc de Lesparre qui possède deux curieux volumes de copies de lettres adressées à madame de Maintenon dont le plus grand nombre sont inédites. Ces deux lettres de Fronsac avaient cependant été publiées par La Beaumelle (édit. de Maëstricht, t. VIII, pp. 40 et 41), mais, comme toujours, inexactement.

1. Archives du duc de Lesparre.

madame de Maintenon elle-même était tentée de prendre sous le menton. En tout cas, ce ne fut de sa part que légèreté, car elle s'était, à cette époque, sérieusement et tendrement rapprochée de son mari. Une des personnes qui lui étaient jusque-là le moins favorables, Madame elle-même le reconnaît, en même temps qu'elle lui rend témoignage sur d'autres points. « Elle a beaucoup gagné à son avantage, écrivait-elle le 9 mai 1711, et vit en bonne intelligence avec son mari. » Et elle continue par ce portrait du mari lui-même : « Le bon seigneur n'est pas aussi laid qu'il est mal bâti ; il est boiteux et bossu, mais le visage n'est point laid ; il a des yeux magnifiques et pleins de raison, et le reste de la figure n'est point mal. Ses cheveux sont très beaux. Il en a une vraie perruque... Il est un peu trop bigot, cela est certain, mais il ne prêche guère[1]. » Ainsi, à mesure que la femme devenait plus sérieuse, le mari devenait moins prêcheur, et l'harmonie régnait chaque jour davantage entre eux.

1. Correspondance de Madame, trad. Jæglé, t. II, p. 150.

IV

LE MARIAGE DE LA DUCHESSE DE BERRY

De 1709 à 1711, plusieurs événements se succédèrent à la Cour, heureux ou tragiques, qui grandirent encore la situation de la Princesse et du Prince et tournèrent vers eux tous les yeux.

La duchesse de Bourgogne n'avait qu'un fils, le duc de Bretagne, le premier enfant qu'elle avait mis au monde étant mort peu de temps après sa naissance. Aussi la santé de ce fils lui causait-elle d'assez fréquents tourments. « Je sai, écrivait-elle à sa grand'mère, que souvent les enfants résiste davantage aux meaux que les grandes personnes, mais cella ne m'empêche point, quelque réflection que j'y fasse, d'être fort inquiette d'abort que mon fils a le moindre mal. » Mais elle s'occupait peu, au moins par elle-même, de son éducation. « Je fus avant-hier à Versailles le voir, écrit-elle dans la même lettre. Je le pencai fouaitter, car il devient extrêmement méchant

et fort opignatre, ce qui m'impatienta beaucoup, car le plus grand agrément que je luy trouvois étoit sa douceur et de ne point crier, mais madame de Vantadour le gaste absolument à force de l'aimer. »

Au milieu de l'année 1709, on sut que la Princesse était de nouveau grosse. Cette fois elle prit de grandes précautions pour que sa grossesse se terminât heureusement. A la vérité elle ne laissait pas de regretter un peu de se trouver dans cet état : « Vous me reprochés qu'il y a du temps que je n'ai eu d'anfants, écrivait-elle à sa grand'mère, et je ne saurois mieux faire pour vous obéir que d'estre grosse, mais je vous avoue que j'aurois bien voulu n'estre pas si ponctuelle à de pareils ordres[1] ». Elle évitait les routes pavées, les fatigues excessives, renonçait au cheval, et passait beaucoup de temps au lit. A partir du commencement de février 1710, l'anxiété devint grande, car on la savait à terme. Le Roi, qui considérait comme une des fonctions de son devoir royal d'assister aux couches de ses belles-filles ou belles-petites-filles, conservait toujours ses habits auprès de son lit afin de pouvoir se rendre auprès d'elle dès qu'il serait appelé. Le samedi 15,

1. Archives de Turin. *Lettere di Maria Adelaïde di Savoia scritte a la duchessa Giovanna Battista sua avola*, Lettres des 13 mai et 1er juillet 1709.

à sept heures, on vint le réveiller, la Princesse ressentant les premières douleurs. On eut un moment de crainte, les couches s'annonçant difficiles; mais Clément, l'accoucheur ordinaire des princesses, qui revenait précisément d'Espagne où il avait été donner des soins à la Reine, prit, assure le *Mercure* (qui entre dans beaucoup de détails), ses mesures si habilement que les choses se passèrent au mieux. A huit heures un quart, la duchesse de Bourgogne accouchait d'un garçon, « ce que les faiseurs d'horoscope seront bien aises d'apprendre, ajoute le *Mercure*, et qu'il a de tous temps passé pour constant que les enfans qui naissoient le jour étoient plus heureux que ceux qui venoient au monde pendant la nuit[1] ». L'heureux événement fut annoncé à Versailles par la cloche du palais, comme c'était l'usage, et à Paris par le carillon de la Samaritaine. Lors de la naissance du second duc de Bretagne, venu au monde en 1707, le Roi, nous l'avons dit, avait interdit les réjouissances. Bien que les temps ne fussent pas moins tristes, il ne prit pas la même précaution, et des fêtes furent spontanément données dans un grand nombre de villes de France, à Paris en particulier, où le Prévôt des marchands et les

1. *Mercure de France*, année 1710, pp. 203 et 207.

Echevins organisèrent, sans avoir reçu d'ordres, un brillant feu d'artifice. « Trois emblèmes prétendoient y faire voir trois des principales vertus nécessaires à un prince : sçavoir la sagesse, la grandeur d'âme et la science. » L'instinct populaire voyait en effet, dans la naissance ardemment désirée d'un nouvel héritier du trône, comme un heureux présage qui annonçait la fin des maux de la guerre et le retour à l'ancienne prospérité. Ce sentiment se traduit dans les nombreux sonnets que la naissance du jeune prince inspirait aux rimeurs de cour. Parmi les pièces de vers assez médiocres que rapporte le *Mercure*, nous choisissons celle-ci :

De votre bras vengeur nous ressentons le poids
Grand Dieu; vous nous frappez de fléaux légitimes;
Tout ce que nous donnèrent vos bontés magnanimes
S'est trouvé de nos mains enlevé par vos lois.

A peine vos rigueurs nous ont laissé la voix,
Mais loin d'envisager les excès de nos crimes
Détournez vos regards vers les vertus sublimes
Que pratique à vos yeux le plus sage des rois.

Hâ! Seigneur, vous daignez exaucer ma prière;
Je vois par son bonheur finir notre misère;
Votre cœur apaisé donne un prince à nos lis.

De son berceau naitra la paix et l'abondance
Et par lui vous laissez plus de bien à la France
Que nos tristes forfaits ne nous en ont ravis.

Le royal enfant dont le berceau semblait contenir tant de promesses, à qui on souhaitait grandeur d'âme,

sagesse et science, fut titré au moment de sa naissance : Duc d'Anjou. Il devait être un jour le roi Louis XV.

Cette même année 1710, qui fut témoin d'une naissance royale, vit encore un mariage qui assura et fortifia le crédit de la duchesse de Bourgogne et parut avec raison un nouveau triomphe pour elle. Il y avait à la Cour un jeune prince de vingt-quatre ans sur lequel l'attention commençait à se porter. C'était le troisième fils de Monseigneur, le frère cadet du duc de Bourgogne, le duc de Berry. Ce prince n'était pas sans qualités; il s'était bien montré durant la campagne de Flandre, et avait été reçu avec faveur à son retour par le Roi et par son père, qui le préférait ouvertement au duc de Bourgogne. Mais il n'en vivait pas moins sur un pied de grande intimité avec la duchesse de Bourgogne, ne bougeant guère de chez elle, et prenant part à tous ses plaisirs. Madame, toujours sévère, lui reproche même son attitude au milieu du petit cercle de dames qui entouraient la duchesse de Bourgogne. « Depuis nombre d'années, écrivait-elle le 9 juin 1708, le duc de Berry n'écoute que la duchesse de Bourgogne et ses dames. Comme celles-ci ont autant de savoir-vivre que des vaches dans leur vacherie, elles le traitent comme un valet; il ne sait plus lui-même

qui il est[1]. » Et dans une autre lettre du 9 mars 1710 : « Il n'est pas étonnant que le duc de Berry se conduise comme un enfant. Il ne parle avec personne de raisonnable. Nuit et jour, il est dans la chambre de la duchesse de Bourgogne où il fait le valet de chambre de ses dames. L'une se fait apporter une table par lui, l'autre son ouvrage, la troisième lui donne telle autre commission; il se tient debout ou bien est assis sur un petit tabouret, tandis que toutes les jeunes dames sont étendues ou bien dans une chaise à bras, en écharpe, ou bien sur un lit de repos[2] ». Le duc de Berry aimait en effet la société des femmes, tout en se montrant timide avec elles. « Parmi plusieurs commencemens de galanteries, dit Saint-Simon, il n'avoit su encore ni les embarquer, ni les conduire, ni en mettre aucune à fin[3]. » On pouvait craindre cependant qu'il ne devînt plus hardi, et qu'il ne s'engageât dans quelque liaison dont il serait difficile de le détacher. Il était donc naturel que dans la famille royale on pensât à le marier. Mais à qui ? Quelques années auparavant les partis n'auraient pas fait défaut en Europe. Il n'aurait pas manqué de princesses qui eussent été fières

1. Correspondance de Madame, édit. Bodeman, t. II, p. 180.
2. Correspondance de Madame, trad. Jæglé, t. II, p. 115.
3. Saint-Simon, édit. Chéruel, de 1856, t. VIII, p. 214.

d'épouser un fils de France. Il n'en allait plus de même après tant de revers, et d'ailleurs, Louis XIV étant en guerre avec l'Empire et la Savoie, il n'y avait pas de princesse catholique sur laquelle ses yeux pussent se porter. Il ne pouvait donc être question que d'une princesse française. Or on n'en comptait que deux qui fussent en âge de se marier. L'une était mademoiselle de Bourbon[1], la fille de cette duchesse de Bourbon dont nous avons si souvent parlé; l'autre était la fille du duc[2] et de la duchesse d'Orléans, qu'on avait coutume d'appeler Mademoiselle[3].

Le mariage du duc de Berry avec mademoiselle de Bourbon eût été un véritable échec pour le duc et la duchesse de Bourgogne. La duchesse de Bourbon, que nous avons vue si grossièrement hostile au duc de Bourgogne pendant la campagne de Flandre, était demeurée l'âme de cette cabale de Meudon où se réunissaient tous les ennemis du jeune prince, et, si la ferme attitude de la Princesse

1. Louise-Élisabeth de Bourbon, appelée d'abord mademoiselle de Charolais, puis en 1707 mademoiselle de Bourbon, née à Versailles le 22 novembre 1693, morte le 27 mai 1775. Elle épousa Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti.

2. Philippe, duc d'Orléans, né le 2 août 1674, régent sous la minorité de Louis XV, mort le 2 décembre 1723.

3. Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans, née à Versailles le 20 août 1695, morte le 21 juillet 1719. Son mariage avec le duc de Berry eut lieu le 5 juillet 1710.

avait fait baisser le ton à la cabale à laquelle la disgrâce de Vendôme avait servi de leçon, cependant son hostilité se déguisait à peine, et continuait de diviser la Cour en deux factions, celle de Monseigneur et de la duchesse de Bourbon d'une part, celle du duc et de la duchesse de Bourgogne d'autre part. Le mariage du duc de Berry avec mademoiselle de Bourbon aurait fait passer le jeune prince d'une faction dans l'autre, et aurait assuré le crédit de madame la duchesse sur Monseigneur, « des volontés duquel, dit Saint-Simon, elle disposoit absolument, et qui, reliée à lui par le mariage de leurs enfants, usurperoit une puissance sous laquelle tout plieroit sous son règne et dès celui-ci même. Madame la duchesse de Bourgogne, continue Saint-Simon, tomberoit pas à pas dans un éloignement de Monseigneur qui, approfondi par la dévotion mal entendue de M. le duc de Bourgogne et par le dégoût que Monseigneur avoit pris de lui depuis les choses de Flandre, soigneusement entretenu depuis, les plongeroit tous les deux dans l'abîme dont il a été parlé, avoit si hardiment commencé à leur creuser [1] ». Au contraire, le duc et la duchesse de Bourgogne ayant toujours vécu dans la plus parfaite

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. VIII, p. 220. La phrase, obscure et incorrecte, est ainsi rédigée.

intelligence avec le duc et la duchesse d'Orléans, le mariage du duc de Berry avec Mademoiselle les rapprocherait encore et laisserait le duc de Berry dans leur camp. La duchesse de Bourgogne était trop intelligente pour ne pas apercevoir en même temps le péril et l'avantage, et il est probable qu'elle s'en serait avisée, lors même que Saint-Simon ne l'y aurait pas fait penser.

Pour toutes les *intrigues et batteries* qui précédèrent ce mariage et qui durèrent plusieurs mois, nous ne pouvons que renvoyer à Saint-Simon, qui n'y consacre pas moins d'un demi-volume de ses *Mémoires*. A l'en croire, il aurait tout conçu, tout conduit, tout fait réussir; mais lors même qu'il aurait, ce qui est probable, grossi quelque peu son rôle, il reconnaît lui-même l'ardeur et l'adresse que déploya de son côté la duchesse de Bourgogne. Ce fut elle qui entama l'affaire avec Monseigneur dont on redoutait la résistance, car il n'aimait pas le duc d'Orléans. Un jour que Mademoiselle avait été chez madame de Maintenon, où se trouvaient précisément Monseigneur et le Roi, la duchesse de Bourgogne fit l'éloge de la jeune princesse lorsqu'elle se fut retirée, et dit, comme étourdiment, que c'était là une vraie femme pour M. le duc de Berry. A ce mot, Monseigneur rougit de colère et répondit vive-

ment que « cela seroit fort à propos pour récompenser le duc d'Orléans de ses affaires d'Espagne[1] » et il sortit brusquement de la chambre. La duchesse de Bourgogne feignit l'étonnement, et se tournant d'un air effarouché vers madame de Maintenon : « Ma tante, lui dit-elle, ai-je dit une sottise? » A quoi le Roi répliqua avec feu que si madame la duchesse le prenoit sur ce ton-là et entreprenoit d'empaumer Monseigneur, elle compteroit avec lui[2]. » L'insuccès apparent de cette première tentative n'était pas pour décourager la duchesse de Bourgogne, et elle continua de s'occuper avec ardeur de ce projet, ne cessant d'agir sur madame de Maintenon, qui ne savait rien lui refuser, et se prêtant à tout, même à une démarche indirecte auprès de mademoiselle Choin, à qui, sur le conseil de Saint-Simon, on dépêcha son ami Bignon[3] pour se la rendre favorable. Tant de persistance, tant de diplomatie, et, pour reprendre le mot de Saint-Simon lui-même, tant d'intrigues furent à la fin couronnées

1. L'année précédente le duc d'Orléans avait été accusé, non sans fondement, d'avoir profité de ce qu'il servait en Espagne pour se livrer à des intrigues contre Philippe V.
2. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. VIII, p. 232.
3. Armand-Roland Bignon, seigneur de Blanzy, né le 23 septembre 1666, intendant des finances en 1699, intendant de la généralité de Paris et conseiller semestre en 1709, mourut le 21 février 1724.

de succès. Pressé par le Roi, Monseigneur finit par donner son consentement. Le duc de Berry, consulté en dernier, répondit qu'il « obéiroit au Roi avec plaisir », et le mariage fut résolu.

La chose faite, Monseigneur en prit son parti de bonne grâce. Le duc et la duchesse d'Orléans étant venus le voir alors qu'il était encore à table avec le duc et la duchesse de Bourgogne, il embrassa cinq ou six fois la duchesse d'Orléans, but au beau-père, à la belle-mère, à la belle-fille, et les força de lui rendre raison, « la duchesse de Bourgogne animant tout et le duc de Bourgogne étant si aise du mariage et de le voir si bien pris qu'il en haussa le coude jusqu'à tenir des propos si joyeux qu'il ne pouvoit les croire le lendemain [1] ».

Mieux encore que dans cette scène de famille, racontée de seconde main par Saint-Simon, leur joie apparaît dans une lettre que Madame, la grand'-mère de la fiancée, adressait le 5 juin à la duchesse de Hanovre. « Le soir, quand, à sept heures, j'étais à ma fenêtre, à écrire à la reine d'Espagne et à madame de Savoie, la duchesse de Bourgogne avec toutes ses dames et son mari accoururent tout d'un coup et s'écrièrent : « Madame, nous vous amenons

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. VIII, p. 286.

» le duc de Berry, car le Roy vient de déclarer tout » haut qu'il espousera Mademoiselle. Le Roi va » vous le dire et Monseigneur aussi. Nous les avons » devancés. » Je dis à la duchesse de Bourgogne : » A l'heure qu'il m'est permis de parler, je vous » assurres, Madame, que j'orès une recognoissance » éternelle de tous les soins et peines que vous vous » estes donnés pour cette affaire. Je say aussi, dis- » je au duc de Bourgogne, que vous l'avès toujours » désiré, dont je vous rends mille grâces. » Au duc de Berry je dis : « Venès, que je vous embrasse, » car vous voilà plus que jamais, comme disait ma- » dame la Dauphine le *bery* de Madame (car elle » l'appelait mon *Berry* il le sait bien). Je vous orès » dans mon cœur, je vous aimerès tendrement, mais » je suis trop vieille pour vous voir souvent, car je » ne puis vous estre bonne à rien. Soyez heureux, » gay et content, et je jouirai de votre contente- » ment[1]. » Ces effusions de famille prenaient place les derniers jours de mai. Le 2 juin, le Roi déclara le mariage qui fut considéré comme un grand succès pour la duchesse de Bourgogne. Ce fut elle qui se

1. Les lettres de Madame sont écrites en allemand, et nous ne les connaissons que par des traductions. Celle-ci paraît avoir été écrite, en partie du moins, en français. Nous l'avons reproduite telle que M. Jæglé l'a fait paraître, t. II, p. 119 de son édition.

chargea de composer la maison de la future duchesse de Berry. Elle obtint, non sans peine, de la duchesse de Saint-Simon, qui lui était toute dévouée, qu'elle acceptât la place de dame d'honneur. Elle fit écarter, comme dame d'atour, madame de Caylus, d'accord avec madame de Maintenon qui ne voulut pas, assure Saint-Simon, « se donner le ridicule de faire dire qu'elle mettoit sa nièce auprès d'une jeune princesse pour la former à ce qu'elle avoit pratiqué et à ce qui l'avoit fait chasser avec éclat[1] ». Elle lui fit préférer madame de Chiverny[2] qui était fille de Saumery, ancien sous-gouverneur puis aide de camp du duc de Bourgogne. Indirectement tout au moins, sa jeune belle-sœur était ainsi placée sous sa surveillance et sa protection. Les fêtes du mariage, auxquelles on donna peu de solennité, se passèrent en partie dans son appartement. Ce fut chez elle que se rendirent, le jour des fiançailles, les futurs époux après la signature du contrat. « Il y avoit, dit Dangeau, plus de dames parées que je n'en ai vues à aucune cérémonie[3]. » On joua en attendant le souper du Roi, car, afin qu'on pût établir un plus grand nombre de

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. VIII, p. 317.
2. Marie Johanne, fille de Jacques-François Johanne, marquis de Saumery, mariée en 1680 à Louis de Clermont, marquis de Montglat, comte de Chiverny, morte le 18 janvier 1727 à soixante-quinze ans.
8. Dangeau, t. VIII, p. 300.

tables de jeu, la duchesse de Bourgogne avait eu la précaution de faire enlever le billard. Le lendemain, le mariage fut célébré par le cardinal de Janson [1]. Au sortir de la cérémonie qui l'élevait au rang de petite-fille de France, la nouvelle duchesse de Berry dut passer devant sa grand'mère, Madame : « Poussez-moi donc, Madame, lui dit-elle avec bonne grâce, pour me faire passer devant vous, et il me faut encore quelque temps pour m'accoutumer à cet honneur-là. » Au souper, on fut vingt-huit à table. Après le souper, on conduisit les époux à leur nouvel appartement. Toutes les dames entrèrent dans la chambre de la mariée. Le cardinal de Janson fit la bénédiction du lit. Ce fut la duchesse de Bourgogne qui donna la chemise à la duchesse de Berry, et, quand tout le monde se fut retiré et les mariés couchés, ce furent le grave duc de Beauvilliers, comme ancien gouverneur, et la duchesse de Saint-Simon, comme dame d'honneur, qui tirèrent le rideau chacun de leur côté, « non sans rire un peu, dit Saint-Simon, d'une telle fonction ensemble. »

Quelques jours après, la duchesse de Bourgogne

1. Toussaint de Forbin, cardinal de Janson, évêque-comte de Beauvais, était cardinal depuis 1690. Nommé grand aumônier de France en 1706, il mourut le 8 avril 1713, âgé de quatre-vingt-trois ans.

intervint auprès du Roi, qui n'avait fait qu'un médiocre présent de pierreries à la duchesse de Berry et n'avait rien donné au duc de Berry, pour qu'il lui donnât quelque argent de poche, car, faute d'argent, le jeune prince n'avait pu jouer au dernier voyage de Marly. Le Roi, en s'excusant sur le malheur des temps, lui remit cinq cents pistoles.

La duchesse de Bourgogne eut peu à se louer de cette belle-sœur, qui ne tarda pas à vivre en assez mauvaise intelligence avec elle. Bientôt, elle s'impatienta de l'amour que le duc de Berry témoignait à sa femme, trouvant qu'il était « par trop fade », et comme elle aimait sincèrement ce jeune beau-frère, elle dut se repentir de la femme qu'elle lui avait donnée. La duchesse de Berry qui, comme Mademoiselle, avait bien caché son jeu et paraissait timide et modeste, ne tarda pas à se montrer telle qu'elle était, c'est-à-dire grossièrement gourmande, buveuse, portée à la débauche en tout genre, et de plus insolente. On sait le triste rôle joué par elle sous la Régence, et l'on comprend cette réflexion philosophique par laquelle Saint-Simon clôt le long récit des peines qu'il se donna pour ce mariage : « Plus cette princesse se laissa connoître, et elle ne s'en contraignoit guère... plus nous gémîmes du malheur d'avoir si bien réussi dans une affaire que,

bien loin d'avoir entreprise et suivie au point que je le fis, j'aurois au contraire traversée avec encore plus d'activité quand même mademoiselle de Bourbon en eût dû profiter et l'ignorer, si j'avois su le demi-quart, que dis-je, la millième partie de ce dont nous fûmes si malheureusement témoins[1]. »

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. VIII, p. 338.

CHAPITRE II

LA MORT DE MONSEIGNEUR
LE PETIT TROUPEAU

I

LA MORT DE MONSEIGNEUR

Ainsi la duchesse de Bourgogne s'exerçait peu à peu à remplir ses fonctions de future reine, quand un événement tragique vint brusquement la mettre davantage encore au premier plan et en pleine lumière.

En 1711, Monseigneur avait cinquante ans. Il était dans la force de l'âge, et rien dans sa santé ne pouvait faire craindre que, d'après l'ordre de la nature, il ne succédât pas au Roi son père. Il avait bien eu, quelques années auparavant, une indigestion qui avait fait croire à une attaque d'apoplexie ; mais comme cet accident avait été occasionné par un excès de nourriture, comme il avait eu grand'peur, et

comme, depuis lors, il surveillait fort exactement son régime, rien ne donnait à prévoir que l'accident dût se renouveler. Au contraire le Roi vieillissait. Bien qu'il eût conservé sa belle prestance, on remarquait que son visage était changé. Les anxiétés et les fatigues du métier qu'il remplissait si consciencieusement n'avaient pas laissé d'altérer cette complexion magnifique, et la médication habituelle d'alors, saignées et purgations, n'était pas pour rendre vigueur à un corps affaibli. Chacun, à part soi, se préoccupait donc de l'avenir, et bien qu'il courût sur Monseigneur certaines prédictions : « Fils de Roi, père de Roi, jamais Roi », cependant le courtisan, pour parler comme Saint-Simon, se demandait avec anxiété quels changements surviendraient dans les affaires publiques, et dans la situation de chacun, le jour où celui qui n'était que le roi de Meudon deviendrait le roi de Versailles.

Ce n'était pas qu'entre les deux cours il n'y eût quelque ressemblance. A Versailles, madame de Maintenon régnait dans l'ombre; à Meudon, c'était mademoiselle Choin. Monseigneur l'avait-il épousée? On le croyait généralement. « On se marie étrangement dans cette famille », avait dit un jour la duchesse de Bourgogne, faisant allusion au double mariage supposé du Roi avec l'ex-gouvernante de

ses bâtards et de Monseigneur avec l'ex-fille d'honneur de sa demi-sœur. Il faut avouer que les apparences y prêtaient. Les jours de réception officielle, la Choin disparaissait, remontant dans sa petite chambre, et laissant la princesse de Conti ou la duchesse de Bourbon faire les honneurs; mais les jours ordinaires elle trônait dans le salon, sur un fauteuil, laissant la duchesse de Bourgogne assise sur un tabouret. En lui parlant directement, elle ne l'appelait point « mignonne », comme madame de Maintenon; mais en parlant d'elle ou de la duchesse de Berry, elle supprimait le « Madame ». Ce n'était pas qu'elle fût vaniteuse ou hautaine. Elle était au contraire une assez bonne personne, incapable de s'employer à mal, discrète et désintéressée. Un jour, elle avait déchiré de sa main un testament que lui montrait Monseigneur, et par lequel il lui laissait un legs important. Au retour de la campagne de Flandre, elle avait, dans la mesure de son influence, travaillé à rapprocher le fils du père. De même, elle avait contribué au mariage du duc de Berry. Le duc et la duchesse de Bourgogne n'avaient donc point à se plaindre d'elle, comme des autres personnages qui composaient les *parvulos* de Meudon. Les débris de la cabale de Vendôme, dont le principal personnage était d'Antin, continuaient de s'y

réunir, et leurs sentiments vis-à-vis du duc de Bourgogne n'étaient pas changés. Aussi ce dernier venait-il de plus en plus rarement à Meudon. Il s'y sentait toujours timide, gêné, « en brassières », répète souvent Saint-Simon, et si Monseigneur se comportait toujours vis-à-vis de la duchesse de Bourgogne en beau-père affectueux, il témoignait au duc de Bourgogne une froideur marquée, réservant toutes ses tendresses et ses complaisances pour son troisième fils, le duc de Berry, comme lui grand mangeur, grand chasseur, sanguin, emporté, bien qu'au fond d'humeur assez débonnaire, vers lequel il se sentait attiré par ces ressemblances de nature.

Les choses en étaient là, et les deux cabales, contenues dans leur hostilité réciproque par l'autorité du Roi, continuaient à se miner sourdement quand, le 9 avril, le Roi apprit par d'Antin que Monseigneur avait eu le matin une faiblesse, et que, vers six heures du soir, il avait une forte fièvre et semblait fort assoupi. Le lendemain, la petite vérole se déclarait. Le Roi se transporta immédiatement à Meudon, défendant au duc et à la duchesse de Bourgogne de le suivre, parce qu'ils n'avaient pas eu cette redoutable maladie; mais madame de Maintenon venait l'y rejoindre. A peine arrivée, elle recevait deux lettres, l'une du duc et l'autre de la duchesse de Bourgogne,

qui tous deux paraissaient, dans ces lettres, encore plus préoccupés de la santé du Roi que de celle de Monseigneur. Voici en quels termes s'adressait à elle le duc de Bourgogne : « Je prends, Madame, la liberté d'écrire au Roy sur une chose qui intéresse encore plus l'Estat que la santé de Monseigneur ; vous jugez aisément que c'est sur la sienne propre. Il n'y a personne qui ne tremble, lorsque l'on pense que le Roy est exposé à tous momens à un air dangereux, non seulement pour la petite vérole, mais mesme pour d'autres maladies venimeuses et plus à craindre. Je sais, Madame, que le Roy se doit à sa famille, et je ne le sais que trop, par l'ordre qu'il m'a donné de ne me point présenter devant lui, mais je sais aussi qu'il se doit encore plus à l'Estat, et si l'on prenoit la voix de ses sujets, il ne s'exposeroit pas ainsi sans nécessité à un péril dont Dieu le préservera j'espère, mais qui est réel. » Après avoir suggéré quelques précautions que le Roi pourrait prendre, et insisté de nouveau, tant en son nom qu'au nom du duc du Maine, pour qu'il ne voie pas Monseigneur, le duc de Bourgogne continue : « Après un objet public, je suis honteux d'en venir à un particulier : c'est madame la duchesse de Bourgogne. Pensez, je vous prie, Madame, tout ce que je pense et dois penser, l'aimant comme je

l'aime, si je la vois aller à Meudon, et soyés persuadée qu'il n'y a que la seule satisfaction du Roy qui l'emporte sur mon inquiétude. »

A cette lettre le duc de Bourgogne en joignait en effet une pour le Roi. La duchesse de Bourgogne écrivait de son côté à madame de Maintenon : « Je suis hors de moy, beaucoup plus encore pour le Roy et vous que pour Monseignęur, car j'ai dans la teste qu'il s'en tirera heureusement... Je suis ravie, ma chère tante, que vous veniez dîner icy, car je serai à l'aise avec vous. Nous verrons ensemble comment je ferai pour voir le Roy, car, pour vous dire la vérité, je n'ai pas grande envie d'entrer dans la maison. Je fais les mesmes reflexions pour moy que pour vous, et quand j'aurai gagné quelque mal, personne ne m'en saura gré; au contraire, on m'en blâmera. Il faut pourtant que je voye le Roy; sans cela Versailles m'est insupportable. Vous ne sauriez vous figurer l'air qu'il a. Il faut dire toute la vérité : les lieux où le Roi n'est pas sont inanimés[1]. »

Le Roi ne fit pas venir la duchesse de Bourgogne à Meudon. Il en interdit au contraire le séjour à tous les personnages de la Cour qui n'avaient pas eu la petite vérole, sauf à ses ministres qu'il faisait

1. Archives du duc de Lesparre.

venir chaque matin pour tenir conseil. Pendant ce temps, mademoiselle Choin était reléguée dans un grenier, et le père Le Tellier, qu'on voulait avoir sous la main, dans un autre, tous deux cachés, *incognito*, servis seuls dans leur chambre, et traités de même, avec cette différence que mademoiselle Choin ne voyait que Monseigneur et que le père Le Tellier ne voyait que le Roi.

Le 13, on crut le malade mieux. Les harengères de Paris, auprès desquelles il était populaire comme auprès du menu peuple, s'étaient transportées à Meudon pour avoir de ses nouvelles. Monseigneur voulut les voir. Sans crainte de la contagion elles se jetèrent au pied de son lit qu'elles baisèrent plusieurs fois, et, ravies de le trouver en pleine connaissance, lui dirent qu'en rentrant à Paris, elles allaient faire chanter un *Te Deum*. Le pauvre prince, qui sentait la gravité de son mal, leur dit qu'il n'était pas encore temps. Il avait raison. Le lendemain, son état s'aggravait subitement ; à quatre heures, la connaissance l'abandonnait ; les médecins perdaient la tête et se disputaient entre eux sans prévenir personne jusqu'au moment où Fagon vint dire brusquement au Roi que tout était perdu. Le Roi voulut entrer dans la chambre de son fils. La princesse de Conti l'en empêcha, lui disant que Monseigneur ne

le reconnaîtrait point et qu'il entrait en agonie. Le Roi s'affaissa sur un canapé dans la pièce voisine, et y demeura une heure, attendant l'arrivée de la mort, mais non sans avoir fait prévenir le père Le Tellier. Celui-ci, qui venait de se coucher, se releva et se rhabilla en hâte, mais il ne put recevoir la confession du moribond. Madame de Maintenon, qui était venue s'asseoir avec le Roi sur le canapé et qui « tâchoit de pleurer », voulut le déterminer à partir. Le Roi s'y refusa, tant que Monseigneur serait encore en vie. La mort survint à onze heures. Il fit alors demander un carrosse. Un serviteur maladroit fit avancer la propre berline de Monseigneur. Le Roi refusa de s'en servir et en demanda un autre. Au moment d'y monter, il rencontra Pontchartrain, et lui dit de recommander aux autres ministres de se rendre le lendemain à Marly pour le Conseil de mercredi. Il fallut que Pontchartrain lui dise qu'il n'y avait point d'affaires urgentes, et que le Conseil pouvait être remis sans inconvénient.

Cependant la nouvelle avait volé de Meudon à Versailles où le désordre et l'émotion régnaient dans le palais. Il n'est personne qui ne connaisse l'immortel tableau tracé par Saint-Simon de cette nuit du 14 au 15 avril, et qui n'en sache en quelque

sorte par cœur le récit : l'appartement de la duchesse de Bourgogne, puis bientôt son salon et la grande galerie remplis de dames en déshabillé; les courtisans rassemblés en hâte et en confusion; les uns pénétrés de douleur, les autres attentifs à eux-mêmes pour cacher leur élargissement et leur joie; les sots tirant leurs soupirs de leurs talons, et, avec des yeux égarés et secs, louant Monseigneur toujours de la même louange, c'est-à-dire de bonté; les plus fins s'inquiétant de la santé du Roi, se sachant bon gré de conserver tant de jugement parmi ce trouble et n'en laissant pas douter par la fréquence de leur répétition; d'autres, vraiment affligés et de cabale frappée, pleurant amèrement ou se contenant avec un effort aussi aisé à remarquer que les sanglots; les plus politiques, les yeux fichés en terre et reclus en des coins, méditant profondément aux suites d'un événement si peu attendu et bien davantage sur eux-mêmes; l'agitation des indifférents, les mugissements des valets, tout, jusqu'aux épisodes burlesques, l'arrivée de Madame en grand habit et hurlant sans savoir pourquoi « ni l'un ni l'autre » et le bon Suisse qui dormait dans un lit de repos, sortant, à peine réveillé, un gros bras nu, puis n'osant se lever en si nombreuse compagnie et se cachant sous ses couvertures, tous ces traits sont

présents à toutes les mémoires, et nous ne pouvons qu'y renvoyer [1]. Nous voulons seulement extraire de ces pages, écrites en lettres de feu, ce qui concerne l'attitude de la duchesse et du duc de Bourgogne.

Aux premiers moments qui suivirent l'arrivée de la triste nouvelle, Saint-Simon nous représente la Princesse allant et venant de son cabinet dans sa chambre et attendant le moment de se rendre sur le passage du Roi qui, pour aller de Meudon à Marly, traversait Versailles et lui avait fait dire de se trouver sur sa route, à l'Orangerie. « Son maintien, toujours avec ses mêmes grâces, étoit un maintien de trouble et de compassion que celui de chacun sembloit prendre pour douleur. » L'approche du Roi étant annoncée, « elle prit à sa toilette son écharpe et ses coiffes, debout et d'un air délibéré traversa la chambre, les yeux à peine mouillés, mais trahie par de curieux regards lancés à la dérobée, et suivie seulement de ses dames, elle gagna son carrosse par le grand escalier ». Quand elle revint, le duc de Beauvilliers la fit passer, ainsi que le duc de Bourgogne, de son appartement encombré dans la grande galerie. Là, s'asseyant sur un canapé à côté de son époux, elle s'occupa surtout de le con-

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, pp. 121 et suiv.

soler, « et elle y avoit moins de peine qu'à acquérir le besoin d'être elle-même consolée, à quoi pourtant, sans rien montrer de faux, on voyoit bien qu'elle faisoit de son mieux pour s'acquitter d'un devoir pressant de bienséance sentie ». Elle répondait par « un fréquent moucher » aux sanglots, aux cris, aux hurlements de son beau-frère, le duc de Berry, qui parfois se taisait, comme suffoqué, et parfois faisait éclater avec force la « trompette du désespoir ». Une partie de la nuit se passa ainsi jusqu'au moment où le duc de Beauvilliers s'avisa « qu'il étoit temps de délivrer les jeunes princes d'un si fâcheux public et proposa que chacun se retirât dans son appartement ». En gagnant le sien, la duchesse de Bourgogne eut un court entretien avec une de ses dames, madame de Lévis, la fille du duc de Chevreuse. Madame de Lévis lui dit « que n'ayant pas lieu d'être affligée, il seroit horrible de lui voir jouer la comédie. Elle répondit bien naturellement que, sans comédie, la pitié et le spectacle la touchoient, et la bienséance la contenoit et rien de plus ». Après ces courtes paroles, qui exprimaient avec dignité et sincérité ses véritables sentiments, elle rentra dans son appartement où elle reposa paisiblement jusqu'au matin.

Différente fut l'attitude du duc de Bourgogne. Au

premier moment, l'impression qui domina chez lui fut celle de la stupeur. D'un coup d'œil, il dut mesurer à quel point cette mort imprévue le grandissait en situation, mais aussi de quelles responsabilités elle l'allait charger, et, chez cette nature scrupuleuse, consciencieuse avant tout, mais un peu indécise, l'effroi dut l'emporter sur tout autre sentiment. Au moment où la nouvelle venait d'arriver, Saint-Simon l'aperçut à travers la porte ouverte du petit cabinet; le coup d'œil qu'il asséna sur lui ne lui rendit « rien de tendre, mais seulement l'occupation profonde d'un esprit saisi. » Saint-Simon le revit de plus près dans la grande galerie « pleurant d'attendrissement et de bonne foi des larmes de nature, de religion, de patience. » Mais l'impression du saisissement était encore celle qui dominait, et Madame nous le représente « bouleversé, pâle comme la mort et ne disant pas un mot [1] ». L'émotion ressentie par lui avait été si grande que sa santé en souffrit, et qu'il fut indisposé pendant quelques jours. Peu à peu cependant, il reprit possession de lui-même. Nous trouvons l'expression des sentiments par lesquels il passa successivement dans ses lettres à son frère Philippe V. La veille

1. Correspondance de Madame. trad. Jæglé, t. II, p. 145.

même du jour où Monseigneur devait succomber, il lui écrivait : « Vous serez sans doute dans une extrême inquiétude, mon très cher frère, en recevant cette lettre, mais j'espère qu'alors nous en serons déjà délivrés », et, après quelques détails sur le cours suivi par la maladie de Monseigneur, il continuait : « Nous recevons à tout moment des nouvelles de Monseigneur qui, jusqu'ici, calment un peu notre juste inquiétude. La matière dont je parle m'occupe si fort que vous ne trouverez point étrange que je n'en trouve point d'autre[1] ». Le lendemain de la mort, il lui adressait un billet très court où se trahit l'inquiétude que fait naître dans son âme chrétienne cette disparition si brusque. « Le sujet de cette lettre est si triste, mon cher frère, que je n'ai pas la force de vous en parler. Je prends part à votre douleur qui n'est que trop commune avec la mienne. Reposons-nous sur l'immense miséricorde de Dieu[2]. » Quelques jours après, il lui écrivait encore : « Je ne vous écrivis qu'un seul mot, mon très cher frère, le 15 de ce mois au sujet du malheur qui nous est arrivé. Je ne doute pas qu'ayant un aussi bon cœur que le vostre, vous n'en ayez

1. Archives d'Alcala. Lettre du 13 avril 1711 communiquée par l'abbé Baudrillart.
2. *Ibid.* Lettre du 15 avril 1711.

esté bien vivement touché; j'ai beaucoup pris de part à votre peine, et je suis bien sûr que vous en aurez aussi pris à la mienne; j'en ai été secoué et pénétré, et m'en suis trouvé incommodé pendant quelques jours, c'est-à-dire sans appétit et languissant, mais, Dieu mercy, je suis mieux présentement. C'est un coup de la main de Dieu qu'il faut adorer avec soumission. Vous aurez sçu que le Roy a jugé à propos que je prisse le titre de Dauphin, ce qui me remet à tous moments devant les yeux la perte que j'ai faite. Je sçais, mon cher frère, que vous aviez beaucoup de confiance en l'amitié de Monseigneur; il ne tiendra pas à moy que je ne la mérite aussi, et je ne saurois assez vous marquer combien j'ai de joye de voir nos intérêts se réunir de plus en plus. Aimez-moy donc toujours, mon très cher frère, et soyez persuadé que ma tendresse pour vous sera toujours telle quelle doit estre, que vos intérêts iront chez moi immédiatement après ceux de la France, et j'espère qu'ils ne se sépareront jamais[1]. »

Ces lettres traduisent les regrets d'un fils respectueux, ressentant tout ce qu'il doit sentir à la mort d'un père, mais on n'y trouve point l'accent d'une douleur profonde, ce qui est assez explicable, étant

1. Archives d'Alcala. Lettre du 26 avril 1711.

donné la nature des relations qui existaient entre le père et le fils. La duchesse de Bourgogne, chez qui ne parlait pas la voix du sang, s'exprimait sur cette mort plus librement. Elle échangeait parfois des lettres avec le duc de Noailles, le mari de sa compagne d'enfance et de jeu, mademoiselle d'Aubigné, lettres très courtes, car elle n'avait pas la plume facile, mais toujours d'un tour aimable. « Je ne sais comment je suis présentement dans vos bonnes grâces, lui écrivait-elle alors qu'il commandait en Espagne, mais ce que je sais fort bien, c'est que vous êtes à merveille avec moy, et que votre absence, bien loin de faire l'effet ordinaire que l'on dit qu'elle cause dans les princes, réveille en moy tous les sentiments d'une amitié très tendre. » Aussi, peu de temps après la mort de Monseigneur, s'ouvrait-elle à lui, en toute sincérité, des sentiments qu'elle éprouvait. « J'ai été véritablement touchée de la mort de Monseigneur, lui écrivait-elle, mais je m'en console comme les autres; je crois même avoir plus de raisons. Il n'y a pas assez longtemps que vous estes ors d'ici pour avoir oublié la situation de la Cour et par conséquent pour imaginer grande partie de ce que je dois penser [1] ». Saint-Simon

1. *Mélanges de littérature et d'histoire* publiés en 1850 par la Société des Bibliophiles français, p. 38.

avait donc bien raison de dire : « Jamais douleur ne fut plus courte que celle de la mort de Monseigneur [1]. » Cette mort amenait cependant à la Cour de grands changements qu'il est nécessaire de faire connaître.

1. Addition au *Journal* de Dangeau, t. XIII, p. 382.

II

QUESTIONS D'ÉTIQUETTE

Dans une cour aussi bien ordonnée que celle de Louis XIV, un événement aussi important que la mort de l'héritier présomptif de la couronne ne pouvait survenir sans amener certaines révolutions, qui se traduisaient par des modifications à l'étiquette. Il nous faut donc montrer quels changements la disparition de Monseigneur apportait dans la situation du duc et de la duchesse de Bourgogne. Ce sera pour nous l'occasion de pénétrer un peu plus avant dans les mœurs et les habitudes de cette cour des dernières années de Louis XIV, moins étudiée, moins intéressante, nous en convenons, que celle des années brillantes, mais à laquelle le vieux Roi, impassible en apparence sous le coup des revers, continuait d'imprimer, par la constante majesté de son attitude, une mélancolique grandeur.

Une première question se posait. Sous quelle appellation serait désormais désigné le duc de Bourgogne? Son père était Dauphin : mais l'usage s'était établi, on ne savait trop pourquoi, de l'appeler : Monseigneur, tout court. En userait-on de même avec le duc de Bourgogne, ou bien le traiterait-on de Dauphin en sa qualité d'héritier de la couronne, et bien qu'il ne fût que le petit-fils du Roi? Le lendemain même de la mort de Monseigneur, le Roi, à l'attention duquel aucun détail n'échappait, souleva la question. A peine levé, il fit entrer ses ministres et leur demanda leur sentiment. La scène, que Torcy raconte dans son *Journal*, fut émouvante. Le Roi pouvait à peine parler, les pleurs lui coupant la voix à chaque instant, bien que la veille, ainsi qu'il le fit remarquer lui-même, il n'eût pas versé une larme; mais, en ce moment, il ne pouvait s'empêcher d'en épancher abondamment. « Chacun, dit Torcy, touché de la douleur du Roi et du spectacle, pleurait sans répondre. Je me sentis plus de fermeté. Je dis qu'il n'y avait nulle difficulté à faire prendre le titre de Dauphin à Monseigneur le duc de Bourgogne, qu'il était l'héritier nécessaire, immédiatement après le Roi, et que personne ne pouvait survenir entre Sa Majesté et lui qui lui fît perdre ses droits. Elle dit que c'était aussi son avis et le Chan-

celier reprit que c'était ce qu'il venait de dire[1]. » En se mettant à table à midi, le Roi fit connaître cette décision, disant à haute voix « que cela avoit été un abus de traiter défunt M. le Dauphin de Monseigneur, et qu'il étoit tombé lui-même dans cet abus, l'appelant ainsi dans sa jeunesse[2] ».

Une seconde question restait à trancher. Comment parlerait-on au nouveau Dauphin, et comment parlerait-on de lui? Lui dirait-on : *Monsieur*, ou : *Monseigneur*, et dirait-on : *Monsieur le Dauphin*, et *Madame la Dauphine*, ou bien : *le Dauphin* et *la Dauphine tout court*? La question demeura incertaine pendant quelques jours, et Dangeau nous met au courant de ses perplexités, ne sachant comment il doit rédiger son *Journal*. A la fin de la semaine, cette question fut ainsi tranchée. En parlant du duc de Bourgogne on dirait : *Monsieur le Dauphin*. En lui écrivant, on mettrait : *Monseigneur le Dauphin*; mais en lui parlant, on lui dirait : *Monsieur*. La décision était importante. « Ce n'étoit en effet que peu

1. « Je me savais mauvais gré de ma fermeté, continue assez malignement Torcy, et je l'attribuais à un mauvais cœur, mais, en sortant du cabinet, je me sentis plus attendri que ceux que j'avais vus pleurer devant le Roi. Un instant après quelques-uns riaient. Je cessai de me reprocher ma vivacité. » *Journal inédit de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy* (p. 222).

2. Sourches, t. XIII, p. 86.

à peu, nous dit Saint-Simon, et par la très moderne et fine introduction de l'art des princes du sang et de leurs valets principaux » que l'usage s'était introduit de les appeler en leur parlant directement : *Monseigneur*. Peu à peu les bâtards en avaient profité, et se faisaient traiter de *Monseigneur*, tout comme les princes légitimes. Le duc de Bourgogne avait toujours été choqué de cet abus. A son sens, il appartenait aux subalternes, mais non point aux courtisans, de traiter directement les princes de : *Monseigneur*. Ce fut lui qui insista pour qu'en parlant de lui on dît désormais : *Monsieur le Dauphin* et pour qu'en lui parlant on lui dît : *Monsieur*. Il eut quelque peine à l'obtenir, et souvent il eut à reprendre ceux qui par inadvertance l'appelaient : *Monseigneur*. Mais les autres princes du sang, et surtout les bâtards, ne prenant point cette peine, l'usage de dire : *Monseigneur*, subsista, non sans que chacun eût le sentiment que tout cela était provisoire, et qu'un jour viendrait où le duc de Bourgogne mettrait toutes choses sur un autre pied, abaissant les bâtards, et relevant les seigneurs[1]. Quant à la duchesse de Bourgogne, elle fut titrée,

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, pp. 156 et 171; Dangeau, t. XIII, p. 384.

et il ne pouvait y avoir d'incertitude : *Madame la Dauphine*, et c'est ainsi, comme le feront désormais Saint-Simon et Dangeau, que nous la désignerons parfois.

Le nouveau rang du Dauphin et de la Dauphine devait se traduire par certains signes extérieurs. Le Roi attacha à la personne du Dauphin le même nombre de gardes qu'à celle de Monseigneur, et décida qu'il ne sortirait qu'accompagné d'un brigadier. La duchesse de Bourgogne n'avait que quatre gardes à cheval quand elle sortait. Elle en aurait huit désormais. A la messe, elle aurait un carreau distinct de celui de sa belle-sœur, la duchesse de Berry. Le Roi décida en même temps que, lorsqu'elle dînerait en public, elle aurait droit à la nef, au cadenas, et au bâton. Lorsque, quelques mois plus tard, elle dîna pour la première fois en public, il y eut foule pour la voir manger, et le *Mercure de France*[1] entre dans de grands détails sur le cérémonial du repas dont on n'avait point vu le pareil

1. *Mercure de France*, août 1711. On appelait nef un vase généralement en argent qui avait la forme d'un navire et qui contenait la salière, la serviette et les tranchoirs. Le cadenas était un coffret où l'on tenait sous clef les couteaux et les fourchettes. Quant au bâton, il servait autrefois au maître d'hôtel à toucher les plats qu'on pouvait servir. Pendant tout le temps du repas, le maître d'hôtel le tenait à la main. Ces usages étaient un souvenir des précautions autrefois prises contre le poison.

depuis Marie-Thérèse. Aucun de ces honneurs n'avait été en effet accordé par Louis XIV à la pauvre Dauphine Bavière, dont nous avons raconté la mélancolique destinée. Par avance, la duchesse de Bourgogne était traitée en reine.

Une dernière question restait à régler immédiatement, celle du deuil. En principe, les deuils de cour se portaient comme les portait le Roi, car il était « le modèle de la Cour ». Mais l'usage n'était pas qu'on portât le deuil de ses descendants. Le Roi n'avait point porté le deuil de la Dauphine Bavière. Il ne devait pas porter davantage le deuil de Monseigneur, de sorte que, sans une décision spéciale, personne ne l'aurait porté. Le Roi avait commencé par décider qu'on ne porterait le deuil que six mois. Puis, se ravisant, il ordonna qu'on le porterait un an, et il décida également, bien que lui-même ne drapât point, que, suivant la règle, les ducs, les officiers de la couronne, les princes étrangers et les grands officiers de la maison du Roi draperaient, et que ses domestiques porteraient des *pleureuses* pendant six semaines, et ceux des princes pendant trois mois[1]. Pour la Dauphine Bavière, le deuil

1. Draper consistait à tendre des tentures noires dans son antichambre et à en revêtir ses voitures. Le Roi drapait en violet. Quant aux *pleureuses*, c'étaient des morceaux de toile

n'avait été que de six mois, et personne n'avait drapé. Deux familles sollicitèrent à cette occasion, la permission de draper. Ce furent les Châtillon[1] qui revendiquèrent « l'honneur d'appartenir au Roi » par de très anciennes alliances, et les Beauvau qui firent valoir que la dixième aïeule paternelle du Roi était Beauvau[2]. Le Roi y consentit.

Les affaires d'étiquette une fois réglées, il fallait rendre à la mémoire de Monseigneur les honneurs accoutumés. Ses funérailles avaient eu lieu rapidement et sans pompe. Son corps était tellement décomposé par la maladie, qu'il fut enseveli sans être ouvert (comme c'était l'usage pour les rois et fils

noire qu'on attachait en haut des manches des justaucorps et au bout des manches des vestes.

1. La maison de Châtillon comptait de très illustres alliances « ayant eu l'honneur, dit la Chesnaye des Bois, d'en avoir treize directes avec la maison royale de France ». Cette maison était alors représentée par Alexis-Madeleine-Rosalie, dit le comte de Châtillon, né le 22 septembre 1690, colonel du régiment de Châtillon. Il avait épousé la fille du chancelier Voysin.

2. La dixième aïeule paternelle du Roi était en effet Isabeau de Beauvau, morte en 1474. Elle avait épousé en 1454 Jean de Bourbon II[e] du nom, comte de Vendôme, et eut comme fils François de Bourbon comte de Vendôme bisaïeul de Henri IV. « Par cette alliance, dit la Chesnaye des Bois, toutes les têtes couronnées de l'Europe descendent de la maison de Beauvau. » La maison de Beauvau était alors représentée par Gabriel-Henri, marquis de Beauvau, capitaine des gardes du corps de Philippe de France, veuf de mademoiselle de Saint-André, remarié en 1694 à Madeleine de Brancas, fille du duc de Villars. Il mourut le 12 juillet 1758, âgé de quatre-vingt-trois ans.

de roi), les uns disent par les frotteurs du château, les autres par des sœurs grises, les autres par les plombiers mêmes qui apportèrent le cercueil, et l'air de la chambre était si empesté que seuls quelques subalternes et des capucins de Meudon se relevèrent pour prier auprès du corps. Monseigneur était mort dans la nuit du mardi au mercredi 15 avril. Le jeudi, son cercueil fut mis dans un carrosse du Roi dont on avait ôté la glace de devant, parce que le bout du cercueil dépassait. Le curé de Meudon y monta avec le chapelain de quartier. Ce carrosse était suivi d'un autre qui contenait le duc de la Trémoïlle[1], gentilhomme de la Chambre, l'évêque de Metz[2], premier aumônier de Monseigneur, Dreux[3], le grand maître des cérémonies, et l'abbé de Brancas[4], aumônier de quartier. Pour se rendre à Saint-Denis on jugea préférable de ne point traverser Paris, tant en raison de la simplicité du cortège que « de l'effroyable douleur qui y régnoit et qui, ajoute Sourches, alla jusqu'à faire dire bien des extravagances ».

1. Charles-Louis Bretagne, duc de la Trémoïlle, prince de Tarente, né en 1685, mort le 9 octobre 1719.

2. L'évêque de Metz était alors monseigneur de Coislin. Voir t. II, p. 141.

3. Thomas de Dreux, marquis de Brézé, appelé le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies de 1701 à 1720; mort le 20 mars 1749.

4. André-Ignace de Brancas, aumônier du Roi, fut nommé en 1715 évêque de Lisieux; il mourut en 1761.

Escorté par des gardes du corps, par des valets de pied et par vingt-quatre pages du Roi portant des flambeaux, le lugubre cortège traversa presque de nuit le bois de Boulogne, et, par Saint-Ouen, gagna Saint-Denis où le corps fut immédiatement descendu dans le caveau royal, sans aucune cérémonie.

Il fallait au moins racheter par la solennité des cérémonies suivantes la simplicité trop grande de cet ensevelissement précipité. Après quatre jours de réclusion à Marly où le Roi ne vit que madame de Maintenon et la duchesse de Bourgogne, et durant lesquels il s'occupa cependant de dresser les listes de ceux qui allaient y être invités, il déclara que le lundi 20 il recevrait ce que Saint-Simon « appelle les compliments de tout le monde ». C'était l'usage en effet, lorsque quelque deuil survenait dans la famille royale, que le Roi reçût, debout, la visite de tout ce qui composait la Cour. Chacun défilait devant lui, en silence, les femmes en mante, les hommes en grand manteau noir. Les femmes faisaient une révérence, les hommes un salut que le Roi rendait ou ne rendait pas, suivant la qualité des gens. Mais ce ne fut pas seulement tout Versailles et tout Marly, ce fut « tout Paris vêtu d'enterrement », qui remplit les salons, car c'était une occasion unique de se montrer à la Cour et au Roi,

dont profitèrent beaucoup de personnes qui n'y avaient pas droit, de même qu'elles n'avaient pas droit à porter la mante et le grand manteau qui était une distinction réservée aux gens d'une certaine qualité. Toutes ces distinctions au reste se perdaient, comme le constate mélancoliquement Saint-Simon : « Jusque-là, dit-il, qu'il en passa devant le Roi que ni lui, ni pas un du demi-cercle reconnût et personne même de la Cour qui pût dire qui c'étoit » ; et il ajoute : « Il est difficile que la variété des visages, et la bigarrure de l'accoutrement de bien des gens peu faits pour le porter ne fournissent quelque objet ridicule qui ne démonte la gravité la plus concertée. Cela arriva en cette occasion où le Roi eut quelquefois peine à se retenir, et où même il succomba avec toute l'assistance au passage de je ne sais quel pied-plat, à demi abandonné de son équipage[1]. »

Le Roi n'était pas seul à avoir droit à ces compliments muets. Les enfants de Monseigneur y avaient droit également. Mais irait-on chez ses frères et sœurs bâtards et bâtardes? Le duc du Maine, toujours attentif « à pousser son bidet », souleva la question, ou plutôt la fit soulever par le duc de Tresmes,

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 177.

qui était chargé, en sa qualité de gentilhomme de la Chambre en année, de donner les ordres pour les réceptions, et qui, « plus valet que nul valet d'extraction, étoit plus avide de faire sa cour et de plaire que le plus plat provincial ». Après une journée d'hésitation, le Roi résolut la question en faveur de ses bâtards. La décision fut connue à l'heure du dîner, c'est-à-dire à midi. La cérémonie commençait à deux heures. « Ainsi point de temps à raisonner, encore moins à faire, et on obéit, avec la soumission aveugle et douloureuse à laquelle on étoit accoutumé. » Saint-Simon, dont l'indépendance d'esprit se venge dans ses *Mémoires* beaucoup plus qu'elle ne se traduisait dans sa conduite, obéit comme les autres, et, après s'en être quelque peu excusé, il fait cette observation : « Par cette adresse les bâtards furent pleinement égalés aux fils et aux filles de France et mis en plein parallèle avec eux[1]. »

Après la réception des courtisans devait venir, suivant l'étiquette, celle du corps diplomatique et celle des grands corps de l'État, comme nous dirions aujourd'hui. Ces réceptions furent fixées au 27 avril. Ce fut une journée laborieuse. Avant son dîner, le

1. Saint-Simon, *ibid.*, p. 176.

Roi, qui s'était transporté à Versailles, entendit les compliments du Nonce[1], d'un certain nombre d'envoyés des petites cours d'Allemagne et de beaucoup d'ordres religieux. Après son dîner, il reçut successivement le Parlement, la Cour des aides, la Chambre des comptes, la Cour des monnaies, dont les Présidents le haranguèrent ainsi que le Prévôt des marchands, qui parla au nom de la ville de Paris. Il reçut encore le Grand Conseil, l'Université, et l'Académie française, au nom de laquelle son directeur, le marquis de Sainte-Aulaire[2], porta la parole. Ces différents corps se transportèrent ensuite chez le duc et la duchesse de Bourgogne qu'ils haranguèrent pareillement. Le Parlement et le Premier Président[3] ne laissèrent pas d'être mortifiés d'avoir à se rendre chez le Dauphin et la Dauphine, car, depuis Henri II, cela

1. Augustin Cusani, né le 20 octobre 1655, nommé nonce ordinaire à Paris le 17 mai 1706, ne fit son entrée que le 21 octobre 1708. Nommé évêque de Pavie le 24 novembre 1711, il mourut le 28 décembre 1730.

2. François-Joseph de Beaupoil, marquis de Sainte-Aulaire, né dans le Limousin en 1643, fut nommé de l'Académie française en 1706, malgré l'opposition de Boileau. Il mourut lieutenant général du Limousin le 17 septembre 1742, à l'âge de cent ans moins quelques mois.

3. Le Premier Président était alors Louis Le Peletier, qui avait été nommé Premier Président en 1707. Il succédait à Harlay. Il donna sa démission en 1712 et mourut le 31 janvier 1730, à soixante-neuf ans.

ne s'était point fait. Mais le Roi, pour éviter toute contestation et pour que la harangue fût prête, leur avait fait donner l'ordre auparavant en prescrivant au Premier Président de traiter le duc de Bourgogne de *Monseigneur*. Dans sa harangue, le Premier Président ne manqua pas de le dire, « fort poliment », suivant Dangeau, mais non pas suivant Saint-Simon qui traite l'observation du Premier Président d'insolente bagatelle. Le duc et la duchesse de Bourgogne revinrent de Versailles une heure après le Roi, « fort las de tant de harangues, dit Dangeau, bien qu'ils les eussent trouvées fort belles ». La marquise d'Huxelles assure que le duc de Bourgogne refusa de recevoir la députation des comédiens comme gens inutiles à l'État. « Tout en est, ajoute-t-elle, pieux et dévot[1]. »

Quelques semaines plus tard, le Roi reçut l'Assemblée du clergé, qui délibérait à ce moment sur la contribution à l'impôt récent du dixième denier. Le cardinal de Noailles se présenta à la tête de l'Assemblée. La cérémonie fut solennelle et touchante. A la harangue du cardinal le Roi répondit, au dire de Sourches[2], « qu'il étoit bien fâché d'assembler si souvent le clergé de son royaume,

1. Dangeau, t. XIII, p. 392. Lettre du 24 avril 1711.
2. Sourches, t. XIII, p. 134.

que ce n'étoit nullement son intérêt qui l'y portoit, mais le besoin de l'État qui l'y obligeoit, que son intention avoit toujours été de procurer la paix à ses sujets pour les rendre heureux, et que ce l'étoit plus que jamais; qu'il étoit vieux et n'avoit plus que peu de temps à vivre, mais que, si Dieu lui donnoit encore des jours, il travailleroit autant qu'il pourroit pour tâcher de leur procurer cette paix et ce bonheur, et si Dieu ne lui accordoit pas assez de jours pour pouvoir y parvenir, et s'il lui refusoit la grâce de pouvoir le faire lui-même, il laisseroit des successeurs qui, ayant les mêmes sentiments, parviendroient enfin à mettre les peuples de France dans l'état où il souhaitoit ardemment de les mettre lui-même ». Et, se tournant vers le duc de Bourgogne qui était présent à la réception, il ajouta : « Voilà un prince qui me succédera bientôt, et qui, par sa vertu et sa piété, rendra l'Église encore plus florissante et le royaume plus heureux. » Tous les assistants, évêques et courtisans présents, furent émus de ce langage, et le duc de Bourgogne « s'en alla dans sa chambre fort attendri et fondant en larmes[1] ». Pour faire plaisir à Messieurs du clergé qui n'avaient pas souvent l'occasion de venir à Versailles, le Roi

1. Dangeau. t. XIII, p. 405.

avait donné ordre qu'on leur fît voir les jardins et les eaux. Mais un orage survint qui les retint au château et les priva de ce divertissement.

Il fallait maintenant rendre à la mémoire de Monseigneur les honneurs qui n'avaient pas été rendus à sa dépouille. Le 18 juin, eut lieu un service solennel à Saint-Denis, auquel assistèrent seulement le duc de Bourgogne, le duc de Berry et le duc d'Orléans. Pour cette cérémonie le duc de Bourgogne revêtit une robe « faite à peu près comme celle des présidents, avec un domino dont le capuchon pendoit derrière le col, et le devant qui étoit plissé, faisoit paroître le rabat par-dessous, et il avoit sur sur la tête un bonnet carré[1] ». Le duc de Beauvilliers portait la queue de son manteau qui avait douze aunes de long. Ce fut l'archevêque de Reims[2] qui officia, et l'évêque d'Angers qui prononça l'oraison funèbre. La cérémonie dura quatre heures. Les princes qui étaient partis de Versailles à sept heures du matin n'y rentrèrent qu'à sept heures du soir, accablés par la chaleur, et trouvèrent la Dauphine fort en peine de leur rentrée tardive. Elle avait

1. Soinches, t. XIII, p. 135.
2. François de Mailly, né le 4 mars 1658, aumônier de Louis XIV, fut nommé en 1710 archevêque de Reims et cardinal en 1719. Il mourut le 12 septembre 1721.

craint quelque accident. Bien qu'ils fussent exténués de fatigue, ils crurent cependant de leur devoir d'aller rejoindre le Roi à sa promenade pour lui rendre compte de la cérémonie.

Le 3 juillet eut lieu un grand service à Notre-Dame, auquel assistèrent les mêmes princes, le duc de Beauvilliers portant toujours la queue du duc de Bourgogne. Le père de La Rue prononça l'oraison funèbre, et Lalouette[1], maître de musique de Notre-Dame, fit chanter de beaux morceaux. La cérémonie qui avait commencé à neuf heures et demie ne finit qu'à deux heures et demie. Le duc de Bourgogne avait amené de Versailles, dans ses carrosses, un assez grand nombre de courtisans. Il les fit prendre part avec lui à un dîner magnifique qu'avait préparé le cardinal de Noailles, et voulut que, durant ce dîner, on laissât entrer quantité du peuple qui désirait le voir manger. « Une bourgeoise, qui étoit grosse, ayant témoigné beaucoup d'envie d'une tourte qu'il mangeoit, sur le rapport qu'on lui en fit, il lui en envoya un morceau, et comme elle voulut venir lui en rendre grâce, il le trouva bon et lui répondit qu'il étoit plus aise de lui avoir

1. Jean-François Lalouette, né à Paris en 1651, était élève de Lulli. Il mourut à Versailles le 1er septembre 1728, âgé de soixante-dix-sept ans.

envoyé qu'elle ne l'étoit de l'avoir reçu. — Je suis fâché, dit-il en s'en allant, d'être venu à Paris pour une triste occasion, mais je suis bien aise de voir l'amitié du peuple et des bourgeois de Paris pour ses princes[1]. » « Avant que de partir de Paris, il fit savoir à tous les courtisans qui avoient eu l'honneur de venir dans ses carrosses que ceux qui avoient envie de demeurer à Paris le pouvoient sans craindre qu'il le trouvât mauvais, qu'il vouloit qu'on fût à son aise avec lui et ne contraindre jamais personne[2]. » Ne contraindre jamais personne : n'y avait-il pas dans ces mots comme une discrète promesse que, sous son règne, l'étiquette pèserait d'un poids moins lourd que du vivant de son grand-père?

1. Sourches, t. XIII, p. 145.
2. Dangeau, t. XIII, p. 435.

III

LA SUCCESSION

Après que Monseigneur eut été ainsi officiellement pleuré et loué, il fallut s'occuper de liquider sa succession. Elle n'était pas considérable. La principale des ressources au moyen desquelles il faisait face à ses dépenses était la pension de cinquante mille livres par mois qui lui avait été assignée, comme héritier du trône. Le Roi voulait allouer la même pension au duc de Bourgogne, mais celui-ci refusa, et déclara se contenter d'une pension de douze mille livres par mois demandant que le surplus fût appliqué par le Roi aux besoins de l'tat. « Ce désintéressement, dit Saint-Simon, plut fort au public. » Une pension de mille livres fut accordée au duc de Berry que nous avons vu naguère n'avoir pas assez d'argent de poche pour s'asseoir à une table de jeu. Ces pensions n'avaient, il faut le reconnaître, rien d'excessif, et c'était tenir compte, dans une juste

mesure, des malheurs du temps. Quant à la succession elle-même, le Roi, qui aurait pu en réclamer une part, déclara n'y rien prétendre et chargea le Chancelier de la partager entre ses trois petits-fils. L'actif se composait uniquement des terres de Meudon et de Chaville que Monseigneur avait reçues, par testament, de la Grande Mademoiselle, et qui valaient quarante-mille livres de rente, de pierreries qui étaient fort belles, et de bijoux qu'il avait achetés et qu'on évaluait à deux cent mille écus. Il fut décidé d'un commun accord que le duc de Bourgogne, auquel certains avantages étaient attribués comme aîné, garderait les terres, et que les bijoux et pierreries seraient partagés entre le duc de Berry et le roi d'Espagne. Le duc de Bourgogne était très préoccupé que, dans le règlement de la succession, l'absence de ce dernier ne lui portât aucun préjudice, et il s'en expliquait avec Philippe V lui-même dans une lettre que je crois à son honneur de citer : « Sur la réponse que vous aviez faite au Roy en vous remettant à luy de tout ce qui regardoit feu Monseigneur, il a pris le party de vous donner la part qui vous appartient par les lois, et je puis dire que l'on n'en pouvoit prendre d'autre, car l'on doit toujours aller au plus avantageux pour ceux qui se remettent entièrement entre les mains des autres. C'est monsieur le Chan-

celier qui est chargé de toute l'affaire; elle ne pouvoit estre mieux qu'entre ses mains. Il y a cependant des effets dont j'ai déjà disposé, tels que du tabac et des vins de liqueur, ce qui m'a paru ne devoir point entrer dans un inventaire, et je serois mesme fort aise de vous parler de ces bagatelles, si je ne croyois pas que vous devez être informé de tout pour faire les choses dans la dernière exactitude, car, encore un coup, mon très cher frère, soyez persuadé que vos intérêts me sont aussi chers que les miens propres, et que je déciderois sans hésiter pour vous contre moy en toutes choses, si j'y trouvois un petit doute[1]. »

Le duc de Bourgogne garda donc Meudon, mais le Roi ayant dit qu'il ne le verrait pas volontiers y faire des voyages, le duc de Bourgogne déclara qu'il n'y mettrait pas les pieds, et en effet il n'y retourna jamais. Les pierreries furent partagées entre les deux princes ses frères. Il y avait malheureusement des dettes. Pour y faire face, on ne trouva pas d'autre moyen que de vendre le reste des bijoux. Ce qu'on aurait peine à croire, si Saint-Simon et Dangeau n'étaient d'accord pour le raconter, c'est que ces bijoux furent vendus à l'encan dans les salons

1. Archives d'Alcala. Lettre du 11 juin 1711 communiquée par l'abbé Baudrillart.

mêmes de Marly. « Rien peut-être, dit Saint-Simon, ne fut jamais si indécent que cette vente des bijoux de Monseigneur qui se fit en plein Marly, où chacun achetoit à l'enchère comme à un encan et à un inventaire à Paris, et très ordinairement en présence de madame la Dauphine même, de monsieur le Dauphin et de tous les princes et princesses du sang qui s'en amusoient et en achetoient et s'en divertissoient aussi. » Notons cependant que, toujours au dire du même Saint-Simon, le duc de Bourgogne acheta peu de chose et n'assista que rarement à cette vente indécente « toujours par complaisance pour madame la Dauphine[1] ».

Restaient à régler les questions de personnes. Monseigneur étant mort dans la nuit, la pauvre Choin s'était naturellement éclipsée dès l'aube. Elle retourna dans le petit logement qu'elle occupait chez son ami de tout temps, La Croix[2], receveur général à Paris, « fort honnête homme, dit Saint-Simon, et modeste, pour un publicain qui a de tels accès ». Elle ne demanda rien et ne fit point nommer son

1. Addition au *Journal* de Dangeau, t. XIII, p. 438.
2. Claude-François de la Croix avait été receveur général des finances à Moulins. Il fut en 1716 au nombre des receveurs généraux que la Chambre de justice condamna à des restitutions. Il mourut à Bercy le 5 août 1729, âgé de soixante-seize ans et doyen des receveurs généraux.

nom au Roi, disant même « qu'elle ne souhaitoit que la mort et la miséricorde de Dieu[1] ». Le Roi cependant chargea d'Antin de lui porter l'assurance qu'elle toucherait une pension de douze mille livres. La Dauphine, qui, à tout prendre, avait eu à se louer d'elle, aurait voulu que cette pension fût de vingt mille livres. Elle lui fit faire toutes sortes d'amitiés, et alla même, ainsi que le duc de Bourgogne, jusqu'à lui écrire. Comme nous ne verrons plus en scène cette obscure amie de Monseigneur (quelques-uns même la croyaient son épouse), disons qu'elle continua de vivre d'une vie retirée et digne, visitée parfois par quelques-uns des membres de l'ancienne cabale de Meudon, qui se piquèrent de lui demeurer fidèles, et qu'elle mourut, en 1732, dans la dévotion.

Quant à la cabale elle-même, elle se dispersa, n'ayant plus de lieu pour se réunir. Le Roi attacha à la personne du duc de Bourgogne tous les menins de Monseigneur. D'Antin, qui était du nombre, et dont la situation aurait été difficile, à raison de l'hostilité que lui témoignait la duchesse de Bourgogne, obtint cependant de transmettre sa charge à son fils le marquis de Gondrin[2]. Le duc de Bourgogne se

1. Sourches, t. XIII, p. 96.
2. Louis de Pardaillan, marquis de Gondrin, menin de M. le Dauphin, brigadier des armées du Roi, mourut à Ver-

montra très généreux envers les anciens serviteurs de son père, bien qu'il n'eût pas eu à se louer de tous également. Il en garda un certain nombre à son service, entre autres du Mont[1], le gouverneur de Meudon, et il fit distribuer de larges gratifications aux autres. « Il en usa avec tous, dit Saint-Simon, avec une largesse et une générosité qui les confondit[2]. » Quant aux femmes qui composaient la cabale, la princesse de Conti, la duchesse de Bourbon, les princesses Lorraines, leur situation se trouvait singulièrement diminuée. Chacune se comporta suivant son humeur. La princesse de Conti, de nature douce et qui aimait véritablement son frère, en tomba malade de chagrin et fut quelque temps sans paraître à la Cour. La duchesse de Bourbon, au contraire, ardente et vindicative, se jeta dans les plaisirs d'une façon indécente pour son âge et sa situation de veuve. L'aînée des princesses Lorraines, la princesse d'Espinoy, comptant sur la faveur de madame de Maintenon, crut pouvoir demeurer à Ver-

sailles le 5 février 1712, âgé de vingt-trois ans. Il avait épousé Marie-Sophie de Noailles.

1. Hyacinthe du Gauréaut, seigneur du Mont, fut nommé, le 27 avril 1706, gouverneur des châteaux de Meudon, Clamart Chaville et Viroflay. Il mourut le 16 mars 1726, à soixante-dix-neuf ans.

2. Saint-Simon. Addition au *Journal* de Dangeau, t. XIII, p. 438.

sailles. Il n'en fut pas de même de sa sœur, mademoiselle de Lillebonne, qui, moins solidement appuyée, s'en retourna du coup en Lorraine où, pour se consoler, elle se fit nommer bientôt abbesse de Remiremont.

Il était encore une princesse, plus haut placée qu'aucune de celles dont nous venons de parler, dont la situation se trouvait atteinte, et qui ne prenait pas la chose en patience : c'était la duchesse de Berry. Tant que Monseigneur était vivant, ses deux fils étaient sur le même pied ; le cadet ne devait aucun honneur à son aîné. Il n'en pouvait plus être de même à partir du jour où le duc de Bourgogne devenait l'héritier présomptif de la couronne. Trois jours après la mort de Monseigneur, le Roi décida que le duc de Berry donnerait la chemise au duc de Bourgogne et la duchesse de Berry à la duchesse de Bourgogne. Le duc de Berry ne fit point de difficultés. Il n'en fut point de même de la duchesse. Depuis son mariage, auquel la duchesse de Bourgogne avait tant contribué, elle s'était à peu près brouillée avec sa belle-sœur, outrée qu'elle était de voir la Cour se porter avec empressement chez la duchesse de Bourgogne et la laisser solitaire. Elle avait même trouvé moyen d'engager dans cette brouille son mari qui ne voyait

que par ses yeux. Des scènes assez vives avaient eu lieu entre les deux princesses, et il avait fallu que le Roi intervînt pour empêcher un éclat.

Les choses en étaient là quand mourut monseigneur. Un instant, le malheur commun les rapprocha. Le lendemain, la duchesse de Berry vint voir la duchesse de Bourgogne qui, toujours bonne et aimable, lui aplanit le chemin de la réconciliation et se comporta comme si les torts avaient été de son côté. Le duc de Berry, auquel cette brouille imposée par sa femme avait coûté fort, fut tout heureux de ce rapprochement, et la duchesse de Bourgogne étant venue, dans l'après-dînée, rendre la visite à sa belle-sœur, il en pleura de tendresse avec elle. Mais la décision du Roi relative à ce que l'on appelait le service mit la duchesse de Berry en fureur. Cette décision lui était d'autant plus sensible qu'elle se montrait très fière des privilèges de petite-fille de France que lui conférait l'étiquette. C'est ainsi qu'elle avait voulu à toute force faire renvoyer un huissier de la maison du Roi parce qu'un jour où la duchesse d'Orléans, sa propre mère, était venue lui rendre visite, il avait ouvert la porte devant elle à deux battants, honneur qui n'était dû qu'à elle et à la duchesse de Bourgogne. Cette décision du Roi la plaçait sur un pied d'inégalité par rapport à sa

belle-sœur. Aussi se récria-t-elle, déclarant que ce service n'était pas dû entre frères, que c'était un bas valetage, et qu'elle aurait le dernier mépris pour le duc de Berry s'il se soumettait à une chose aussi servile. Ses pleurs, ses sanglots, ses cris furent tels que le duc de Berry, qui avait compté aller le lendemain au lever du Dauphin, ne l'osa de peur de se brouiller avec elle. Il fallut l'intervention de son père le duc d'Orléans, tout-puissant sur son esprit, pour obtenir de la duchesse de Berry qu'elle se soumît à l'ordre formel du Roi. Encore demanda-t-elle quelque délai pour s'y résoudre. Le duc de Berry y mit plus d'empressement. Le lendemain même, il se présenta au lever du duc de Bourgogne qui, après avoir reçu la chemise, l'embrassa tendrement. La duchesse de Berry bouda encore quelques jours. A la fin, elle s'exécuta. Laissons Saint-Simon, qui ne consacre pas moins de plusieurs pages à l'incident, en raconter la fin : « Elle fut à la toilette de madame la Dauphine à qui elle donna la chemise et à la fin de la toilette lui présenta la sale[1]. Madame la Dauphine qui avoit fait semblant de ne se douter jamais de rien de ce qui s'étoit passé

1. On appelait sale une petite soucoupe en vermeil sur laquelle on présentait aux reines et aux princesses leurs montres, leurs éventails, et autres menus objets.

là-dessus, ni prendre garde à un délai si déplacé, reçut ses services avec toutes les grâces imaginables et toutes les marques d'amitié les plus naturelles. Le désir extrême de la douceur de l'union fit passer madame la Dauphine généreusement sur cette nouvelle frasque, comme si, au lieu de madame la duchesse de Berry, c'eût été elle qui eût eu tout à y gagner et non à y perdre[1]. »

Toutes ces questions réglées, la vie de la Cour reprit. Durant les quelques jours où il s'était enfermé seul à Marly avec madame de Maintenon, le Roi avait dressé les listes des courtisans qui y seraient invités. Marly ne tarda pas à être rouvert. Mais le jeu dans les salons fut interdit. La duchesse de Bourgogne se dédommageait en jouant à l'oie dans son appartement avec ses dames. Cette interdiction absolue ne dura pas longtemps. Sourches nous apprend que « le 7 mai les dames commencèrent à jouer aux cartes chez madame de Maintenon et l'on sut qu'il seroit permis de jouer dans le salon et ailleurs à toutes sortes de jeux, hormis au lansquenet[2] ». Naturellement il ne pouvait être question de comédie. Le seul plaisir auquel il fût possible de se livrer était la chasse. Tous les princes l'aimaient

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 169.
2. Sourches, t. XIII, p. 106.

fort, et le Roi tout le premier. Le lendemain même de la mort de Monseigneur, comme il sentait le besoin de prendre l'air, il avait été tirer dans le parc de Marly. Quant aux princes ses petits-fils, leur plaisir favori était la chasse à courre. L'équipage du loup, qui était une des chasses favorites de Monseigneur, avait été réduit au lendemain de sa mort. Mais on continuait de courir le cerf, tantôt avec l'équipage du Roi, tantôt avec celui du comte de Toulouse. En ce temps-là on chassait en toute saison, ce qui ne laisse pas d'étonner les veneurs d'aujourd'hui. En mai et juin, à Marly, en juillet et août, à Fontainebleau, lorsque le Roi s'y transportait les princes galopaient à cheval dans la forêt par les plus fortes chaleurs. Assez souvent le Roi suivait dans la petite calèche qu'il menait lui-même. Après que la Cour se fut rétablie à Versailles, la plus brillante de ces chasses eut lieu au bois de Boulogne. Il y vint en carrosse beaucoup de personnes de Paris « à qui la duchesse de Bourgogne, raconte Dangeau, trouvoit moyen de dire ou de faire dire des choses obligeantes, si bien qu'elles s'en retournèrent dans Paris, charmées de sa personne et de ses honnêtetés ». M. d'Armenonville, qui était capitaine des chasses du bois de Boulogne, avait, de la Muette où il résidait, envoyé au rendez-vous force

paniers de fruits pour le goûter. La chasse fut longue et belle. Après l'hallali, la duchesse de Bourgogne, sans descendre de cheval, se rendit à Passy chez la duchesse de Lauzun, qui lui avait fait préparer un retour de chasse magnifique. On demeura à table jusqu'à huit heures, et l'affluence des courtisans fut si grande que la duchesse de Lauzun fut obligée de faire dresser une seconde table. « Le repas fut fort gai, continue Dangeau[1]. On joua au brelan, au lansquenet, au papillon, et on ne repartit de Passy qu'à minuit et demi pour rentrer à Versailles. » Ce gai souper avait lieu le 23 septembre. Six mois s'étaient à peine écoulés depuis le drame de Meudon, et, comme la durée du deuil de Monseigneur avait été fixée par le Roi à un an, on continuait à le porter, mais le pauvre prince était bien oublié. Si ceux-là qui s'étaient vus atteints dans leurs ambitions le regrettaient encore, il n'y avait plus que la fidèle Choin pour le pleurer.

1. Dangeau, t. XIII, p. 484.

IV

LE PETIT TROUPEAU

La cabale de Meudon était donc dispersée, anéantie : mais il était une autre cabale, ou plutôt, car il serait souverainement injuste de lui appliquer ce mot, un autre groupe, comme on dirait aujourd'hui, qui, de la pénombre, passait dans la lumière, et qui aurait été en droit de se livrer aux plus joyeuses espérances si les hommes qui le composaient eussent été de nature à concevoir des ambitions vulgaires. C'était *le petit troupeau*, comme les appelle Saint-Simon, c'est-à-dire les anciens amis de Fénelon devenus les fidèles du duc de Bourgogne, qui représentaient la piété, la vertu et aussi une opposition sourde à la politique royale. Ce troupeau se composait de Beauvilliers, de Chevreuse, de Fénelon lui-même, auxquels il faut ajouter Saint-Simon, bien que ce dernier n'eût rien d'une brebis, mais parce que son intimité constante avec Beauvilliers et Chevreuse

le rattachait à cette élite. Grâce à lui, nous allons pouvoir pénétrer dans les sentiments de chacun de ceux que nous venons de nommer. Nous recueillerons en même temps l'aveu ingénu des siens.

Beauvilliers, dont nous avons eu souvent occasion de prononcer le nom, est le seul véritable grand seigneur que Louis XIV ait employé constamment aux affaires, en même temps qu'il l'avait honoré d'une des plus grandes charges de la Cour, puisqu'il lui avait confié l'éducation de ses petits-fils, et l'avait nommé en même temps premier gentilhomme de la Chambre et chef du Conseil des Finances. Beauvilliers n'était point destiné de naissance à d'aussi hautes fonctions, car, s'il appartenait à une très grande famille, il n'était cependant qu'un cadet. Son père, le duc de Saint-Aignan [1], après l'avoir, jusqu'à l'âge de cinq ou six ans, laissé à la merci du suisse de l'hôtel, dans la loge duquel l'enfant grandit, l'avait confié à un pieux chanoine qui, jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans, le fit

1. François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, marié en premières noces à Antoinette Servien et en secondes noces à mademoiselle de Lucé, mourut le 16 juin 1687; il eut quinze enfants, dont douze du premier mariage; ses fils aînés étaient François, comte de Lévis, mestre de camp, né le 4 octobre 1653, mort le 1[er] octobre 1666 et Pierre, dit le chevalier de Saint-Aignan, né le 14 août 1641, tué au combat du Saint-Gothard, le 25 juillet 1664.

coucher dans le lit de sa servante « sans penser à mal ni l'un ni l'autre, ni le chanoine s'aviser qu'il étoit un peu grand. Je l'ai vu quelquefois, ajoute Saint-Simon, embarrassé de ce conte que madame de Beauvilliers faisoit, en rire pourtant, mais prier aussi madame de Beauvilliers de ne le point faire[1] ».

Cette éducation singulière avait pris fin par la mort successive de ses deux frères aînés. Il fut rappelé à la Cour par son père, et obtint la survivance des hautes charges que celui-ci exerçait. La situation brillante qu'il occupa très jeune n'empêcha point qu'il ne devînt, au témoignage même de Louis XIV, « un des plus sages hommes de la Cour et du royaume ». Nous avons déjà eu occasion de parler de sa piété, peut-être un peu trop minutieuse, de sa grandeur d'âme, de son détachement de tout ce qui était charges de cour ou emplois dont il était toujours prêt à faire le sacrifice, pour s'enfermer dans la retraite et dans la solitude. Il ne tenait au monde que par un lien : c'était son attachement passionné pour son ancien élève le duc de Bourgogne. Il ne portait pas seulement intérêt à l'âme de celui qu'il avait formé, et aux progrès qu'il lui voyait faire chaque jour dans la voie de la sain-

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 188.

teté. Il s'inquiétait aussi de la situation difficile et un peu humiliée qui lui était faite à la Cour, depuis la malheureuse campagne de 1708, un peu par sa propre faute, et parce qu'il n'avait pas su faire tête aussi vaillamment que la duchesse de Bourgogne, beaucoup par l'hostilité des amis de Vendôme, et parce que Monseigneur prêtait ouvertement son appui à la cabale qui décriait son fils.

Du jour au lendemain, Beauvilliers voyait cette situation changée. Tous les regards se tournaient vers le jeune prince, que la mort de son père avait brusquement rapproché d'un trône où l'âge avancé de son aïeul l'appellerait bientôt à monter. L'avenir était là, et le courtisan habile se pressait déjà autour de lui, ardent à témoigner son empressement et tenant pour vertus ce que la veille il traitait de ridicules. Or non seulement ce jeune prince était le pupille de Beauvilliers, mais il se faisait un honneur public de le montrer. Personne à la Cour n'ignorait que son ancien gouverneur était devenu son homme de confiance. En butte à l'animadversion non déguisée de Monseigneur, Beauvilliers avait tout à craindre de l'avènement de celui-ci au trône; au contraire, l'avènement du duc de Bourgogne lui assurerait la continuation de la faveur dont il jouissait. « Aussi, dit Saint-Simon, à travers la can-

deur et la piété la plus pure, un reste d'humanité inséparable de l'homme lui faisoit goûter un élargissement de cœur et d'esprit imprévu, une aise pour des desseins utiles, qui désormais se remplissoient comme d'eux-mêmes, une sorte de dictature d'autant plus savoureuse qu'elle étoit plus rare et plus pleine, moins attendue et moins contredite, et qui, par lui, se répandoit sur les siens et sur ceux de son choix[1]. » Rien cependant dans l'attitude extérieure de Beauvilliers ne trahissait ce reste d'humanité. Il conservait « la même modération, la même douceur, la même politesse, sans le moindre élan d'élévation, de distraction, d'empressement ». Quels que fussent au fond les mouvements qui l'agitassent et les espoirs auxquels il se livrât, « son âme parut toujours dans la même assiette et il continuoit de la posséder en paix[2] ».

Les sentiments de Beauvilliers étaient partagés par son beau-frère Chevreuse avec lequel il ne faisait qu'un corps et qu'une âme et qui vivait également dans l'intimité du duc de Bourgogne, bien qu'à un moindre degré. Aussi avons-nous eu moins souvent l'occasion de prononcer son nom. Il importe cependant de le faire connaître, car nous aurons à

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 287.
2. *Ibid.*, p. 288 et *passim.*

rechercher plus tard quelle influence il s'efforça d'exercer sur le duc de Bourgogne, et quelle part lui revient dans les projets de gouvernement plus ou moins exactement prêtés à celui-ci.

Chevreuse était petit-fils de la célèbre duchesse[1], l'amie de Marie de Médicis, qui joua un si grand rôle dans les troubles du règne de Louis XIII, et fils de ce duc de Luynes[2] qui s'étant retiré à Port-Royal après la mort de sa première femme, avait fini par en sortir pour tomber éperdument amoureux d'une novice, sa tante, qu'il détourna de prononcer ses vœux et qu'il finit par épouser. Élevé lui-même à Port-Royal, il avait conservé de cette éducation première, avec un grand respect pour ses anciens maîtres, dont il ne partageait cependant pas les doctrines, une grande aversion pour les jésuites. Grand, bien fait, d'une figure agréable, il avait l'esprit cultivé, le goût des recherches philosophiques et scientifiques, un don naturel de parole, l'habitude de s'exprimer élégamment et en termes fleuris, un

1. Marie de Rohan-Montbazon née en décembre 1600, morte en 1679; elle avait épousé le 11 septembre 1617 le connétable de Luynes, qui mourut le 12 décembre 1621; elle épousa en 1622 Claude de Lorraine, duc de Chevreuse.

2. Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, né le 25 décembre 1620, mort en 1690; il épousa d'abord Louise-Marie Séguier, morte le 13 septembre 1651, puis, en 1661, Anne de Rohan, morte le 29 octobre 1684, âgée de quarante-quatre ans.

grand don de persuasion auquel contribuaient sa bonne grâce et sa politesse. Avec toutes ces qualités, il était enclin aux chimères, enfantant sans cesse des projets de tout genre en matière de finance, de politique intérieure, ou d'expéditions militaires [1], et, à raison même de cette fécondité d'esprit, assez dangereux pour lui-même et pour les autres. Personnellement peu riche, il avait acquis de grands biens par son mariage avec une des filles de Colbert, mais il avait compromis sa fortune par l'exécution de projets grandioses qui avaient pour objet de mettre en valeur sa terre de Dampierre, entre autres par le creusement d'un grand canal qu'il destinait à transporter ses bois jusqu'à la Seine et dans lequel il ne parvint jamais à faire couler une goutte d'eau. Aussi était-il dans une situation assez embarrassée lorsqu'il reçut la charge de gouverneur de la Guyenne, où il ne résida au reste jamais, mais dont les appointements considérables lui vinrent fort en aide.

Les fonctions qu'il exerçait à la Cour étaient, en réalité, beaucoup plus importantes que celles d'un gouverneur de province, et par là nous n'entendons pas parler de la charge considérable de capitaine

1. Les riches archives du château de Dampierre contiennent de nombreux brouillons des projets du duc de Chevreuse qui n'ont jamais vu le jour.

des chevau-légers, dont il était investi, mais d'un office beaucoup plus délicat qu'il exerçait en secret. Il vivait avec son beau-frère Beauvilliers dans une intimité constante, le voyant à Versailles tous les jours, souvent plusieurs fois par jour, le recevant constamment à Dampierre,-ou allant le voir à Vaucresson. Sa discrétion était si grande que, peu à peu, Beauvilliers avait pris l'habitude de l'entretenir de toutes les affaires qui passaient au Conseil et avait été autorisé par le Roi à lui demander son sentiment sur les principales. Il exerçait ainsi les fonctions de ministre sans en avoir le titre et sans que personne s'en doutât, excepté Saint-Simon, qui, intime avec lui comme il l'était avec Beauvilliers, pénétra le secret, et un jour, à brûle-pourpoint, le força d'en convenir. Ces hautes fonctions, tant publiques que secrètes, n'empêchaient pas que Chevreuse ne se complût, autant qu'il le pouvait, à vivre dans la retraite, ne prenant que la part strictement nécessaire aux fêtes de la Cour, invoquant l'état de santé de la duchesse de Chevreuse, qui ne pouvait mettre de corps, pour se dispenser des Marly où tant de courtisans se disputaient les invitations et où il fut cependant à la fin obligé de se rendre, le Roi, qui tenait à sa présence, ayant dispensé la duchesse de Chevreuse d'y paraître en grand habit. C'est qu'il

était d'une piété sincère, avec une tendance au mysticisme, car il était de ceux que madame Guyon avait su séduire, mais préservé cependant de tout excès par un reste de son éducation janséniste. Invariablement fidèle à Fénelon, il était aussi de ceux dont les yeux étaient perpétuellement tournés vers Cambrai. C'est à lui, ainsi qu'à la duchesse de Chevreuse, que sont adressées un grand nombre de ces lettres dont le recueil forme l'admirable correspondance spirituelle de Fénelon. Par les conseils que, de loin, le directeur donne à son pénitent on peut juger à quel degré d'élévation morale le pénitent était parvenu. « Jamais homme ne posséda son âme en paix comme celui-là, dit Saint-Simon; comme dit le psaume, il la portoit dans ses mains; le désordre de ses affaires, la disgrâce de l'orage du quiétisme qui fut au moment de le renverser, la perte de ses enfants, celle de ce parfait Dauphin [1], nul événement ne put l'émouvoir ni le tirer de ses occupations et de sa situation ordinaire avec un cœur bon et tendre toutefois. Il offroit tout à Dieu qu'il ne perdoit jamais de vue, et dans cette même vue il dirigeoit toute sa vie, et la suite de ses actions [2]. »

1. Ce portrait de Chevreuse a été écrit par Saint-Simon après la mort du duc de Bourgogne.
2. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 271.

Cet amour de Dieu n'allait pas cependant jusqu'à le détacher des grandeurs du monde. Non seulement il aimait à signer : « Duc de Chevreuse, de Luynes et de Chaulnes », titre que lui contestait Saint-Simon, mais il prétendait faire remonter l'ancienneté du duché de Chevreuse, reconstitué pour lui, à la première érection qui en avait été faite en 1555 en faveur du cardinal Charles de Lorraine[1]. De même, lorsqu'il obtint de Louis XIV une nouvelle érection du duché de Chaulnes en faveur de son second fils, le vidame d'Amiens, il aurait voulu que l'ancienneté du duché remontât jusqu'à la première érection qui en avait été faite en faveur de Cadenet[2], le frère du connétable de Luynes[3], et il faillit tout gâter par cette prétention. De même, au lendemain de la mort de son fils, le duc de Montfort, auquel il avait transféré sa compagnie des chevau-légers, il fit à Versailles un voyage dont l'empressement étonna, pour demander au Roi, en faveur du vidame d'Amiens, tout ce qu'avait son aîné Montfort, y compris les logements, et madame de Maintenon, qui nous fait

1. Charles de Lorraine, né en 1525, fut nommé archevêque de Reims en 1538, et cardinal en 1555. Il mourut en 1574.

2. Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, né en 1581, duc de Chaulnes et maréchal de France en 1619; mort à Paris le 30 octobre 1649.

3. Charles d'Albert, premier duc de Luynes, né en 1577, mort le 12 décembre 1621.

connaître ce trait, ajoute assez méchamment : « Un quiétiste ne peut être affligé [1]. »

Tel était l'homme vers lequel les regards des courtisans se tournaient comme vers Beauvilliers. Tout quiétiste qu'il fût, pour reprendre le mot de madame de Maintenon, il n'était pas insensible pour lui-même à cette espérance de fortune, et il savait faire ce qu'il fallait pour la ménager. Depuis quelque temps déjà, et avant même la mort de Monseigneur, il avait cherché à se rapprocher de la duchesse de Bourgogne qui le redoutait un peu, comme elle redoutait les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, à cause de leur réputation d'austérité. Toute l'influence de madame de Lévis, fille de Chevreuse et dame de la duchesse de Bourgogne, qui lui était tendrement attachée, n'avait pu triompher de ce malaise dont s'inquiétait Chevreuse, car il tenait à son crédit auprès du duc de Bourgogne, et il connaissait l'influence de la duchesse de Bourgogne sur son mari. Une circonstance futile était venue à son aide. La jeune princesse s'était prise de passion pour un jeu un peu oublié, le *hoca*, que Mazarin avait autrefois introduit à la Cour, mais que peu de personnes savaient. Un soir, à Marly, comme on

1. *Madame de Maintenon d'après sa Correspondance authentique*, t. II, p. 31.

cherchait quelqu'un pour faire sa partie, madame de Beauvilliers, non sans intention peut-être, s'avisa de lui dire que le duc de Chevreuse connaissait fort bien ce jeu, y ayant beaucoup joué autrefois. On l'envoya chercher dans le salon où il était, et il demeura, presque en tête à tête avec la duchesse de Bourgogne, à lui apprendre les règles du hoca, jusqu'à une heure si avancée, que les quelques personnes, attardées dans les autres salons, en plaisantèrent et se mirent à dire qu'il faudrait faire avertir la duchesse de Chevreuse, pour qu'elle ne crût pas son mari perdu.

La glace ne fut pas cependant complètement rompue, et la duchesse de Bourgogne, malgré tous les soins dont Chevreuse et Beauvilliers l'entouraient, continuait de se méfier un peu d'eux, redoutant même, bien à tort, qu'ils ne prévinssent son mari contre elle, et ne sachant pas, malgré tout son esprit, « que les effets de la vraie piété, de la vraie vertu, de la vraie sagesse, comme dit avec raison Saint-Simon, sont d'étouffer et de cacher avec le plus grand soin et les plus extrêmes précautions ce qui peut altérer la paix et la tranquillité du mariage ». Mais du moins elle ne faisait rien pour ébranler le crédit des deux beaux-frères auprès de son mari, et, dans la pensée des courti-

sans, ce crédit était si grand « que sans rien changer à la modestie de leur extérieur, ni à l'arrangement de leur vie, ils ne pensèrent qu'à se dérober, le plus qu'il leur fut possible, aux bassesses entassées à leurs pieds [1] ».

Si Beauvilliers et Chevreuse, par scrupule et humilité chrétienne, cherchaient à refouler au dedans d'eux-mêmes les espérances d'avenir qu'avait pu faire naître en leurs cœurs la mort de Monseigneur, et peut-être même à se les dissimuler, il était, dans leur entourage, quelqu'un qui ne prenait pas tant de peine, bien que, pour d'autres motifs, il eût soin de ne rien laisser percer de sa joie : c'était Saint-Simon.

Au moment de la mort de Monseigneur, les relations de Saint-Simon avec le duc de Bourgogne n'étaient ni fréquentes, ni intimes. Cependant, par Beauvilliers et par Chevreuse d'un côté, par madame de Saint-Simon, que la duchesse de Bourgogne honorait de son amitié, de l'autre, les occasions ne lui avaient pas manqué de se rapprocher du jeune prince, qui lui savait gré d'avoir pris ouvertement son parti lors de ses pénibles démêlés avec Vendôme. Nous disons « ouvertement », parce que

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 297 et *passim*.

nous voulons bien en croire Saint-Simon sur parole, quoique certaine retraite en son château de la Ferté, au plus fort de la crise, retraite qu'il explique par le regret d'entendre injustement attaquer le duc de Bourgogne, ressemble bien un peu à un abandon. D'autre part, il était au plus mal avec les principaux de ceux qui composaient la cabale de Meudon, en particulier avec d'Antin, car ils avaient eu querelle à propos d'une de ces questions de préséance entre pairs qui tenaient si fort au cœur de Saint-Simon. Il était donc de ceux dont l'ambition avait le plus à redouter l'arrivée au pouvoir de cette cabale, conséquence inévitable et prochaine, semblait-il, de la mort du Roi et de l'avènement au trône de Monseigneur. Aussi, dans l'immortel récit qu'il a laissé des derniers moments de celui dont il redoutait si fort de devenir le sujet, convient-il, avec sincérité, des sentiments assez bas qui l'animaient. Au cours d'une conversation qu'il eut avec la duchesse d'Orléans, durant les quelques heures où l'on crut Monseigneur hors d'affaire, il se dépeint « pour en parler franchement et en avouer la honte », se lamentant avec cette princesse qui n'aimait pas davantage Monseigneur, de le voir échapper, à son âge et avec sa graisse, d'un mal si dangereux, réfléchissant tristement qu'après une

dépuration de cette sorte, il ne restait plus la moindre pauvre petite apparence aux apoplexies, et que celle des indigestions était ruinée sans ressources, depuis la peur que Monseigneur en avait prise, enfin concluant plus que langoureusement qu'il fallait compter que ce prince vivrait et régnerait longtemps. « Madame de Saint-Simon, ajoute-t-il, tout dévotement, enrayoit tant qu'elle pouvoit ces propos étranges, mais l'enrayure cassoit et entretenoit ainsi un combat très singulier entre la liberté des sentiments humainement pour tous très raisonnables, mais qui ne laissoit pas de nous faire sentir qui n'étoient pas selon la religion[1]. » Et lorsque, la nuit suivante, le bruit, soudainement répandu, que Monseigneur était à l'agonie rassembla tout le monde dans la grande galerie de Versailles, il avoue encore qu'il sentait malgré lui un reste de crainte que le malade en réchappât, et qu'il en avait une extrême honte.

Monseigneur n'en ayant pas réchappé, Saint-Simon n'essaye pas de dissimuler sa joie de la situation nouvelle faite au duc de Bourgogne, et il nous raconte, avec ingénuité, les efforts persévérants tentés par lui pour s'ancrer davantage dans la confiance du nouvel héritier du trône et pour péné-

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 111.

trer dans son intimité. Beauvilliers et Chevreuse l'aidaient dans cette entreprise, car ils souhaitaient de voir le duc de Bourgogne prendre en effet confiance en lui. Dans leur pensée, Saint-Simon devait être un des futurs conseillers du Prince. Combien dut-il alors se féliciter d'avoir obtenu des deux ducs qu'ils ne communiquassent pas au duc de Bourgogne ce mémoire dont nous avons parlé, qu'il avait rédigé autrefois, sur les instances de Beauvilliers, et où il marquait d'un trait si juste, si ferme, mais parfois si dur, les erreurs, les petitesses et parfois même jusqu'aux ridicules du jeune prince. Si grande que fût l'humilité du duc de Bourgogne, peut-être aurait-il eu peine à pardonner à Saint-Simon quelques sarcasmes que la plume du terrible écrivain n'avait pu retenir, ou, du moins, se serait-il senti moins à l'aise avec lui. Mais jamais il n'avait eu connaissance de ce portrait, et il ne voyait en Saint-Simon qu'un grand seigneur honoré de la protection des deux hommes de la Cour en qui lui-même avait le plus de confiance et sur le dévouement duquel il savait, d'après eux, pouvoir compter. Aussi était-il tout porté à la bienveillance pour lui, et il n'opposa pas une longue défense au siège en règle que Saint-Simon entreprit dès le lendemain de la mort de Monseigneur.

Les approches en furent savantes. Un soir que le duc de Bourgogne se promenait dans les jardins de Marly, accompagné de peu de personnes, Saint-Simon saisit cette occasion favorable pour l'aborder à la dérobée et lui dire que bien des raisons l'avaient tenu jusqu'alors dans un éloignement nécessaire, mais qu'il allait pouvoir suivre avec moins de contrainte son attachement et son inclination, et qu'il espérait que le duc de Bourgogne l'aurait pour agréable. A ces propos habiles, le duc de Bourgogne répondit, bas également, qu'il croyait en effet que ces raisons avaient cessé, qu'il savait bien ce que Saint-Simon était pour lui, et qu'il comptait avec plaisir que, désormais, ils se verraient plus librement de part et d'autre. « J'écris exactement, ajoute Saint-Simon, les paroles de sa réponse, pour la singulière politesse de celles qui la finissent. Je la regardois comme l'engagement heureux d'une amorce qui avoit pris comme je me l'étois proposé[1]. »

Aussi, à partir de ce jour, se rendit-il plus assidu aux promenades du duc de Bourgogne, sans cependant les suivre entières, et autant que la foule ou des gens dangereux ne les grossissaient pas. Peu de

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 301.

temps après, le courage lui venant à mesure qu'il sentait grandir la bienveillance du duc de Bourgogne, il se hasardait, en plein salon de Marly, à lui demander quel était le sujet d'une conversation assez animée qu'il avait surprise entre la duchesse de Bourgogne et lui, et ayant appris qu'il s'agissait d'une question d'étiquette à propos d'une visite que la duchesse de Bourgogne devait rendre à la princesse d'Angleterre [1], et d'un nouveau cérémonial auquel le Prince tenait depuis que la Princesse était Dauphine : « Que j'ai de joie, lui répondit Saint-Simon, de vous voir penser ainsi, et que vous avez raison d'appuyer sur ces sortes d'attentions dont la négligence ternit toutes les autres », et aussitôt, il prit occasion de cette question d'étiquette pour lui toucher quelques mots de la question des prérogatives ducales et des atteintes que ces prérogatives avaient subies. Le duc de Bourgogne répondit avec feu, entra dans les raisons de Saint-Simon, au point de se faire, dit celui-ci, « l'avocat de notre cause », et il finit par lui dire qu'il regardait la restauration des ducs et pairs comme une justice importante à l'État, qu'il le savait bien instruit de ces choses et qu'il lui ferait plaisir de venir l'en entretenir un

1. Louise-Marie Stuart, princesse d'Angleterre, née le 8 mars 1692, morte le 18 avril 1712.

jour. C'était précisément là ce que l'ambitieux personnage se proposait. Grande fut donc sa joie lorsque, quelques jours après, le Dauphin l'envoya chercher, et le fit introduire dans son cabinet par Duchesne[1], son premier valet de chambre, qui, prudemment, le fit passer par la garde-robe, afin que personne ne sût rien de cette visite. Saint-Simon ne consacre pas moins de trois pages au récit de ce premier entretien, où il eut la joie de trouver son royal interlocuteur tout disposé à entrer dans ses griefs, en particulier sur l'attitude des ministres vis-à-vis des gens de la plus haute qualité, sur le *Monseigneur* qu'ils refusaient aux ducs, et, d'une façon générale, sur leurs usurpations, ainsi que sur la situation faite à la noblesse, systématiquement tenue à l'écart des grands emplois. Quelque confiance qu'il eût dans les sentiments du duc de Bourgogne, Saint-Simon n'espérait pas tant : « Il est difficile d'exprimer, ajoute-t-il, tout ce que je sentis en sortant d'avec le Dauphin. Un magnifique et prochain avenir s'ouvroit devant moi. Je vis un prince pieux, juste, débonnaire, éclairé, et qui cherchoit à le devenir de plus en plus, et l'inutilité avec lui du futile, pièce toujours si principale avec ces personnes-là... Je goû-

1. Michel Colin, sieur du Chesne, était valet de chambre du duc de Bourgogne depuis 1707.

tois délicieusement une confiance si précieuse et si pleine, dès la première occasion, d'un tête-à-tête sur les matières les plus capitales. Je connus avec certitude un changement de gouvernement par principes. J'aperçus sans chimère la chute des marteaux de l'État et des tout-puissants ennemis des seigneurs et de la noblesse qu'ils avoient mise en poudre à leurs pieds, et qui, ranimée d'un souffle de la bouche de ce prince, devenu Roi, reprendroit son ordre, son état et son rang et feroit entrer les autres dans leur situation naturelle. Je sentis donc toute la douceur de cette perspective et de la délivrance d'une servitude qui m'étoit secrètement insupportable, et dont l'impatience perçoit souvent malgré moi [1]. »

Durant les mois qui suivirent, que ce fût à Marly, à Versailles ou à Fontainebleau, Saint-Simon eut ainsi plusieurs entretiens avec le duc de Bourgogne, soit qu'il profitât des moments où il pouvait approcher le Prince à la promenade pour lui demander une audience, soit qu'il fût au contraire mandé par lui. Ces entrevues avaient toujours lieu avec le même mystère, Duchesne l'introduisant et le faisant sortir par la garde-robe, afin que personne ne surprît le secret de ces visites, car, même pour l'héritier du

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 366.

trône, il était imprudent, à la cour de Louis XIV, d'encourir le soupçon de constituer une cabale et de tenir des conseils occultes. Saint-Simon n'avait pas moins d'intérêt que le duc de Bourgogne à ce que le secret fût conservé, car si l'orage eût éclaté, c'était sur lui que serait tombée la foudre. Un jour cependant, ils furent surpris ensemble, mais par une personne dont ils n'avaient ni l'un ni l'autre à redouter la trahison.

La Cour était à Versailles; Saint-Simon et le duc de Bourgogne étaient enfermés ensemble depuis longtemps, ou plutôt pas enfermés, car le duc de Bourgogne avait refusé, malgré l'insistance de Saint-Simon, de tirer le verrou qui fermait la porte de son cabinet. « La Dauphine ne vient jamais à ces heures », avait-il dit. La séance avait été longue, car Saint-Simon avait apporté au duc de Bourgogne, un de ces nombreux mémoires qu'il se plaisait à rédiger sur les questions qui lui tenaient à cœur, et le duc de Bourgogne, de son côté, remettait à Saint-Simon quelques notes qu'il avait préparées. Ils procédaient à l'échange de leurs papiers lorsque, brusquement, la porte s'ouvrit, et la Dauphine entra : « Le fixe des yeux, dit Saint-Simon, l'immobilité de statue, le silence, l'embarras également dans tous trois, dura plus d'un long *pater*. » Le premier mou

vement de la Dauphine avait été évidemment un peu de dépit du mystère qui lui avait été fait et de l'éloignement où elle avait été tenue par un mari sur lequel elle croyait régner exclusivement. Cependant, au bout de quelques instants, sa bonne grâce naturelle l'emporta, et, avec un sourire aimable qui rassura Saint-Simon, elle dit au duc de Bourgogne : « Je ne vous savois pas en aussi bonne compagnie. — Puisque vous m'y trouvez, Madame, répliqua le duc de Bourgogne, souriant aussi, mais avec moins de bonne grâce, allez-vous-en. » La Princesse ne se le fit pas redire; toujours souriant tout à la fois à son mari et à Saint-Simon, elle fit une pirouette, sortit et ferma la porte. « Eh bien, Monsieur, dit Saint-Simon au Dauphin, si vous aviez bien voulu tirer le verrou ? — « Vous aviez raison, répliqua le duc de Bourgogne, et j'ai eu tort, mais il n'y a point de mal; elle étoit seule heureusement et je vous réponds de son secret[1]. » Saint-Simon était moins rassuré, et le duc de Beauvilliers aussi, à qui il conta l'aventure et qui en pâlit. Ils avaient tort; à l'honneur de la duchesse de Bourgogne, il ne transpira rien de sa découverte; personne ne fut mis par elle dans la confidence du secret qu'elle avait surpris. Quelques

1. S int-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 385.

années auparavant, il est probable qu'elle en aurait parlé et bavardé; mais les épreuves l'avaient formée; elle savait se taire, vertu assez rare chez les femmes, à en croire le bon La Fontaine; elle était mûre pour être reine.

Quant au sujet de ces entretiens sur lesquels s'étend longuement et avec complaisance Saint-Simon, nous y reviendrons lorsque, dans la célèbre publication intitulée : *les Projets de gouvernement du duc de Bourgogne*, nous essayerons de démêler ce qui appartient soit au duc de Bourgogne, soit à Saint-Simon lui-même. Mais, pour l'instant, il nous faut quitter la Cour et rendre visite à un personnage plus considérable et plus intéressant encore, dont souvent nous avons eu occasion de parler, et chez qui la mort de Monseigneur dut faire naître des sentiments bien complexes. Saint-Simon rapporte qu'au lendemain de cette mort, Cambrai devint la seule route de toutes les différentes parties de la Flandre, et que tout ce qui y servait des gens de la Cour trouvait toujours un prétexte pour s'y arrêter. Faisons comme les gens de la Cour et prenons le chemin de Cambrai, où nous nous arrêterons.

V

A CAMBRAI

Pendant les années 1709 et 1710 où la France était accablée sous tant de maux divers, la famine, une guerre désastreuse, le désordre toujours croissant de l'administration intérieure, Fénelon avait vu grandir la situation qu'il avait su se faire dans son diocèse, et il était de plus en plus entouré de l'universel respect. Jamais évêque n'avait compris de pareille sorte l'accomplissement de ses devoirs, et ne s'y était adonné avec plus d'ardeur. Il ne se bornait pas à distribuer aux hôpitaux, aux monastères, aux pauvres honteux la plus grande part de ses revenus, ne conservant pour lui-même que ce qui était nécessaire pour maintenir sa maison sur un pied convenable; il visitait régulièrement les malades et les prisonniers; il prenait soin des blessés; il ouvrait, au lendemain de Malplaquet, son palais épiscospal à tous les fuyards, y compris les

paysans qui, épouvantés, s'étaient réfugiés dans la ville et avaient envahi avec leurs bestiaux les cours et les jardins de l'évêché. Il y conservait les officiers blessés, quelle que fût leur nationalité, faisait évacuer son séminaire pour y soigner les soldats de la maison du Roi et prenait à sa charge les frais de ce lourd entretien. Comme on lui faisait observer que les revenus de son archevêché n'y suffiraient pas : « Dieu nous aidera, répondit-il ; la Providence a des ressources infinies sur lesquelles je compte sans méfiance. Donnons seulement tant que nous aurons de quoi. C'est mon devoir, c'est aussi ma volonté [1]. »

Ce n'était pas seulement une charité inépuisable que les malheurs dont il était témoin donnaient à Fénelon l'occasion de déployer, charité qui n'était que l'accomplissement de ses devoirs d'évêque ; c'était encore un zèle ardent pour la chose publique que l'injuste disgrâce, dont il continuait à se sentir l'objet, n'avait rebuté en rien, et qui saisissait toutes les occasions de montrer son dévouement « à la patrie », mot moins fréquemment employé alors qu'il ne l'est de nos jours, mais qu'on trouve parfois sous la plume de Fénelon. C'est ainsi que les récoltes des biens-fonds qui appartenaient à l'arche-

1. *Fénelon à Cambrai*, par M. Emmanuel de Broglie, p. 213.

vêché de Cambrai ayant été respectées par l'ordre de Marlborough et du prince Eugène en reconnaissance des soins donnés à leurs blessés, Fénelon avait pu mettre le produit de ses récoltes à la disposition de l'intendant de Flandre pour nourrir les soldats du Roi. « Je dois aux anciennes bontés de Sa Majesté tout ce que je possède, écrivait-il à Chamillart; je lui donnerois mon sang et ma vie encore plus volontiers que mon blé. Mais je suis bien éloigné, monsieur, de vouloir que vous fassiez valoir mon offre et que vous me rendiez aucun bon office. La chose ne mérite pas d'aller jusqu'au Roi[1]. »

Ceux qui ont quelque peine à croire au détachement complet de Fénelon se demanderont peut-être si la meilleure manière de faire parvenir à la connaissance du Roi son offre généreuse n'était pas précisément de demander à Chamillart de ne lui en point parler. Mais ce qu'on ne saurait contester c'est l'ardent patriotisme qui l'anime et l'agite durant ces années calamiteuses. Sa correspondance n'est qu'un long cri d'angoisse, coupé de conseils parfois judicieux, parfois excessifs, mais que lui inspire toujours le désir de voir apporter un terme à tant de misères. Peut-être pourrait-on même lui reprocher de

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 643.

souhaiter trop ardemment la paix, d'être trop enclin à conseiller l'acceptation des conditions exorbitantes que les alliés voulaient imposer à la France, et de ne pas assez rendre justice à la ténacité de Louis XIV s'obstinant à soutenir la guerre plutôt que d'accepter ces conditions, ténacité à laquelle l'avenir devait donner raison. Il juge parfois le vieux Roi avec une sévérité qui fait un peu contraste avec les termes de sa lettre à Chamillart. Dans une lettre au duc de Chevreuse, il l'apostrophe en quelque sorte avec violence, entremêlant à de justes reproches des accusations qui le sont moins : « Avez-vous, s'écrie-t-il, quelques garants pour des miracles? Il vous en faut sans doute pour vous soutenir comme en l'air. Les méritez-vous dans un temps où votre ruine totale et prochaine ne peut vous corriger, où vous êtes encore dur, hautain, fastueux, incommunicable, insensible et toujours prêt à vous flatter? Dieu s'apaisera-t-il en vous voyant humilié sans humilité, confondu par vos propres fautes sans vouloir les avouer, et prêt à recommencer si vous pouviez respirer deux ans? Dieu se contentera-t-il d'une dévotion qui consiste à doter une chapelle, à dire un chapelet, à écouter une musique, à se scandaliser facilement et à chasser quelque janséniste? Non seulement il s'agit de finir

la guerre au dehors, mais il s'agit encore de rendre au dedans du pain aux peuples moribonds, de rétablir l'agriculture et le commerce, de réformer le luxe qui gangrène toutes les mœurs de la nation, de se ressouvenir de la vraie forme du royaume et de tempérer le despotisme, cause de tous nos maux [1]. »

Fénelon termine cette lettre où il propose de convoquer, sinon les États généraux, du moins une assemblée de notables, en demandant au duc de Chevreuse de n'en pas communiquer le contenu au duc de Bourgogne, pour ne pas trop lui ouvrir les yeux sur le Roi et sur le gouvernement, mais de lui en inspirer doucement tout ce qu'il croira utile et incapable de le blesser, afin de le mettre en état de parler avec force. C'était en effet par l'intermédiaire du seul Chevreuse que Fénelon communiquait avec le duc de Bourgogne, depuis le retour de celui-ci à la Cour, s'il faut du moins en juger par ce qui a été conservé de sa correspondance. On se souvient combien fréquent était leur échange de lettres durant la campagne de 1708, alors que, de Cambrai au camp de l'armée de Flandre, les communications étaient

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VIII, p. 323.

libres. Puis, tout à coup, à partir du jour où le duc de Bourgogne rentre à Versailles, les communications cessent; il semble que toute relation directe soit rompue entre le maître et l'ancien élève. La correspondance de Fénelon ne contient plus qu'une lettre au duc de Bourgogne en date du 15 novembre 1709. Mais est-ce bien la seule qu'il lui ait écrite? Ne mettait-il pas au contraire à profit, comme il faisait avec Chevreuse, les occasions fréquentes qui s'offraient à lui de faire parvenir au duc de Bourgogne des missives secrètes, où il aurait continué de lui prodiguer, avec les marques de sa tendresse, ses conseils politiques et ses directions de conscience? Nous inclinons d'autant plus à le penser, que, dans cette lettre de 1709, rien ne témoigne d'une occasion exceptionnelle qui se serait offerte à Fénelon et dont il aurait profité avec joie. Elle commence au contraire tout uniment, et comme si elle s'intercalait dans une correspondance habituelle; mais elle n'en est pas pour cela moins curieuse, car il est impossible de n'y pas voir une leçon indirecte à l'adresse du duc de Bourgogne.

Fénelon, dès les premières lignes, fait l'éloge de celui qu'on appelait à la Cour le roi d'Angleterre, que l'histoire connaît sous le nom de chevalier de Saint-Georges, et qui, en effet, entre son médiocre

père Jacques II, et son triste fils Charles-Édouard[1], fait honorable figure dans la lignée des derniers Stuarts : « Il se possède, dit Fénelon, et il agit tranquillement, comme un homme sans humeur, sans fantaisie, sans inégalité, sans imagination dominante, qui consulte sans cesse la raison et qui lui cède en tout. Il se donne aux hommes par devoir et est plein d'égards pour chacun d'eux. On ne le voit ni las de s'assujettir, ni impatient de se débarrasser pour être seul et tout à soi, ni distrait, ni renfermé en soi-même au milieu du public. Il est plein de dignité, sans hauteur; il proportionne ses attentions et ses discours au rang et au mérite. Il montre la gaieté douce et modérée d'un homme mûr... D'ailleurs cette complaisance n'est suspecte ni de faiblesse ni de légèreté; on le trouve ferme, décisif, précis; il prend aisément son parti pour les choses hardies qui doivent lui coûter... En un mot, le roi d'Angleterre se prête et s'accommode aux hommes; il a une raison et une vertu toute d'usage; sa fermeté, son égalité, sa manière de se posséder et de ménager les autres, son sérieux doux et complaisant, sa gaieté, sans aucun jeu qui descende trop

1. Charles-Édouard-Louis-Philippe-Casimir, né à Rome le 31 décembre 1720, mort le 31 janvier 1788.

bas, préviennent le public en sa faveur[1]. » Dans cet éloge, mérité, nous voulons le croire, mais poussé peut-être un peu plus loin que de raison du roi d'Angleterre il est bien difficile de ne pas voir une sorte de portrait du prince modèle que Fénelon offrait à l'imitation du duc de Bourgogne. « Il est singulier, dit finement M. Emmanuel de Broglie dans le volume qu'il a consacré à *Fénelon à Cambrai*, que le prétendant au trône d'Angleterre se trouve justement avoir toutes les qualités qui manquaient au duc de Bourgogne[2]. » En effet, lorsqu'il loue le Prétendant d'avoir « de la décision et une vertu toute d'usage », il semble bien qu'il veuille mettre le doigt sur les deux points faibles du duc de Bourgogne et inciter le futur héritier du trône de France à prendre le roi d'Angleterre, errant et dépossédé, pour modèle.

Quoi qu'il en soit, et à supposer même que cette lettre soit la seule par laquelle Fénelon ait donné au duc de Bourgogne la preuve de sa sollicitude, il est certain qu'il ne cessait de porter un intérêt passionné au jeune prince dont les mésaventures et les fautes, durant l'année 1708, avaient été pour

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 291.
2. *Fénelon à Cambrai*, p. 235.

lui la cause de tant de tristesses et d'angoisses. S'il s'abstenait de lui écrire directement, ce qui nous paraît peu probable, il ne cessait pas de lui faire parvenir par l'intermédiaire de Chevreuse des avis dont nul aveuglement, nulle complaisance ne tempèrent la sévérité. D'après les bruits qui, de la Cour, arrivent jusqu'à Cambrai, il lui reproche d'être trop timide, trop réservé, et de s'adonner encore à des amusements puérils. « Si le P. P. (le petit prince), écrit-il, ne sent pas le besoin de devenir ferme et nerveux, il ne fera aucun véritable progrès; il est temps d'être homme. La vie du pays où il est est une vie de mollesse, d'indolence, de timidité et d'amusement; il ne sera jamais si subordonné à ses deux supérieurs (le Roi et Monseigneur), que quand il leur fera sentir un homme mûr, appliqué, ferme, touché de leurs véritables intérêts, et propre à les soutenir par la sagesse de ses conseils et par la vigueur de sa conduite. Qu'il soit de plus en plus petit sous la main de Dieu, mais grand aux yeux des hommes. C'est à lui à faire aimer, craindre et respecter la vertu jointe à l'autorité. Il est dit de Salomon qu'on le craignit, voyant la sagesse qui était en lui[1]. »

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice. t. VII, p. 320.

Il blâme, en termes presque durs, la forme que prenaient chez le duc de Bourgogne deux sentiments dont cependant il loue le principe : la piété et l'amour conjugal. « On prétend que M. le duc de Bourgogne a dit à quelqu'un, qui l'a redit à d'autres, que ce que la France souffre maintenant vient de Dieu, qui veut nous faire expier nos fautes passées. Si ce prince a parlé ainsi, il n'a pas assez ménagé la réputation du Roi; on est blessé d'une dévotion qui tourne à critiquer son grand-père[1] », et dans une autre lettre : « Ne vous contentez pas des belles maximes en spéculation et des bons propos du P. P. Il se paye et s'éblouit lui-même de ces bons propos vagues. On dit qu'il est toujours également facile, rempli de puérilités, trop attaché à la table, trop renfermé. On ajoute qu'il demeure content de sa vie obscure, dans l'avilissement et dans le mépris public. On dit que madame la duchesse de Bourgogne fait fort bien pour le soutenir, mais qu'il est honteux qu'il ait besoin d'être soutenu par elle, et qu'au lieu d'être attaché à elle par raison, par estime, par vertu et par fidélité à la religion, il paraît l'être par passion, par faiblesse et par entêtement, en sorte qu'il fait mal ce qui est bien en soi[2]. »

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 312.
2. *Ibid.*, p. 335.

Le témoignage de Chevreuse, qui est plus favorable au duc de Bourgogne, ne suffit pas à rassurer Fénelon. Il est ravi que Chevreuse soit content du P. P. Pour lui il ne le sera point jusqu'à ce qu'il le sache libre, ferme, et en possession de parler avec une force douce et respectueuse ; autrement il demeurera avili, comme un homme qui a encore, dans un âge de maturité, une faiblesse puérile. Aussi, dans cette grande lettre à Chevreuse dont nous avons déjà parlé, où les malheurs de la France lui inspirent de si patriotiques accents, s'applique-t-il à tracer la ligne de conduite qu'il voudrait voir suivre au duc de Bourgogne. « C'est le temps, dit-il, où il faudroit que monseigneur le duc de Bourgogne dît au Roi et à Monseigneur avec respect, avec force, et peu à peu d'une manière insinuante tout ce que d'autres n'oseront leur dire. Il faudroit qu'il le dît devant madame de Maintenon ; il faudroit qu'il mît dans sa confidence madame la duchesse de Bourgogne ; il faudroit qu'il protestât qu'il parle sans être poussé par d'autres ; il faudroit qu'il fît sentir que tout périt si l'argent manque ; que l'argent manquera si le crédit ne se relève, et que le crédit ne peut se relever que par un changement de conduite qui mette tout le corps de la nation dans la persuasion que c'est à elle à soutenir la monarchie penchante à sa ruine,

parce que le Roi veut agir de concert avec elle. Le prince pourra être blâmé, critiqué, rejeté avec indignation, mais ses raisons seront évidentes; elles prévaudront peu à peu, et il sauvera le trône de ses pères. Il doit au Roi et à Monseigneur de leur déplaire pour les empêcher de se perdre. Au bout du compte, que lui fera-t-on? Il montrera, comme deux et deux font quatre, la nécessité de ses conseils; il convaincra de son zèle et de sa soumission; il fera voir qu'il parle, non par foiblesse et par timidité, mais par un courage à toute épreuve. En même temps, il pourra demander avec les plus vives instances, la permission d'aller à l'armée comme volontaire. C'est le vrai moyen de relever sa réputation et de lui attirer l'amour et le respect de tous les François[1]. »

Ces virils conseils n'étaient guère suivis par le duc de Bourgogne qu'enchaînait, outre la timidité de sa nature hésitante, son respect aveugle pour son grand-père. Ce dut être dans une période de découragement sur son élève et de sévérité excessive envers Louis XIV, qu'il rendait un peu trop exclusivement responsable des malheurs de la France, que Fénelon écrivit cet *Examen de conscience sur*

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 323 et *passim*.

les devoirs de la Royauté, qui, trouvé dans les papiers du duc de Beauvilliers, confié par lui à la duchesse, remis par celle-ci au marquis de Fénelon[1], fut publié par ce dernier en 1734 à la suite d'une édition de *Télémaque*. Cet *Examen* fut-il mis par Beauvilliers sous les yeux du duc de Bourgogne? On en peut douter, car les termes dans lesquels il est conçu n'étaient pas de nature à l'entretenir dans ce respect pour son grand-père dont Fénelon lui recommandait par ailleurs de ne pas s'écarter. C'est moins une série de conseils à l'adresse du duc de Bourgogne qu'une véritable diatribe contre Louis XIV, et cette diatribe, juste assurément en plus d'un point, laisse éclater cependant l'amertume que gardait Fénelon de sa longue et injuste disgrâce. C'est en effet le duc de Bourgogne qu'il apostrophe, mais c'est bien certainement à Louis XIV qu'il pense, lorsqu'il semble reprocher à ce jeune prince, qui n'avait pas encore régné, les fautes commises par son aïeul.

« Ne vous êtes-vous point imaginé que l'Évangile ne doit point être la règle des rois comme celle de leurs sujets, que la politique les dispense d'être

1. Gabriel-Jacques, marquis de Fénelon, né en 1688, ambassadeur extraordinaire en Hollande, publia en 1717 la première édition correcte de *Télémaque*. Il mourut le 21 octobre 1746, ayant été blessé à la bataille de Raucoux.

humbles, justes, sincères, modérés, compatissants, prêts à pardonner les injures... N'avez-vous rien pris à aucun de vos sujets par pure autorité et contre les règles?... Avez-vous examiné à fond les vrais besoins de l'État pour les comparer avec l'inconvénient des taxes, avant que de charger vos peuples?... N'avez-vous point appelé nécessité de l'État ce qui ne servait qu'à flatter votre ambition comme une guerre pour faire des conquêtes et pour acquérir de la gloire?... Avez-vous donné à vos sujets le mauvais exemple d'un amour déshonnête et criminel? Si vous l'avez fait, votre autorité a mis en honneur l'infamie; vous avez rompu la barrière de la pudeur et de l'honnêteté; vous avez fait triompher le vice et l'impudence; vous avez appris à tous vos sujets à ne rougir plus de ce qui est honteux, leçon funeste et qu'ils n'oublieront jamais[1]. »

Certes le pauvre duc de Bourgogne si pieux, si scrupuleux, si conjugal, n'avait rien fait de tout cela; il n'avait point donné, comme Fénelon semble le lui dire, de « mortels exemples ». Rien ne s'adressait en réalité à lui dans ces reproches anticipés, sauf peut-être celui-ci : « Expédier des dépêches dans un cabinet où l'on se renferme sans

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 85, 86, 87.

cesse, c'est dérober son plus précieux temps à l'État. N'avez-vous point négligé de connaître les hommes par paresse d'esprit, par une humeur qui vous rend particulier, par une hauteur qui vous éloigne de la société, par des détails qui ne sont que vétilles en comparaison de cette étude des hommes, enfin par des amusements, dans votre cabinet, sous prétexte de travail secret[1]? »

Ce long morceau de Fénelon, écrit évidemment dans une période d'irritation, paraît avoir eu surtout pour but d'ouvrir les yeux du petit-fils sur les fautes et les torts du grand-père. Aussi, quoi qu'en dise l'auteur de l'*Histoire littéraire de Fénelon*[2], on aimerait à croire que le duc de Bourgogne n'en faisait pas sa lecture assidue, et que Beauvilliers en demeurait l'habituel dépositaire.

Telles étaient les relations indirectes, un peu mystérieuses et en tout cas mal connues, de l'ancien précepteur et de l'ancien élève, lorsque éclata le coup de foudre qui, d'un côté, réduisait à néant la cabale et, de l'autre, exaltait le petit troupeau. On ne saurait s'attendre à trouver dans la correspondance même de Fénelon la libre expression des sentiments que la nouvelle de la mort de Monseigneur

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, *ibid.*, pp. 95 et 96.
2. *Ibid.*, t. I, p. 145.

dut lui inspirer. Dans la lettre qu'il écrivit aussitôt après, et qui était destinée à passer sous les yeux du duc de Bourgogne [1], il tient le langage un peu conventionnel du prêtre : « Dieu vient de frapper un grand coup, mais sa main est souvent miséricordieuse, même dans les coups les plus rigoureux. La mort est une grâce en ce qu'elle est la fin de toutes les tentations. Elle épargne la plus redoutable tentation d'ici-bas quand elle enlève un prince avant qu'il ne règne. Ce spectacle affligeant est donné au monde pour montrer aux hommes éblouis combien les princes, qui sont si grands en apparence, sont petits en réalité. » Déjà cependant il ne peut s'empêcher, dans cette même lettre, de glisser quelques conseils. « Il est temps de se faire aimer, craindre, estimer. Il faut de plus en plus tâcher de plaire au Roi, de s'insinuer, de lui faire sentir un attachement sans bornes, de le soulager par des assiduités et des complaisances convenables. Il faut devenir le conseil de Sa Majesté, le père des peuples, la consolation des affligés, la ressource des pauvres, l'appui de la nation, le défenseur de l'Église, l'ennemi de toute nouveauté. Il faut écarter les flatteurs, s'en

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 341. On ne sait pas si cette lettre est adressée au duc de Beauvilliers, ou au père Martineau, le confesseur du duc de Bourgogne.

défier, distinguer le mérite, le chercher, le prévenir, apprendre à le mettre en œuvre, écouter tout, ne croire rien sans preuve et se rendre supérieur à tous, puisqu'on se trouve au-dessus de tous. »

Quant à ses sentiments personnels, et aux espérances qui pouvaient naître en lui, Fénelon ne s'en ouvre à personne, et il est impossible d'y trouver une allusion dans sa correspondance de cette époque. Savait-il bien lui-même ce qu'il éprouvait et ce qu'il désirait? On peut se le demander quand on voit comment il se jugeait et avec quelle finesse il analyse les sentiments qui se combattaient dans son cœur. « Je hais le monde et je le méprise, écrivait-il à la duchesse de Mortemart peu de mois après la mort de Monseigneur, et il me flatte néanmoins un peu. Je sens la vieillesse qui avance insensiblement et je m'accoutume à elle sans me détacher de la vie. Je ne trouve en moi rien de réel, ni pour l'intérieur, ni pour l'extérieur. Quand je m'examine, je crois rêver : je me vois comme une image dans un songe... Il me semble que je n'ai nulle envie de tâter du monde ; je sens comme une barrière entre lui et moi qui m'éloigne de le désirer, et qui ferait, ce me semble, que j'en serais embarrassé s'il me fallait un jour le revoir[1]. »

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, t. VII, p. 349.

Si Fénelon n'était pas bien sûr de ses sentiments, Saint-Simon affirme les connaître; mais c'est qu'il le juge d'après lui-même et qu'il lui prête les siens : « Celui de tous à qui cet événement devint le plus sensible, fut Fénelon, archevêque de Cambrai. Quelle préparation! Quelle approche d'un triomphe sûr et complet, et quel puissant rayon de lumière vint à percer tout à coup une demeure de ténèbres! Confiné depuis douze ans dans son diocèse, ce prélat y vieillissoit sous le poids inutile de ses espérances, et voyoit les années s'écouler dans une égalité qui ne pouvoit que le désespérer. Toujours odieux au Roi à qui personne n'osoit prononcer son nom, même en choses indifférentes, plus odieux à madame de Maintenon parce qu'elle l'avoit perdu, plus en butte que nul autre à la terrible cabale qui disposoit de Monseigneur, il n'avoit de ressource qu'en l'inaltérable amitié de son pupille, devenu lui-même victime de cette cabale, et qui, selon le cours ordinaire de la nature, le devoit être trop longtemps, pour que le précepteur pût se flatter d'y survivre et par conséquent de sortir de son état de mort au monde. En un clin d'œil, ce pupille devient Dauphin; en un autre, comme on va le voir, il parvient à une sorte d'avant-règne. Quelle transition pour un ambitieux[1]! »

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 288.

Suit alors un admirable portrait de Fénelon, « plus coquet que toutes les femmes, mais en solide et non en misères », portrait où, tout en rendant hommage aux admirables vertus déployées par l'archevêque de Cambrai dans son diocèse, à la mesure et à la dignité de sa conduite, au zèle déployé par lui pour adoucir les maux de la guerre, il affirme cependant « que ce merveilleux dehors n'étoit cependant pas tout lui-même » et qu'il « n'étoit pas sans soins et sans recherches de tout ce qui pouvoit le raccrocher et le conduire aux premières places ». Aussi explique-t-il tous les actes de Fénelon, en particulier les polémiques soutenues par lui contre les jansénistes, vis-à-vis desquels il usait cependant d'une grande tolérance personnelle dans son diocèse, « par le désir d'émousser l'aigreur du Roi, de flatter Rome, pour lui si ingrate, et de donner lieu à ses amis d'oser prononcer son nom [1] ».

Quoi qu'il en soit des sentiments intimes de Fénelon, une chose est certaine, c'est qu'à partir du jour où le duc de Bourgogne n'a plus qu'un degré à franchir pour monter sur le trône, on sent grandir, dans la correspondance de Fénelon, l'anxiété qu'il éprouve à la pensée du rôle que son ancien élève

1. Saint-Simon, *ibid.*, p. 291 et *passim*.

peut d'un jour à l'autre être appelé à jouer. Il le sait encore mal préparé à ce rôle, et son inquiétude se traduit jusque dans la joie que lui causent les bonnes nouvelles qu'il reçoit. Il n'y a presque pas de lettres adressées à Chevreuse où il ne soit question du *Petit Prince*, et où il ne lui fasse parvenir quelques conseils. « Le Petit Prince, écrit-il le 12 mai, c'est-à-dire moins de deux mois après la mort de Monseigneur, doit prendre sur lui plus que jamais, pour paroître ouvert, prévenant, accessible et sociable. Il faut qu'il détrompe le public sur les scrupules qu'on lui impute, qu'il soit régulier en son particulier, et qu'il ne fasse point craindre à la Cour une réforme sévère dont le monde n'est pas capable, et qu'il ne faudroit même mener qu'insensiblement s'il étoit possible. Nous allons prier sans cesse pour lui. Je demande pour lui un cœur large comme la mer... Il ne sauroit trop s'appliquer à plaire au Roi, à lui éviter les moindres ombrages, à lui faire sentir une dépendance de confiance et de tendresse, à lui parler avec une force douce et respectueuse qui croisse peu à peu. Il ne doit dire que ce qu'on peut porter. Il faut avoir préparé le cœur avant que de dire des vérités pénibles auxquelles on n'est point accoutumé. Au reste, point de puérilités, ni de minuties en dévotion. On apprend plus pour gou-

verner, en étudiant les hommes, qu'en étudiant les livres[1]. »

Quelques mois après, il écrit encore : « J'entends dire que le Petit Prince fait mieux, que sa réputation se relève, et qu'il aura de l'autorité. Il faut le soutenir, lui donner le tour des affaires, l'accoutumer à voir par lui-même et à décider. Il faut qu'il traite avec les hommes pour découvrir leurs finesses, pour étudier leurs talents, pour savoir s'en servir malgré leurs défauts. Il faut le mettre en train de rendre compte au Roi, de le soulager et de lui aider à décider par une manière insinuante, de lui proposer son avis. S'il le fait avec respect et zèle, il ne donnera aucun ombrage et sera bientôt cru[2] », et dans une autre lettre : « J'entends dire que monsieur le Dauphin fait beaucoup mieux. Il a, dans sa place et dans son naturel, de grands pièges et de grandes ressources. La religion, qui lui attire des critiques, est le seul appui solide pour le soutenir. Quand il la prendra par le fond, sans scrupule sur les minuties, elle le comblera de consolation et de gloire. Au nom de Dieu, qu'il ne se laisse gouverner, ni par vous, ni par moi, ni par aucune personne du monde.

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, VII, p. 343.
2. *Ibid.*, p. 353.

Que la vérité et la justice, bien examinées, décident et gouvernent tout dans son cœur. Il doit consulter, écouter, se défier de soi, prier Dieu; il doit être ferme comme un rocher, suivant sa conscience. Il faut que ceux qui ont tort craignent sa fermeté, et qu'ils n'espèrent de le fléchir qu'autant qu'ils se corrigeront. Il doit être, auprès du Roi, complaisant, assidu, commode, soulageant, respectueux, soumis. plein de zèle et de tendresse, mais libre, courageux, et ferme à proportion du besoin de l'Église et de l'État[1]. »

Sans avoir la prétention, du moins à l'en croire, de gouverner le duc de Bourgogne, Fénelon ne devait pas s'en tenir à ces conseils excellents, mais indirects. Il allait bientôt, de concert avec Chevreuse dresser tout un plan de réformes et tout un programme de gouvernement, destiné à être soumis par avance au futur héritier du trône, et que tous deux espéraient bien lui voir mettre en pratique, le jour où sa naissance l'appellerait à y monter. Ainsi, comme nous l'avons vu tout à l'heure, Saint-Simon d'un côté, et Fénelon de l'autre, allaient travailler à façonner l'esprit du jeune prince et à le plier à leurs propres idées. Avant de rechercher dans

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit de Saint-Sulpice, t. VII, p. 348.

quelle mesure ils y réussirent et de démêler la part qui leur revient dans les projets qu'on peut prêter au duc de Bourgogne, nous aurons à montrer quel effet immédiat produisit sur le Prince lui-même ce changement si brusque d'une situation un peu humiliée et contrainte à un rang dont l'éclat équivalait presque au premier, et sous quel jour nouveau, à la suite de ce changement, il apparut aux yeux étonnés de la Cour.

CHAPITRE III

LE DUC DE BOURGOGNE AU CONSEIL

Nous avons essayé de dépeindre les sentiments qui, dans l'entourage du duc de Bourgogne, agitaient les âmes, au lendemain de la mort de Monseigneur. Nous avons montré la duchesse de Bourgogne aimablement triomphante, Saint-Simon ouvertement ambitieux, Beauvilliers et Chevreuse s'abandonnant malgré eux à des espérances humaines que combattait leur piété, enfin Fénelon s'appliquant, non sans quelque mystère, à conserver et à fortifier son influence sur son ancien élève. Mais nous n'avons encore rien dit du principal personnage vers qui convergeaient toutes ces ambitions, étalées ou secrètes, et dont allaient dépendre, avant qu'il fût long-

temps, non seulement ces destinées diverses, mais celles de la France. Le moment est venu de tirer de la pénombre où il se complaisait le duc de Bourgogne lui-même et de le faire apparaître sur le devant de la scène.

CHANGEMENTS A LA COUR

Le duc de Bourgogne ne s'était jamais complètement relevé de la disgrâce où la malheureuse campagne de 1708 l'avait fait tomber dans l'opinion publique. Il n'avait pas tenu tête à l'orage et s'était au contraire confiné dans une demi-retraite, ne sortant de son cabinet que dans la mesure nécessaire pour se mêler aux cérémonies et aux rares divertissements de la Cour. Sans doute l'épreuve l'avait mûri ; il ne se livrait plus à ces amusements puérils, à ces jeux de séminariste que lui reprochait Saint-Simon, et le temps qu'il passait dans son cabinet était surtout consacré par lui à des exercices scientifiques, à des recherches historiques et aussi à des entretiens, plus longs qu'il n'était nécessaire, avec son confesseur, le père Martineau. Quand il en sortait, il prenait peu de part aux conversations, et les épisodes de la dernière chasse à courre faisaient

généralement les frais de l'entretien. C'est qu'il était gêné par un double sentiment, d'abord par un scrupule d'austérité et de charité qui l'empêchait de prendre sa part d'un échange de propos, tantôt légers, tantôt médisants, comme étaient, comme sont en tout temps les propos de cour et du monde; ensuite et surtout parce qu'il craignait, en s'exprimant avec trop de liberté sur les événements et sur les hommes, de laisser apercevoir le fond de sa pensée et le jugement peu favorable qu'il portait sur certaines mesures adoptées par le Roi.

Le duc de Bourgogne avait, ainsi que nous le verrons, une vue très juste des périls que des désordres anciens, aggravés par les fautes et les malheurs d'un long règne, faisaient courir à la vieille institution monarchique. Mais il se serait fait scrupule de laisser apercevoir ces craintes, et toute appréciation trop libre lui aurait paru un manque à ses devoirs de petit-fils respectueux, sans parler de la disgrâce qu'auraient pu, par sa faute, encourir ceux qui lui étaient chers. Suivant toutes les probabilités humaines, de longues années devaient encore s'écouler avant qu'aucune responsabilité, aucune autorité lui incombât. Il se sentait guetté par la cabale de Meudon, qui n'aurait pas manqué de tourner contre lui la moindre parole imprudente; il

était intimidé par la malveillance, à peine déguisée, de son propre père qui lui témoignait une froideur, rendue plus blessante encore par une préférence de moins en moins dissimulée en faveur du duc de Berry; enfin il était contenu par un respect superstitieux pour son grand-père contre lequel il aurait cru pécher, s'il s'était permis un jugement sévère, même intérieur. Sa situation était donc difficile, presque dangereuse à certains points de vue, et comme il n'avait ni l'esprit, ni la bonne grâce, ni la souplesse de la duchesse de Bourgogne, il croyait échapper à ces difficultés et à ces dangers par la retraite et le silence.

Tout autre il apparut quand, rapproché du trône, rassuré par la dispersion de la cabale contre les dénonciations qu'il pouvait craindre, encouragé par la bienveillance et la confiance croissantes que lui témoignait le Roi, il put se montrer sans contrainte ce qu'il était véritablement, c'est-à-dire un prince judicieux, instruit, bienveillant, facilement accessible. Très rapidement il prit de l'assurance et de l'aisance. Il sortit davantage de son cabinet et se mêla avec plus d'abandon au mouvement de la Cour. Ce fut surtout durant ces longues promenades dans les jardins de Marly ou de Versailles, qui occupaient les après-dînées et auxquelles se complaisait le Roi,

qu'il eut occasion de se familiariser davantage avec les courtisans et de se laisser aller à s'entretenir avec eux. Le duc de Bourgogne avait beaucoup étudié, beaucoup lu; il savait beaucoup; mais il avait jusque-là renfermé au dedans de lui-même les notions qu'il avait acquises. A l'étonnement de ceux qui le connaissaient peu, à la joie de ceux qui l'appréciaient depuis longtemps, il déploya, dans les groupes de courtisans qui commençaient à se former autour de lui, une bonne grâce, une érudition sans pédanterie, voire même un enjouement dont on le croyait peu capable. Il y joignait de grands égards pour les personnes, une attention soutenue à traiter chacun suivant son rang, à distinguer de la foule ceux qui méritaient de l'être, sans cependant offenser les autres par une négligence désobligeante; en un mot il fit preuve de qualités qui avaient paru jusque-là tout à fait étrangères à sa nature : « On vit, dit Saint-Simon, ce prince timide, sauvage, concentré, cette vertu précise, ce savoir déplacé, cet homme engoncé, étranger dans sa maison, contraint de tout, embarrassé partout, on le vit, dis-je, se montrer par degrés, se déployer peu à peu, se donner au monde avec mesure, y être libre, majestueux, gai, agréable, tenir le salon de Marly dans des temps coupés, présider au cercle rassemblé autour de lui, comme la

divinité du temple qui sent et qui reçoit avec bonté les hommages des mortels auxquels il est accoutumé, et les récompenser de ses douces influences... Le Dauphin devint un autre prince de Conti. La soif de faire sa cour eut en plusieurs moins de part à l'empressement de l'environner, dès qu'il paroissoit, que celle de l'entendre et d'y puiser une instruction délicieuse par l'agrément et la douceur d'une éloquence naturelle qui n'avoit rien de recherché, la justesse en tout, et, plus que cela, la consolation si nécessaire et si désirée de se voir un maître futur si capable de l'être par son fonds et par l'usage qu'il montroit qu'il sauroit en faire[1]. »

« M. le Dauphin s'applique fort aux affaires, et se rend plus affable aux courtisans, dit plus sobrement madame de Maintenon dans une lettre au duc de Noailles. Madame la Dauphine, en prenant une place plus haute, devient plus polie et plus attentive qu'elle ne l'a jamais été; elle fait une grande figure et n'en est pas fâchée », et dans une autre lettre : « M. le Dauphin fait mieux depuis la mort de Monseigneur. Madame la Dauphine se fait adorer de tout le monde[2]. »

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 302.
2. La Beaumelle, édit. de Maëstricht de 1789, t. XI, pp. 240 et 242. Nous avons déjà dit pourquoi les lettres publiées par le seul La Beaumelle, bien que toujours un peu suspectes, ne doivent pas cependant, de parti pris, être toutes rejetées. La

Dans une lettre, à peu près de même date, à la princesse des Ursins [1], madame de Maintenon ajoute : « Si elle se couchait un peu moins tard et s'ajustait un peu plus, elle serait parfaite. Son visage ne supporte pas la négligence qu'elle aime, et elle ne convient pas à sa place. »

En se bornant à dire : « monsieur le Dauphin fait mieux », madame de Maintenon donne cette note juste dont elle était coutumière, plus juste peut-être que le ton un peu dithyrambique de Saint-Simon. « Mieux faire » implique en tout cas un blâme de l'attitude passée. Cette attitude un peu renfrognée du duc de Bourgogne n'avait pas laissé en effet de susciter contre lui certaines préventions, et il était des milieux où on ne le voyait pas sans inquiétude ainsi rapproché du trône. Nous trouvons l'écho de ces inquiétudes dans les *Lettres galantes* de la frondeuse et un peu libertine (nous dirions aujourd'hui libre penseuse) madame Dunoyer. « Ce qui augmente encore, écrivait-elle, la douleur des François, c'est qu'on a des préventions, qui peut-être sont mal fondées, contre monsieur le duc de Bourgogne. On s'est imaginé, je

lettre page 240 porte *jolie* et non pas *polie*. Il est probable que c'est une faute d'impression ou une altération de La Beaumelle.

1. *Lettres inédites de madame de Maintenon à la princesse des Ursins*, t. II, p. 183.

nesçais sur quoi, que le Prince n'avoit pas autant de bonté que son illustre père, et que, suivant le même esprit et le même caractère qui domine à présent, son règne n'apporteroit aucun changement avantageux[1]. » Mais ces préventions tombèrent bientôt; c'est la même madame Dunoyer qui va nous le dire. « L'on est las de la flatterie et des flatteurs, écrivait-elle, assez peu de temps après, et je ne désespère pas que la sincérité ne revienne à la mode. C'est ce que nous devons attendre de l'équité de notre nouveau Dauphin dont on s'étoit formé jusqu'ici une très fausse idée. Toute sa conduite détruit cette prévention où l'on étoit contre lui, car, depuis le pas qu'il vient de faire vers le trône, il s'est attaché à prendre connoissance des affaires, et ce n'a été que pour leur faire prendre un meilleur tour. Il va travailler surtout à régler et à augmenter les finances, et cela sans fouler les peuples, puisque c'est en faisant rendre compte à ceux qui en ont le maniement[2]. »

Il n'est guère difficile à l'héritier présomptif d'un trône de se faire bien voir de l'opinion publique, surtout quand les affaires vont mal, que le souverain auquel il doit succéder est vieux, et qu'on peut supposer chez son successeur des vues quelque peu

1. *Lettres historiques et galantes*, t. III, p. 188.
2. *Ibid.*, t. III, p. 259.

différentes. Aussi le revirement des esprits en faveur du duc de Bourgogne fut-il prompt à s'opérer, et ce mouvement s'étendit rapidement à toute la France. « De la Cour à Paris, dit encore Saint-Simon, et de Paris au fond de toutes les provinces, cette réputation vola avec tant de promptitude que le peu de gens anciennement attachés au Dauphin en étoient à se demander les uns aux autres s'ils pouvoient en croire ce qui leur revenoit de toutes parts. Quelque fondé que fût ce prodigieux succès, il ne faut pas croire qu'il fut dû tout entier aux merveilles du jeune prince. Deux choses y contribuèrent beaucoup : les mesures immenses et si étrangement poussées de cette cabale dont j'ai tant parlé à décrier ce prince sur toutes sortes de points, et le contraste de l'élastique à la chute du poids qui lui écrasoit les épaules, après lequel on le vit redressé, l'étonnement extrême que produisit le même contraste entre l'opinion qu'on en avoit conçue et ce qu'on ne pouvoit s'empêcher de voir, et le sentiment de joie intime de chacun, par son plus sensible intérêt, de voir poindre une aurore qui déjà s'avançoit, et qui promettoit tant d'ordre et de bonheur après une si longue confusion et tant de ténèbres [1]. »

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 303.

Si la timidité, le sentiment de la malveillance dont il était l'objet de la part de son père et la crainte de porter ombrage à son grand-père avaient en effet écrasé les épaules du duc de Bourgogne, la faveur et la confiance que, dès le lendemain de la mort de Monseigneur, lui témoigna le Roi durent en effet le redresser. Entre autres marques de cette faveur, on remarqua fort la nomination du duc de Charost [1] comme capitaine des gardes du corps, en remplacement du maréchal de Boufflers qui venait de mourir. Le choix était en effet significatif. La mère de Charost, la duchesse de Béthune, fille de Fouquet, avait été une des pénitentes de Fénelon et n'avait jamais cessé d'appartenir au petit troupeau. Charost y tenait également, par son intimité avec Chevreuse et Beauvilliers, et s'il avait, au dire de Saint-Simon, « une probité exacte, beaucoup d'honneur et tout ce qu'il y pouvoit ajouter de vertu à force de bras », cette vertu était « rehaussée de tout l'abandon à M. de Cambrai qui se pouvoit espérer du fils de la disciple mère [2] ». Louis XIV n'ignorait rien de

1. Armand II de Béthune marquis de Charost né le 5 mars 1663 avait pris en 1695 le titre de duc de Charost sur la démission de son père; il devint en 1702 lieutenant général, capitaine des gardes du corps en 1711, gouverneur de Calais en 1712, gouverneur de Louis XV en 1722. Il mourut le 23 octobre 1747.

2. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 294.

tout cela, et devait, par-dessus le marché, se sentir médiocrement disposé pour le petit-fils de l'homme qu'il avait si cruellement puni. Mais ces considérations, loin d'arrêter son choix, le fixèrent. « Il vous servira plus longtemps que moi, dit-il au duc de Bourgogne. Il est juste de vous donner un homme à votre gré », et cette nomination inattendue causa beaucoup d'étonnement à la Cour, « qui en conçut un grand respect pour M. le Dauphin et pour son crédit[1] ».

Le duc de Bourgogne essaya-t-il de faire usage de ce crédit en faveur de quelqu'un qui lui tenait autrement au cœur que Charost ou même Beauvilliers? Fit-il quelque tentative pour mettre un terme à la disgrâce de Fénelon? Saint-Simon n'en dit rien, mais madame Dunoyer l'affirme : « Ce prince, écrit-elle, a donné encore une marque de son bon cœur et de la justesse de son discernement dans la tentative qu'il a faite pour rappeler l'archevêque de Cambrai d'un injuste exil. On avoit cru même qu'il y avoit réussi, et nous espérions de revoir ici cet illustre prélat, mais il faut croire qu'il est un temps pour toute chose et que celui-là n'est pas encore venu[2]. » Madame Dunoyer n'était pas en position d'être

1. Saint-Simon. Addition au *Journal* de Dangeau, t. XIII, p. 473.
2. *Lettres historiques et galantes*, t. III, p. 260.

très bien informée, mais pour qu'elle ait rapporté ce bruit dans ses lettres, il faut qu'il ait couru, et ce bruit était trop à l'honneur du duc de Bourgogne pour que nous n'ayons pas cru devoir le rapporter.

Avant cette nomination, le Roi avait donné une preuve bien autrement significative de la confiance qu'il mettait dans le duc de Bourgogne. « Après l'avoir retenu assez longtemps un matin dans son cabinet, dit Saint-Simon, il donna ordre le même jour à ses ministres d'aller travailler chez le Dauphin toutes les fois qu'il les manderoit, et, sans être mandés encore, de lui aller rendre compte de toutes les affaires dont, une fois pour toutes, il leur auroit ordonné de le faire. » C'était là un singulier changement dans les habitudes du Roi, qui s'était montré si jaloux jusque-là de son autorité, et qui, plus vieux de quelques années, devait encore relever si vertement Torcy lorsque celui-ci lui proposa de faire préparer les affaires par le plus ancien ministre. C'est qu'il voyait dans son héritier direct comme une incarnation et un prolongement de lui-même, et cet héritier lui avait donné assez de preuves de son respect et de sa subordination pour qu'il n'eût à craindre de sa part aucune usurpation.

A en croire Saint-Simon, cet ordre du Roi aurait causé à la Cour un mouvement prodigieux et aurait

été un coup de foudre pour les ministres « dont ils se trouvèrent tellement étourdis qu'ils n'en purent cacher leur étonnement ni leur déconcertement[1] ». Mais ici, comme à son ordinaire, Saint-Simon nous paraît avoir un peu exagéré les choses. Ni Dangeau ni Sourches, qui s'appesantissent sur la nomination de Charost, ne font en effet mention de cet ordre, et quant au *déconcertement* qu'en auraient éprouvé les ministres, les sentiments qu'il leur prête sont peu conformes à la vraisemblance. « Ce fut, dit-il en insistant, un ordre bien amer pour des hommes qui, tirés de la poussière et tout à coup portés à la plus sûre et à la plus suprême puissance, étoient si accoutumés à régner en plein sous le nom du Roi auquel ils osoient même parfois substituer le leur, en usage tranquille et sans contredit de faire et de défaire les fortunes, d'attaquer avec succès les plus hautes, d'être les maîtres des plus patrimoniales de tout le monde, de disposer avec toute autorité du dedans et du dehors de l'État, de dispenser à leur gré toute considération, tout châtiment, toute récompense, de décider de tout hardiment par un : *le Roi le veut*... en un mot rois d'effet et presque de représentation. Quelle chute pour de tels hommes! »

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 305.

Il est, à notre sens, très douteux que ces hommes contre lesquels Saint-Simon épanche sa bile, et qu'il appelle ailleurs « les marteaux de l'État », aient éprouvé les sentiments qu'il leur prête. Le duc de Bourgogne était devenu le prince dont leur sort, d'un jour à l'autre, pouvait dépendre, qui les maintiendrait au pouvoir ou les précipiterait dans la disgrâce. L'approcher de plus près, avoir occasion de lui faire apprécier leurs mérites, capter à l'avance sa faveur était donc de leur intérêt, et rien ne fait supposer qu'ils ne l'aient pas parfaitement compris. D'ailleurs le duc de Bourgogne, avec sa bonté réelle, prit soin de leur faciliter le travail avec lui. « Il les reçut, dit encore Saint-Simon, avec un air de bonté et de commisération ; il entra avec eux dans le détail de leurs journées pour leur donner les heures les moins incommodes à la nécessité du travail et de l'expédition, et, pour cette première soumission, n'entra pas avec eux en affaires, mais ne différa pas de commencer à travailler chez lui avec eux[1]. »

Torcy, Voysin, Desmaretz, furent les seuls avec lesquels le duc de Bourgogne eut de fréquents entretiens, mais surtout Desmaretz. C'était en effet

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 306.

l'état des finances dont il se préoccupait le plus, avec juste raison. C'était aussi le ministre avec lequel le public se réjouissait le plus de le voir travailler. « Monsieur le Dauphin va s'appliquer, dit-on, à régler les finances, écrivait madame Dunoyer. Du moins on le voit toujours enfermé avec M. Desmaretz qui en est le ministre[1] » ; et, dans une autre lettre : « Notre Dauphin est enfermé tous les jours avec M. Desmaretz pour tâcher de mettre les finances sur un pied qu'on puisse tous les mois être éclairci de la dépense et de la recette, moyen très sûr pour n'être point trompé[2]. »

En s'appliquant ainsi aux affaires, le duc de Bourgogne ne faisait que suivre sa pente. Depuis plusieurs années, il y prenait une part plus active que le public ne le savait par son assiduité aux Conseils, et comme sa participation à leurs délibérations n'avait rien qui pût porter ombrage au Roi son grand-père, il ne se faisait point faute d'y prendre la parole dans un sens toujours judicieux et modéré. Avant de pousser plus avant et d'en arriver à ce que Saint-Simon appelle son avant-règne, nous le voudrions montrer dans ce rôle de conseiller du trône.

1. *Lettres historiques et galantes*, t. III, p. 188.
2. *Ibid.*, p. 260.

II

LE PROCÈS DES ROHAN

Les Conseils qui complétaient, pour emprunter une expression à Saint-Simon, la mécanique du gouvernement royal, — gouvernement absolu sans doute, mais dont les formalités administratives tempéraient l'absolutisme, — étaient au nombre de trois principaux : le Conseil des Dépêches où se traitaient toutes les affaires concernant « le dedans du royaume », et en outre « toute sorte d'affaires qui lui étaient portées pour une raison ou pour une autre[1] » ; le Conseil des Finances où se traitaient, comme le nom l'indique, les questions concernant les impôts de toute sorte et leur mode de perception, ainsi que celles relatives au domaine du Roi ; enfin le plus important de tous, le Conseil d'en Haut, qu'on appelait officiellement le Conseil d'État, où se traitaient toutes les grandes affaires de l'État,

1. *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, t. VII. Fascicule 2. *L'État politique*, par M. Ernest Lavisse

aussi bien, en temps de guerre, cellés relatives aux mouvements des armées ou aux négociations, qu'en temps de paix celles concernant les relations avec les puissances étrangères. Le Conseil d'en Haut, qui était le plus important, se tenait sept fois en quinze jours, le Conseil des Finances deux fois par semaine, le Conseil des Dépêches tous les quinze jours seulement. Ces trois Conseils étaient toujours présidés par le Roi qui n'y manquait jamais, dans quelque circonstance que ce fût, puisque, nous l'avons vu, il avait fallu le détourner de tenir conseil le lendemain de la mort de Monseigneur. A ces trois Conseils il faut en ajouter un autre, beaucoup plus étendu par sa composition, car il comprenait trente conseillers d'État et quatre-vingts maîtres des requêtes, appelés Conseil des Parties ou Conseil Privé. C'était une Haute Cour qui exerçait sur tout le royaume la juridiction suprême en matière civile et en matière administrative, et devant laquelle pouvaient être portées, par évocation, toutes les affaires dont, disait le Roi, « nous jugeons quelquefoïs à propos, par des raisons d'utilité publique et de notre service, de lui attribuer la connoissance du fond, en l'ôtant aux juges ordinaires [1] ».

1. Voir sur ces différents Conseils les savantes études de M. de Boislisle, aux tomes IV et V de son *Saint-Simon*.

Ce Conseil n'était que rarement présidé par le Roi.

Le duc de Bourgogne avait été appelé successivement par le Roi à faire partie du Conseil des Dépêches, du Conseil des Finances et du Conseil d'en Haut. Jamais il ne venait au Conseil des Finances. Il avait peu de goût à ces matières qu'il connaissait mal, et il était très contraire à certaines mesures sanctionnées par le Roi. S'il était venu au Conseil des Finances, ce n'aurait donc pu être que pour y marquer son opposition, et c'était une attitude qu'il ne voulait pas prendre. Au Conseil des Dépêches, au contraire, et au Conseil d'en Haut, il se montrait fort exact, à l'opposé de Monseigneur, son père, qui n'y venait presque jamais. Dans plusieurs affaires, il prit éloquemment la parole, entre autres, dans une circonstance qui fit grand bruit à la Cour et qu'il est intéressant de rapporter, ne fût-ce que pour montrer avec quelle conscience et quelle indépendance, malgré l'arbitraire apparent de la procédure, se jugeaient certaines affaires.

On sait que Marguerite de Rohan [1], fille et unique

1. Marguerite de Rohan, duchesse de Rohan, princesse de Léon et comtesse de Porhoët, épousa le 16 juin 1645 Henri Chabot, seigneur de Saint-Aulaye. Elle mourut à Paris le 9 août 1684, âgée de soixante-sept ans.

héritière du duc de Rohan [1], l'illustre chef huguenot créé en 1603 duc et pair par Henri IV, épousa en 1645 Henri Chabot [2], sieur de Saint-Aulaye, d'une fort ancienne et illustre maison du Poitou, et que, trois ans après, une nouvelle érection du duché-pairie de Rohan était consentie par la reine régente Anne d'Autriche, en faveur de cet Henri Chabot et des enfants mâles qui naîtraient de ce premier mariage. Ce premier duc de Rohan-Chabot était mort depuis cinquante et un ans, et son fils [3], le second duc, demeurait en pleine et paisible possession, depuis plus d'un demi-siècle, du nom et des armes de Rohan, lorsque le prince de Guéménée [4], chef d'une seconde branche des Rohan, s'avisa, en 1700, de lui intenter un procès. Jaloux de ce que deux fils du duc de Rohan, le prince de Léon [5]

1. Henri II duc de Rohan, prince de Léon, né à Blain le 21 août 1579, fait duc et pair par Henri IV en 1603, épousa Marguerite de Béthune, la fille de Sully. Il mourut en Suisse le 13 avril 1638.

2. Henri Chabot, seigneur de Saint-Aulaye, puis duc de Rohan, pair de France, gouverneur d'Anjou en 1647. Mort le 27 février 1657 à trente-neuf ans.

3. Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, baptisé au Louvre le 4 novembre 1652, marié à Marie-Élisabeth du Bec. Il mourut le 17 août 1727.

4. Charles de Rohan, prince de Guéménée, duc de Montbazon, né le 30 septembre 1655, mort le 10 octobre 1727.

5. Louis-Bretagne-Alain de Rohan-Chabot, prince de Léon, duc de Rohan, né le 26 septembre 1679, épousa la fille du duc de Roquelaure. Il mourut le 10 août 1738.

et le chevalier de Rohan [1], avaient figuré avec éclat à Londres, à la cour du roi Guillaume (c'était avant la rupture), tandis qu'il y vivait dans l'obscurité, il s'avisa de vouloir faire interdire aux enfants du duc de Rohan, de porter le nom et les armes de Rohan, bien que le contrat de mariage de leurs grand-père et grand'mère stipulât expressément « que les enfants qui en naîtroient porteroient à toujours et leur postérité le nom et les armes de Rohan ». Le prince de Guéménée avait peu de crédit à la Cour, mais ce qui donna de l'importance à l'affaire, ce fut l'intervention au procès d'une tierce personne, appartenant également à la maison de Rohan, et qui faisait plus grande figure à Versailles non seulement que le prince de Guéménée, mais que le duc de Rohan lui-même. C'était la princesse de Soubise.

Anne de Rohan-Chabot, propre sœur du duc de Rohan, avait épousé, à l'âge de quinze ans, son cousin le prince de Soubise [2], « le plus beau gen-

1. Guy-Auguste de Rohan-Chabot, né le 18 août 1683, dit le chevalier de Rohan, ensuite comte de Chabot, mestre de camp, mort le 13 septembre 1760.

2. François de Rohan, prince de Soubise, né en 1630, fils d'Hercule, duc de Montbazon et de Marie de Bretagne d'Avaujour; il avait épousé, en premières noces, Catherine de Lyonne dont il n'eut pas d'enfant, et, en secondes noces, Anne de Rohan-Chabot, fille de Henri Chabot, duc de Rohan, et de Marguerite de Rohan, dont il eut onze enfants. Il mourut le 24 avril 1712.

darme et un des hommes les mieux faits de son temps de corps et de visage », dit Saint-Simon, mais qui avait le défaut d'être fort pauvre. Lorsqu'elle parut à la Cour, quelques années après son mariage, sa beauté y fit sensation. Elle avait les cheveux d'un blond roux, avec les yeux un peu petits, mais une taille superbe et un teint éblouissant, bien qu'elle passât pour être de constitution assez malsaine, ce qui la faisait comparer par madame de Montespan à « une belle pomme gâtée au dedans ». Mais peut-être faut-il voir dans ce propos de madame de Montespan une vengeance de femme, car elle eut bientôt des griefs contre la nouvelle venue.

La beauté de madame de Soubise avait produit en effet sur Louis XIV une vive impression au moment où, las du joug que faisait peser sur lui son impérieuse maîtresse, il commençait à se montrer quelque peu infidèle. La vertu de madame de Soubise a donné lieu à beaucoup de discussions dont M. de Boislisle s'est fait l'écho dans une savante et intéressante notice qu'il a jointe au tome cinquième de son incomparable édition de Saint-Simon, et où il a pris la défense de la belle princesse. Il a eu fort à faire. En effet, si les auteurs de certains mémoires et même de certains pamphlets, comme celui du *Grand Alcandre frustré*, affir-

ment que Louis XIV perdit ses peines auprès d'elle, d'autres pamphlets lui sont au contraire moins favorables. Certains prétendent que « ses yeux allaient tous les jours à la petite guerre », ce qui, à la vérité, n'est pas démonstratif; mais d'autres auteurs, qui furent ses contemporains, tels que madame de Caylus et Saint-Simon, vont plus loin et n'hésitent pas à en médire. Saint-Simon, en particulier, attribue à Louis XIV la paternité d'Armand-Gaston de Soubise [1] qui, parmi les nombreux enfants de la princesse (elle avait en moyenne, de son mari, un enfant tous les deux ans), se distinguait par sa beauté et, disaient les malins, par sa ressemblance avec le Roi. Il est vrai que madame de Caylus conteste cette attribution et croit que le Roi fut le père d'un autre enfant. Quoi qu'on en puisse penser, que ce soit par sa complaisance, comme le veut Saint-Simon, ou par sa résistance, comme le veut M. de Boislisle, il est certain qu'elle avait acquis un crédit prodigieux sur l'esprit du Roi, crédit qu'elle faisait servir sans relâche à l'élévation et à la fortune de sa maison. Il n'était presque pas d'année qui ne fût signalée par quelque faveur ou par quelque don

1. Armand-Gaston-Maximilien de Rohan, abbé de Soubise, né le 14 juin 1674, évêque de Strasbourg en 1704, cardinal en 1712, membre de l'Académie française, mort le 19 juin 1749.

d'argent accordés à son mari ou à ses enfants. Entre autres elle avait obtenu en 1701, pour le bel abbé de Soubise, la coadjutorerie de Strasbourg. Depuis quelques années, retenue par la maladie, elle paraissait peu à la Cour, mais elle était demeurée en correspondance avec le Roi auquel elle écrivit encore la veille de sa mort. Quand elle venait à Versailles, le Roi lui accordait fréquemment des audiences privées dans son cabinet, mais en ayant soin de laisser les portes ouvertes, habitude qu'il n'avait point quand il recevait d'autres dames et précaution qu'il prenait pour éviter la médisance, sans se rendre compte que, par là, il l'entretenait, ou du moins la ravivait. Son autorité sur l'esprit du Roi continuait à s'affirmer. On savait qu'il n'était point de grâce qu'elle n'obtînt. Aussi, quand on la vit prendre ouvertement parti contre son propre frère, avec lequel elle avait toujours fort mal vécu, et se prononcer en faveur de son cousin, les amis du duc de Rohan commencèrent à craindre que les choses ne prissent pour lui une mauvaise tournure.

Par l'intervention des Soubise se joignant aux Guéménée, ce procès devenait celui des Rohan contre les Rohan-Chabot. Le gros des courtisans se montrait plus favorable au duc de Rohan qu'aux Rohan, ceux-ci ayant eu la maladresse, dans les

mémoires qu'ils avaient fait imprimer, de prétendre « s'élever au-dessus de toute noblesse, en princes qui étoient d'une classe hors du niveau », et ce à raison de l'ancienneté de la maison de Rohan qu'ils prétendaient tirer d'un certain Conan Mériadec, « prétendu roi de Bretagne, continue Saint-Simon, qui n'exista jamais[1] ». Il n'en fallut pas davantage pour que les représentants des grandes familles françaises prissent fait et cause pour le duc de Rohan, bien que celui-ci fût personnellement peu aimé. Informé du bruit que faisait l'affaire, le Roi, après s'en être défendu longtemps, prit, à la sollicitation des parties en cause des deux côtés, une grande décision, qui n'avait cependant rien de contraire aux usages du temps : ce fut d'évoquer l'affaire devant lui. Mais au lieu de la faire venir devant le Conseil d'en Haut, qui était généralement appelé à juger les conflits de famille, il décida la formation d'un tribunal spécial devant lequel le procès serait porté. Ce tribunal devait être composé du Conseil des Dépêches, du Conseil des Finances et du bureau du Conseil des Parties qui était chargé, au préalable, d'instruire l'affaire et de choisir un maître des requêtes pour en faire rap-

1. Saint-Simon, édit. Boislisle, t. XIV, p. 170.

port : ce bureau était présidé par Daguesseau père[1].

L'instruction fut assez lente et conduite avec quelque partialité en faveur de madame de Soubise qui déployait de plus en plus d'ardeur et devenait ainsi partie principale au procès. L'affaire ne vint en état qu'en août 1704. Le Roi fixa un jour pour le procès qui devait se juger sur mémoires des parties et sur rapport du maître des requêtes, mais sans plaidoiries d'avocat. On ne plaidait point devant le Roi. La veille, 25 août, la famille de Rohan attendit le Roi au sortir de la messe pour lui remettre en mains propres un nouveau mémoire. Le coadjuteur de Strasbourg, que Saint-Simon appelle à cette occasion « le fils de la Fortune et de l'Amour », se promenait dans la galerie, avec l'air d'un homme sûr de son fait, disant qu'on ne devait pas être surpris « si ceux de sa maison, si fort relevés par leur naissance au-dessus de la noblesse du royaume, étoient jaloux de leur nom et le souffroient impatiemment à d'autres », ce qui lui valut, de la part du marquis d'Ambres[2], cette verte réplique : « Cela

1. Henri Daguesseau était depuis 1695 conseiller au Conseil Royal des finances; il devint en 1715 conseiller au Conseil de Régence pour les finances. Il mourut le 27 novembre 1716, âgé de plus de quatre-vingt-un ans.

2. François de Gelas de Voisins, marquis d'Ambres, né en 1641, mort le 1er mars 1721.

s'appelle soutenir une mauvaise cause par des propos encore plus odieux. » Les esprits se montaient, comme on voit, et il était temps d'en finir ; mais, connaissant la faveur dont la princesse de Soubise jouissait auprès du Roi, ce jour-là peu de personnes doutaient que l'arrêt ne fût rendu en sa faveur.

Le lendemain 26, le Roi avança l'heure de son dîner, qui était habituellement une heure, pour donner plus de temps à ouïr la cause. Il ne dérogeait ainsi à ses habitudes que dans les circonstances graves. Les juges se réunirent immédiatement après le dîner. Un instant avant que l'audience ne commençât, le Roi demanda tout bas à Chamillart pour qui il serait : « Pour madame de Soubise », répondit à l'oreille le ministre courtisan. Dès que tous les juges furent en place, le Roi prit la parole : « Messieurs, dit-il, je dois la justice à tout le monde ; je veux la rendre exactement dans l'affaire que je vais juger. Je serois bien fâché d'y commettre aucune injustice, mais pour de grâce je n'en dois à personne, et je vous avertis que je n'en veux faire aucune au duc de Rohan. » Après ce début, qui faisait mal augurer de l'affaire au point de vue du duc de Rohan, le Roi donna immédiatement la parole au rapporteur. Le maître des requêtes choisi pour exercer ces

fonctions difficiles était Courson [1], le fils de l'intendant Basville; c'était la première fois qu'il parlait devant le Roi. Il garda la parole deux heures et s'exprima avec beaucoup de clarté, d'élégance et de précision. La conclusion, qui surprit tout le monde, fut entièrement en faveur du duc de Rohan [2]. La délibération s'ouvrit ensuite; chacun prenait la parole suivant son rang en commençant par le juge du rang le moins élevé, suivant une habitude respectueuse de l'indépendance du juge qui ne date point, comme on le croirait, de nos jours. Quand vint le tour de Daguesseau, comme on le savait timide, s'exprimant avec hésitation, et comme son opinion semblait toujours « mourante sur ses lèvres », on crut, dans le Conseil, qu'il éviterait peut-être de donner son opinion d'une façon formelle. Il n'en fut rien. Au contraire il parla cinq quarts d'heure, avec beaucoup de force et d'éloquence en faveur du duc de Rohan, et, dans une péroraison éloquente, il

1. Urbain-Guillaume de Lamoignon, né le 29 octobre 1674, marquis de la Mothe, comte de Launay-Courson. Né le 29 octobre 1674, commissaire des requêtes le 3 septembre 1698, il mourut le 12 mars 1742.

2. Nous suivons le récit de Saint-Simon. Cependant, d'après une lettre du Chancelier citée par M. de Boislisle en note de son tome XIV, p. 157, l'avis de Courson n'aurait pas été suivi dans la décision qui fut, comme on va voir, en faveur du duc de Rohan, d'où il faudrait conclure que l'avis de Courson ne fut pas, comme le dit Saint-Simon, « entièrement en faveur du duc de Rohan ».

adjura le Roi de ne pas laisser révoquer en doute l'autorité des stipulations d'un contrat de mariage au bas duquel la Reine sa mère avait apposé sa signature, donnant ainsi une force particulière aux moindres stipulations de ce contrat. L'éloquence de Daguesseau entraîna le vote de Chamillart qui, abandonnant la cause de la princesse de Soubise, opina en faveur du duc de Rohan; mais d'autres juges opinèrent en faveur de la princesse. Le duc de Rohan ne l'emportait que de deux voix au moment où le Chancelier, qui était le dernier des ministres à entendre, prit la parole. Après lui ne devait parler que le duc de Bourgogne. Du sens dans lequel le duc de Bourgogne se prononcerait pouvait dépendre l'arrêt. Aussi le Chancelier, grand ami de madame de Soubise, s'appliqua-t-il dans son discours moins à faire valoir les arguments en faveur des Rohan qu'à mettre le duc de Bourgogne dans l'embarras, en lui poussant directement des bottes et en réfutant ce qu'il pourrait dire. Sans doute, il espérait ainsi ou emporter la conviction du jeune prince, ou tout au moins mettre sa timidité à l'épreuve d'avoir à lui répliquer. Ce calcul fut déjoué.

Le duc de Bourgogne n'était timide qu'autant qu'il était incertain du parti qu'il avait à prendre et que

sa conscience n'était pas engagée. Mais lorsqu'il croyait obéir à la loi du devoir, aucune considération ne l'arrêtait. Or il avait entrepris, par avance, une étude approfondie de l'affaire, ayant lu avec soin les nombreux mémoires publiés par les deux parties, et fait venir leurs avocats pour les entendre. Souvent au surplus, il s'était entretenu avec le généalogiste Gaignières des questions concernant les grandes familles françaises, et il connaissait bien leurs origines. Dans son discours, qui fut long, après un peu de retenue au début, il finit par s'animer et apostropher en quelque sorte le Chancelier : « Ce que je vous répondrai, monsieur, dit-il tout à coup, à ce que vous venez de dire, c'est que je ne trouve pas de question en ce procès et que je suis surpris de la hardiesse de la maison de Rohan à l'entreprendre. » Il réfuta alors, point par point, les arguments du Chancelier et reprit avec force ceux de Daguesseau. Cependant il y en eut un qu'il n'admit point : ce fut celui du caractère particulier et incommutable donné aux stipulations du contrat de mariage par la signature de la reine-mère, car il déclara qu' « il ne croyoit point que l'autorité des rois pût s'étendre jusque sur les lois de famille ». « Il parla une heure et demie, ajoute Saint-Simon, et se fit admirer par la force et la sagesse de son discours, et par la profonde ins-

truction qu'il y montra[1]. » L'avis du duc de Bourgogne, ainsi exprimé, faisait l'arrêt en faveur du duc de Rohan à la majorité de deux voix, mais il restait le Roi. Qu'allait-il dire ?

En théorie, c'était le Roi qui jugeait et décidait. En fait il était infiniment rare qu'il ne se rangeât pas à l'avis de la *pluralité*, comme on disait alors, et il le faisait toujours lorsque, un procès étant pendant entre un particulier et le domaine royal, la pluralité se prononçait contre le domaine, c'est-à-dire contre lui-même. Mais il n'avait jamais voulu admettre, en quelque matière que ce fût, que l'avis de la pluralité l'obligeât, et il avait même une fois, devant tous les courtisans, blâmé l'empereur Léopold de ce que « dans les plus grandes affaires de l'État il en passoit toujours par la voix de son Conseil », ajoutant que « pour lui il étoit persuadé qu'un grand monarque devoit prendre les voix de tous ceux qui composoient son Conseil, mais qu'il étoit à propos qu'il digérât leurs sentiments et qu'il choisît lui-même le meilleur[2] ». Louis XIV aurait donc pu sans abus de pouvoir, ou du moins sans scandale, ne pas se ranger à l'avis de la pluralité, d'autant plus que le duc de Rohan ne l'emportait que de deux voix. Il

1. Saint-Simon, édit. Boislisle, t. XIV, p. 159 et *passim*.
2. Sourches, t. IX, p. 239.

n'en fit rien. Dans un discours d'un quart d'heure il opina comme un simple juge, exposa les raisons qui l'avaient le plus touché, donna son approbation au discours tenu par le duc de Bourgogne et termina en donnant ordre au Chancelier de rédiger l'arrêt en faveur du duc de Rohan, et d'une façon si formelle et si claire que la chose ne pût jamais être remise en question. La belle princesse succombait.

Le Conseil s'était prolongé jusqu'à huit heures du soir. Pendant cette longue attente, les parties en cause avaient eu une attitude fort différente. Affectant la sécurité, les Rohan étaient venus de bonne heure à Versailles; ils se montraient partout et le Coadjuteur jouait à l'hombre chez la Chancelière. Au contraire, le duc de Rohan était demeuré chez lui en ville. Cependant, à la fin de la journée il vint au palais savoir ce qui l'attendait. La foule des courtisans, voyant que le prononcé du jugement tardait, avait grossi peu à peu; elle avait envahi l'appartement du Roi, et jusque dans la Cour de marbre il y avait du monde qui espérait savoir la nouvelle par les fenêtres. Le duc de Bourgogne sortit le premier du Conseil. Le duc de Rohan s'avança au-devant de lui et lui demanda son sort. Très secret, le jeune prince ne répondit rien. Le duc de Rohan,

insistant, le pria de lui dire si tout au moins l'arrêt était rendu. « Oh! pour cela, oui », répliqua le duc de Bourgogne, et, se tournant incontinent vers le Chancelier qui le suivait, il lui demanda s'il pouvait dire le jugement. Le Chancelier ayant répondu qu'il n'y voyait nul inconvénient : « Puisque cela est, reprit le Prince, s'adressant au duc de Rohan, vous avez gagné entièrement et je suis ravi de vous l'apprendre », et il l'embrassa. La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre. Tout l'appartement et toute la Cour de marbre retentit de cris de joie et d'applaudissements. « Nous avons gagné; ils ont perdu! » criaient tout haut les courtisans, tant les Rohan, par leurs prétentions, avaient mis toute la noblesse contre eux. Tout le monde voulait embrasser le duc de Rohan qui eut beaucoup de peine à gagner le petit degré par où le Roi, bien que la soirée fût très avancée, tenait à gagner les jardins pour y faire sa promenade quotidienne, fatigué qu'il était par une aussi longue séance. Avant de sortir, il reçut les remerciements du duc. Les Rohan au contraire, surpris de leur défaite, étaient atterrés. Cependant, le lendemain, la princesse de Soubise se présenta au Roi, comme il allait passer chez madame de Maintenon. Elle demanda qu'au moins l'arrêt fût communiqué au prince de Guéménée avant

d'être définitivement rédigé. Elle obtint satisfaction, mais ne gagna rien sur la rédaction, qui fut tout en faveur du duc de Rohan.

Ainsi se termina ce procès qui rappelle, par certains côtés, un procès célèbre et relativement récent, où plusieurs grandes familles françaises ont été mêlées. Ce que, d'après Saint-Simon, nous en avons rapporté ne fait pas seulement honneur au sens judicieux du duc de Bourgogne et à la consciencieuse application qu'il portait aux affaires. On y voit la preuve que si, dans les affaires évoquées devant le Roi, la forme et la procédure étaient arbitraires, au fond la justice n'avait pas à en souffrir, et que Louis XIV savait, quand il s'agissait de faire droit, se laisser convaincre par les bonnes raisons et imposer silence à ses affections.

Le duc de Bourgogne donna le même exemple d'impartialité dans un procès que les jésuites eurent avec la ville de Brest où ils occupaient, depuis 1685, une maison qui leur avait été donnée par le Roi et dont ils sollicitaient la cure, malgré le vœu des habitants. L'affaire avait été, sur leur demande, évoquée devant le Roi. Les jésuites comptaient beaucoup sur le duc de Bourgogne. Son confesseur, le père Martineau, était un des leurs. Il passait pour leur être généralement favorable. Néanmoins,

lorsque l'affaire vint devant le Conseil des Finances, il se prononça contre eux, et ne craignit pas d'encourir leurs reproches. Le duc de Bourgogne pouvait avoir ses préventions et ses étroitesses, mais, quand il s'agissait de décider, la voix de la conscience était toujours celle qui chez lui parlait le plus haut.

III

LE DUC DE BOURGOGNE ET MARLBOROUGH

Les affaires entre parties privées ou celles concernant « le dedans du royaume » dont le duc de Bourgogne pouvait avoir à connaître au Conseil des Dépêches étaient peu importantes en comparaison de celles portées devant le Conseil d'en Haut dont, au moment où nous sommes arrivés, il faisait partie depuis neuf ans.

C'était une haute marque de faveur que le Roi lui avait donnée de l'appeler à y siéger dès l'âge de vingt ans, car Monseigneur n'y était entré qu'à trente. Aussi le duc de Bourgogne avait-il reçu à cette occasion les compliments de tous les courtisans, et il tenait à reconnaître la grâce que le Roi lui avait faite, en assistant assidûment à toutes les séances. « Monseigneur le duc de Bourgogne, dit Dangeau dans son *Journal*, à la date du 24 septembre 1703,

ne manque jamais d'y aller et songe fort à se rendre capable d'affaires de guerre et de paix[1]. »

Jamais peut-être le Conseil d'en Haut, devant lequel étaient portées, comme nous l'avons dit, toutes les questions concernant aussi bien les mouvements des armées que les négociations diplomatiques n'eut à prendre des résolutions aussi importantes que durant la guerre de la succession d'Espagne. Au cours de cette longue période de onze ans où la France fut toujours en armes, les négociations diplomatiques marchèrent presque toujours de front avec les entreprises militaires, et les diplomates n'eurent pas moins à faire que les généraux[2]. Que ce fût par l'intermédiaire d'agents secrets tels que le docteur Helvétius[3], l'introducteur en France de l'ipécacuanha, du résident d'Holstein-Gottorp Petekum[4], du juif portugais Henriquez, du

1. Dangeau, t. IX, p. 300.

2. Ces longues négociations qui aboutirent aux traités d'Utrecht et de Rastadt ont été résumées à merveille dans les deux derniers volumes de l'important ouvrage de M. Legrelle intitulé : *la Diplomatie française et la Succession d'Espagne*.

3. Adrien Helvétius, né à la Haye vers l'an 1661, fils lui-même d'un médecin, était médecin par quartier de Monsieur et inspecteur général des hôpitaux de Flandre. Il devint en 1716 médecin ordinaire du Roi et mourut le 20 février 1727 à soixante-cinq ans.

4. Petekum ou Petkum (car c'est ainsi que lui-même signait) résident à la Haye du duc de Holstein-Gottorp, était venu pour la première fois à Paris en janvier 1707, et, moyennant

teinturier Florisson[1], ou au contraire de personnages haut placés et de ministres plénipotentiaires accrédités, les négociations, publiques ou occultes, ne furent jamais complètement suspendues depuis le lendemain d'Hochstedt jusqu'à la veille de Denain. Parfois même les généraux se transformaient en diplomates. C'est ainsi qu'en 1708 le duc de Bourgogne, alors qu'il commandait l'armée de Flandre, avait été mêlé à un échange de communications épistolaires entre Berwick, que le Roi avait, on s'en souvient, placé près de lui, et Marlborough qui commandait l'armée anglo-hollandaise. C'était pendant le siège de Lille. Marlborough, dont la sœur, Arabella Churchill, était la mère de Berwick, entretenait par lettres avec son neveu d'assez fréquentes relations dont Berwick, très loyalement, avait informé Chamillart, mais qui, chez Marlborough, sentaient bien un peu la trahison, et l'arrière-pensée

la promesse de recevoir des « gages » de 3 000 livres par an s'était engagé à entretenir avec Torcy une correspondance secrète qui était soi-disant adressée à M. Salomon banquier rue Quincampoix. Torcy, qui l'employa longtemps et souvent, n'avait au reste que peu de confiance en lui et le soupçonnait de recevoir des deux mains.

1. Florisson était né à Leyde et par conséquent Hollandais d'origine. Il était établi à Ypres. Ce fut de là qu'en décembre 1709 il se rendit d'abord à la Haye où il fut reçu par Heinsius puis ensuite à Versailles où il fut reçu par Torcy. Le *Mémoire* où il raconte les négociations auxquelles il fut mêlé se trouve aux Affaires étrangères. *Correspondance*, Hollande, vol. 222.

de se faire bien voir du prétendant Jacques III. Vis-à-vis de ce prétendant, qui était son propre frère, la reine Anne elle-même passait pour être mieux disposée que vis-à-vis des héritiers hanovriens, peu aimés d'elle, de sa tante la princesse Sophie[1]. Quels que fussent les motifs, assez difficiles à démêler, de Marlborough, il adressa à Berwick le 30 octobre, c'est-à-dire dans l'intervalle entre la capitulation de la ville de Lille et celle de la citadelle, une lettre qui fut portée par un trompette et dans laquelle, après avoir demandé parole au duc de Bourgogne que ni son nom, ni le contenu de sa lettre ne seraient jamais sus que de lui et du Roi, il s'exprimait de la sorte : « Si Monseigneur le duc de Bourgogne avoit la permission du Roy pour faire des propositions par voye de lettres aux députés, au prince Eugène et à moy, nous requiérant de les communiquer à nos maîtres, ce que nous ne pourrions nous dispenser de faire, cela feroit un tel effet en Hollande, que certainement la paix s'ensuivroit[2]. »

Le duc de Bourgogne était à ce moment au camp

1. Sophie de Bavière dont nous avons parlé, t. I, p. 241, était petite-fille de Jacques I[er]. Mariée en 1653 au duc de Hanovre, elle avait été appelée en 1701 par le Parlement à recueillir la couronne d'Angleterre à défaut d'héritier de la reine Anne. Son fils fut le roi Georges.

2. Legrelle, t. V, p. 385.

du Saulsoy où se trouvait également Chamillart. L'ouverture de Marlborough fut accueillie par lui avec joie, car il souhaitait la paix, mais non sans méfiance. L'affaire était trop grave, en tout cas, pour qu'il n'en référât pas sur-le-champ à Versailles. Aussi s'empressait-il, dès le lendemain, d'écrire à Torcy, et, après l'avoir mis au courant de la proposition de Marlborough, il ajoutait :

« J'avoue que je ne compte pas beaucoup sur ce que dit ce duc, mais ce qui doit faire icy plus d'impression, c'est qu'il espère, à ce qu'il escrit, que le Roy n'oubliera pas les offres qu'il [le Roi] luy fit faire personnellement par le marquis d'Alègre[1], il y a trois ans, et qu'il [Marlborough] rejeta alors avec hauteur. Quand un homme glorieux revient ainsy à écouter son intérest, il paroît que l'on peut espérer quelque chose[2]. »

A Versailles, la proposition était accueillie avec méfiance également, car on connaissait le personnage. On ne voulait pas la repousser, mais on ne voulait pas, avec raison, s'engager à l'avance par

1. Yves, marquis d'Alègre, gouverneur de Saint-Omer en 1706, lieutenant général du Haut-Languedoc en 1707, maréchal de France en 1724, mourut le 9 mars 1733 à quatre-vingts ans.

2. Affaires étrangères, *Corresp.* Angleterre, vol. 226. Le duc de Bourgogne à Torcy, 1er novembre 1708.

des préliminaires de paix sur lesquels il serait impossible de revenir. Torcy estimait que procéder ainsi n'était ni de la dignité ni de l'intérêt du Roi, et, quel que fût son désir de la paix, le duc de Bourgogne partageait ce sentiment. « Je pense comme vous, écrivait-il à Torcy, qu'il ne faut point jeter à la tête de ses ennemis les choses qu'on ne doit se résoudre à leur lâcher qu'à la dernière extrémité, et quand la paix ne tiendroit plus qu'à ces articles », mais il aurait voulu qu'on signât une suspension d'armes, ce qui aurait sauvé la citadelle de Lille, et, à son point de vue particulier, l'aurait tiré des perplexités où il se débattait encore. « Je suis persuadé, écrivait-il à Torcy, le 5 novembre, que si la suspension étoit une fois faite à des conditions raisonnables, on goûteroit de part et d'autre le repos qu'elle causeroit et que les hostilités ne recommenceroient plus de part ni d'autre [1]. »

A Versailles, on crut devoir procéder autrement, et Torcy envoyait à Berwick le texte d'une réponse qui proposait de substituer à une suspension d'armes et à des préliminaires publics des conférences secrètes avec Marlborough et les députés des États Généraux. Mais Marlborough prit mal cette réponse

1. Legrelle, t. V, p. .

où il vit une défaite, et le duc de Bourgogne, qui le prévoyait, s'affligeait de la marche suivie. Il s'en ouvrait dans une lettre à Torcy : « Je vois avec douleur que l'on ne fait que changer l'ordre des choses sans en changer la substance, mais il n'y a rien à dire lorsque le bien de l'État l'ordonne et il doit aller avant tout [1]. » La suite de la négociation devait au reste lui échapper, car Berwick, sacrifié à l'animosité de Vendôme, allait prendre le commandement de l'armée d'Allemagne, et Marlborough ne se souciait pas d'entrer en communication directe avec le duc de Bourgogne, car, ainsi que l'écrivait avec raison Torcy, « on découvre plus aisément ses faiblesses à un neveu qu'à un prince dont on veut, quoique ennemi, mériter l'estime [2] ».

1. Legrelle, t. V, p. 398.

2. *Ibid.*, p. 398. Il est assez difficile, étant donné le caractère tortueux du personnage, de démêler la véritable pensée de Marlborough. Suivant Berwick, il aurait été sincère dans son désir de la paix et ç'aurait été de la part de Chamillart une faute et un « excès de politique » de ne pas donner suite à cette proposition (*Mémoires*, t. II, p. 51-53). M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, t. XVI, p. 504, va plus loin et dit : « Il semble qu'à Versailles, Roi, ministres, généraux, tout le monde fut pris de vertige. » Mais M. Legrelle, qui a fait, d'après les documents originaux, une étude des plus consciencieuses de la question, pense que la proposition de Marlborough était surtout dictée par la pensée d'obtenir une suspension d'armes et de tirer ainsi l'armée anglo-hollandaise de la situation dangereuse où elle se trouvait. Il nous paraît en tout cas hors de doute que Marlbo-

Peu de jours après, le duc de Bourgogne quittait lui-même l'armée de Flandre et retournait à Versailles, où il allait être mêlé d'encore plus près à des négociations autrement graves.

rough voulait ainsi se faire bien voir de la veuve et du fils de Jacques II avec lesquels il entretenait, dit M. Legrelle, « un ténébreux commerce ».

IV

LE DUC DE BOURGOGNE ET TORCY

« S'il y a jamais eu des conjonctures qui demandoient l'application la plus sérieuse à trouver des expédients pour sortir heureusement d'une guerre funeste, l'on peut dire que c'est la présente dans laquelle les ennemis, enflés par les avantages inouïs qu'ils ont remportés et animés plus que jamais contre la France, font des menaces qu'on n'ose pas nommer et qu'on croiroit non seulement impraticables, mais même insensées, si les succès si peu attendus qu'ils ont eus depuis quelques années ne donnoient lieu à tout craindre de la part d'un ennemi implacable et acharné [1]. »

Ainsi débute un mémoire sans nom d'auteur, mais daté de l'année 1709, qui se trouve au Ministère des Affaires étrangères et qui conclut, comme diver-

1. Affaires étrangères, *Corresp.* Angleterre, vol. 226.

sion à la guerre qui se poursuivait alors en Flandre, à une expédition dirigée contre l'Écosse. Quel que soit l'auteur de ce mémoire, le ton dont il s'exprime traduit exactement l'état d'anxiété générale qui régnait en France au cours de cette néfaste année 1709, dont les épreuves extérieures étaient encore aggravées par la famine et la détresse intérieure. Aussi n'est-il pas étonnant que tout un parti se formât en France qui désirait la paix, la paix à quelque condition que ce fût. La France eut alors ses *pacifistes* qu'on appelait, dans une langue plus correcte : les pacifiques, et assurément ils n'étaient pas sans excuse. Ce parti comptait des adhérents à Versailles même, parmi les personnages les plus haut placés. Au premier rang des pacifiques on trouve madame de Maintenon. Sa correspondance de ces années avec son neveu le duc de Noailles et avec la princesse des Ursins nous la montre, elle-même en convient, « abattue, tremblante », toujours portée à toutes les concessions, et, quoiqu'elle s'en vante dans les rares moments où elle reprenait courage, pas du tout « la petite-fille du vieil Agrippa ». Elle n'était même pas éloignée de voir dans les malheurs publics un juste châtiment de la Providence. C'est ainsi qu'elle écrit à la princesse des Ursins : « Vous avez raison, madame, de dire qu'il faut regarder tout ce qui nous

arrive comme venant de Dieu. Notre Roi était trop glorieux; il veut l'humilier pour le sauver. La France s'était trop étendue et peut-être injustement; il veut la resserrer dans des bornes plus étroites et qui en seront peut-être plus solides. Notre nation était insolente et déréglée; Dieu veut la punir et l'abaisser.» Aussi est-elle d'avis, comme au reste l'héroïque défenseur de Lille, Boufflers lui-même, « qu'il faut faire la paix à quelque condition que ce soit, qu'il faut céder à la force, au bras de Dieu qui est visiblement contre nous, et que le Roi doit plus à ses peuples qu'à lui-même ».

L'insistance avec laquelle elle se déclarait pour la paix, même la plus dure, tout en répétant qu'elle n'était « qu'une simple particulière, et que ce n'était pas ses avis qui feraient la paix ou la guerre », lui valait des lettres « à feu et à sang[1] » de la princesse des Ursins, qui lui répondait, d'un ton à la fois railleur et fier : « On vous fait craindre, madame, le scorbut et la peste; comment n'y ajoute-t-on pas que le ciel tombera?... Pardonnez-moi si je ne me rends pas sur la nécessité que vous trouvez à soumettre tout aux lois que la Ligue veut imposer au plus grand monarque du monde. Je ne puis me repré-

1. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, pp. 185, 198, 203.

senter le chagrin mortel qu'il aura, après les avoir subies, sans ressentir une douleur inconcevable [1]. »

Il y avait encore, loin de Versailles, mais exerçant cependant une secrète influence, jusque dans le Conseil du Roi, un autre pacifique illustre : c'était Fénelon. L'ardeur qu'il déployait à prêcher la paix était d'autant plus grande que, voisin de la frontière, il voyait de plus près l'état des choses. Peut-être aussi, bien qu'il s'en défendît, cette ardeur était-elle entretenue chez lui par « l'indisposition du cœur d'un homme disgracié [2] ». De son archevêché de Cambrai, Fénelon adressait en effet au duc de Chevreuse, dont il ne pouvait ignorer la situation quasi ministérielle, des lettres pathétiques où il décrivait l'état déplorable de l'armée. « Je profite, mon bon duc, avec beaucoup de joie d'une occasion sûre, pour vous dire que toute cette frontière est consternée. Les troupes y manquent d'argent, et on est chaque jour au dernier morceau de pain. Ceux qui sont chargés des affaires paraissent eux-mêmes rebutés, et dans un véritable accablement. Les soldats languissent et meurent ; les corps entiers dépérissent et ils n'ont même pas l'espé-

1. *Lettres inédites de madame de Maintenon à la princesse des Ursins*, t. IV, p. 272.
2. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 315.

rance de se remettre. Vous savez que je n'aime point à me mêler des affaires qui sont au-dessus de moi; mais celles-ci deviennent si violemment les nôtres qu'il nous est permis, ce me semble, de craindre que les ennemis ne nous envahissent la campagne prochaine... Voyez ce que vous pouvez dire à MM. de Beauvilliers, Desmaretz et Voysin »; et dans une autre lettre où il commence par insister sur l'utilité d'une suspension d'armes : « Quand vous parviendrez, en poussant tout à bout, à faire encore une campagne, vous y hasarderez beaucoup, et que deviendrez-vous après l'avoir faite? Je crains qu'on ne se flatte, et qu'il n'arrive de grands mécomptes. Ce qui me fait le plus de peur est de voir que rien, en deçà d'une ruine, ne nous humilie (ce nous signifie Louis XIV) et ne nous ramène au but »; et encore six semaines plus tard : « Si la paix traîne, la campagne achèvera de ruiner ce pays; il pourra même arriver des accidents terribles qui renverseraient tous ces beaux projets, si vos troupes se trouvaient dépourvues de subsistance [1]. »

Il était impossible que l'effet d'objurgations aussi vives ne se fît pas sentir jusque dans le Conseil d'en Haut, et ne fortifiât pas le parti des pacifiques. Bien

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, pp. 298, 300, 303.

que Chevreuse n'eût point entrée au Conseil, on y lisait parfois des mémoires de lui. Assurément il communiquait à Beauvilliers les lettres de Fénelon, et Beauvilliers n'était que trop porté à tout voir par les yeux du prélat. Chamillart, qui succombait sous le poids du double fardeau de la Guerre et du Contrôle général, savait mieux que personne la situation critique de l'armée comme le fâcheux état des finances. Aussi souhaitait-il avec ardeur une paix qui l'aurait déchargé d'une responsabilité écrasante, et lorsque, au cours de l'année 1709, il fut remplacé d'abord au Contrôle général par Desmaretz, puis à la Guerre par Voysin, le parti de la paix se fortifia encore de deux nouvelles recrues, car Voysin, tout à madame de Maintenon à qui il devait son élévation, n'aurait eu garde de la contrarier, et quant à Desmaretz auquel incombait la lourde tâche de trouver les ressources nécessaires pour continuer la guerre, cette seule raison devait suffire pour l'incliner à la paix. Louis XIV n'était donc guère entouré que de conseillers pusillanimes ou découragés. Souvent il s'en plaignait. « Le Roi, dit quelque part Torcy, dans son *Journal* [1], gémit sur les instances trop vives que ses ministres lui avaient faites pour le porter tou-

1. Le *Journal* de Torcy, qu'il ne faut pas confondre avec ses *Mémoires*, a été publié par M. Frédéric Masson en 1884.

jours à se relâcher, et sur la facilité qu'il avait eue de suivre ces conseils. »

Dans ces douloureuses conjonctures, Louis XIV eut cependant la fortune de trouver en celui dont nous venons de citer quelques lignes, et qui était alors secrétaire d'État aux Affaires étrangères, un appui et un instrument. Ce bon serviteur des mauvais jours mérite mieux qu'une mention rapide, car s'il n'a point connu, comme tel de ses prédécesseurs, l'heureuse fortune de préparer la signature de quelque glorieux ou avantageux traité, il a eu du moins le mérite de parler avec dignité au nom de la France, dans les temps les plus critiques, et de ne jamais désespérer d'elle.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, était fils de ce Colbert de Croissy, frère du grand Colbert, qui fut, en 1673, le successeur de Pomponne, et se montra, pendant quinze ans, assez médiocre secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Élève du collège de la Marche, qui était situé sur la montagne Sainte-Geneviève, « collège de médiocre extérieur et de médiocre pension, peu fréquenté des gens de noblesse », dit M. Frédéric Masson, dans la vivante et vibrante notice dont il a fait précéder le *Journal* de Torcy, il y fit de fortes études et y lut prodigieusement, s'attachant de préférence aux livres d'histoire.

A quatorze ans, il passait brillamment sa thèse de philosophie et eut l'honneur d'être à cette occasion présenté au Roi qui dit à son père : « La figure m'en plaît. » A seize ans, ses exercices étant terminés et une dispense d'âge lui ayant été accordée pour qu'il pût être reçu licencié et prêter le serment d'avocat, il se mit à courir l'Europe, mais toujours par obéissance et en mission. « Souvenez-vous sur toute chose, lui écrivait son père, qu'il n'y a que la vertu, le mérite personnel et l'habileté qui soient considérés du Roi, que les services des pères et des parents n'aident guère les enfants quand ils ne sont pas capables d'en rendre eux-mêmes [1]. » C'était peut-être beaucoup dire, car si Torcy n'eût pas été le fils du ministre, il est probable qu'il n'eût pas été non plus, dès l'âge de dix-neuf ans, chargé d'une mission à Lisbonne, puis envoyé successivement à Madrid, à Hambourg, à Vienne, à Munich, à Rome (ce qui lui donna l'occasion d'apprendre l'espagnol, l'allemand, l'italien), puis à Londres, puis de nouveau à Rome. Mais était-ce donc un si mauvais système celui qui employait les jeunes gens de bonne heure, les formait aux affaires en même temps qu'au monde, et en faisait déjà, à vingt-quatre ans, des hommes d'expérience?

1. Introduction au *Journal* de Torcy, par M. Frédéric Masson, p. x.

Torcy avait cet âge quand le Roi lui accorda la survivance de la charge de secrétaire d'État aux Affaires étrangères qu'exerçait son père. A partir de cette date, il fut associé au travail des bureaux, n'ayant point encore entrée au Conseil, mais préparant la rédaction des dépêches dont il donnait lecture au Roi chez madame de Maintenon. Déjà il savait rendre avec art la pensée royale et se plier avec souplesse à traduire ce que le maître voulait dire. Aussi Louis XIV lui adressa-t-il un jour ce compliment : « Nous sommes bien heureux de vous avoir ; qu'aurions-nous fait si vous eussiez été d'un autre caractère [1] ? » Torcy remplit pendant sept ans cet emploi, à peu près analogue à celui d'un sous-secrétaire d'État de nos jours. Il était donc bien, comme nous dirions, « de la carrière », quand, en 1696, son père étant mort, il lui succéda dans les fonctions de secrétaire d'État. Quelques mois auparavant il avait épousé la fille [2] de Pomponne, un de ses prédécesseurs, nièce du grand Arnauld [3] et de la première mère Angélique [4], chrétienne austère, un peu teintée de jansénisme, mais

1. Introduction au *Journal* de Torcy, p. XVIII.

2. Catherine-Félicité Arnauld, née vers l'an 1679, mariée le 13 août 1696 à Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, morte le 6 avril 1755 dans sa soixante-dix-septième année.

3. Antoine Arnauld, qu'on appelle parfois le grand Arnauld, né à Paris le 6 février 1612, mort à Bruxelles le 8 août 1694.

4. Jacqueline-Marie-Angélique Arnauld, née en 1591, abbesse de Port-Royal-des-Champs, morte le 9 août 1661.

rigide seulement pour elle-même, car elle était d'une vertu douce, d'un commerce agréable et savait faire bonne mine à chacun. Elle fut pour son mari une épouse dévouée; il lui fut un mari fidèle, et le ménage défia jusqu'au bout la médisance. Torcy occupa ces fonctions jusqu'en 1715, c'est-à-dire pendant vingt ans. Dans un instant nous l'allons voir à l'œuvre, mais, pour le suivre jusqu'au bout de sa carrière, disons tout de suite ce qu'il advint de lui au lendemain de la mort de Louis XIV.

Il semble que le gouvernement nouveau aurait dû se tenir pour heureux de conserver à son service un ministre de cette expérience. Il n'en fut rien. Sans doute, une place lui fut ménagée dans le Conseil de Régence; cependant les affaires étrangères n'étaient plus expédiées par lui. Comme dédommagement, la grande maîtrise et surintendance des postes, qu'il exerçait déjà, était érigée pour lui en office distinct. Au bout de cinq ans, il donnait sa démission de cette charge secondaire. En 1723, le Conseil de Régence était dissous par la majorité du Roi. A quarante-quatre ans, Torcy n'était plus rien. C'est trop dire. Il demeurait associé honoraire de l'Académie des sciences. Comme font à l'Académie française quelques anciens ministres de nos jours, il chercha dans les séances et les travaux de

l'Académie des sciences une distraction et une occupation. Il y lut même quelques mémoires. Mais sa pensée se tournait de plus en plus habituellement vers les choses religieuses. « Il faisait sa lecture habituelle de la Bible, dit encore M. Masson; il savait tous les psaumes par cœur et portait toujours sur lui les livres sapientiaux. » Torcy vécut ainsi jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un ans où une attaque de paralysie l'emporta. Quelque temps avant sa mort, Clairambault[1], généalogiste des ordres du Roi, lui demanda l'énumération des services de sa famille pour les consigner dans ses registres. Torcy fournit l'état des services de son oncle et de son père. « Pour moi, ajouta-t-il, je ne m'en sais aucun. » L'histoire n'a pas ratifié ce jugement porté par Torcy sur lui-même. Aujourd'hui que son rôle est mieux connu, elle salue au contraire en lui un de ces bons serviteurs du Roi, de l'État, de la Patrie, — peu importe le mot, la chose était alors la même, — qui autrefois se dévouaient à d'obscures, parfois même à d'ingrates besognes qui n'en espéraient point de récompense, et qui, loin de chercher à se faire valoir, savaient au

1. Pierre de Clairambault, né en 1651 à Asnières en Montagne, devint en 1698 généalogiste des Ordres du Roi; il continua le recueil de Gaignières et y ajouta un grand nombre de papiers qui forment aujourd'hui un des fonds les plus importants de la Bibliothèque nationale. Il mourut à Paris en 1740.

contraire se laisser attaquer injustement plutôt que de trahir le secret des négociations qui leur avaient été confiées, heureux pourvu que leur conscience leur rendît ce témoignage qu'ils avaient bien servi. Si nous avons employé le mot : autrefois, ce n'est pas qu'à notre sens la France ne compte encore aujourd'hui d'aussi utiles serviteurs, principalement peut-être dans la carrière diplomatique, mais le nombre n'en est pas si grand qu'il ne soit bon de les encourager, en rendant à leurs devanciers une tardive justice.

Tel était l'homme auquel Louis XIV devait, jusqu'à la fin de son règne, conserver sa confiance et qui eut l'honneur tantôt de parler, tantôt d'écrire au nom du Roi aux puissances étrangères. Si Louis XIV avait autrefois disgracié Pomponne, parce que, dit-il dans ses *Mémoires*, « tout ce qui passoit par lui perdoit de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un Roi de France qui n'est pas malheureux[1] », il n'aurait pu adresser ce même reproche à Torcy. C'était au nom d'un roi de France malheureux que Torcy était condamné à écrire ; mais il savait, dans les dépêches qu'il soumettait à sa signature, conserver le ton, sinon de la

1. *Mémoires de Louis XIV*, par Charles Dreyss, t. II, p. 521.

force, du moins de la grandeur. Ce ne fut pas le seul service qu'il rendit à un maître parfois exigeant, et le labeur incessant auquel il avait à faire face, comme secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et comme administrateur de plusieurs provinces importantes, ne fut pas la seule preuve de dévouement qu'il lui donna.

On sait quel fut son rôle en 1709, lors de ces négociations que l'histoire appelle les préliminaires de la Haye. Il y avait deux mois que notre malheureux ministre plénipotentiaire, le président Rouillé, se débattait dans cette ville contre les exigences des Hollandais qui croissaient à chaque entrevue. Incertain, effrayé, il n'osait prendre sur lui aucune responsabilité, soit qu'il s'agît d'accepter ou de refuser quelques conditions nouvelles, et l'on pouvait craindre que l'insuffisance du négociateur n'entrât pour quelque chose dans le mauvais succès des négociations. Ce fut alors qu'à l'issue d'un Conseil où le Roi avait pris son parti, non sans douleur, de faire de nouvelles et importantes concessions, Torcy offrit au Roi de se rendre lui-même à la Haye, porteur de ses instructions dernières et de chercher à les faire accepter. « Une telle commission, dit-il, dans ses *Mémoires* [1], n'était exempte de

1. Les *Mémoires* de Torcy ont été publiés pour la première

péril ni pour celui qui l'avait proposée, ni de peines et de déplaisirs qu'elle pouvait lui causer pour l'avenir », et il ajoute avec raison : « le souvenir des maux qui ne sont plus s'efface aisément ; plus les temps s'éloignent, plus les événements passés deviennent inconnus ; mais la postérité se croit en droit de condamner les sacrifices dont elle ignore quelle a été la fatale nécessité. Celui qui, dans son temps, a signé un traité peu honorable mais nécessaire est mis au rang des négociateurs infortunés et regardé comme l'instrument de la honte de sa nation [1] ».

Torcy n'en partit pas moins le 1er mai, et, pendant un long mois, il débattit avec le grand pensionnaire Heinsius, le prince Eugène et Marlborough, les préliminaires en quarante articles d'un traité de paix, dont les dures conditions, dictées pour la plupart par Heinsius, vengeaient la Hollande des souffrances et des humiliations que la France lui avait autrefois infligées. Rouillé était cependant d'avis de signer. « Vous savez, dit-il à Torcy, l'état

fois en 1756 à Amsterdam, sous ce titre : *Mémoires de M. de M. pour servir à l'Histoire des négociations depuis le traité de paix de Ryswick jusqu'à la paix d'Utrecht*, et réimprimés dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par Petitot et Monmerqué, 2e série, t. LXVII. C'est d'après cette édition que nous les citons.

1. *Mémoires* de Torcy, t. LXVII, p. 198.

des affaires quand vous êtes venu en Hollande; votre voyage en est une preuve; si vous partez sans conclure, quelque onéreuse que soit la paix, jugez et soyez sûr du découragement de toute la nation. »

« Dieu permit que Torcy espérât mieux », ajoute Torcy lui-même dans ses *Mémoires*, qui sont rédigés sous la forme impersonnelle. Il refusa en effet de signer, et, s'en revenant à Versailles, proposa au Roi de « relever le courage de ses fidèles sujets et de leur donner une marque de sa bonté pour eux en les instruisant des facilités presque incroyables que Sa Majesté avait inutilement apportées à la paix et de l'opposition opiniâtre de ses ennemis[1] ». Ainsi fut fait, et il eut l'honneur de contresigner, probablement même de rédiger la lettre adressée par Louis XIV aux gouverneurs des provinces de son royaume, lettre célèbre où, pour la première fois, après plus de quarante ans de règne, le Roi faisait appel à ce que nous nommons aujourd'hui l'opinion publique et cherchait un point d'appui sur la nation pour résister à l'étranger. Le sentiment qui la dicta demeure l'honneur du Roi vieilli, et Saint-Simon a raison de dire « que c'est du fond de cet abîme de douleurs de toute espèce que Louis XIV a su

1. *Mémoires* de Torcy, t. LXVII, p. 331.

mériter, du consentement de toute l'Europe, et, ce qui met le comble, aux yeux de ceux qui virent son intérieur de plus près, ce surnom de *Grand* que les flatteurs lui avoient avancé devant le temps par le bonheur si long et la gloire de son règne[1] ».

Quelles étaient cependant ces conditions si dures, qu'elles révoltaient, non seulement l'orgueil royal, mais le sentiment national, et qu'elles valaient au gouvernement de Louis XIV, si attaqué et si décrié, comme un retour de popularité? Laissons le duc de Bourgogne les résumer dans une lettre à son frère Philippe V, lettre touchante et qui nous fera apercevoir en même temps les incertitudes de son esprit et les combats de son cœur :

« M. de Torcy arriva avant-hier au soir, écrit-il le 3 juin, les propositions des ennemis étant telles que je vais vous les dire : ils demandent que l'on reconnoisse l'Archiduc pour Roy de toute la monarchie d'Espagne, et que le Roy se rende garant que vous la céderez entre-cy et deux mois; que l'on rende Strasbourg et que l'on rase les places d'Alsace, Landau demeurant fortifié à l'Empereur; que l'on laisse à M. le duc de Savoye ce qu'il a pris sur la

1. Saint-Simon, *Écrits inédits*, t. I. *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 283.

France en luy rendant ce que l'on occupe de ses États; que l'on donne à l'Archiduc nos plus considérables places des Pays-Bas pour être gardées par les Hollandais et servir de barrière contre la puissance de la France, et cela avant le terme de deux mois; qu'il y aura une suspension d'armes. On doit aussi commencer à raser Dunkerque et combler le port pour la satisfaction des Anglais avant ce terme, et si, lorsqu'il sera expiré, vous n'avez pas cédé l'Espagne, ou la guerre recommencera contre nous, toutes nos places étant presque entre leurs mains, ou bien, ainsy qu'il a été dit à M. de Torcy, le Roy joindra ses forces aux leurs pour vous chasser d'Espagne, chose qu'il n'acceptera jamais, quoi qu'il en puisse arriver. Ainsi donc, malgré la situation extresme où nous sommes, le Roy n'a pas cru devoir acquiescer à de si extraordinaires conditions qui ne l'assurent point même de la paix, car tout cecy n'en est que les préliminaires; il a ordonné au président Rouillé de le déclarer en Hollande et de se retirer à moins qu'ils n'adoucissent, ce qui n'arrivera pas, ces insurmontables articles. »

Après avoir mis ainsi son frère au courant de cette situation douloureuse, il s'efforce de lui faire admettre les raisons qui déterminent cependant le Roi à rappeler ses troupes en France, en aban-

donnant l'Espagne à ses propres forces, et il continue :

« Ma tendresse pour vous, mon très cher frère, me fait sentir vivement tout ce qui vous regarde en particulier, et je puis vous assurer que le seul bien nécessaire de l'État a eu part dans tout ce que le Roy, qui vous aime comme son petit-fils, a fait d'avances auprès des ennemis. On ne peut estre plus touché aussi que je le suis du respect et de la reconnoissance que vous avez toujours pour luy, connoissant le fond de son cœur, et que ce n'est que par force majeure qu'il ne peut continuer à vous donner les secours dont il vous a aidé jusqu'à présent. Je n'escris point à la Reine dans une si triste conjoncture, et j'attends celle de son accouchement pour l'en féliciter et luy renouveler les témoignages de ma véritable amitié; faittes-luy toujours mes complimens, je vous en supplie, et soyez persuadé, mon très cher frère, que ma tendresse durera autant que ma vie, m'estimant bien malheureux que l'état de la France m'ait obligé de penser autrement que ne l'auroit voulu mon cœur sur ce qui peut estre à votre satisfaction en un sens, je veux dire la soustraction de secours de la part du Roy. Encore un coup je vous embrasse, mon très cher frère, et vous aime plus que je ne puis l'exprimer. »

Quelques semaines plus tard, il renouvelait à son frère l'expression de sa tendresse :

« Pensez-vous en vérité que, dans les maux qui nous pressent, j'oublie aussi ceux qui vous menacent, et pourriez-vous soupçonner que l'absence eût diminué en moy la tendresse que j'ai toujours eue pour vous? Je vous puis assurer qu'elle se fait bien sentir présentement, et que je suis toujours touché, comme je le dois, et des succès, et des malheurs qui vous arrivent. Je suis aussi un témoin fidèle de celle que le Roy a pour vous, sûr qu'il sacrifieroit encore une partie de ses conquestes, et peut-être qu'il les sacrifieroit toutes pour mettre vos intérests en sûreté et vous conserver la couronne que Dieu vous a donnée. Vos reproches pleins de tendresse ont réveillé la mienne, et j'espère être plus régulier à vous en donner des marques à l'avenir. Adieu, mon très cher frère ; Dieu fera tout ce qu'il voudra, et sa volonté seule est à quoi nous devons nous attacher, mais il est selon cette mesme volonté que je vous aime aussi tendrement que je le fais, et sente aussi vivement tout ce qui vous regarde. »

Aussi était-il heureux, quelques jours après, de lui faire part d'une meilleure nouvelle :

« Depuis la lettre que je vous ai écritte avant-hier,

mon très cher frère, le Roy, changeant de sentimens, s'est rendu à vos remontrances et vous laisse encore pour quelque temps une partie des troupes qu'il a en Espagne. Vous verrez au moins par là qu'il donne à la tendresse tout ce qui ne préjudicie point directement au bien de son État. Il est constant que les propositions des ennemis sont pleines d'un orgueil excité par les succès qu'ils ont eus dans le cours de cette guerre; mais quoiqu'elles ayent été rejettées présentement, il ne faut pas compter (à moins qu'il n'arrivast des coups de la main de Dieu seul), il ne faut pas compter, dis-je, que nous en soyons jamais quittes à beaucoup meilleur marché. Je me flatte que vous ne me croyez pas capable d'oublier jamais l'amitié étroitte qui nous a liés pendant notre enfance et qui me fait pleurer si tendrement notre séparation; c'est cette mesme amitié qui me fait sentir maintenant combien il m'est pénible d'estre frère et François en mesme temps, et que nos malheurs aient été jusqu'au point de désunir en partie ces deux qualités. Mais ils ne désuniront jamais nos cœurs, et la tendresse du mien pour vous sera toujours telle, mon très cher frère, qu'elle doit estre et que vous pouvez désirer[1]. »

1. Archives d'Alcala. Lettres des 3, 24 et 26 juin communiquées par l'abbé Baudrillart qui en a publié déjà quelques

Comme on le voit par ces lettres, c'était principalement sur la question de l'aide jusque-là prêtée par la France à l'Espagne que la négociation avait échoué. Non seulement les alliés exigeaient que Louis XIV abandonnât Philippe V, et Louis XIV y avait un moment consenti, mais ils avaient la prétention odieuse de le contraindre à tourner ses armes contre son petit-fils, si, dans le délai de deux mois, celui-ci n'abandonnait pas l'Espagne. La fierté et la résolution dont le jeune Roi avait jusque-là fait preuve ne laissaient point douter qu'il ne s'y refusât absolument. Ces sentiments avaient, en eux-mêmes, l'approbation du duc de Bourgogne : « Un prince du sang de France, lui écrivait-il encore, n'en doit ou n'en peut avoir d'autres. » Mais on comprend aussi quels devaient être, en présence d'une question ainsi posée, ses sentiments à lui-même et la douleur qu'il éprouvait de ne pouvoir concilier comme il le lui écrivait, ses deux qualités de Français et de frère. Malheureusement la même question devait se poser encore l'année suivante, et d'une façon encore plus cruelle.

Si la sanglante bataille de Malplaquet, livrée le 11 septembre 1709, n'avait pas été une victoire, elle

fragments dans son très remarquable ouvrage sur *Philippe V et la Cour de France.*

avait cependant, par les pertes considérables infligées aux ennemis, arrêté leur marche en avant. Mais la campagne de 1710 s'annonçait sous les plus tristes auspices. Les troupes étaient mal payées et mal nourries; les magasins étaient vides; le pays épuisé. Qu'une bataille fût perdue, et rien n'empêcherait l'armée des alliés d'arriver jusqu'aux portes de Versailles. Aussi les pacifiques rentraient-ils en campagne, et le plus ardent était encore Fénelon. Durant les premiers mois de l'année 1710 on peut dire qu'il harcèle le duc de Chevreuse de lettres où il lui dépeint la situation de la façon la plus noire : « Il ne faut point se flatter, lui écrit-il le 20 mars; vous n'avez de ressource d'aucun côté. Versailles est ce que vous savez mieux que moi. Tous les corps du royaume sont épuisés, aigris, et au désespoir; le gouvernement est haï et méprisé. Toutes ses places sont dégarnies presque de tout et tomberoient comme d'elles-mêmes en cas de malheur. Les troupes meurent de faim et n'ont pas la force de marcher. Nos généraux ne me promettent rien de consolant. Le maréchal de Villars est une tête vaine qui en impose apparemment au Roi. Le maréchal de Montesquiou n'a que des talents médiocres et paroît fort usé. La discipline, l'ordre, le courage, l'affection, l'espérance ne sont plus dans le corps mili-

taire; tout est tombé et ne se relèvera point dans cette guerre. Ma conclusion est qu'il faut acheter l'armistice à tout prix[1]. » Aussi abandonnerait-il, pour avoir la paix, des provinces entières, non seulement l'Artois, les Trois-Évêchés, la Franche-Comté, mais encore Perpignan et Bayonne, car « il vaut mieux accepter et même offrir des conditions très dures et très honteuses que d'être obligé de les subir dans un an ». Et il ne faut pas se flatter de l'espérance de rétablir le crédit sur la rupture hautaine que les ennemis ont faite de la négociation, car « la France est comme une place assiégée. Le refus de la capitulation irrite la garnison et le peuple; on fait un nouvel effort pour quatre ou cinq jours; après quoi le peuple et la garnison affamés crient qu'il faut se rendre. Tout est fait prisonnier. Ce sont les Fourches Caudines ».

Les lettres ne lui suffisent pas. Il adresse successivement à Chevreuse un, deux mémoires pressants qu'il lui demande de communiquer à Beauvilliers et, pour partie, au duc de Bourgogne sur l' « état déplorable de la France », et « sur les raisons qui semblent obliger Philippe V à abdiquer la couronne

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 310 et *passim*.

d'Espagne[1]. » Dans ces mémoires, il ne se borne pas à faire valoir de nouveau les arguments qui, à son sens, militent en faveur de la paix, et qui, assurément, n'étaient pas sans force ; il va au-devant de la difficulté qui en a empêché la conclusion et qu'il connaît bien : l'obligation que les alliés voulaient imposer à Louis XIV de porter les armes contre son petit-fils. Il convient que les « ennemis ne doivent point vouloir réduire le Roi à faire la guerre à son petit-fils; c'est plutôt vouloir le déshonorer qu'exiger de lui une sûreté effective ». Mais il suggère un expédient. Ce serait que le Roi envoyât une armée en Espagne, pour enlever malgré lui Philippe V, et le garantir ainsi d'une captivité honteuse. « On me répondra, dit-il, que le Roi, en ce cas, détrôneroit son petit-fils de ses propres mains; mais je réponds qu'il lui seroit bien moins triste et moins honteux de le détrôner lui-même que de le voir détrôner sous ses yeux par ses ennemis. »

Il revient, à plusieurs reprises, dans ces deux mémoires, sur cette proposition singulière, et il s'indigne, même à l'avance contre ceux qui pourraient y opposer quelque objection. « Que ceux,

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 159 et 164.

s'écrie-t-il, qui disent qu'on relâche trop pour la paix viennent au plus tôt relever la guerre et les finances. Sinon, qu'ils se taisent et qu'ils ne s'obstinent pas à vouloir qu'on hasarde de perdre la France pour l'Espagne. » Dans son ardeur pacifique, il va jusqu'à craindre des succès qui ne feraient que flatter de vaines espérances et prolonger la maladie. « Je ne puis, ajouta-t-il, souhaiter qu'une paix qui nous sauve avec humiliation dont je demande à Dieu un saint usage. Il n'y a que l'humilité et l'aveu de l'abus de la prospérité qui puisse apaiser Dieu. »

Madame de Maintenon, de nouveau, se montrait ardente pour la paix. Bien qu'elle répète encore dans ses lettres à la princesse des Ursins qu'elle n'est qu'une particulière très peu importante, qu'elle ne sait point les affaires, qu'elle ne veut point s'en mêler (et d'ailleurs on ne veut point qu'elle s'en mêle), cependant ces mêmes lettres[1] laissent apercevoir sa pensée véritable qui est d'abandonner l'Espagne, car elle reproche à la princesse des Ursins « que la passion qu'elle a pour le Roi et la Reine d'Espagne, lui ont fait cesser d'être Françoise ». Sans doute elle souhaite de voir leur règne

1. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 232 et *passim*.

affermi, mais elle ne voudrait pas pour cela la destruction de la France, et elle craint plus la perte de la France que celle de l'Espagne. Dans une conversation avec Villars, elle allait plus loin et disait qu'il n'y avait d'autre parti à prendre que de faire la guerre à l'Espagne. Son sentiment était au reste devenu tellement public que le Grand Pensionnaire Heinsius engageait un des intermédiaires secrets dont il se servait, le teinturier Florisson, à s'adresser directement à elle « parce qu'il savait qu'elle voulait la paix ».

Villars lui-même, si présomptueux d'ordinaire, ne donnait pas d'autres conseils. Retenu à Versailles par la blessure qu'il avait reçue à Malplaquet, mais destiné, aussitôt rétabli, à prendre le commandement de l'armée de Flandre, il ne croyait pas, rapporte Torcy, que le Roi pût faire la paix à des conditions meilleures que celles que les ennemis avaient demandées, car « il recevait de la frontière des lettres lamentables et la misère des officiers et des soldats était à un tel point que plusieurs ayant déjà déserté, les meilleurs se voyaient forcés de suivre incessamment le même exemple pour ne pas périr par la faim [1] ».

1. *Journal* de Torcy, pp. 70, 122, 177.

On comprend qu'ainsi pressé, circonvenu de toutes parts, Louis XIV se soit résolu, quoique sa fierté en dût souffrir, à prêter l'oreille aux ouvertures que lui firent de nouveau parvenir les Hollandais et à rentrer en pourparlers. Le cri public qui s'élevait, à tort ou à raison, contre le malheureux Rouillé lui fit choisir de nouveaux plénipotentiaires. C'étaient le maréchal d'Huxelles et notre ancienne connaissance l'abbé de Polignac, qui n'était point encore cardinal, mais seulement abbé de Bonport. Tous deux, au mois de mars 1710, partirent pour la Hollande. En passant, ils s'arrêtèrent à Cambrai où ils ne cachèrent pas à Fénelon (et celui-ci dans une nouvelle lettre à Chevreuse s'empare de leur conversation) le peu de confiance qu'ils entretenaient dans le succès de cette nouvelle négociation. Les instructions qu'ils emportaient semblaient cependant de nature à en faciliter le succès. Ils étaient en effet autorisés à accepter les conditions si dures des préliminaires de la Haye que nous avons vues énumérées dans la lettre du duc de Bourgogne à Philippe V, une seule exceptée. Au cas où le roi d'Espagne n'aurait pas voulu accepter la compensation qu'on lui offrait et se serait refusé à abandonner son royaume d'Espagne, Louis XIV se refusait de son côté à l'y contraindre par la force. Il se

bornerait à retirer ses troupes d'Espagne, et laisserait les alliés s'y prendre comme ils l'entendraient pour détrôner le Roi. C'était presque uniquement sur ce point qu'allaient porter pendant plusieurs mois les conférences ouvertes à Gertruydenberg, morne petite ville de Hollande, située au milieu d'un immense marécage et dont la tristesse, dit avec raison M. Legrelle dans l'intéressante histoire qu'il a écrite de ces négociations, devait faire une singulière impression sur les deux plénipotentiaires français, « habitués à Versailles ou à Marly, voire au riant paysage de l'abbaye de Bonport[1] ».

Sur les péripéties de ces négociations, nous avons un document de première main, intéressant jusqu'à en être dramatique, c'est ce *Journal* où Torcy écrivait pour lui-même, presque tous les soirs, ce qui s'était passé au Conseil d'en Haut. On y voit au clair les sentiments et l'attitude de chacun des membres du Conseil. La douloureuse question qui semblait mettre aux prises l'honneur royal et l'intérêt français y vint en délibération une première fois le 26 mars. Des lettres longues et chiffrées étaient arrivées dans la journée. Il fallut l'après-midi pour les déchiffrer, et le Roi remit le Conseil

1. Legrelle, *la Diplomatie française et la Succession d'Espagne*, t. V, p. 507.

au soir, chez madame de Maintenon, qui assistait à ces Conseils tardifs de son lit. Les plénipotentiaires faisaient savoir que, toutes les conditions des préliminaires de la Haye étant maintenues, les alliés voulaient bien laisser la Sicile au roi d'Espagne; mais, s'il refusait cette misérable consolation, ils continuaient à exiger que son grand-père lui déclarât la guerre et se joignît aux alliés pour le détrôner. Le Roi ouvrit la délibération en commandant à Torcy de dire son avis. Torcy, de son propre aveu, faiblit. Il conseilla de demander Naples en outre de la Sicile, mais de déclarer que si le roi d'Espagne refusait la compensation, le « Roi consentirait à joindre ses forces à celles des alliés pour lui faire la guerre ». Desmaretz, Pontchartrain, furent de son avis. Mais cet avis fut combattu fortement par Beauvilliers, « qui parla longtemps et avec éloquence sur l'injustice de faire la guerre au roi d'Espagne » et le duc de Bourgogne, prenant la parole après Beauvilliers, « soutint parfaitement bien les raisons que celui-ci avait fait valoir, parlant, dit Torcy, « sur les guerres injustes, en prince rempli de piété et des maximes de notre religion ». « Il ne m'appartient pas, ajoute-t-il, de juger s'il les appliquait en leur place [1] ».

1. *Journal* de Torcy, p. 153.

Ainsi, quels que fussent ses motifs, le duc de Bourgogne se montrait plus ferme que Torcy, et il se prononçait nettement contre l'acceptation d'une condition ignominieuse. Le Roi lui donna raison; s'adressant à Torcy, il déclara « qu'il ne voulait en aucune façon du monde promettre ni faire envisager que jamais il consentît à faire la guerre au roi d'Espagne[1] », et il lui commanda de préparer une autre réponse à faire aux plénipotentiaires.

La même question devait revenir une seconde fois devant le Conseil et dans des circonstances encore plus critiques. Quelle que fût la pression que de Versailles on exerçât sur lui, Philippe V répondait que rien ne le déciderait à abandonner de son plein gré son royaume et ses fidèles sujets castillans. D'un autre côté, les alliés ne voulaient rien rabattre de leurs exigences; les plénipotentiaires de Gertruydenberg faisaient savoir qu'on était à la veille d'une rupture et demandaient des instructions définitives. Villars, qui était sur le point de partir pour prendre le commandement de l'armée, avait eu une audience du Roi qui lui donnait le pouvoir de combattre; mais comme c'était « absolument exposer l'État au hasard d'une journée, il avait, rapporte Torcy, cru,

1. *Journal* de Torcy, pp. 156-157.

en cette occasion, devoir en bon sujet, presser Sa Majesté de faire la paix à des conditions dures, même en déclarant la guerre au roi d'Espagne, plutôt que de tout perdre[1] ».

Il n'était donc plus personne qui ne fût d'avis de céder et c'est dans ces conditions vraiment tragiques que s'ouvrit le Conseil du 11 mai. Le Roi invita de nouveau chacun à dire son avis. Beauvilliers, auquel Chevreuse avait fait parvenir un mémoire en ce sens, suggéra un expédient : c'était d'offrir de l'argent aux alliés pour les dépenses de la guerre qu'ils seraient obligés de faire au roi d'Espagne. Torcy, qui aurait été disposé à aller plus loin encore, car il voulait qu'on fît expliquer les alliés sur la manière dont le Roi s'y prendrait pour détrôner son petit-fils, se rallia à cet expédient. Voysin, Desmaretz, le Chancelier firent de même, non sans quelques dissentiments et quelques récriminations sur le passé, auxquelles le Roi coupa court en demandant l'avis du duc de Bourgogne. Voici comment Torcy résume l'opinion exprimée par le jeune prince : « Il biaisa quand il fallut dire son sentiment. La conscience, dit-il, empêchait presque également et de faire la guerre au roi d'Espagne et de donner aux ennemis

1. *Journal* de Torcy, p. 177.

de l'argent pour lui arracher la couronne. Cependant le bien de l'État demandait la paix. Au milieu de ces perplexités, ce prince, rempli d'excellents sentiments et d'esprit, comme s'il fût demeuré ébloui de ses propres lumières, ne put jamais sortir de ce labyrinthe, ni décider du parti qu'il y avait à prendre, sans toutefois s'opposer à l'avis commun. »

Monseigneur, le propre père du roi d'Espagne, s'étant également rangé à cet avis, le Roi céda et commanda à Torcy de préparer une lettre aux plénipotentiaires par laquelle ceux-ci seraient autorisés à faire cette dernière concession. Torcy, le soir même, porta la lettre à signer au Roi chez madame de Maintenon. « Le Roi, dit Torcy, parla pour lors des scrupules du duc de Bourgogne, et ne loua pas la manière d'attirer toujours la conscience, bien ou mal, à toutes les affaires d'État[1]. »

Le récit manifestement malveillant de Torcy, qui en voulait peut-être au duc de Bourgogne de l'avoir contrecarré précédemment et d'avoir montré plus de fermeté que lui, laisse clairement apercevoir ce qui a dû se passer au Conseil. Par scrupule de conscience, le duc de Bourgogne était contraire à l'avis commun. S'il n'osa pas le dire formellement, il le

1. *Journal* de Torcy, p. 179.

laissa entendre et son attitude impliquait un regret de la résolution prise. De là la mauvaise humeur du Roi, mais faut-il donc le blâmer, comme l'ont fait quelques historiens, parce que la conscience lui tenait le même langage et lui dictait les mêmes sentiments que l'honneur?

De ces sentiments nous continuons à trouver la touchante expression dans la suite de la correspondance avec son frère, vis-à-vis duquel on l'a accusé, nous ignorons sur quels fondements, d'éprouver des sentiments de jalousie. Au commencement de l'année, il le met loyalement au courant des difficultés au milieu desquelles la France se débat. « Si nous étions en état de continuer la guerre, lui écrit-il, nous ne penserions jamais à nous séparer de l'Espagne, mais plus on va en avant et plus on se ruine. On n'a point d'argent ni pour payer les troupes, ni pour acheter du bled, quoiqu'il baisse de prix et qu'il y ait une belle espérance à la récolte. Les ennemis cependant ont assemblé de grands magasins, et s'ils entroient en campagne avant que le verd soit venu, l'on ne sait si l'on pourroit leur opposer d'abord une armée. Cependant, si les ennemis ne veulent point de paix qu'à des conditions impossibles, je conviens avec vous qu'il est de la dernière importance d'essayer à reconquérir la Catalogne et à renvoyer

l'Archiduc en Italie. » En même temps il redouble l'expression de sa tendresse : « Adieu, mon très cher frère ; encore un coup, après les intérêts de la France je n'en ai point de plus chers que les vostres. J'espère de la bonté de Dieu qu'il nous tirera bientost de cette terrible guerre, et qu'il vous conservera la couronne qu'il vous a donnée. Je vous embrasse de tout mon cœur et vous demande toujours la continuation de vostre amitié. »

Les négociations se rouvrent cependant à Gertruydenberg, mais le duc de Bourgogne ne semble pas beaucoup croire à leur succès, et c'est en Dieu qu'il met sa confiance. « Les négociations de Hollande languissent, écrit-il le 5 avril. Les ennemis croient appuyer leurs demandes par les opérations de leur armée. Il faut espérer de la bonté de Dieu qu'après s'estre servi d'eux pour nous châtier, il punira enfin leur injustice et que leurs succès ne seront pas tels qu'ils se les promettent. » Il ne dit rien cependant à son frère des décisions prises dans les délibérations du Conseil où se jouaient tout à la fois le sort de l'Espagne et celui de la France, car c'eût été trahir le secret du Roi, et d'ailleurs ses lettres, qu'il expédiait par l'ordinaire, auraient pu tomber dans les mains des ennemis. Aussi se borne-t-il à exhorter son frère à la résignation. Apprenant que Philippe V

a dû quitter Madrid et transporter sa cour à Valladolid : « Je ne doute pas, lui écrit-il, que vous ne receviez toutes ces choses-là de la main de Dieu qui nous favorise d'autant plus qu'il nous frappe plus rudement en cette vie. Il nous est bien nécessaire depuis quelque temps de nous soutenir dans ces pensées; mais il faut espérer que Dieu, après nous avoir humiliés, ne nous écrasera pas tout à fait. »

Il l'assure cependant de son suffrage pour les secours qui ne préjudicieraient point à la France, et son amitié ne lui laissera pas oublier les occasions. Une conversation avec le duc de Noailles, qui revient d'Espagne, lui fait craindre que Philippe V, qui s'est cru un moment abandonné par la France, n'en ait conservé contre lui quelque ressentiment. Il tient à s'expliquer en toute franchise avec ce frère si véritablement aimé. « Le duc de Noailles m'a dit que vous l'avez questionné si je n'étois point refroidi à votre égard. Il est vrai, mon cher frère, que dans les choses où j'ai pu croire les intérêts de la France différents des vostres, je me suis attaché à la France, préférablement à l'Espagne, mais pour le fond du cœur, il a toujours esté le mesme, et ce m'est une véritable joye que, les intérêts se réunissant, le devoir et l'amitié puissent tendre à un mesme but.

Soyez donc, je vous prie, bien persuadé de ma tendresse, et n'ayez plus aucun doute là-dessus. Je puis vous assurer que dans la situation où nous nous sommes trouvés, vous en auriez fait autant que moy, mais je puis vous assurer que je n'ai jamais été que jusqu'où j'ai cru que l'exacte justice pouvoit me le permettre. Encore un coup, mon cher frère, aimez-moy toujours comme vous l'avez fait jusqu'ici, et comptez que la tendresse que j'ai pour vous durera autant que moy[1]. »

On sait la suite des événements. Les alliés n'ayant rien voulu rabattre de leurs exigences, et ayant déclaré « qu'il n'y avait qu'à prendre ou à laisser », en n'accordant que quinze jours aux plénipotentiaires pour répondre, Louis XIV rompit les négociations. Au lieu d'abandonner l'Espagne, il y renvoyait le duc de Noailles à la tête d'une armée, et, cédant aux instances de Philippe V auxquelles se joignait le duc de Bourgogne, il lui expédiait Vendôme. Celui-ci remportait à Villaviciosa une victoire éclatante qui rétablissait les affaires, au moins en Espagne. Par inadvertance ou à dessein, car à ce moment il paraît avoir été un peu piqué contre son petit-fils, Louis XIV loua en plein Conseil le roi

1. Archives d'Alcala. Lettres des 9 février, 2 et 28 septembre, 17 novembre, communiquées par l'abbé Baudrillart.

d'Espagne « d'avoir laissé faire le duc de Vendôme ». Torcy, qui rapporte ce propos, admire en même temps « la vertu de M. le Duc de Bourgogne, car il ne parut en rien que ce discours lui fît la moindre peine, quoiqu'il eût tout l'esprit et tout le discernement nécessaire pour en bien sentir la force[1] ». Le duc de Bourgogne poussait même la vertu jusqu'à écrire à Vendôme pour le complimenter[2]. En Flandre, Villars contenait les ennemis et les empêchait de faire des progrès, jusqu'au jour où la victoire de Denain, que le duc de Bourgogne ne devait pas voir, rétablissait la fortune de la France et préparait une paix inespérée, puisque, en 1713 et 1714, les traités d'Utrecht et de Rastadt non seulement laissaient intacte la France telle que Louis XIV l'avait faite, mais maintenaient Philippe V sur le trône d'Espagne.

1. *Journal* de Torcy, p. 322.
2. Voici cette lettre, telle qu'on la trouve dans les papiers de Bellerive qui sont à la Bibliothèque nationale (manuscrits français, 14 178) : « J'ai vu par votre lettre que je reçus hier, Monsieur, que le Roy mon frère s'étoit acquitté de la commission dont je l'avois chargé. Vous venez certainement de lui rendre les plus importants services, et par les dispositions que je sais que vous faites, je ne doute pas que vous ne continuiez de même. Soyez persuadé que j'y ai pris et y prendrai toujours beaucoup de part. Vous savez comme je vous en ai parlé, lorsque vous partîtes d'ici et vous me connoissez pour homme véritable. Assurez-vous aussi, Monsieur, de la parfaite estime que j'ai pour vous et dont je serai ravi de pouvoir vous donner des marques quand les occasions s'en présenteront. — LOUIS. »

Ainsi le sort donnait raison à ceux qui n'avaient pas voulu souscrire à ces conditions « très honteuses » auxquelles Fénelon, Villars, madame de Maintenon, et jusqu'à Torcy lui-même s'étaient un instant résignés. Ce fut l'honneur de Louis XIV de ne les accepter jamais, mais le duc de Bourgogne partage avec lui cet honneur, et nous ne croyons céder à aucun sentiment de complaisance envers lui, en disant que, dans ces circonstances tragiques, il sut ne manquer à aucun des devoirs que lui imposait sa triple qualité de frère, de prince et de Français.

Nous venons de voir comment il avait compris et exercé son rôle dans les Conseils. Il nous reste à montrer comment il se préparait à ses devoirs de roi.

CHAPITRE IV

LES PROJETS DE GOUVERNEMENT DU DUC DE BOURGOGNE

I

UN MANUSCRIT DE SAINT-SIMON

« Il ne faut point d'autre éloge pour un prince prêt à régner, suivant le cours ordinaire de la nature, que les projets qu'on va voir qu'il avoit formés, et qu'il avoit fortement résolu de suivre et d'exécuter sagement de point en point l'un après l'autre, surtout si l'on fait réflexion au pouvoir sans bornes qui l'attendoit, auquel il fut tout à fait associé par la volonté du Roi son aïeul. Ce fut alors que ce prince, si éclairé et déjà si instruit, s'instruisit et s'éclaira de plus en plus, et acheva de prendre les résolutions dont on se propose ici de rendre compte. »

S'il fallait prendre au pied de la lettre cette assertion, il n'y aurait point lieu de chercher les

projets de gouvernement du duc de Bourgogne ailleurs que dans le volumineux mémoire de Saint-Simon qui a été publié sous ce titre à une date relativement récente. Mais il s'en faut que l'affaire soit aussi simple, et il y a là un premier point qui est à élucider.

Un mot d'abord sur la publication elle-même. Ce fut en 1860 que M. Paul Mesnard[1] fit paraître, en l'accompagnant d'une introduction et de notes très judicieuses, un manuscrit trouvé par lui à la Bibliothèque nationale et qui portait ce titre : *Projets de gouvernement résolus par M. le duc de Bourgogne, dauphin, après y avoir mûrement pensé.* Le manuscrit est sans nom d'auteur. Mais il n'y a aucun doute qu'il ne soit de Saint-Simon dont la manière se reconnaît non seulement au style, qui est inimitable, mais à la ressemblance presque textuelle de certains passages avec ceux des *Mémoires* et à la similitude complète des idées. La question n'est donc

1. M. Paul Mesnard était un érudit qui connaissait à merveille le XVIIe siècle et auquel on doit, en plus de cette publication, deux intéressantes notices : l'une sur madame de Sévigné, l'autre sur Racine qui ont paru dans la *Collection des grands écrivains français*. Le manuscrit publié par M. Mesnard est catalogué à la Bibliothèque nationale, au supplément français, n° 1 260. Ce manuscrit n'est point de la main de Saint-Simon et l'original n'en a pas été retrouvé dans les papiers de Saint-Simon qui sont au Dépôt des Affaires étrangères, catalogués aux *Mémoires et documents 156 à 230.*

pas de savoir si l'écrit est de Saint-Simon, mais si ces *Projets de gouvernement* sont bien, comme le titre l'affirme, ceux du duc de Bourgogne lui-même. C'est ici que les doutes les plus sérieux s'élèvent.

Il importe d'abord de déterminer avec exactitude la date précise à laquelle Saint-Simon coucha par écrit ces projets. M. Paul Mesnard a fortement établi que ce dut être entre mars 1714 et août 1715, c'est-à-dire avant la mort du Roi. Dans cet écrit Saint-Simon parle souvent en effet de Louis XIV comme étant encore vivant. D'un autre côté il parle du comte de Toulouse comme exerçant la charge de grand veneur. Or, le comte de Toulouse ne fut promu à cette charge qu'en mars 1714. Par une singulière inadvertance, Saint-Simon dit que le duc de Bourgogne (mort depuis deux ans) avait l'intention de le maintenir dans cette charge. Cette inadvertance nous permet de saisir sur le vif le procédé de Saint-Simon. En réalité, ce mémoire n'a point été écrit par lui comme, par moments, il le donne à croire, sous la dictée du duc de Bourgogne dont il n'eût été en quelque sorte que le secrétaire. C'est au contraire une œuvre de souvenir composée deux ans après la mort de celui dont il prétendait traduire la pensée. Mais ces souvenirs sont-ils exacts? Est-ce bien la pensée du duc de Bourgogne, sont-ce

bien ses projets en présence desquels on se trouve? Ne seraient-ce pas au contraire les projets de l'auteur lui-même qu'il aurait voulu couvrir de l'autorité d'un nom d'autant plus respecté qu'une mort prématurée avait ajouté à la popularité de ce nom. On est presque en droit de l'affirmer. Il est en effet matériellement impossible que toutes les questions soulevées par Saint-Simon dans le volumineux manuscrit découvert à la Bibliothèque nationale aient été tranchées par le duc de Bourgogne dans ses conversations avec Saint-Simon. Non seulement en effet dans les *Projets du gouvernement*, on trouve résolues nombre de questions concernant la constitution et l'administration intérieure du royaume au point de vue de la guerre, de la marine, de la justice, des impôts, des relations avec l'Église et avec Rome, mais les points d'étiquette et de protocole les plus minutieux y sont réglés, depuis les sièges des ministres et les armoiries des évêques, jusqu'à la forme du bonnet des présidents à mortier. Si fréquentes qu'aient pu être les conversations de Saint-Simon avec le duc de Bourgogne auxquelles nous allons revenir, — et comme elles étaient mystérieuses le nombre en a dû être forcément limité, — il n'est pas possible d'admettre que tant de questions et de si diverses aient été examinées et

décidées entre eux et par eux, dans l'espace de neuf mois qui s'écoula entre la mort de Monseigneur et celle du duc de Bourgogne. Lors donc que Saint-Simon se sert, presque à chaque page de ces formules : le Dauphin voulait... le Dauphin a jugé à propos... le Dauphin s'est résolu... il s'en fait manifestement accroire, et cette prétention ne saurait être acceptée. Que s'est-il donc proposé en donnant à son œuvre personnelle ce titre ambitieux? Voici ce qu'on peut supposer.

A l'heure où écrivait Saint-Simon, la décrépitude croissante du Roi devenait visible à tous les yeux. Le règne touchait à sa fin : c'était une question d'années, ou plutôt de mois, peut-être de jours. Un nouveau règne allait commencer, et celui qui présiderait à ses débuts ce ne serait pas le jeune Roi, un enfant, ce serait le duc d'Orléans, c'est-à-dire de tous les princes de la maison royale, le seul avec lequel Saint-Simon entretînt des relations intimes, car ni son austérité, ni ses principes religieux ne l'empêchaient de vivre dans une étroite familiarité avec un prince dont les mœurs et l'irréligion avaient plus d'une fois scandalisé la Cour. Saint-Simon avait lieu de s'attendre, et ce fut en effet ce qui arriva, à faire partie des conseils du Régent. S'il désirait avec ardeur sortir de son

obscurité, ce n'était pas, rendons-lui cette justice, par un sentiment d'ambition vulgaire; c'est que, possédé de la manie réformatrice, il rêvait d'introduire de profonds changements, pour employer une de ses expressions favorites, dans la mécanique du gouvernement. Ses projets de réforme étaient tout prêts; mais quelle meilleure manière de les faire adopter et par le Régent et par l'opinion publique, que de les couvrir de l'autorité d'un prince dont la mort prématurée avait excité de si universels regrets et chez qui on voyait par avance le réparateur de tous les maux dont souffrait la France? La tentation était grande. Saint-Simon n'y sut pas résister, et c'est là, suivant nous, qu'il faut chercher l'explication et du titre donné par lui à son mémoire et de l'usage qu'il fait du nom du duc de Bourgogne usage si fréquent que cette répétition constante finit par fortifier le soupçon au lieu de le dissiper.

Saint-Simon ne fut pas au reste le seul à se servir de ce procédé. Quand l'abbé de Saint-Pierre fit paraître en 1725 son *Discours sur la Polysynodie* et en 1732 son *Projet pour perfectionner le gouvernement des États*, il en usa de même[1]. « Il

1. Charles-Irénée Castel, abbé de Saint-Pierre, né à Saint-Pierre-l'Église, en 1658, mort à Paris en 1743. Il était de l'Académie française, mais en fut exclu pour avoir, dans son discours sur la *Polysynodie*, critiqué le gouvernement de Louis XIV.

étoit, dit-il en parlant de celui qu'il appelle *feu le Dauphin Bourgogne* un prince très appliqué à la science du Gouvernement, plein de bonnes intentions, qui demandoit aux hommes les plus vertueux et les plus habiles des mémoires pour bien gouverner, qui mettoit à part et apostilloit de sa main ceux qu'il approuvoit pour les relire et pour les perfectionner. Or il n'est pas étonnant que quelques-uns de ces projets qu'il approuvoit ayent été connus de quelques personnes à qui il avoit confiance, et de là sont nées apparemment les opinions qu'il eût exécuté ces beaux projets, si une mort précipitée ne l'eût empêché de régner[1]. » Et c'est de là que le bon abbé part pour donner comme approuvés par le duc de Bourgogne certains projets qu'il développe avec abondance : *Polysynodie* ou gouvernement par les conseils, *Aristomonarchie*, scrutin perfectionné qui servirait à la fois d'*Anthropomètre* aux rois pour mesurer la valeur de leurs sujets, et de *Bazilimètre* aux sujets pour mesurer la valeur de leurs rois, et autres rêveries qui lui sont chères. Boulainvilliers en usait de même lorsque, dans la préface de son *État de la France*[2], il repré-

1. *Œuvres complètes de l'abbé de Saint-Pierre. Projet pour perfectionner le Gouvernement des États*, t. III, p. 191.

2. Le titre exact de l'ouvrage de Boulainvilliers dont il a déjà été parlé dans notre tome I est celui-ci : *État de la*

sente le duc de Bourgogne comme « lui ayant mis la plume à la main », et lorsqu'en 1715 le duc d'Orléans voulut faire adopter par le Parlement certain projet sur l'organisation des Conseils il déclara, dans le préambule de l'édit, que ce projet avait été trouvé dans la cassette du duc de Bourgogne. C'est ainsi que tout le monde se disputait ce nom, et Saint-Simon avait plus qu'un autre le droit d'en invoquer l'autorité, car, s'il est excessif de sa part de représenter les *Projets de gouvernement*, si minutieusement dressés par lui, comme étant ceux du duc de Bourgogne lui-même, il est cependant hors de doute qu'ils avaient été soumis à celui-ci, qui tout au moins ne les avait pas désapprouvés et peut-être même en avait adopté certains. Ces projets avaient en effet formé la matière des nombreux entretiens qui s'échangèrent entre Saint-Simon et le duc de Bourgogne dans les premiers mois qui suivirent la mort de Monseigneur, entretiens dont nous avons déjà parlé, mais auxquels ils nous faut revenir, car nous pourrons commencer d'y surprendre la pensée du duc de Bourgogne lui-même.

France dans lequel on voit tout ce qui regarde le gouvernement ecclésiastique, le militaire, la justice, les finances, le commerce, les manufactures, le nombre des habitants et en général tout ce qui peut faire connaître à fond cette monarchie. L'ouvrage parut à Londres chez Wood Palmer en 1727.

Nous avons vu[1] avec quel art consommé Saint-Simon avait su, dès le lendemain de la mort de Monseigneur, dresser autour du duc de Bourgogne des batteries d'approche, s'insinuer peu à peu d'abord dans sa familiarité, puis dans son intimité la plus secrète, jusqu'au point d'être introduit dans son cabinet par les derrières, et d'y demeurer enfermé avec lui de longues heures, à l'insu de la duchesse de Bourgogne elle-même, jusqu'au jour où celle-ci finit par les surprendre. Dans ses *Mémoires*, il se représente avec vivacité garnissant ses poches de force papiers quand il se rendait chez le Dauphin, cherchant à en dissimuler l'enflure aux yeux des courtisans, et ne pouvant s'empêcher de rire en lui-même, en « passant dans le salon d'y voir force gens qui se trouvoient, dit-il, actuellement dans mes poches et qui étoient bien éloignés de se douter de l'importante discussion qui alloit se faire d'eux[2] ». Mais nous n'avons rien dit du sujet de ces entretiens. C'était d'abord la dignité de duc et pair dont la diminution successive faisait le désespoir de Saint-Simon et dont le rétablissement était son constant souci. Dès le premier jour il en entretint le Dauphin et sa joie fut grande de le trouver, « activement

1. T. IV, chapitre II.
2. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 383.

attentif », goûtant toutes les raisons qu'il lui donnait et les achevant souvent en sa place; plus grande encore lorsque le Dauphin le pria de rédiger un mémoire où les pertes que la dignité de duc et pair avait subies, et les usurpations dont elle avait été victime seraient énumérées et rapportées chacune à leur date, avec l'indication des moyens les plus propres pour porter remède à ces pertes et à mettre un terme à ces usurpations. « Il n'est pas difficile, s'écrie Saint-Simon, d'imaginer dans quel ravissement je sortis d'un entretien aussi intéressant. La confiance d'un Dauphin, juste, éclairé, si près du trône et qui y participoit déjà ne me laissoit rien à désirer pour la satisfaction présente, ni pour les espérances. Le bonheur et la règle de l'État, et après, le renouvellement de notre dignité avoient été, dans tous les temps de ma vie, l'objet le plus ardent de mes désirs qui laissoient loin derrière celui de ma fortune. Je rencontrois tous ces objets dans le Dauphin; je me voyois en situation de contribuer à tous ces grands ouvrages, de m'élever en même temps, et avec un peu de conduite, en possession tranquille de tant et de si précieux avantages. Je ne pensai donc plus qu'à me rendre digne de l'une et coopérateur fidèle des autres [1]. »

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, p. 376.

Saint-Simon était en proie à ce ravissement lorsqu'il rédigea le long mémoire qui a pour titre : *Estat des changements arrivés à la dignité de duc et pair de France* dont le texte autographe se trouve aux Archives des Affaires étrangères[1], et qui a été publié par M. Faugère, mémoire où les questions de préséance, de tabourets, de carreaux, de bonnets, de housse, de manteaux, semblent seules avoir préoccupé Saint-Simon, à l'exclusion des véritables prérogatives des ducs et pairs qui auraient dû être, sous une forme ou sous une autre, la participation aux affaires publiques. Saint-Simon ne nous dit point quelle impression reçut de ce mémoire le duc de Bourgogne qui se serait borné à en remercier l'auteur en lui disant qu'il le lirait à Fontainebleau. On aimerait à penser qu'il en apprécia la futilité, et qu'il attachait au rétablissement des ducs et pairs dans leurs dignités anciennes d'autres conséquences que de misérables satisfactions d'étiquette.

Un autre point fut encore traité dans ces entretiens mystérieux entre le duc de Bourgogne et Saint-Simon. Ce fut le rang des bâtards. On sait avec quelle virulence — et assurément elle était

1. Volume V de la collection des *Papiers de Saint-Simon.* Ce mémoire forme, avec d'autres pièces, le tome III de la publication intitulée : *Écrits inédits de Saint-Simon.*

justifiée, — Saint Simon proteste contre la situation que Louis XIV avait faite « aux enfants du double adultère » ; situation qui, chaque année, allait croissant et les mettait peu à peu sur le même pied que les enfants de France et au-dessus des princes du sang. Sur ce point encore, il devait sans difficulté se trouver en plein accord de sentiments avec le Dauphin. Il avait fallu en effet tout le respect dont le duc de Bourgogne était pénétré pour son grand-père pour que, une année auparavant, du vivant de Monseigneur, aucune protestation n'eût été élevée par lui contre le rang que le Roi avait décidé d'accorder aux enfants du duc du Maine. Saint-Simon a peint admirablement la scène qui se passa dans la chambre du Roi lorsqu'il sollicita l'assentiment de Monseigneur et du duc de Bourgogne à la décision par laquelle il avait fixé ce rang. « Pour la première fois de sa vie, dit-il, ce monarque si fier, ce père si sévère et si maître, s'humiliant devant son fils et son petit-fils, les pria d'agréer le rang qu'il donnoit aux enfants du duc du Maine, de donner cela à la tendresse qu'il se flattoit qu'ils avoient pour lui, invoquant son âge, sa mort prochaine, et témoignant l'espoir qu'après lui ils les voudroient bien protéger par amitié pour sa mémoire. » Et il représente d'autre part les deux

princes « un peu attendris, les yeux fixés à terre, se serrant l'un contre l'autre, immobiles d'étonnement de la chose et des discours, d'abord ne proférant pas une unique parole, puis bredouillant ce qu'ils purent, mais sans rien promettre[1] ». Si, pour ne point peiner et blesser son grand-père, le duc de Bourgogne n'avait point fait d'éclat, jamais cependant, au fond de son cœur, il n'avait accepté cette égalité de rang entre légitimes et légitimés. Saint-Simon, en soulevant la question, était donc assuré de trouver un écho. Il y fallait cependant des précautions, car le duc de Bourgogne ne l'aurait pas laissé manquer de respect au Roi. L'habile homme sut les prendre.

« C'étoit, dit-il, une corde que je voulois lui faire toucher le premier, pour sentir, au son qu'il donneroit, le ton que je devois prendre à cet égard. » La corde ayant vibré, Saint-Simon s'enhardit, et après avoir, avec beaucoup d'adresse, pris le Dauphin par le point où il était le plus sensible, c'est-à-dire par « le danger de l'exemple et de la tentation nouvelle, ajoutée à celle de la chose même, qui précipiteroit toutes les femmes entre les bras des rois », il l'amena peu à peu à s'expliquer lui-même sur cette matière

1. Saint-Simon, édit. Boislisle, t. XIX, p. 94.

délicate. Le Dauphin s'échauffa. Il insista sur la différence entre deux extractions, « dont l'une constituoit une habilité innée à la couronne », et dont l'autre n'était due « qu'à un crime séducteur et scandaleux qui porte avec soi son infamie ». L'égalité entre ces deux extractions, surtout à une cérémonie religieuse comme celle du sacre, — car c'était par la place occupée au sacre des rois que se déterminait le rang des princes, — lui paraissait odieuse et presque sacrilège chez les légitimés; mais, dans tout cela, il avait cependant « de fréquents retours de respect, d'attendrissement même et de compassion pour le Roi » qui firent admirer à Saint-Simon « la juste alliance du bon fils et du bon prince dans ce Dauphin si éclairé ». Sur la fin, se concentrant sur lui-même : « C'est un grand malheur, dit-il, d'avoir de ces sortes d'enfants. Jusqu'ici Dieu m'a fait la grâce d'être éloigné de cette route; il ne faut pas s'en élever. Je ne sais pas ce qui m'arrivera dans la suite. Je puis tomber dans toutes sortes de désordres; je prie Dieu de m'en préserver, mais je crois que, si j'avois des bâtards, je me garderois bien de les élever de la sorte et même de les reconnoître. Mais c'est un sentiment que j'ai à présent par la grâce que Dieu me fait; comme on n'est pas sûr de le mériter et de l'avoir toujours, il faut au moins se

brider là-dessus de telle sorte qu'on ne puisse plus tomber dans ces inconvénients [1]. »

A l'élévation en même temps qu'à l'humilité de ce langage on reconnaîtra bien le duc de Bourgogne, tel que nous nous sommes efforcés de le peindre. Nul doute que sur cette question des bâtards, il ne fût d'accord avec Saint-Simon, et que son règne n'eût mis fin à la scandaleuse situation que Louis XIV leur avait faite. Il est possible qu'il se trouvât également d'accord avec lui sur d'autres points, entre autres ceux traités par Saint-Simon dans la série de Mémoires auxquels il a donné pour titre : *Brouillons des projets sur lesquels il faudroit travailler petit à petit sans relâche et sans jamais tomber dans le piège de se laisser rebuter par rien* [2]. Mais ces projets, auxquels Saint-Simon travaillait en effet sans relâche, portaient surtout sur ces questions d'étiquette aux moindres minuties desquelles il attachait une importance vraiment puérile. D'autres et de plus importantes matières (quoi qu'il n'en fût pas de plus importantes aux yeux de Saint-Simon) étaient traitées dans ces conversations que dirigeait le duc de Bourgogne, où il effleurait de nombreux

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. IX, p. 374.
2. Ces mémoires ont été également compris dans la publication des *Écrits inédits de Saint-Simon*, t. III. *Mélanges*, t. II, pp. 311 et suiv.

sujets, et dont, après bien des années écoulées, Saint-Simon ne pouvait rappeler le souvenir sans émotion : « Quel amour du bien public! s'écrie-t-il. Quel dépouillement de soi-même! Quelles recherches! Quels fruits! Quelle pureté d'objet! Oserai-je le dire : quel reflet de la divinité dans cette âme candide, simple, forte, qui, autant qu'il leur est donné ici-bas, en avoit conservé l'image. On y sentoit briller les traits d'une éducation également laborieuse et industrieuse, également savante, sage, chrétienne, et les réflexions d'un disciple lumineux, qui étoit né pour le commandement. »

Né pour le commandement : ces mots sont à relever, car ils ne répondent pas à l'idée que nous avons pu nous faire jusqu'à présent du duc de Bourgogne qui nous est apparu plutôt disciple que chef. Saint-Simon reconnaît loyalement, dans ces mêmes pages de ses *Mémoires*, que la confiance mise en lui par le duc de Bourgogne n'allait pas jusqu'à faire adopter par le jeune prince tous ses points de vue. « Le discernement de ce prince n'étoit point asservi, dit-il, mais, comme l'abeille, il recueilloit la plus parfaite substance des plus belles et des meilleures fleurs. Il tâchoit à connoître les hommes, à tirer d'eux les instructions et les lumières qu'il pouvoit espérer. Il conféroit quelquefois, mais rarement

avec quelques-uns, mais à la passade, sur des matières particulières, plus rarement en secret sur des éclaircissements qu'il jugeoit nécessaires, mais sans retour et sans habitude... J'étois le seul qui eusse ses derrières libres et fréquents, soit de sa part, soit de la mienne. Ici il découvroit son âme et pour le présent et pour l'avenir, avec confiance et toutefois avec sagesse, avec retenue, avec discrétion. Il se laissoit aller sur les plans qu'il croyoit nécessaires; il se livroit sur les choses générales; il se retenoit sur les particulières et plus encore sur les particuliers; mais comme il vouloit, sur cela même, tirer de moi tout ce qui pouvoit lui servir, je lui donnois adroitement lieu à des échappées, et souvent avec succès, par la confiance qu'il avoit prise en moi de plus en plus [1]. »

A le bien entendre, ce passage nous livre le secret des relations que le duc de Bourgogne entretenait avec Saint-Simon. Pour nous servir d'une locution familière, il le faisait causer; il tirait de lui des renseignements, des aperçus, des indications, mais ne s'y asservissait point. Il tombait d'accord sur les idées générales, mais *se réservoit sur les particulières*, et cet aveu vient, après coup, enlever toute

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, pp. 104-105.

valeur et toute autorité au titre que Saint-Simon donnait entre 1712 et 1715, au mémoire préparé par lui, car ce mémoire ne contient pas seulement des idées générales, mais tranche jusque dans le plus minime détail, une foule de questions particulières. Nous pouvons donc considérer maintenant comme éclaircie la question que nous posions en commençant. Ces projets de gouvernement ne sont pas ceux du duc de Bourgogne; ce sont ceux de Saint-Simon. Ce dernier avait d'ailleurs tort de croire que, sauf avec lui, et encore avec Beauvilliers et Chevreuse, le duc de Bourgogne n'eût de relations qu'à la *passade*. Matériellement c'était peut-être vrai; mais moralement il était une influence, autrement puissante que celle de Saint-Simon, qui cherchait à s'exercer sur lui de loin, et avec un mystère qu'avant de pousser plus avant, il nous faut essayer de percer.

II

LES TABLES DE CHAULNES

« J'apprends qu'à Paris on a parlé et on parle encore de vous, Monseigneur; cette voix répandue m'a donné un véritable plaisir. Ce seroit un coup merveilleux de la Providence que, pendant les troubles où est la religion en France, vous eussiez, outre la plume, la main aussi libre et puissante à les dissiper. On entendra ici toujours une pareille nouvelle avec la plus grande joie, parce qu'on croit inséparables vos bons succès de ceux de l'Église[1]. » C'est en ces termes qu'au mois de juin 1711, c'est-à-dire deux mois à peine après la mort de Monseigneur, l'abbé Alamani[2] écrivait à Fénelon, de Rome où il

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VIII, p. 6.

2. L'abbé Vincent-Antoine Alamani était originaire de Florence. Il vint en France en 1709 et fit un assez long séjour à Cambrai auprès de Fénelon avec lequel il demeura en correspondance. L'abbé Alamani remplit à la Cour pontificale plusieurs fonctions importantes.

se trouvait alors. Ainsi le bruit avait couru et était arrivé jusqu'à Rome que Fénelon allait non seulement rentrer d'exil mais même être investi de quelque autorité. D'autres lettres, également adressées à Fénelon, montrent qu'on l'avait cru un moment à Paris. Quelque effort qu'il fît pour commander à ses sentiments, il était impossible que ces bruits ne troublassent pas la paix de ce « grand diocèse » auquel Fénelon lui-même comparait son âme. Mais ces sentiments n'étaient pas non plus ceux d'une ambition vulgaire. Nous avons vu avec quel intérêt passionné il suivait du fond de son exil les affaires publiques, combien il était ému des malheurs de la France, quelle influence, par l'intermédiaire de ses amis Chevreuse et Beauvilliers, il s'efforçait d'exercer dans les conseils du Roi[1]. Et voici que tout à coup s'ouvrait devant lui un avenir nouveau et prochain. Il pouvait prévoir le jour où il serait appelé à faire partie de ces Conseils, peut-être à y exercer une autorité prépondérante et à y jouer, sous un élève chéri, dont en réalité il redeviendrait le maître, le rôle d'un Richelieu sous Louis XIII ou d'un Mazarin sous Louis XIV. Encore quelques années et il pourrait voir de ses yeux son royal disciple mettre en pra-

1. T. IV, chap. III.

tique les avis qu'il lui avait fait parvenir en chargeant Beauvilliers de lui communiquer l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*, et lui-même pourrait être appelé à transformer en procédés de gouvernement les principes qu'il avait développés dans ses conversations avec le roi d'Angleterre, pendant les deux séjours que celui-ci fit à Cambrai en 1709 et 1710, et qui, recueillis par le chevalier de Ramsay, ont constitué la matière de l'*Essai philosophique sur le gouvernement civil* [1]. Comment d'aussi brillantes perspectives n'auraient-elles pas enflammé cette imagination ardente et ne lui auraient-elles pas inspiré la pensée de se mieux rendre compte à lui-même des applications que comportaient ses principes, en essayant de les préciser? La mort pouvait, d'un jour à l'autre, faire disparaître le vieux Roi. Il ne fallait pas risquer d'être pris au dépourvu et d'arriver au pouvoir sans plans arrêtés et concertés d'avance avec ceux qui seraient vraisemblablement ses collaborateurs.

Au premier rang de ceux-ci était le duc de Che-

1. Cet *Essai* se trouve au tome VII des *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, pp. 103 à 148. André Michel, chevalier de Ramsay, né à Ayr en Écosse, en 1686, fut converti au catholicisme par Fénelon. Il fit un assez long séjour auprès de lui à Cambrai et publia en 1723 une *Histoire de la vie et des ouvrages de Fénelon*. Il mourut à Saint-Germain-en-Laye en 1743.

vreuse, son correspondant habituel, avec lequel, tantôt par l'ordinaire, tantôt par une voie secrète et mal connue, il échangeait de nombreuses lettres, et par lequel, au cours des années précédentes, il avait coutume de faire parvenir à Versailles ses mémoires sur l'état des affaires, et ses objurgations en faveur de la paix. Chevreuse n'était pas seulement un chrétien fervent, versé dans les matières théologiques à un degré surprenant pour un laïque, et dissertant avec aisance sur la doctrine des *deux délectations* ou sur la différence de *l'acte premier et de l'acte second.* C'était aussi un réformateur et un faiseur de projets, un peu songe-creux. Dans sa solitude de Dampierre, dont il ne bougeait guère, il passait son temps à manier et remanier des plans de réforme qu'il gardait par devers lui. Un jour cependant il s'en ouvrit à Saint-Simon qui raconte la scène avec vivacité. Comme Chevreuse avait longuement développé ses plans, et comme Saint-Simon gardait un profond silence. « Mais parlez-moi donc, lui dit enfin Chevreuse. A qui en avez-vous donc aujourd'hui? Franchement, est-ce que je dis des sottises? » Saint-Simon se lève alors sans mot dire, tire d'une armoire fermée à clef trois petits cahiers écrits de sa main, et les montrant à Chevreuse : « Tenez, monsieur, voyez d'où vient ma surprise et mon silence. »

Chevreuse ouvre les cahiers, et y trouve consignés tout au long, avec force détails et précisions, le plan que lui-même venait de développer à Saint-Simon, c'est-à-dire l'organisation de Conseils où les nobles remplaceraient les gens de robe et de complète roture, plan sur lequel nous aurons à revenir [1]. Grande fut leur joie à tous deux de se trouver si bien d'accord, et chacun se trouva fortifié par cet accord, dans sa croyance à l'excellence de la combinaison. On voit que, chacun de leur côté, Fénelon à Cambrai, Chevreuse à Dampierre, se préparaient à leur rôle de réformateurs et de futurs conseillers du jeune prince. Il ne leur restait plus qu'à se réunir. C'est ce qu'ils firent.

La réunion eut lieu à Chaulnes [2]. Chaulnes était une terre située en Picardie qui avait été autrefois érigée en duché pour le frère du connétable de Luynes, et qui était devenue la propriété du duc de Chevreuse. Depuis longtemps celui-ci poursuivait le dessein d'obtenir une nouvelle érection du duché sur la tête de son second fils, le vidame d'Amiens,

1. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Boislisle, t. XVII, pp. 155 et suiv.

2. La terre de Chaulnes était située en Picardie, entre Roye et Péronne; le château a été presque entièrement abattu depuis la Révolution; on n'a conservé que deux pavillons. Le parc dont les arbres ont été coupés était remarquable par d'immenses charmilles disposées de façon à imiter les différents ordres d'architecture.

un des correspondants habituels et des pénitents de Fénelon. Chevreuse faisait à Chaulnes d'assez fréquents séjours, et, bien que Fénelon ne pût, sans permission expresse, sortir de son diocèse de Cambrai (au point qu'il avait dû en 1706 solliciter l'autorisation de se rendre aux eaux de Bourbonne en s'engageant à ne point s'arrêter à Paris), cependant il avait pris peu à peu l'habitude de se rendre à Chaulnes pendant le séjour annuel qu'y faisait Chevreuse, tout en ayant soin d'entourer ses voyages d'une sorte de mystère. Il se plaisait dans cette retraite, entre des amis qui étaient chers à son cœur : Chevreuse lui-même, la bonne duchesse sa femme, et la jeune vidame d'Amiens [1] sur la conduite spirituelle de laquelle Fénelon donnait, au vidame son époux, de judicieux conseils. « O que la vie de Chaulnes est trop douce! écrivait-il au duc de Chevreuse. Elle gâte tout autre état. Je veux être hermite dans le bout du parc. Cet hermitage sera trop joli et l'hermite ne sera guère en solitude quand vous serez tous au château [2]. » Au moment où nous sommes, Fénelon hésitait cependant à s'y rendre,

1. Marie-Anne Romaine de Beaumanoir, fille de Henri-Charles, sire de Beaumanoir et d'Anne-Louise-Marie de Noailles, mariée le 22 janvier 1704 au vidame d'Amiens.

2. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 366.

car c'était précisément celui où Chevreuse poursuivait l'érection de cette terre en duché au profit du vidame, et Fénelon craignait que sa présence à Chaulnes ne revînt aux oreilles du Roi et ne compromît son hôte : « M. le vidame me presse d'aller à Chaulnes, écrivait-il, le 6 juillet 1711 ; mon cœur et mon goût m'y mèneroient, mais je crains de lui nuire pour une place qu'il peut avoir. Si vous deviez venir à Chaulnes avant l'hiver, il ne conviendroit pas que j'y allasse deux fois. Décidez-moi promptement par la poste et en style énigmatique[1]. » Il ne voulait cependant pas qu'aucune considération à lui personnelle empêchât cette réunion : « Si vous jugez que je ne doive point aller à Chaulnes, écrivait-il encore le 12 septembre, je m'en abstiendrai par pure docilité et par égard pour votre décision ; mais ni le voisinage de l'armée, ni les réflexions politiques par rapport à vous ne m'arrêteront nullement[2]. » Chevreuse, de son côté, n'était pas sans inquiétude sur les conséquences du voyage projeté, non pas à son point de vue personnel, mais au contraire à celui de Fénelon. « Ne le saura-t-on pas, lui écrivait-il, en septembre également, et pouvez-vous éviter qu'il ne devienne public? C'est

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, t. VII, p. 346.
2. *Ibid.*, p. 359.

vous (que vous ne regardez point) que nous devons néanmoins regarder en cela, non seulement à cause de vous, mais pour ne point mettre de nouveaux obstacles à l'ordre inconnu de Dieu[1]. »

L'ordre inconnu de Dieu. Ces mots trahissent les espérances à la fois mystiques et politiques auxquelles, depuis la mort de Monseigneur, se livrait le petit troupeau, et il aurait fallu tout à la fois être plus détachés des grandeurs de ce monde et moins animés de patriotiques desseins que Fénelon et Chevreuse, pour ne s'y abandonner point, tant il paraissait probable que tous deux se retrouveraient bientôt dans les conseils du duc de Bourgogne. Aussi, malgré les scrupules éprouvés des deux parts, la réunion eut-elle lieu à Chaulnes en octobre. Fénelon y passa un mois. Pour mettre de l'ordre dans leurs délibérations il avait, par avance, donné ses instructions au duc de Chevreuse, et lui avait prescrit de préparer par « des espèces de tables » toutes les questions dont ils auraient à traiter ensemble. Ce fut sur ces tables que s'ouvrit leur délibération. De là le nom de *Tables de Chaulnes* donné souvent par les biographes de Fénelon aux projets que les deux amis arrêtèrent ensemble et qui figurent dans ses

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, t. VII, p. 356.

œuvres sous ce titre : *Plans de gouvernement concertés avec le duc de Chevreuse pour être proposés au duc de Bourgogne*[1]. Analyser ces plans nous conduirait trop loin, car il n'y a guère de matière qui n'y soit traitée, depuis la manière d'assurer la paix qui doit être achetée « sans mesure » Arras et Cambrai étant « très chers à la France », jusqu'aux questions les plus diverses concernant l'administration intérieure du royaume, et les rapports de l'Église avec l'État. Ces plans de gouvernement tiennent en quelques pages, mais dans ces pages sont condensées, sous une forme brève qui tranche les questions sans les discuter, des matières bien autrement sérieuses que celles traitées par Saint-Simon. Les *Tables de Chaulnes* sont à cent coudées au-dessus des *Projets de gouvernement*, et montrent toute la distance qu'il y avait entre les deux esprits, l'un qui ne voyait rien de plus pressé que de rétablir les ducs et pairs dans leur dignité et de cette réforme faisait découler toutes les autres, l'autre à qui aucune spéculation n'était étrangère, et qui avait des vues arrêtées sur les matières les plus diverses, même sur celles qui semblaient le plus étrangères à sa vocation. Dans les *Tables de*

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, t. VII, pp. 182 et suiv.

Chaulnes, les propositions hardies, mais justes, alternent avec les chimères : d'un côté, établissement d'États généraux et établissement d'États particuliers, suppression de la gabelle, des grosses fermes, de la capitation, de la dîme royale, et leur remplacement par des sommes que les États lèveraient pour payer leur part de la somme totale des charges de l'État; retranchement de toutes les dépenses de cour peu nécessaires; cessation des doubles emplois; obligation de résidence; liberté du commerce, la France ouverte aux étrangers qu'on y attirerait; coutumes corrigées et réunies; abréviation de la procédure et d'autres mesures encore qui, prises à temps, auraient épargné bien des maux. Puis, à côté, des chimères ou des erreurs : lois somptuaires comme chez les Romains; corps militaire réduit à cent cinquante mille hommes; marine médiocre; et enfin tout un ensemble de mesures destinées à maintenir et accroître les privilèges de la noblesse à laquelle toute mésalliance aurait été d'autre part défendue. Et nous laissons de côté des vues originales et hardies sur les relations de l'Église et de l'État où Fénelon va presque jusqu'à souhaiter la séparation, demandant pour l'Église la liberté d'élire, de déposer, d'assembler les pasteurs, comme les chrétiens sont libres de le faire dans les

États du Grand Turc. En un mot, tout un ensemble de projets qui donnent une haute idée de l'esprit, sans faire naître l'impression qu'il y eût en leur auteur l'étoffe d'un homme d'État.

Que ces projets aient été communiqués au duc de Bourgogne, cela ne fait nul doute, car nous voyons par une lettre du même Chevreuse que les mémoires précédents de Fénelon sur l'état des affaires lui avaient été communiqués par Beauvilliers. Mais quelle impression en ressentit le jeune prince? Dans quelle mesure aurait-il été disposé à faire siennes ces réformes hardies qui n'auraient tendu à rien moins qu'à remanier de fond en comble l'administration de la France et à la transformer dans ses plus importantes parties? Ici nous nous trouvons en présence d'un problème où les éléments certains de solution nous échappent et nous allons entrer en pleine conjecture. Nous essayerons cependant, à l'aide du peu de documents certains que nous possédons, de démêler dans quelle mesure ces deux influences, sinon contraires, du moins différentes de Fénelon et de Saint-Simon, s'étaient exercées sur le duc de Bourgogne et surtout de marquer comment il comprenait les devoirs de la royauté.

III

LES VÉRITABLES PROJETS DU DUC DE BOURGOGNE

Que le système politique adopté et les méthodes de gouvernement mises en pratique, depuis tant d'années, par Louis XIV ne fussent pas destinés à lui survivre, le duc de Bourgogne en avait, sans nul doute, le sentiment. Il n'était pas seul à le penser. Durant les dernières années du grand règne, les réformateurs abondaient. Suivant l'expression très juste que Sainte-Beuve, dans les articles consacrés par lui au *Duc de Bourgogne* de Michelet, emprunte à Boisguillebert[1] « il n'y avait plus d'huile à la lampe » et chacun cherchait le moyen d'en renouveler la provision, les uns en secret comme Saint-Simon et Fénelon, les autres dans des écrits rendus

1. Pierre le Pesant, sieur de Boisguillebert, né à Rouen en 1646, acquit en 1690 la charge de lieutenant général civil du bailliage de cette ville. Il publia en 1695 le *Détail de la France sous le règne présent*, et en 1707, un *Supplément au Détail de la France* qui le fit exiler en Auvergne. Il mourut en 1714.

publics comme Vauban dans son *Projet d'une dîme royale* et Boisguillebert dans son *Détail de la France*, d'autres enfin dans des ouvrages qui ne devaient voir le jour que plus tard, comme l'abbé de Saint-Pierre et Boulainvilliers, dans les écrits dont nous avons parlé. Cette préoccupation datait de loin chez le duc de Bourgogne. Il est difficile de croire que ce fut seulement pour compléter son instruction qu'à l'âge de dix-sept ans il avait demandé, nous le rappelons, à chaque intendant de lui fournir un mémoire détaillé sur l'état de sa province. A en croire Proyart[1], ce serait le duc de Bourgogne lui-même qui aurait rédigé le questionnaire adressé aux intendants, dont l'original fut trouvé dans ses papiers, et en aurait arrêté tous les articles. Cela semble quelque peu difficile à croire, car le grand nombre et la précision même des questions posées par lui auraient indiqué, chez un aussi jeune prince, une connaissance singulièrement précoce des détails de l'administration. Suivant toute vraisemblance il fut aidé par Beauvilliers, et, du reste, il en convenait lui-même, car en parlant de ce questionnaire il disait : « L'instruction que nous avons dressée, monsieur de Beauvilliers et moi[2]. » Le sentiment que

1. Proyart, t. I, p. 308.
2. *Ibid.*, t. I, p. 349.

beaucoup de choses étaient à changer dans l'organisation intérieure du royaume semble lui avoir dicté le plus grand nombre de ces questions, et pour peu que les rapports des intendants aient été fidèles, la lecture des quarante-deux volumes in-folio qui comsaient la collection de leurs mémoires ne dut pas le faire changer d'avis.

Il se rendait compte cependant qu'interroger des fonctionnaires sur ce qui se passe dans leurs services n'est pas une manière très sûre d'arriver à la vérité, et il accueillait, il provoquait même d'autres témoignages. C'est ainsi qu'il ne rejetait sans examen aucun des mémoires que des particuliers lui adressaient du fond des provinces. « Quand il n'y auroit, disait-il, qu'une seule observation judicieuse dans un volume entier de spéculations chimériques, on ne doit pas regretter le temps qu'on a passé à le lire[1]. » Grand était le nombre de ceux qui ainsi s'adressaient à lui. Un jour même, rapporte la marquise d'Huxelles[2], il trouvait sur son bureau, déposé par une main inconnue, un mémoire qui contenait des conseils, mélangés de vives critiques, sur l'administration actuelle du royaume. Aussi, depuis qu'il

1. Proyart, II, p. 360.
2. Bibliothèque du musée Calvet à Avignon. Papiers inédits de la marquise d'Huxelles.

était devenu l'héritier présomptif et immédiat du trône, tous les yeux se tournaient-ils vers lui. Fatiguée par la longue domination d'un vieux roi dont la gloire s'était obscurcie, la France aspirait à voir luire, sous un jeune prince, l'aube d'un jour nouveau.

Quel avait été cependant le résultat d'une si longue préparation? Jusqu'à quel point les projets de gouvernement du duc de Bourgogne étaient-ils, dans son propre esprit, mûris et précisés. C'est une question à laquelle il est assez difficile de répondre avec certitude. La seule chose qu'on sache c'est qu'il s'enfermait pour travailler, qu'il écrivait beaucoup, et que de nombreux papiers furent, après sa mort, trouvés dans son bureau et sa cassette. On sait également que ces papiers furent brûlés par le Roi. Nous raconterons plus tard la scène. Mais on sait également que la destruction ne fut pas complète. Lorsqu'en 1782 l'abbé Proyart, qui avait déjà écrit la *Vie du Dauphin père du Roi*, entreprit d'écrire cette vie du duc de Bourgogne à laquelle nous avons fait de si fréquents emprunts, l'abbé Soldini, confesseur de Louis XVI, lui communiqua un grand nombre de papiers provenant de la succession de la dauphine Marie-Josèphe de Saxe[1], mère de Louis XVI. Parmi

1. Marie-Josèphe de Saxe, cinquième fille de Frédéric-Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne et de Marie-

ces papiers, et confondus avec ceux du dauphin, père de Louis XVI, au point qu'on avait cru d'abord qu'ils provenaient de lui, se trouvaient un certain nombre d'écrits dont le duc de Bourgogne était l'auteur. Proyart s'en servit pour composer sa *Vie du Dauphin père de Louis XV* dont il allongea le titre par cette phrase : *écrite sur les mémoires de la Cour et enrichie des écrits du même prince.* Ces écrits, publiés par Proyart, et qui occupent, dans ses deux petits volumes, un grand nombre de pages, sont les seuls documents où l'on soit en droit de chercher la pensée authentique du duc de Bourgogne. Mais Proyart a-t-il publié tous les papiers qui lui ont été confiés? Le contraire est très vraisemblable. Ainsi que le fait observer judicieusement M. Paul Mesnard, « il est infiniment probable que Proyart n'eut pas les coudées franches ». Sans doute, au commencement du règne de Louis XVI, la liberté des publications était devenue plus grande, et la censure préalable, à laquelle tous les ouvrages étaient soumis, s'exerçait avec plus d'indulgence que par le passé. Louis XVI avait permis, en 1774, la publication de l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté* et c'était déjà de sa part une

Josèphe d'Autriche, née à Dresde le 4 novembre 1731, morte à Versailles le 13 mars 1767.

grande concession, mais peut-être considéra-t-il comme imprudent de donner un consentement formel à l'apparition d'un ouvrage où serait attribué à un prince, dont la mémoire était demeurée populaire, tout un plan de réformes que lui-même n'était pas disposé à accorder. Ce consentement aurait paru une approbation tacite qui l'aurait engagé malgré lui. De là vient, sans doute, comme le fait encore observer M. Mesnard « qu'une conclusion pratique manque presque toujours aux maximes, aux principes cités par Proyart[1] ». Ce qui nous a été conservé du duc de Bourgogne présente bien plutôt le caractère de considérations générales, religieuses ou politiques, que de projets arrêtés. Quelle sanction le duc de Bourgogne aurait-il donnée à ces considérations dans la pratique? Sur quels points ses résolutions étaient-elles irrévocablement prises? Là où il y avait désaccord entre ses deux mystérieux conseillers, Saint-Simon et Fénelon, de quel côté penchait-il? C'est ce qu'il serait téméraire de prétendre dire avec certitude. Aussi, sans nous hasarder à des assertions sans fondement, essayerons-nous plutôt de montrer comment, au point de vue moral, il comprenait son métier de roi,

1. *Les Projets de gouvernement du duc de Bourgogne*, Introduction, p. LXXIII.

et à quelles conséquences sa conception du rôle et des devoirs de la royauté l'aurait conduit, sans entrer, sur les questions secondaires d'administration, dans des détails que Proyart nous fournit avec abondance, tandis que, soit prudence, soit défaut d'information, il demeure muet sur des questions plus hautes.

Si nous avons bien fait connaître et comprendre le caractère du duc de Bourgogne, on ne s'étonnera pas que nous disions que le trait dominant chez lui était la conscience. Fénelon connaissait bien son royal élève lorsqu'il rédigeait, à son intention, l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*, car la conscience était le principal levier par lequel on pouvait agir sur cette âme. Il était consciencieux jusqu'au scrupule, et l'exagération d'une très noble vertu lui avait souvent donné des apparences de faiblesse et d'indécision. Mais à mesure qu'il avançait en âge, il prenait de la fermeté. Les petitesses disparaissaient et la grande idée du devoir, dominant toutes les autres, devenait la maîtresse de sa vie. Loin que la perspective du pouvoir immense et presque sans bornes, dont il serait prochainement revêtu, causât chez lui, comme il eût été naturel chez un être jeune et tenu longtemps dans la dépendance, une sorte d'enivrement,

il envisageait au contraire cette perspective avec des sentiments d'appréhension et presque d'effroi. La pensée des soucis, des devoirs, des responsabilités de la royauté l'entretenait dans un état de tremblement; il était hanté de cette préoccupation au point que, de temps à autre, il ne pouvait retenir l'expression de ses anxiétés et qu'elle éclatait au dehors. Saint-Simon raconte à ce propos une scène curieuse.

C'était, par un mélancolique hasard, quinze jours avant la mort du jeune prince; un certain nombre de seigneurs et de dames de la Cour étaient rassemblés dans un des salons de Marly. La conversation était fort gaie. On y faisait des contes sur ces galopins de cuisine qui, par la belle saison « passoient leurs nuits sur les degrés du palais de Versailles, souvent à découvert et ne s'en portoient pas plus mal ». On riait de leurs aventures, et le duc de Bourgogne riait, comme les autres, lorsque peu à peu, élevant le sujet, il dit « que ces petits garçons étoient heureux en ceci qu'ils n'avoient point de soins ni comptes à rendre, qu'encore qu'il y eût assurément des gens plus heureux les uns que les autres, cependant il sembloit que Dieu dispensât les peines et les satisfactions, de façon à se balancer partout »; puis, s'animant peu à peu : « Par exemple, reprit-il avec plus de voix et

de feu, un roi, avec tout son éclat extérieur, n'a-t-il pas ses peines? Il est le plus à plaindre de ses sujets, s'il fait ou s'il ne fait pas son devoir. Croit-il que tout ce faste, cette autorité, cette grandeur soit faite pour lui? C'est l'homme de l'État, le serviteur de ses peuples, celui qui n'est préposé que pour les gouverner et les rendre heureux. Ce n'est que pour cette fin et pour y administrer justement tout, sans retour pour soy, que cette autorité et cet éclat extérieur luy est donné, et le plaisir attaché à son état n'est qu'en dédommagement de son travail, de son application, de ses veilles, car il doit tout son temps et tout son repos. Il n'est fait que pour cela et en rendra compte; c'est son travail, comme à ces galopins de coucher sur la dure et à découvert, ce qui n'est pas si pénible à eux qui y sont nés et nourris et ne connoissent autre chose, qu'à un Roy, qui couche à son aise, les fatigues du corps et d'esprit auxquelles il se doit livrer sans cesse et sans relâche. » « Je ferois tort, » continue Saint-Simon, aux sentiments et à l'éloquence naturelle de ce prince, si j'entreprenois de la rendre en cette occasion; mais chacun se regardoit avec stupeur et délectation de ce qu'il osoit en tant dire et qu'il en sçavoit tant sentir. On y estoit pénétré d'un air de vérité, et, pour la dire entière il s'engoua, si j'ose

ainsy parler, s'anima; ses yeux, plus perçants que de coutume, décochoient ses sentiments qu'il exprimoit avec une énergie flamboyante; en un mot la surprise d'en tant entendre en public fut extresme, mais chacun en fut si vivement pénétré que les larmes estoient touttes prestes à couler[1]. »

Nous trouvons l'expression de ces mêmes nobles sentiments dans ce fragment sur les devoirs des rois qui a été retrouvé dans la cassette du duc de Bourgogne et publié par Proyart[2] : « De tous les hommes qui composent une nation, le plus à plaindre, et celui qu'on plaint le moins, c'est le Souverain. Il a toutes les incommodités de la grandeur, sans pouvoir presque en goûter aucun des agréments. Il est, au milieu de ses sujets, celui qui a le moins de liberté, le moins de tranquillité, le moins de ces moments où il puisse se reposer dans une joie douce et pure. Les gens de guerre ont des quartiers d'hiver, les magistrats des vacances, tous les hommes de cabinet des moments de repos. Il n'y en a jamais, il ne sauroit y en avoir pour un Roi. S'il passe d'une maison à une autre, ses affaires l'y suivent. Qu'il reste un jour dans l'inaction, il faut qu'il soit accablé le jour suivant, ou bien tout

1. *Écrits inédits de Saint-Simon*, t. II. *Mélanges*, t. I, p. 420.
2. Proyart, t. II, p. 46.

languit. Toute sa vie se passe dans un tourbillon d'affaires : elle n'est qu'un cercle de représentations gênantes, de soins inquiétants, de travaux pénibles, de sollicitudes accablantes. Souvent il voit échouer ses projets les mieux concertés. Ce qu'il avoit disposé pour le bien tourne à mal, et les plus fâcheux revers lui viennent de l'endroit même d'où il se promettoit les succès les plus flatteurs. Le peuple, touché du mal qu'il souffre, ignore les mesures que le Souverain avoit prises pour le prévenir et les soins qu'il se donne pour y mettre fin. Il dispose des grands emplois et des places importantes? Il veut pourvoir le mérite; il est trompé. Il se proposoit de faire un heureux; il a fait dix mécontents et un ingrat. Le Souverain a des palais et des richesses, mais des palais qu'il ne connoît pas, et des richesses, dont il ne jouit pas. Il est, par la nécessité de sa condition, ce que saint Paul veut que le chrétien soit par vertu; il a tout et ne possède rien. Il est, à proprement parler, moins riche que le moindre de ses sujets, parce que tous les besoins de l'État sont ses besoins et qu'ils surpassent toujours sa fortune. Un père de famille n'est jamais riche quand ses revenus ne suffisent point pour la subsistance de ses enfants. Un Roi père est vraiment indigent de toute l'indigence de ses sujets. »

Ce n'était pas seulement au point de vue de sa quiétude personnelle et du lourd fardeau des occupations dont le poids tomberait sur lui, que le duc de Bourgogne semblait appréhender bien plutôt que désirer le pouvoir. C'était surtout au point de vue de sa responsabilité morale et du compte qu'il serait un jour appelé à rendre à Dieu de l'exercice qu'il aurait fait de ce pouvoir : « Que l'on considère, dit-il dans un de ses écrits, le Souverain dans l'ordre spirituel. A quels dangers son salut n'est-il pas exposé? Il répond tout à la fois et du mal qui se fait dans son royaume et du bien qui ne se fait pas[1]. » Et ailleurs : « Celui qui est venu dans la bassesse de la nature humaine pour mon salut, viendra dans l'éclat de la majesté divine pour me juger. Comme sauveur, il veut maintenant me procurer une éternité de bonheur, mais comme juge, ne me condamnera-t-il pas un jour à un malheur éternel? La qualité de prince, sans celle d'homme de bien, ne serviroit qu'à me rendre plus condamnable à son tribunal, car plus on a reçu de faveurs de sa main, plus le compte qu'il en demandera sera grand. Je dois donc beaucoup plus travailler à vivre en chrétien qu'en prince. Je ne dois me servir de la

1. Proyart, t. II, p. 48.

grandeur attachée à mon rang que pour m'élever à une plus sublime vertu, en m'humiliant sous la main toute-puissante de Dieu et en faisant aux autres tout le bien qu'ils peuvent attendre de moi[1]. »

Le duc de Bourgogne traduisait le sentiment de ses devoirs vis-à-vis de ceux sur qui il était appelé à régner par cette maxime qu'il répétait souvent, et qui faisait l'admiration de Saint-Simon : qu'un roi est fait pour les sujets et non les sujets pour lui : « mot de Père de la patrie, ajoute Saint-Simon, qui, hors de son règne que Dieu n'a pas permis, seroit un affreux blasphème ». Saint-Simon ignorait sans doute qu'Henri IV avait dit à peu près la même chose lorsqu'il écrivait « que les rois n'étant pas nés pour eux, mais pour les États et les peuples sur lesquels ils sont constitués, ne doivent jamais aspirer à d'autre tranquillité que celle du tombeau et qu'il faut qu'ils meurent en l'action ». Le duc de Bourgogne est mort avant l'action, mais il s'y préparait. Il se préoccupait d'exercer son pouvoir avec justice et dans l'intérêt de son peuple; malheureusement nous ne savons par aucun document émané directement de lui quelles limites il entendait de lui-même imposer à ce pouvoir. Il était trop consciencieux

1. Proyart, t. II, p. 335.

pour ne pas sentir que l'écueil du pouvoir royal est ce qu'il appelle lui-même quelque part « la tyrannie », et trop bon théologien, trop pénétré des principes de Bossuet dont il avait lu la *Politique tirée de l'Écriture sainte*[1], pour ne pas savoir que le pouvoir absolu, revendiqué par Bossuet pour les rois, n'est pas la même chose que le pouvoir arbitraire; nous ajouterons même, trop bon élève de Fénelon pour ne pas partager les idées de son maître sur les dangers du despotisme. Chevreuse lui avait certainement communiqué une lettre où Fénelon s'exprime en ces termes : « Pendant que le despotisme est dans l'abondance, il agit avec plus de promptitude et d'efficacité qu'aucun gouvernement modéré, mais quand il tombe dans l'épuisement, sans crédit, il tombe tout à coup sans ressource. Il n'agissait que par pure autorité. Le ressort manque... Quand le despotisme est notoirement obéré et banqueroutier, comment voulez-vous que les âmes

1. *La politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte* avait paru en 1709. L'abbé Ledieu dit à ce propos dans son *Journal* : « Je l'ai trouvé (l'abbé Bossuet) ayant eu quelques accès de fièvre, de s'être trop échauffé à son voyage de Versailles, samedi dernier, 7 septembre, où il a fait ses présents de la *Politique* au Roi, aux princes et à toute la cour, et a été très bien reçu partout, avec éloges de feu M. Bossuet, évêque de Meaux, son auteur, et de la part même du Roi, toujours honnête, et de la part de M. le duc de Bourgogne, disant qu'il connaissait l'ouvrage, et que les princes le devaient lire une fois par an. » (*Journal de Ledieu*, t. IV, p. 251.)

vénales qu'il a engraissées du sang du peuple se ruinent pour le soutenir? » Enfin le duc de Bourgogne était trop humble et trop méfiant de sa propre nature pour ne pas reconnaître que les rois sont sujets aux faiblesses et à l'erreur. Mais, encore une fois, dans quelles institutions entendait-il chercher une garantie contre la tyrannie, le despotisme ou l'erreur? Proyart ne nous apprend rien à ce sujet. Il nous dit bien qu'aux yeux du duc de Bourgogne, « après le secours du ciel, rien n'étoit plus nécessaire à un roi qu'un ami fidèle... un ami généreux et sincère, un ami bien éprouvé qui soit autorisé et même obligé sur la foi de l'amitié de l'avertir quand il s'écarte de ses devoirs et que le mal se fait en son nom, soit qu'il y ait part ou qu'il l'ignore[1]. Et comme un ami fidèle est lui-même sujet à erreur et peut ne pas être au courant de tout, le Dauphin vouloit encore qu'un roi cherchât la vérité dans le commerce des personnes qui peuvent l'en instruire, et qu'il l'accueille de quelque manière qu'elle lui soit présentée, lors même que ce ne seroit pas avec ces ménagements que souhaiteroit l'amour-propre ». Mais un ami fidèle n'est pas une institution, et comme, immédiatement après avoir rapporté ces

1. Proyart, t. II, pp. 52-53.

réflexions, Proyast nous parle de l'importance que le duc de Bourgogne attachait au choix des ministres, on pourrait croire qu'il ne voyait de garantie contre les entraînements ou les erreurs des rois que dans le choix judicieux de leurs serviteurs. Ce serait une erreur, et s'il y a lieu de regretter que la destruction des papiers du duc de Bourgogne par Louis XIV, ou leur publication incomplète par Proyart ne permette de rien affirmer à ce sujet, on peut cependant sur ce point s'en rapporter au témoignage de Saint-Simon, qui, s'il est suspect quand il attribue au duc de Bourgogne la paternité de tous les projets enfantés par lui-même, peut être tenu pour sincère lorsqu'il dit formellement que le duc de Bourgogne était « ami des États généraux[1] ».

Dès cette époque les réformateurs considéraient en effet la convocation des États généraux comme un remède aux difficultés de toute nature au milieu desquelles le pays se débattait. C'était assurément aux États généraux que Fénelon pensait, lorsqu'il adjurait Louis XIV « de se ressouvenir de la vraie forme du royaume et de tempérer le despotisme, cause de tous nos maux[2] ». Mais si le duc de Bour-

1. *Écrits inédits de Saint-Simon*, t. III. *Mélanges*, t. II, p. 419.
2. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 323.

gogne était véritablement ami des États généraux, et s'il lui avait fallu un jour témoigner de cette *amitié* dans la pratique, il aurait pu se trouver fort embarrassé lorsqu'il lui aurait fallu faire un choix entre la conception fort différente du rôle que ses deux conseillers éventuels, Saint-Simon et Fénelon, entendaient leur attribuer. Aux yeux de Saint-Simon c'était surtout « un grand nom qui séduit quelques personnes, un leurre auquel on peut prendre la nation et une multitude ignorante qui croit les États généraux revêtus d'un grand pouvoir tandis que le moindre nombre est instruit qu'ils n'ont aucun pouvoir par leur nature[1] ». Aussi fait-il honneur au duc de Bourgogne d'avoir toujours pensé « que ce corps ne peut être qu'un corps de plaignans, de remontrans, et, quand il plaît au Roi de le lui permettre, de proposans[2] ». S'il reconnaît, dans ses *Projets* la nécessité de les convoquer aussitôt après la mort du Roi, c'est tout à fait exceptionnellement et pour leur faire jouer un rôle assez odieux : celui de déclarer le nouveau roi libre de tous les engagements financiers pris par son prédécesseur, et de leur faire endosser la responsabilité de la banqueroute. Mais il n'admettait pas que

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1856, t. VII, p. 220.
2. *Ibid.*, t. X, p. 111.

les États généraux pussent devenir un ressort habituel de gouvernement.

Tout autre est l'importance que, dans les *Tables de Chaulnes*, Fénelon accorde aux États généraux. A la vérité, il ne les assemble que tous les trois ans et il ne leur attribue pas le pouvoir législatif, mais il leur reconnaît le droit de délibérer « sur les fonds à lever par rapport aux charges extraordinaires » et aussi, celui d'étendre « par voie de représentations » leurs délibérations « sur toutes les matières de justice, de police, de finance, de guerre, d'alliances et négociations, de paix, d'agriculture, de commerce[1] ». Et comme il leur reconnaît également le droit de continuer leurs délibérations aussi longtemps qu'ils le jugeront nécessaire, il n'est pas douteux qu'investis d'attributions aussi étendues, les États généraux ne fussent devenus une institution permanente.

Le duc de Bourgogne aurait-il été aussi loin? Nous en doutons. Proyart nous apprend en effet qu'à ses yeux ce n'était point dans une assemblée de sages qu'il fallait chercher la sagesse et qu'il valait mieux consulter les particuliers que l'assemblée. « Je ne connois rien, disait-il, de plus ignorant

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, t. VII, p. 233.

qu'une assemblée de savants, ni de moins clairvoyant qu'une assemblée de sages », et il s'appuie sur la division des opinions qui se produit souvent dans les assemblées pour dire que « celui qui n'étoit que dans l'obscurité avant de consulter, se trouve dans les plus épaisses ténèbres, après l'avoir fait[1] ». Professant sur les assemblées cette opinion un peu dédaigneuse il n'est pas probable qu'il eût pris son parti, comme le lui aurait proposé Fénelon, d'associer les États généraux à son administration, quoique Saint-Simon dise encore qu'il se serait servi de leur réunion, au moins comme moyen d'information et qu'il se serait plu « dans le sein de sa nation rassemblée ».

Il est en tout cas un point sur lequel le duc de Bourgogne se serait trouvé d'accord avec Fénelon, comme avec Saint-Simon ; c'était le rétablissement des États provinciaux. Il était frappé, comme chacun, de la paix et de la prospérité relatives qui régnaient dans les pays d'États, et il se proposait non seulement de maintenir ces institutions anciennes, là où elles existaient encore, mais de les rétablir là où elles avaient été abolies, et de supprimer les intendants, ces ancêtres de nos préfets,

1. Proyart, t. II, p. 67.

par qui les États provinciaux avaient été remplacés dans les pays dits de *Généralité*, en les remplaçant eux-mêmes par des *missi dominici*, renouvelés de Charlemagne. Comme les *Tables de Chaulnes* sont d'accord sur ces points avec les *Projets de gouvernement*, il n'y a aucun doute que cette importante réforme n'eût été mise en pratique par le duc de Bourgogne, et, par cette réforme, la face et la marche générale des choses auraient été singulièrement changées, car c'eût été la fin de cette centralisation excessive à laquelle la monarchie tendait depuis Richelieu, que Louis XIV a fortifiée, que le premier Empire a aggravée et aux procédés de laquelle la République ne paraît pas disposée à renoncer, bien au contraire, puisqu'elle ne pense qu'à étendre les pouvoirs et l'intervention de l'État.

Il n'est pas douteux non plus que la commune renommée avait raison lorsqu'elle lui attribuait le dessein de transférer à des conseils administratifs les pouvoirs considérables dont, peu à peu, les ministres s'étaient emparés sous Louis XIV. Sans doute il avait trop d'équité dans l'esprit pour adopter tous les griefs passionnés de Saint-Simon contre ces « marteaux de l'État », et depuis qu'il travaillait avec eux, et en particulier avec Desmaretz, il avait pu apprécier la valeur, et le véritable dévouement de quel-

ques-uns d'entre eux à la chose publique. Mais il avait aussi pu voir de près les inconvénients d'un système qui, dans chaque département, assurait au ministre une prépondérance sans borne et ne laissait arriver aux différents Conseils (sauf peut-être au Conseil d'En Haut) que des affaires toutes mâchées, où les décisions avaient été arrêtées par avance entre le ministre et le Roi. Le système des Conseils remplaçant les ministres que lui recommandaient chacun de leur côté Saint-Simon, Chevreuse, Fénelon avait été adopté par lui. Un projet, tout rédigé, fut trouvé dans sa cassette, et la déclaration royale qui au début de la Régence, établit les Conseils, faisait avec raison dire au jeune Roi : « Le plan en avoit déjà été tracé par notre très honoré père, dont nous aurons au moins la satisfaction de suivre les vues, si le Ciel nous a privé de l'avantage d'être formé par ses grands exemples. » Mais ce projet n'ayant malheureusement pas été conservé, nous ne savons pas comment il entendait la composition de ces Conseils. S'il eût adopté les plans de Saint-Simon, ces Conseils au nombre de sept auraient été — le Conseil du Commerce seul excepté — composés presque exclusivement de grands seigneurs, et toujours présidés par un duc et pair ou un maréchal de France. Le Conseil d'État en particulier, le premier de tous,

devait, d'après Saint-Simon, être composé du Roi et de cinq ministres, « dont aucun ne sera de robe ni de plume, et n'en aura jamais été, et qui seuls porteront le nom de ministres d'État, les autres ministres n'entrant que quand ils y seront appelés et n'y ayant point voix délibérative[1] ». Mais rien ne prouve que le duc de Bourgogne ait entendu donner à ces Conseils une composition aussi exclusivement aristocratique.

Sans doute il aimait fort la noblesse. Saint-Simon n'exagère rien lorsqu'il dit que le duc de Bourgogne « étoit touché jusqu'au plus profond du cœur de la ruine de la noblesse, des voies prises et toujours continuées pour l'y réduire, de l'abâtardissement que la misère et le mélange du sang par les continuelles mésalliances nécessaires pour avoir du pain avoient établi dans leur courage ». Comme Saint-Simon « il étoit indigné de voir cette noblesse française si célèbre, devenue un peuple presque de la même sorte que le peuple même, et seulement distinguée de lui en ce que le peuple a la liberté de tout travail, de tout négoce, des armes même, au lieu que la noblesse est devenue un autre peuple qui n'a d'autre choix qu'une mortelle et ruineuse oisiveté, qui, par

1. *Projets de gouvernement*, p. 61.

son inutilité à tout, la rend à charge et méprisée, ou d'aller à la guerre se faire tuer[1] ». Boulainvilliers, de son côté, était bien informé en lui prêtant « une distinction tendre et compatissante pour la noblesse[2] ». Le duc de Bourgogne avait en effet pitié de la condition pénible à laquelle un grand nombre de gentilshommes étaient réduits, et il avait raison. C'est une des erreurs les plus communément entretenues sur l'ancien régime de croire qu'une noblesse opulente se superposait à un peuple misérable. La vérité, c'est que si certaines familles nobles jouissaient d'une grande fortune, — et encore leurs affaires étaient-elles souvent très embarrassées, — un très grand nombre, surtout parmi celles qui appartenaient à la noblesse de province, connaissait la gêne, quelques-unes même la misère. Lorsque madame de Maintenon parlait sans cesse de la pauvre noblesse, elle en savait quelque chose, elle qui, laissée à la charge d'une tante avare, avait gardé les dindons dans son enfance, et dans les instructions qu'elle donnait de vive voix aux demoiselles de Saint-Cyr. qui appartenaient toutes, comme on sait, à cette pauvre noblesse, elle ne se faisait pas faute de leur répéter que la vie à laquelle elles devaient se préparer

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 109.
2. *État de la France*, Préface, p. I.

était une vie de privation[1]. Le duc de Bourgogne savait cela. Il savait qu'une des causes les plus fréquentes de la condition misérable où la noblesse se voyait réduite était son zèle à servir en temps de guerre. Il lui en gardait reconnaissance et la considérait comme le plus ferme soutien de l'État. Assurément il n'aurait pas pratiqué vis-à-vis d'elle ce système d'exclusion que Louis XIV avait érigé en doctrine lorsque, dans ses *Instructions au Dauphin* il expliquait les motifs qui l'avaient toujours déterminé à choisir ses ministres dans un état obscur en disant : « Il falloit faire connoître au public, par le rang même où je les prenois, que mon dessein n'étoit pas de partager avec eux mon autorité. Il m'importoit qu'ils ne conçussent pas eux-mêmes de plus hautes espérances que celles qu'il me plaisoit de leur donner, ce qui est difficile aux gens de grande naissance. » Le duc de Bourgogne aurait certainement appelé aux affaires des gens de grande naissance, Beauvilliers, Chevreuse, Saint-Simon. Mais, quoi qu'il fît la distinction entre ce que Saint-Simon appelle les grands seigneurs, les nobles et les simples gentilshommes, ce que lui-même appelait la

1. Dans un ouvrage que l'Académie française a couronné, M. Pierre de Vaissière a, sous ce titre : *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, très bien exposé la condition de la noblesse de province du XVI[e] au XVIII[e] siècle.

haute et la commune noblesse, cependant il ne bornait pas sa sollicitude à la haute noblesse, et il l'étendait à la commune qu'il voulait tirer de sa situation inférieure. Pour la relever il lui donnait, dit Proyart « une sorte de droit naturel aux distinctions honorables et aux emplois avantageux[1] ». Partant de l'idée que « l'origine de la noblesse est le mérite guerrier et qu'il est naturel de penser que les enfans des héros seront plus braves que les autres », il voulait que, dans l'armée, la plupart des grades leur fussent réservés, mais à ceux-là seulement qui avaient servi à l'armée, non point à ceux qui n'avaient servi qu'à la Cour, et il s'indignait que « les courtisans toujours empressés de demander, et à toute heure à portée de le faire, n'eussent pas honte de solliciter pour un homme qui n'avoit jamais été à la guerre un poste vacant par la mort d'un officier qui avoit été tué sur la brèche ».

De même il croyait bon que les principaux sièges de l'épiscopat fussent réservés à la noblesse. Sans doute « la sainteté de la vie, le zèle du salut des âmes et la science propre à diriger ce zèle » étaient les qualités essentielles à l'épiscopat, et celui qui ne les réunissait pas ne devait pas être promu à cette

1. Proyart, t. I, p. 375 et *passim*.

éminente dignité, fût-il d'une des premières maisons du royaume ; mais, « quand ces qualités se trouvent jointes à un nom distingué, le sujet, pensait-il, doit être préféré à celui qui réunissant les mêmes qualités seroit d'une naissance obscure, car il est certain que la religion a quelque chose de plus respectable aux yeux du vulgaire quand il la voit annoncée et pratiquée par un homme de naissance ».

La préférence accordée à la noblesse était donc chez le duc de Bourgogne un principe de gouvernement. Mais cette préférence n'allait pas jusqu'à l'exclusion de la roture contre laquelle on ne le sent animé d'aucune des passions dont déborde Saint-Simon. Bien au contraire, il reconnaît que « c'est servir l'Église que d'élever à l'épiscopat des ecclésiastiques d'un mérite reconnu et d'une éminente sainteté, lors même qu'ils seroient des roturiers, car les talents et la vertu peuvent tenir lieu de la plus haute naissance ». De même il estimait qu'il était bon que, dans tous les régiments, il y eût au moins un officier de fortune qui eût commencé par être soldat. « Ce seroit, disait-il, un encouragement toujours parlant, tant pour le soldat que pour l'officier même qui doit avoir à cœur que le soldat ne lui soit point préféré. » Il aimait à rappeler que sur un rapport avantageux que lui avait adressé Vendôme, il

avait fait capitaine un simple sergent du régiment de Navarre.

Il faut ajouter que la noblesse aurait trouvé en lui un surveillant sévère et vigilant. Il annonçait l'intention de prendre de grandes mesures contre les exactions dont certains seigneurs se rendaient coupables, par eux-mêmes et plus souvent par leurs intendants, aux dépens des paysans. Il voulait que certains droits, certaines redevances abusivement créés par eux fussent abolis, et il aurait certainement cherché avec Fénelon le moyen de mettre en pratique ce bref article des *Tables de Chaulnes* : punir les seigneurs violents.

Dans son désir de favoriser la noblesse, le duc de Bourgogne aurait-il été plus loin? Lui aurait-il assigné un rôle politique? Après avoir rétabli les ducs et pairs, comme il l'aurait fait incontestablement, dans ces dignités honorifiques dont la perte désolait Saint-Simon et dont la restitution paraissait à leur infatigable champion, la plus urgente et la importante de toutes les réformes qui marqueraient les débuts du nouveau règne, les aurait-il constitués en corps politique? Aurait-il rétabli, sous une forme ou sous une autre, ces *placita* d'autrefois qui n'étaient composés que du Roi et de ses grands vassaux, où « se décidoient, dit Saint-Simon, la paix et

la guerre, et où les pairs avoient la puissance législative et constitutive pour les grandes sanctions de l'État ». Cela est possible, mais nullement certain. Henri Martin nous paraît avoir été beaucoup trop loin lorsqu'il dit que le duc de Bourgogne se proposait de créer une monarchie aristocratique consultative et « de constituer en France ce qui n'y avait jamais été, une aristocratie gouvernante[1] ». Que ce fût la tendance de son esprit et que la noblesse n'eût exercé sous son règne une beaucoup plus grande influence que sous le précédent, on n'en saurait disconvenir; mais il s'en faut que ces décisions sur ce point fussent aussi arrêtées que le dit Henri Martin. Pour être fidèles à la ligne que nous nous sommes tracée de ne demander ses projets qu'au duc de Bourgogne lui-même et point à un autre, nous sommes obligés de laisser dans le doute la question de savoir quelle part de pouvoir politique il aurait attribué à la noblesse.

1. *Histoire de France*, t. XIV, p. 558.

IV

LA POLITIQUE FINANCIÈRE

Si le duc de Bourgogne aimait la noblesse, c'est une justice à lui rendre qu'il aimait aussi le peuple, et l'expression de *tendresse compatissante* dont se servait Boulainvilliers s'applique ici davantage encore. Il avait, en effet, la préoccupation constante, poussée parfois jusqu'à l'obsession, de la misère publique qui avait pris depuis quelques années, et surtout depuis l'hiver de 1709 et depuis les malheurs de la dernière guerre, des proportions inquiétantes pour l'avenir du royaume. Cette préoccupation ne lui inspirait pas seulement une charité ardente dont nous avons raconté les traits[1], qui le poussait à distribuer en aumônes la presque totalité de la pension qu'il recevait du Roi et à se dépouiller pour les pauvres. Elle le portait à s'en-

1. T. IV, chap. I.

quérir des causes de cette misère dont il croyait, non sans raison, découvrir l'explication principale dans la mauvaise administration des finances publiques.

C'était cependant avec une sorte de répugnance qu'il s'occupait des matières financières. Bien qu'il eût le droit d'assister aux séances de tous les Conseils, il n'avait jamais voulu assister à celles du Conseil des Finances, présidé par Beauvilliers, et il fallut un ordre formel du Roi pour qu'il y vînt siéger après la mort de Monseigneur. Mais, depuis longtemps, il s'instruisait de ces matières. Nous voyons que, dans le questionnaire adressé par lui aux intendants, il sollicite de leur part les informations les plus minutieuses sur la façon dont les différents impôts, taille, capitation, gabelle, et bien d'autres encore, étaient établis et perçus. Leurs réponses ne lui avaient pas laissé ignorer quels effroyables abus s'étaient établis peu à peu dans l'assiette et le mode de recouvrement des impôts. Cette enquête avait fait naître chez lui des sentiments de violente indignation contre tous ceux qui étaient chargés de ce service, de quelque nom qu'ils s'appelassent : fermiers généraux, traitants, financiers, partisans, maltôtiers, qu'il voyait seuls s'enrichir au milieu de la ruine publique et qu'il accusait de se rendre coupables d'exactions dans la

levée des impôts, dont l'impopularité retombait sur le Roi. L'animadversion qu'il ressentait contre eux éclata en public dans une circonstance curieuse et qui vaut la peine d'être rapportée.

C'était en 1710. A bout de ressources pour soutenir la guerre et faire face à la dépense des armées, Desmaretz, contrôleur général, avait proposé à Louis XIV de superposer à tous les impôts déjà existants un impôt en exécution duquel aurait été prélevé, au profit de l'État, le dixième des revenus de toute espèce, à quelque classe qu'appartinssent les bénéficiaires de ces revenus. Louis XIV, après quelques hésitations de conscience apaisées par une consultation de la Sorbonne que lui procura le père Le Tellier, avait adopté ce projet et l'avait fait sanctionner, sans le laisser discuter, par le Conseil des Finances. On sait avec quelle violence Saint-Simon s'élève contre cette rigoureuse application de l'impôt sur le revenu en France, et en quels termes il décrit le désespoir d'une foule de gens « forcés à révéler eux-mêmes le secret de leur famille, la turpitude d'un si grand nombre, la combustion des familles par ces cruelles manifestations et cette lampe portée sur leurs parties les plus honteuses », comment il explique aussi que l'impôt fut loin de produire ce qu'on en attendait, et « que si

tout homme, sans aucun excepté, se vit en proie aux exacteurs, réduit à supputer et discuter avec eux son propre patrimoine, les seuls financiers s'en sauvèrent par leurs portefeuilles inconnus [1] ». Mais il n'était pas seul à éprouver ces sentiments. Quelques jours après l'adoption de cet impôt par le Conseil des Finances, la duchesse de Bourgogne avait réuni à dîner quelques-unes de ses dames dans ce réduit de la Ménagerie dans l'intimité duquel elle se plaisait. Au sortir de table, la conversation tomba sur cet impôt qui faisait l'objet des préoccupations générales. Le duc de Bourgogne prit feu aussitôt. Il s'emporta contre cette invention ainsi que contre toutes les autres avec tant de véhémence que, dit Saint-Simon, « le feu et les malédictions lui sortoient des yeux et de la bouche... Il dit, comme par manière d'excuse, qu'il falloit bien qu'enfin il se laissast la liberté d'en parler là où il étoit en particulier, parce qu'il en crevoit depuis longtemps et qu'une plus longue retenue à la fin lui feroit mal à la santé, tant il estoit plein et outré

1. M. Stourm, dans son savant ouvrage sur *les Finances de l'ancien régime et de la révolution* dit au contraire « que cet impôt, payé avec patriotisme dans un moment où la France était à toute extrémité, devint une ressource fructueuse ». Il y a là un point d'histoire financière qu'il est intéressant d'étudier. — Voir sur ce point une solide étude intitulée : *l'Impôt du dixième* par M. Hongues Fourcade.

de ces tyrannies; et puis, tombant sur les partisans, sur leur luxe, sur leurs inventions, sur la manière inique dont les imposts se levoient, pour multiplier les frais et les levées, sans qu'il en revînt presque rien au Roy, sur la misère de tous les ordres de l'Estat, il conclut presque avec larmes qu'un royaume ainsi en proie à toutte injustice ne pouvoit prospérer ny attirer la bénédiction de Dieu[1] ».

La colère que le duc de Bourgogne témoignait contre les partisans et qui le faisait, à l'étonnement de Saint-Simon, se départir vis-à-vis d'eux de la mesure et de la charité qu'il s'appliquait d'ordinaire à garder dans ses propos, tenait à ce qu'il les rendait responsables de la dureté avec laquelle les impôts étaient perçus. Il n'avait pas tort, car le déplorable système des fermes, c'est-à-dire du droit concédé soit à certains particuliers, soit à certaines associations, de percevoir au nom du Roi les impôts dont une partie seulement allait au Trésor, le surplus étant retenu pour frais de perception ou constituant le bénéfice des fermiers, poussait ces derniers à des actes d'inhumanité qui allaient jusqu'à l'exaction, et qui, dans sa compassion pour le peuple, excitaient avec raison l'indignation du duc

1. *Écrits inédits de Saint-Simon*, t. II. *Mélanges*, t. I, p. 481.

de Bourgogne. « L'intention du souverain qui est le père commun de ses sujets n'est point, disait-il, et ne sauroit être que le dernier d'entre eux soit opprimé, et ceux qui sont chargés des répartitions ne seront jamais désavoués pour lui avoir prêté des sentiments de compassion pour les malheureux. » « Emprisonner, disait-il encore, pour une modique somme un misérable, réduit à ne pouvoir la payer parce qu'il aura essuyé une longue maladie, ou parce qu'il sera chargé d'élever un troupeau d'enfants qui mangent du pain sans en gagner, c'est une cruauté que personne n'est autorisé à exercer au nom du Roi[1]. » Aussi se prononce-t-il nettement pour que les grêles, les inondations, les incendies, la mortalité des animaux donnent lieu à des modérations ou à des exemptions de subsides. Mais ces considérations d'humanité n'étaient pas seules à l'émouvoir. Il se préoccupait aussi d'assurer une plus juste répartition des charges publiques, et s'il ne faut point s'attendre à trouver chez lui des vues hardies par lesquelles il aurait devancé son temps, il est juste de reconnaître qu'il préparait sur ce point des réformes qui auraient été tout au moins équitables et judicieuses.

1. Proyart, t. II, p. 6.

C'est une assertion qu'on s'en va souvent répétant avec légèreté que, sous l'ancien régime, le peuple seul, c'est-à-dire les paysans et les artisans, payaient les impôts, la noblesse ainsi que le clergé en demeurant exempts. Sans parler des aides ou, comme nous dirions aujourd'hui, des impôts indirects qui pesaient d'un poids très lourd sur tout le monde, d'autres impositions, entre autres la capitation étaient payées par les seigneurs tout comme par les roturiers. L'impôt du dixième dont nous parlions tout à l'heure fut également payé par tous, et Saint-Simon se plaint à cette occasion de ce que « seigneurs et roturiers, nobles et gens d'Église, étoient déjà écrasés d'impôts ». Mais il est vrai que les nobles étaient exempts d'un impôt très lourd, la taille, que ce fût la taille personnelle qui correspondait à notre contribution mobilière, ou la taille réelle qui correspondait à peu près à notre contribution foncière. Cette inégalité originaire s'était aggravée encore par ce double abus qu'un certain nombre de faux nobles se prévalaient de titres auxquels ils n'avaient point droit pour faire exempter leurs terres, et ensuite qu'un certain nombre de vrais nobles qui avaient acheté des terres roturières les avaient fait exempter de la taille, ce qui, l'impôt étant levé dans chaque paroisse par répartition,

augmentait les charges des contribuables roturiers de la paroisse.

Le duc de Bourgogne se proposait de réprimer ce double abus. Il entendait qu'il fût fait, dans chaque généralité, un tableau précis des terres nobles qui ne seraient considérées comme telles que sur titres authentiques, et que ces terres, si elles passaient entre des mains roturières, ce qui arrivait fréquemment, devinssent sujettes à toutes les impositions, mais, par contre, que les terres roturières acquises par des nobles continuassent à payer la taille comme par le passé. « Le peuple, disait-il avec raison, y trouvera un soulagement réel, et la noblesse cet avantage que le Roi sera plus en état de lui faire sentir ses bienfaits pour les services qu'elle rend à l'État », avantage, soit dit en passant, un peu vague, et compensation que la noblesse aurait peut-être trouvée médiocre.

Une autre cause d'inégalité dans la perception de la taille était la « prodigieuse multitude des charges, tant dans la Maison du Roi que dans les villes du Royaume, qui, disait encore le duc de Bourgogne, sont un autre abyme qui absorbe le plus clair des revenus de l'État ». En effet, les terres appartenant aux propriétaires de ces charges jouissaient de l'exemption comme si elles eussent été des terres

nobles, et le duc de Bourgogne s'indignait de ce que de riches propriétaires acceptassent les charges les plus viles pour assurer l'exemption à leurs terres. « Le fardeau dont le riche se décharge ainsi, disait-il, retombe sur le pauvre[1]. » En attendant qu'il fût possible de couper le mal dans sa racine par le remboursement et la suppression de ces charges, le duc de Bourgogne proposait de limiter et de fixer, suivant l'importance de la charge, la quantité de terres que chaque officier pourrait soustraire aux impositions publiques, et il ne s'inquiétait pas des réclamations auxquelles cette limitation pourrait donner lieu, car on aurait été en droit de répondre aux réclamants « qu'on ne s'attendoit pas à ce que les propriétaires les plus opulents se rendissent acquéreurs des plus vils emplois, non pas pour les exercer, mais uniquement pour soustraire leurs immenses possessions aux charges publiques ».

Le duc de Bourgogne se rendait donc, on le voit, un compte très exact des injustices et des souffrances dont le principe, alors généralement admis, de l'inégalité devant l'impôt, faisait retomber le poids sur le peuple et en particulier sur les paysans. Pour porter remède à ces injustices et à ces souffrances,

1. Proyart, t. II, p. 14 et *passim*.

il se proposait d'adopter toute une série de mesures qui, assurément, n'auraient pas été sans efficacité. Aurait-il été plus loin? Instruit par l'expérience, contraint par la nécessité, se serait-il rallié à cette idée nouvelle de l'universalité de l'impôt « perçu sur les sujets de toute condition » que déjà certains esprits hardis mettaient en avant, ainsi Michel Levassor[1] dans ses *Lettres d'un gentilhomme français sur l'établissement d'une capitation générale en France* publiée à Liége, Boisguillebert dans le *Détail de la France* publié en 1695, enfin Vauban dans son fameux *Projet d'une Dîme royale* qui ne fut répandu, et d'une façon un peu clandestine, qu'en 1707, mais dont le manuscrit, dès la fin de 1699, avait été communiqué à Chamillart et par celui-ci, suivant toute vraisemblance, au Roi. Assurément il serait téméraire de l'affirmer. Cependant il est à remarquer que le duc de Bourgogne parlait avec sympathie de Vauban et ne paraît pas avoir été effrayé des hardiesses contenues dans la *Dîme royale :* « J'aime, disait-il, à entendre raisonner Vauban... Ses vues sur les impositions publiques me

1. Michel Levassor, né à Orléans, était entré dans la congrégation de l'Oratoire en 1697. Il passa en Angleterre où il embrassa la religion réformée. Il publia à Amsterdam de 1700 à 1711 une *Histoire générale* de l'Europe sous le règne de Louis XIII en dix volumes. Il mourut à Londres en 1718 âgé de soixante-dix ans.

paroissent offrir un nombre d'avantages réels. » Aussi ne semble-t-il pas éloigné d'adopter le principe d'un impôt unique qui aurait remplacé tous les autres, et s'il soulève des objections dont quelques-unes sont sensées, c'est au point de vue des difficultés de la perception, mais il n'en oppose aucune au principe de l'universalité de l'impôt, et il est d'accord avec Vauban pour chercher dans cette grande réforme de l'impôt unique le moyen « d'aller droit au bien réel du peuple qu'il faut soulager efficacement quand on le peut ». Vauban devait mourir en 1707, après être tombé en disgrâce et avoir frisé la Bastille. Nul doute que, s'il eût vécu et si le duc de Bourgogne eût régné, il n'eût été de ceux qui auraient été au moins consultés dès le début du règne. Quelle influence aurait-il exercée sur le duc de Bourgogne? Aurait-il balancé celle de Fénelon, qui dans les *Tables de Chaulnes*, ne s'occupe que du mode de perception des impôts mais n'en réforme pas l'assiette? C'est une question qu'il est vain de poser; la seule chose qu'on puisse dire, c'est que les vues hardies de Vauban n'auraient point trouvé chez le duc de Bourgogne une opposition de parti pris.

V

LA POLITIQUE RELIGIEUSE

Les questions de finance et d'administration ne sont pas tout dans la vie d'un pays. Il y a encore d'autres questions, qui parfois préoccupent et passionnent davantage encore l'opinion publique, ce sont les questions religieuses. Il en était ainsi sous Louis XIV, comme de nos jours. On sait à quelles difficultés et à quels troubles donnèrent lieu, sous son règne, les affaires du protestantisme d'un côté, celles du jansénisme de l'autre. Le duc de Bourgogne aurait trouvé ces difficultés dans l'héritage de Louis XIV. Il est donc nécessaire de rechercher quelle aurait été sa politique religieuse.

Nous n'avons point à revenir sur ce que nous avons déjà dit de son ardente piété. Ces sentiments n'avaient fait que se fortifier avec la vie, et, chez lui, allaient presque jusqu'au mysticisme. Souvent il en confiait l'expression au papier. On trouve, dans les

écrits laissés par lui, certains fragments qui sont d'une beauté véritable, et certaines prières, une entre autres « après la communion », qui seraient dignes de figurer dans un recueil d'édification. On y trouve également des considérations très hautes sur le secours dont la religion doit être pour les rois et sur les devoirs qu'elle leur impose. « Un certain amour naturel de l'ordre, disait-il, le désir de l'estime, la crainte du blâme et la nécessité de prévenir les grands désordres peuvent bien soutenir un roi dans certaines circonstances, et l'engager à remplir une partie de ses devoirs, mais, très certainement, il n'y a que la religion qui puisse le porter à en remplir la totalité et à les remplir constamment. Il faut à l'âme des motifs surnaturels pour la soutenir dans une vie de sacrifices les plus contrariants pour la nature. Mais quand un roi, attentif à l'œil de Dieu qui le surveille, se rappelle qu'il est le ministre de sa bonté pour les hommes, quand il pense que, par l'union qu'il peut et doit avoir avec Dieu, il devient sage de toute sa sagesse pour découvrir le bien et fort de toute sa puissance pour l'exécuter; quand il pense sans cesse, comme saint Louis, que les épines de sa couronne terrestre doivent se changer en roses dans le séjour du repos, alors son âme s'élève au-dessus de la nature et d'elle-même.

Rien n'est plus capable de le décourager : il ne pense qu'à faire du bien aux hommes et ne se lasse point de leur en faire. Il en fait aux bons parce qu'ils sont bons, et il en fait aux méchants pour les engager à devenir bons et pour imiter le Père céleste qui fait lever son soleil sur les uns et sur les autres[1]. »

Il était impossible qu'une foi aussi exaltée n'influât pas sur la conception qu'il se faisait des droits et des obligations de la royauté. Il tenait que c'est Dieu qui fait les rois et que l'autorité qu'ils exercent n'est point leur propre autorité, mais celle de Dieu. Et cela était vrai même dans les pays où la couronne était élective, car les peuples, dans l'élection d'un roi, ne font que désigner le ministre visible, non pas de leur autorité, mais de l'autorité de Dieu sur eux, comme feraient des enfants qui, n'ayant point de père naturel, en adopteraient un. L'autorité de ce père adoptif ne serait pas l'autorité de ces enfants, mais celle de Dieu même, « et elle ne seroit bien exercée qu'autant qu'elle le seroit au nom de Dieu, comme doit l'être l'autorité paternelle[1] ». « Sans doute, ajoute un peu naïvement Proyart après avoir cité ce passage, le philosophe de

1. Proyart, t. II, p. 50.

Genève n'eût pas fait paraître son *Contrat social*, s'il eût vu cette réfutation [1]. »

Partant de cette idée, il tenait également que les rois sont tenus de faire plus pour la gloire de Dieu que le commun des hommes et d'exiger le respect de sa loi. Cette loi en France était l'Évangile, la loi la plus sacrée, puisque le Roi en jurait l'observance et le maintien à son sacre. Aussi le respect de cette loi devait-il être assuré par ceux à qui le Roi déléguait l'exercice de la justice. Il reconnaissait cependant qu'il n'est pas de la compétence du magistrat de rechercher ceux qui en négligent les devoirs dans le particulier ou même qui oseraient les mépriser; mais il approuvait les sages mesures que le Roi avait cru devoir prendre pour réformer dans ses États l'audace des blasphémateurs publics, des profanateurs des lieux saints, et des écrivains impies. A ses yeux, il n'était même pas nécessaire que le délit eût été commis dans le dessein de nuire pour être punissable, ou qu'il eût nui véritablement, Il suffisait qu'il eût été commis et qu'il fût nuisible de sa nature.

Animé de ces sentiments, on ne s'étonnera pas que le duc de Bourgogne approuvât sans réserve la

1. Proyart, t. II, p. 11.

ligne de conduite suivie par Louis XIV vis-à-vis des huguenots. Croyant travailler à sa gloire, Proyart a publié un long mémoire, trouvé dans la cassette de son héros, et qui est relatif à la révocation de l'Édit de Nantes. Non seulement le duc de Bourgogne donne en principe sa complète approbation à cette mesure, mais, soit qu'il fût mal informé, soit qu'il ne voulût pas convenir des choses, il ne craint pas de dire « que le succès répondit à la sagesse des moyens et que tout se passa au grand contentement de Sa Majesté, sans effusion de sang et sans désordre[1] ». Aussi s'élève-t-il avec vivacité contre l'idée de revenir sur cette mesure, et il énumère tous les dangers de ce retour à une politique de tolérance dont le moindre ne serait pas à ses yeux « d'imprimer à l'hérésie le sceau de la perpétuité en France ». On regrette de ne pas trouver dans ce mémoire quelque chose du sentiment qui faisait dire à Vauban : « Les rois sont bien maîtres des vies et des biens de leurs sujets, mais non de leurs opinions, parce que les sentiments intérieurs sont hors de leur puissance, et Dieu seul peut les diriger comme il lui plaît. » On y voudrait tout au moins un écho de l'indignation qui inspire à Saint-Simon cette admirable page du

1. Proyart, t. II, p. 107.

Parallèle des trois premiers rois Bourbons où il parle de ces millions de sacrilèges au milieu desquels le Roi nageait. C'est là ce qu'on est en droit de regretter, car il serait sévère de lui reprocher de ne pas s'être élevé à la conception d'une politique de tolérance religieuse qui n'était, pour lors, pratiquée dans aucun pays, pas plus dans les pays protestants que dans les pays catholiques. A ce point de vue, le duc de Bourgogne était bien de son temps, et, pour en revenir à la politique d'Henri IV ou pour devancer celle de la *Déclaration des droits de l'homme*, un peu méconnue aujourd'hui, il n'aurait pas fallu compter sur lui.

En revanche, le duc de Bourgogne ne paraît pas avoir été animé vis-à-vis des jansénistes de ces préventions passionnées qui animaient Louis XIV jusqu'à lui faire préférer, s'il faut en croire Saint-Simon, comme compagnon de son neveu, le duc d'Orléans, un athée à un janséniste. La réputation d'austérité des jansénistes, qui concordait avec ses propres sentiments, l'avait, on peut le croire, quelque peu disposé à l'indulgence en leur faveur. L'abbé Fleury, dans le portrait qu'il trace du duc de Bourgogne après sa mort, dit bien « qu'il avoit une extrême aversion de cette secte », mais il est obligé de convenir « qu'il étoit en garde contre les accusa-

tions vagues et les soupçons mal fondés[1] ». Les passions suscitées par cette affaire du jansénisme étaient alors si vives qu'il n'en avait pas fallu davantage pour donner naissance au bruit que le duc de Bourgogne était favorable au *parti*, comme on disait alors et, très habilement, les jansénistes contribuaient à accréditer ce bruit. On devine par sa correspondance avec son frère le roi d'Espagne, et même avec Fénelon, que le duc de Bourgogne est préoccupé de se défendre contre ce soupçon. « Vous sçavez bien que je suis bien éloigné d'être janséniste », écrivait-il à son frère Philippe V, auquel, dans une autre lettre, il expliquait avec précision et mesure la fameuse affaire du *cas de conscience* et du *silence respectueux*[2].

Dans sa correspondance avec Fénelon, il sent la nécessité d'être plus explicite encore : « Quant à l'article qui regarde les jansénistes, lui écrivait-il en 1708, j'espère par la grâce de Dieu, non pas telle qu'ils l'entendent, mais telle que la connoît l'Église catholique, que je ne tomberai jamais dans les pièges qu'ils voudront me dresser. Je connais le fond de leur doctrine. Je sais qu'elle est plus calviniste que catho-

1. Proyart, t. II, p. 305.
2. Archives d'Alcala. Le duc de Bourgogne à Philippe V. Lettres des 26 avril et 2 août 1705 communiquées par l'abbé Baudrillart.

lique : je sais qu'ils font profession d'une morale sévère et qu'ils attaquent fortement la relâchée, mais je sais en même temps qu'ils ne la pratiquent pas toujours[1]. »

Le bruit subsistait cependant, et, ce qui donna plus de consistance encore à ce bruit, ce fut l'attitude que prit le duc de Bourgogne, lorsque le Roi le chargea d'accommoder un différend retentissant entre le cardinal de Noailles, suspect et à bon droit de jansénisme, et les évêques de Luçon et de La Rochelle[2]. Il serait fastidieux d'entrer dans les détails de cette affaire, qui donna beaucoup de souci au duc de Bourgogne. Bornons-nous à dire que les ménagements dont le duc de Bourgogne usa vis-à-vis du cardinal de Noailles le rendirent suspect à Fénelon qui écrivait à Chevreuse : « Vous pouvez me mander

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 264.

2. Champflour, évêque de La Rochelle, et Lescure, évêque de Luçon, avaient fait afficher dans Paris un mandement par lequel ils condamnaient les *Réflexions sur le Nouveau Testament* du père Quesnel qui avaient été autrefois approuvées par le cardinal de Noailles, alors qu'il était évêque de Châlons. Le cardinal, blessé du procédé, répliqua assez maladroitement en renvoyant du séminaire de Saint-Sulpice deux neveux de ces évêques qui faisaient en Sorbonne leur cours de théologie. Les deux évêques, auxquels se joignit l'évêque de Gap, écrivirent au Roi pour se plaindre du cardinal. Le Roi, ennuyé du bruit que faisait l'affaire, chargea le duc de Bourgogne de chercher un accommodement entre le cardinal et les deux évêques. L'affaire était encore pendante quand le duc de Bourgogne mourut.

en quatre mots et en écriture chicaneuse en quelle disposition se trouve P. P. sur les jansénistes. Ils se vantent hautement de l'avoir gagné. Tirez-moi de cette inquiétude[1]. » Cette inquiétude même montre que, si le duc de Bourgogne ne donna jamais dans les erreurs de la doctrine janséniste, il témoigna au moins vis-à-vis des personnes, qu'il ne pouvait se défendre d'estimer, une modération et une mesure qui lui font honneur.

La piété sincère du duc de Bourgogne ne lui enlevait cependant point le sentiment très ferme de l'indépendance réciproque de ce qu'il appelait le Sacerdoce et l'Empire, nous dirions aujourd'hui : le pouvoir civil et l'Église. Le langage très net qu'il tenait à ce sujet montre qu'il ne se serait point laissé asservir, et qu'il aurait maintenu les traditions de la monarchie française. « On a, disait-il, flatté quelques papes d'une autorité imaginaire sur le temporel des souverains, mais le sauveur du monde a parlé assez clairement sur ce point quand il a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde », et : « Rendez » à César ce qui est à César. » Toutes les Écritures viennent à l'appui de ces maximes. Le Sacerdoce ne peut donc pas s'approprier un droit que son institu-

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 365.

teur ne lui a pas donné et que nul autre n'a pu lui donner », et il ajoutait : « Les ministres du Sacerdoce, pour ne pas déroger à la prééminence de leur rang, doivent se contenir dans les bornes de leur ministère, qui est tout spirituel. Lors donc qu'un ecclésiastique, oubliant ce principe, s'ingère dans le maniement des affaires civiles, on peut dire qu'il n'est plus du premier ordre de l'État. Il n'appartient pas non plus aux deux autres : c'est une espèce d'être monstrueux dans la société[1]. »

On voit par ce langage que le duc de Bourgogne, arrivé au trône, ne se serait point laissé dominer, comme nous dirions aujourd'hui, par des influences cléricales. Il n'était point aveugle aux maux qui travaillaient l'Église de France, ni aux abus qui s'y étaient introduits. Bien qu'il fût préoccupé, suivant une expression dont il se sert souvent, de ne point « porter la main à l'encensoir », il nourrissait des projets de réforme. Il s'élevait avec vivacité contre les évêques qui habitaient toujours Paris ou Versailles, jamais leurs diocèses, et il se proposait de remettre en vigueur les anciens règlements qui attribuaient aux pauvres tout le revenu des ecclésiastiques non résidents. Il s'élevait également contre

1. Proyart, t. I, p. 364.

l'inégale répartition des bénéfices qui introduisait « la cupidité jusque dans le sanctuaire », et laissait certains membres du clergé dans un état de misère indécent, tandis que les autres étaient dans l'opulence. Il rêvait de partager ceux de ces bénéfices dont le revenu excéderait un certain chiffre en plusieurs classes, en assignant à chacune un chiffre de revenu qui ne pourrait pas être dépassé, de façon à augmenter le chiffre des bénéfices en diminuant leur revenu, et à faire profiter de cette répartition un plus grand nombre d'ecclésiastiques, en veillant à ce qu'aucun ne pût posséder plus d'un bénéfice, « si ce bénéfice pouvoit le faire vivre ecclésiastiquement, c'est-à-dire dans la simplicité, sans luxe et sans faste ». C'eût été là, dans les mœurs du clergé de France, une réforme profonde qui lui aurait permis peut-être d'échapper un jour à la spoliation.

Si le duc de Bourgogne n'était pas tendre aux évêques non résidents, et aux bénéficiaires cupides, il faut dire que, préoccupé de contenir la licence des esprits, il l'était encore moins à ceux qu'il appelait : les savants. Proyart le loue d'avoir sur ce point « des idées fort opposées à l'esprit du siècle, mais qui n'en paraîtroient pas moins judicieuses aux hommes sensés ». Ces idées, cette idée plutôt, c'est

que « ce seroit une très mauvaise politique d'augmenter sans discrétion la classe des gens de lettres ». Sans doute, il faut des savants pour remplir les principaux emplois, mais le duc de Bourgogne craint « que des savants désœuvrés ne traitent des questions frivoles ou dangereuses et ne corrompent les hommes par leurs préjugés... et que dire de ceux qui n'ont pour but que d'anéantir la foi et d'autoriser la licence des mœurs[1] ? » La maxime : *non plus sapere quam oportet*, lui paraît aussi applicable à tous les corps de l'État qu'à chaque particulier, et il s'élève avec vivacité contre l'idée d'apprendre à un artisan, à un ouvrier, à un laboureur, autre chose que ce qui lui est nécessaire pour exceller dans son métier. Les leçons de Fénelon n'avaient pas réussi à faire du duc de Bourgogne un humaniste, et il n'étendait pas jusqu'à l'instruction sa sollicitude pour la condition populaire.

Cependant, il avait emprunté à son ancien précepteur ses préventions contre le luxe, dont le trop grand étalage, à la Cour de Louis XIV, l'avait évidemment choqué. Il n'est pas question, dans ses projets, de ces « lois somptuaires, comme chez les Romains », qui sont un des articles des *Tables de*

1. Proyart, t. II, p. 77.

Chaulnes, car il avait, sous certains rapports, l'esprit plus pratique que Fénelon; mais il parle souvent de la nécessité de réprimer le luxe, « qui est extrême dans toutes les conditions », de même qu'il se proposait de ramener et de maintenir une stricte économie dans les dépenses de la Cour. Il est certain que, sous son règne, la vie à Versailles, à Fontainebleau, à Marly, — si les Marly n'avaient pas été supprimés, — et, par un contre-coup inévitable, à Paris, aurait été fort différente de ce qu'elle avait été sous la jeunesse et même de ce qu'elle avait continué d'être sous la vieillesse de Louis XIV. Peut-être serait-elle devenue un peu morose. Peu de fêtes, car il ne voulait pas encourager les dépenses inutiles. Plus de comédies, car il se faisait depuis longtemps scrupule d'y assister. Il est bien possible que Paris même se fût vu, en partie du moins, privé par lui de ce divertissement qui était déjà le plaisir favori de la grande ville. On se souvient qu'à madame de Maintenon qui lui demandait si les spectacles seraient défendus par lui, il avait répondu : « Je pèserois le pour et le contre, et je m'en tiendrois au parti qui auroit le moins d'inconvénients », et c'eût été sans doute, ajoute le bon Proyart, « celui de laisser subsister le théâtre, en le réformant sur le modèle des pièces

composées pour Saint-Cyr[1] ». Paris condamné à perpétuité à *Esther*, à *Athalie*, peut-être même à *Jonathas* et autres pièces de Duché, c'eût été là un régime qu'il aurait été difficile de lui faire accepter, et le duc de Bourgogne y aurait trouvé plus de difficulté que ne le croyait Proyart.

L'influence de Fénelon sur le duc de Bourgogne se fait encore sentir dans un autre ordre d'idées. Fénelon détestait la guerre, au point de reprocher à Louis XIV les campagnes qui avaient assuré ses plus légitimes conquêtes et qui ont fait la France moderne. Dans ses *Dialogues*, dans *Télémaque*, dans les divers mémoires qu'il rédigeait, on sent éclater cette aversion. Il avait fini par la communiquer au duc de Bourgogne que nous avons vu, plus jeune de quelques années, si ardent à servir, si fier de commander. Mais les malheurs dont il avait été témoin, les souffrances qu'il avait vues de ses yeux, avaient abattu chez lui cette ardeur. « La guerre, disait-il, est un des plus funestes fléaux qui puisse affliger une nation; la plus heureuse est toujours funeste, et chaque bataille gagnée est une plaie pour l'État[2]. » Aussi n'y a-t-il de guerre juste, que celle qui est nécessaire; mais s'il est du devoir d'un prince de

1. Proyart, t. II, p. 178.
2. *Id.*, t. II, p. 422.

défendre ses États et de protéger ses sujets, le prince agresseur, et qui rend une guerre nécessaire, se charge d'un terrible compte devant le Père commun des hommes. Aussi n'est-ce point un déshonneur, mais une véritable gloire pour un prince, de désavouer, et même de réparer les injustices et les torts qui peuvent avoir été faits par ses sujets, en son nom ou autrement. Le duc de Bourgogne va même jusqu'à dire qu'il est glorieux de ne point poursuivre, par les armes, la réparation de torts qui ne portent pas un préjudice notable à la nation, car « on doit examiner les raisons qui peuvent donner le droit de faire couler le sang des peuples ».

Ceux qui trouveraient le duc de Bourgogne un peu trop *pacifiste* seront au moins d'accord avec lui, sur la manière dont la guerre doit être conduite. Rien n'est plus grand à ses yeux que d'offrir la paix à l'ennemi, au milieu des succès, dans des conditions qu'il puisse accepter. « Lors même que l'on a été heureux dans une guerre juste, il faut encore porter la justice et la modération dans les conditions que l'on impose à l'ennemi. Si elles sont trop humiliantes ou trop dures, le traité de paix ne subsistera que jusqu'à ce qu'il ait la force de recommencer la guerre. » Le sens élevé de la justice qui animait le duc de Bourgogne lui faisait affirmer des principes que le droit

des gens d'alors osait à peine émettre, et qui étaient singulièrement méconnus dans la pratique. « Il n'est pas permis, disait-il, de faire en pays ennemi tout le mal qu'on pourroit y faire. Faire la guerre à des paysans désarmés qui offrent de donner tout ce qu'ils ont, brûler leurs moissons, arracher leurs vignes, couper leurs arbres, incendier leurs cabanes, c'est une lâcheté et un brigandage qui laissent dans les cœurs un sentiment profond de haine que les pères transmettent à leurs enfants, et qui éternisent les antipathies nationales[1]. » Quand il écrivait ces lignes, le duc de Bourgogne pensait assurément avec regret aux excès commis par les armées françaises dans le Palatinat ou en Hollande. Par là il était en avance sur son temps, et de ces antipathies nationales que le souvenir des torts du passé entretient dans le cœur des peuples comme de ces traités dont les conditions trop dures ne sont point acceptées au fond de l'âme par les vaincus, la France a fait une trop récente et trop amère expérience pour qu'on ne doive pas rendre hommage aux sentiments que l'élévation de son esprit et la bonté de son cœur inspiraient à un aussi jeune prince, sentiments étrangers à un Louis XIV, à un Napoléon, et à d'autres encore, dont il serait permis de citer le nom.

1. Proyart, t. I, p. 428.

Nous croyons en avoir assez dit pour montrer que, si le duc de Bourgogne fût arrivé au trône, il n'aurait pas été, comme quelques auteurs se sont plu à l'imaginer, un prince dévot, uniquement occupé à faire son salut et à réprimer l'hérésie. Il aurait été au contraire un prince réformateur qui aurait apporté dans les méthodes d'administration et de gouvernement des modifications profondes. Sans doute on peut regretter que sur certains points il partageât les idées de son temps, et qu'en particulier il considérât, suivant son expression, comme *l'un des sept sacrements de la politique*, « le devoir d'étouffer dès sa naissance toute espèce de nouveauté en matière de religion » et de punir suivant toute la rigueur des lois les premiers coupables, pour éviter d'avoir à en punir par la suite une infinité d'autres. On peut prévoir qu'il aurait engagé sur ce point, avec l'esprit général du XVIIIe siècle, une lutte dont il ne serait pas sorti vainqueur. On peut regretter aussi que, des réformes qu'il projetait, quelques-unes ne fussent pas assez hardies et que d'autres puissent paraître un peu chimériques, comme le projet qu'il aurait formé, et encore cela n'est-il pas bien certain, d'investir exclusivement la noblesse de fonctions politiques. On peut douter que la noblesse française, qui trouvait en Saint-Simon lui-même un juge sévère, se fût

montrée à la hauteur de ces fonctions. De tout temps, elle avait largement payé sa dette à la patrie par le grand nombre des « tués à l'ennemi » dont peuvent s'enorgueillir toutes les familles dont elle se compose depuis les plus jusqu'aux moins illustres. Mais elle n'avait jamais compris qu'elle aurait dû faire de ses privilèges une des formes et une des garanties des libertés publiques. Elle avait, sous le long règne de Louis XIV, trop rapidement passé des révoltes de la Fronde à la courtisanerie de Versailles pour être apte à jouer ce rôle. Il est permis de le déplorer et d'autant plus qu'il est trop tard pour qu'elle puisse le reprendre, car si on peut replanter un arbre, on ne replante pas une futaie. Mais il est permis également de faire observer que, dans les pays monarchiques qui ont conservé une ossature aristocratique, comme l'Angleterre ou l'Allemagne, ni la liberté n'est moins assurée, ni le progrès plus lent que dans les républiques démocratiques, et que même, dans ces pays, certaines expériences sociales ou fiscales peuvent être tentées avec moins de péril que dans les pays de démocratie pure. En effet, certaines exemptions peuvent être consenties en matière d'impôt, et, en compensation, certaines charges supplémentaires acceptées par une aristocratie dirigeante qui rachète ainsi ses privilèges

politiques, tandis que, dans les pays où le nombre seul fait loi, si le plus grand nombre des contribuables est exempt d'impôts, ou même très légèrement atteint, les erreurs et les fautes commises par les contribuables ou par leurs mandataires demeurent sans sanction. Ce serait le cas de retourner le vers du poète :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.

Toutes les folies que feraient les Achéens, c'est-à-dire les exonérés, ce seraient les rois, c'est-à-dire les riches qui les paieraient. Ces considérations à la fois politiques et fiscales n'apparaissaient peut-être pas très clairement à l'esprit du duc de Bourgogne; mais quand il alliait dans son cœur l'amour de la noblesse et celui du peuple, il avait le sentiment confus qu'il n'y avait point entre ces deux classes d'antagonisme nécessaire, et que leurs intérêts pouvaient se confondre dans une harmonie supérieure.

Quoi qu'on puisse penser des projets de réforme du duc de Bourgogne, une chose est certaine, c'est qu'il aurait donné sur le trône le spectacle de vertus privées auxquelles, depuis saint Louis, aucun roi n'avait atteint, et cela n'eût point été sans influence. Sans chercher dans le spectacle des désordres de la Cour au XVIII[e] siècle l'explication unique et même, si l'on veut, principale de la chute de la royauté,

il est certain que ces désordres y ont contribué en enlevant à la royauté son autorité morale. Il est toujours facile de refaire l'histoire. Il est facile d'affirmer soit que la monarchie française était susceptible de transformations et pouvait procéder elle-même aux réformes nécessaires, soit de dire, comme Michelet, qu'au contraire elle était *pourrie*, que ceux qu'il appelle *les Saints* n'auraient apporté au gouvernement que des utopies irréalisables, et que sa chute inévitable a été un bienfait. Ceux qui étudient sans parti pris les choses de l'histoire se gardent avec soin de ces affirmations tranchantes, qui sont d'autant plus faciles que la démonstration ou la réfutation par les faits est également impossible à administrer. Mais l'histoire nous montre cependant que les vertus ou les vices des rois ne sont point chose indifférente à la prospérité des empires, et peuvent prévenir ou précipiter leur déclin. C'est ainsi que les vertus des Antonins rendirent à l'Empire romain l'éclat que lui avaient enlevé les cruautés d'un Néron, les folies d'un Caligula ou d'un Domitien, et que devaient lui enlever de nouveau celles d'un Commode ou d'un Héliogabale. Parmi les princes de cette dynastie, il en est un auquel il est impossible de ne pas trouver avec le duc de Bourgogne une grande ressemblance, à en juger d'après

le portrait que son fils adoptif a tracé de lui dans ses *Pensées*[1] : « Ce que j'ai vu dans mon père : La mansuétude, jointe à une rigoureuse inflexibilité dans les jugements portés après un mûr examen ; le mépris de la vaine gloire que confèrent de prétendus honneurs ; l'amour du travail et l'assiduité ; l'empressement à écouter ceux qui nous apportent des conseils d'utilité publique ; l'invariable application à chacun des services ; le renoncement aux amours ; le zèle du bien public... Dans les délibérations il ne négligeait aucune recherche ; il y mettait toute la patience imaginable et ne se payait pas des premières apparences pour suspendre le cours de son investigation. Il savait conserver ses amis... Les acclamations, les flatteries de toute nature, tant qu'il régna, ne purent se produire. Il veillait sans cesse à la conservation des ressources nécessaires à la prospérité de l'État. Même dans la dépense qu'occasionnaient les fêtes publiques, il ne trouvait pas mauvais qu'à ce sujet on l'accusât quelquefois d'économie... Il était sobre en toutes choses. Jamais de passion pour les nouveautés. Son commerce était plein d'agrément.

1. *Pensées de l'empereur Marc-Aurèle Antonin.* Titus Aurélius Fulvius empereur, sous le nom d'Antonin le Pieux, né en 86 ap. J.-C., avait adopté Marcus Aurélius Antonius Augustus qui lui succéda comme empereur en 161. Les célèbres *Pensées* de Marc-Aurèle ont eu un grand nombre d'éditions. Notre citation est tirée de la traduction d'Alexis Pierron, p. 9.

Toujours conformant sa conduite sur les exemples de ses pères, il n'affectait pas d'étaler sa fidélité aux traditions antiques. Ce n'était pas un esprit mobile et inconsistant. Il s'attachait aux lieux et aux objets... Rien de dur en lui; rien d'irrévérencieux pour personne. Il prenait chaque chose en son lieu, y mettait toute la réflexion nécessaire, comme à loisir, sans se troubler, avec ordre, avec une force persévérante, avec un juste accord dans tous ses mouvements. C'est bien à lui que s'appliquerait ce qu'on rapporte de Socrate, qu'il fut capable de s'abstenir et de jouir de la plupart des choses dont la plupart des hommes ne peuvent ni souffrir l'abstinence à cause de leur faiblesse, ni jouir sans en abuser. Se montrer ferme dans l'un et l'autre cas, maître de soi, tempérant, c'est le privilège de l'homme doué d'une âme juste et invincible, et c'est ainsi que nous le vîmes... »

Il ne fut pas donné à la France de voir ainsi le duc de Bourgogne. Mais qui peut nier qu'elle aurait eu chance d'échapper à des commotions redoutables, et d'accomplir tous les progrès nécessaires, sans les payer au prix de son équilibre politique, si le duc de Bourgogne, au lieu d'étaler sur le trône les scandales d'un Louis XV, y eût montré les vertus d'un Antonin le Pieux ou d'un Marc-Aurèle chrétien?

CHAPITRE V

LES DERNIERS JOURS ET LA MORT

Au mois de septembre 1711, la Cour était encore à Fontainebleau, dont le séjour, depuis la suppression des comédies et des fêtes, ne laissait pas d'être assez morose. Certain soir, le Roi, la duchesse de Bourgogne, les princesses et leurs dames étaient réunis dans le cabinet du Roi, après souper. La conversation était languissante. Le Roi était triste. Les nouvelles de l'armée et des négociations continuaient à être mauvaises. La duchesse de Bourgogne s'efforçait de le distraire et de le divertir. « Elle avoit, dit Saint-Simon, baragouiné toutes sortes de langues et fait cent enfances pour l'amuser. » Dans un coin du cabinet, l'air hostile et dédaigneux, se tenaient la princesse de Conti et la duchesse de

Bourbon, les deux rivales, on pourrait dire les deux ennemies de la duchesse de Bourgogne. Leur attitude n'avait pas échappé à la Princesse. Le Roi étant passé dans un arrière-cabinet pour donner à manger à ses chiens, elle prit d'une main la duchesse de Saint-Simon, de l'autre la marquise de Lévis, deux de ses dames favorites, et leur dit : « Avez-vous vu? Avez-vous vu? Je sais comme elles qu'à tout ce que j'ai fait et dit il n'y a pas le sens commun et que cela est misérable, mais il lui faut du bruit et ces choses-là le divertissent »; et s'appuyant sur le bras de ses dames, elle se mit à sauter et à danser, en disant presque à haute voix : « Hé! je m'en ris! Hé! je me moque d'elles! Je serai leur reine, et je n'ai que faire d'elles ni à cette heure, ni jamais, et elles auront à compter avec moi, et je serai leur reine. » Vainement, en femmes bien élevées, madame de Saint-Simon et madame de Lévis, s'efforçaient-elles de la faire taire, lui représentant que tout le monde la voyait, et allant jusqu'à lui dire qu'elle était folle, car de ces deux dames elle prenait tout bien. C'était peine perdue, et, jusqu'à la rentrée du Roi, la duchesse de Bourgogne continua, sautant et chantonnant : « Hé! je me moque d'elles! Je n'ai que faire d'elles! je serai leur reine[1] ».

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 88.

« Hélas! elle le croyoit, la charmante princesse, continue Saint-Simon, et qui ne l'eût cru avec elle? » Elle le croyait si bien, qu'à quelques mois de là, causant à Versailles, dans sa chambre, avec madame de Saint-Simon et madame de Lauzun, elle se mit, avec une nuance de mélancolie, à parler de toutes les personnes qu'elle avait connues depuis son arrivée à la Cour et qui étaient mortes successivement, puis de ce qu'elle ferait, elle-même, quand elle serait vieille, de la vie qu'elle mènerait, disant qu'il n'y aurait plus guère alors que madame de Saint-Simon et madame de Lauzun de son jeune temps, et qu'elles s'entretiendraient ensemble de ce qu'elles auraient vu et fait. C'était le 2 février 1712, jour de la Chandeleur, avant de se rendre au sermon, qu'elle tenait cette conversation. Dix jours après, elle n'était plus.

Nous sommes arrivés au moment du drame. Il nous reste à le raconter[1].

1. Nous avons emprunté aux *Mémoires de Saint-Simon* (édit. Chéruel de 1857, pp. 78 à 115); au *Journal de Dangeau* (pp. 80 à 90); aux *Mémoires de Sourches* (pp. 289 à 302); enfin aux *Souvenirs sur Madame de Maintenon*, récemment publiés par M. Hanotaux et par nous (t. II, pp. 302 à 322), le récit des derniers moments de la duchesse de Bourgogne. Pour ne pas fatiguer les yeux du lecteur par de constantes références, nous renvoyons d'une façon générale à ces différents récits, dont celui de mademoiselle d'Aumale dans les *Souvenirs sur Madame de Maintenon* est de beaucoup le plus

détaillé, et nous ne donnerons d'indication précise que pour les citations textuelles. L'auditeur de la nonciature Borio (le nonce Cusani étant absent) renseignait exactement la cour de Rome sur les phases de la maladie. Mais ces dépêches dont on a bien voulu, des Archives du Vatican, nous envoyer copie, ne contiennent aucun détail qui ne soit dans Sourches ou Dangeau.

I

LA MORT DE LA DUCHESSE DE BOURGOGNE

Le 5 et le 6 février, la duchesse de Bourgogne eut la fièvre. On ne s'en inquiéta pas, d'abord parce qu'à la fièvre tout le monde était alors plus ou moins sujet, et ensuite parce qu'on attribua cette indisposition à une indigestion causée par quelques ragoûts à l'italienne qu'elle avait mangés les jours précédents. Elle était fort sujette aux indigestions sans qu'il y eût lieu, disait madame de Maintenon, « d'accuser son estomac ».

La fièvre grossit dans la nuit du 6 au 7. La Princesse se leva cependant pour aller à la messe, car le 7 était un dimanche; mais, à six heures du soir, elle fut prise d'une douleur violente au-dessous de la tempe dont elle souffrit si cruellement que, le Roi étant venu pour la voir avant d'aller souper, elle le fit prier de ne point entrer. Cette douleur aiguë dura toute la nuit, et toute la journée du lundi 8. On

eut recours aux calmants qui étaient alors en usage. On lui fit respirer de la fumée de tabac; on lui en fit mâcher; on lui fit absorber de l'opium. La douleur persistant, on eut recours au remède habituel, dont les médecins ne s'étaient pas déshabitués depuis Molière : Mareschal [1], le chirurgien ordinaire de Louis XIV, qui était devenu son phlébotomiste, depuis que Dionys le jeune avait eu le malheur de la manquer, la saigna deux fois au bras. Les douleurs diminuèrent, et la Princesse, se sentant soulagée, dit que, de sa vie, elle n'avait autant souffert, même pour accoucher. Mais la fièvre revint plus forte qu'auparavant et dura toute la nuit du lundi au mardi. De nouveau on la saigna, mais cette fois au pied; elle passa toute la journée du mardi 9 dans un état d'assoupissement qui fit renaître l'inquiétude, car la quantité d'opium qu'on lui avait fait absorber ne suffisait pas à expliquer cet état. Quand elle sortait de cet assoupissement, c'était pour donner quelques marques de délire. A plusieurs reprises, le Roi vint la voir sans qu'elle parût s'en apercevoir. Le duc de Bourgogne ne bougeait d'auprès d'elle. Sur la fin de

1. Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, baptisé le 8 avril 1658, mort le 13 décembre 1736 à soixante-dix-huit ans. Sa vie a été racontée par un de ses descendants, le comte Gabriel Mareschal de Bièvre, dans un livre très intéressant, récemment couronné par l'Académie française.

la journée, Boudin [1], son premier médecin, diagnostiqua la rougeole. Ce diagnostic paraissait d'autant plus vraisemblable qu'une forte épidémie de rougeole régnait alors non seulement à Paris mais à Versailles et dans le palais même. Quelques plaques rouges apparaissaient sur le corps. On espéra que la rougeole, sortant avec abondance, dégagerait la tête. Il n'en fut rien. La nuit du mardi au mercredi fut mauvaise. Les rougeurs disparurent et les médecins cessèrent de croire à la rougeole; mais la tête ne se dégageait point. On saigna de nouveau la Princesse au pied, mais sans qu'aucune amélioration se produisît dans son état. L'inquiétude allait croissant. Le soir il y eut un redoublement de fièvre. Le mercredi 10, on lui donna une forte dose d'émétique dont l'action se fit violemment sentir « par en haut et par en bas », dit Sourches, mais sans amener de soulagement. Le Roi, qui était venu la voir dès le matin, força le duc de Bourgogne, qui n'avait point quitté la chambre de la Princesse, à faire une promenade dans les jardins; mais on ne put l'empêcher d'abréger cette promenade et de revenir auprès d'elle. Lui-même ne se sentait pas bien et

1. Jean Boudin, élève de Fagon, était, depuis 1709, médecin ordinaire du Roi, et, depuis 1711, médecin ordinaire de la Dauphine. Il remplit la même charge auprès de Marie Leczinska et mourut le 24 octobre 1728.

avait la fièvre. On attribua cette fièvre à la fatigue d'avoir veillé auprès du lit de la Princesse trois nuits de suite, et l'on ne s'en inquiéta point.

La nuit du mercredi au jeudi fut plus mauvaise encore que les précédentes. La duchesse de Bourgogne était dévorée d'une fièvre ardente. Elle passait de la prostration au délire, avec des intervalles de lucidité. Le péril parut si grand que ceux qui l'entouraient sentirent la nécessité de la préparer à la mort. Madame de Maintenon, qui ne la quittait pas depuis le début de la maladie, se chargea de cette douloureuse mission. La pauvre jeune princesse eut un instant de surprise. Dès le premier jour, elle s'était cependant sentie gravement atteinte. « J'ai dans l'idée que la paix se fera, et que je ne la verrai pas[1] », avait-elle dit. Mais elle ne se croyait pas si mal. Elle répliqua qu'elle allait se disposer, mais n'en parla plus. Comme on craignait que la tête ne se reprît, le père de La Rue, son confesseur ordinaire, qu'elle avait paru toujours fort aimer, s'approcha de son lit et l'exhorta à ne pas différer sa confession. « Elle le regarda, dit Saint-Simon, répondit qu'elle l'entendoit bien, et en demeura là. En homme d'esprit, il sentit ce que c'étoit, et en

1. Des négociations, qui devaient aboutir à la paix, étaient en effet, depuis peu, engagées à Utrecht.

homme de bien, il tourna court à l'instant. Il lui dit qu'elle avoit peut-être quelque répugnance à se confesser à lui, qu'il la conjuroit de ne pas s'en contraindre, surtout de ne pas craindre quoi que ce soit là-dessus, qu'il répondoit de tout prendre sur lui, qu'il la prioit seulement de lui dire qui elle vouloit, et que lui-même l'iroit chercher et le lui amèneroit [1]. » La duchesse de Bourgogne témoigna alors le désir de se confesser à M. Bailly [2], prêtre de la mission de la paroisse de Versailles. Ce prêtre, qui passait pour sévère et même pour un peu janséniste, confessait les personnes de la Cour les plus régulières dans leur conduite, entre autres mesdames du Châtelet et de Nogaret, dames de la princesse. Le père de La Rue partit immédiatement à la recherche de M. Bailly, mais il ne le trouva point. Il revint le dire à la Princesse, qui en parut peinée, et témoigna d'abord le désir d'attendre le retour du confesseur qu'elle avait choisi. Le père de La Rue ayant insisté pour qu'elle ne retardât pas sa confession, elle témoigna le désir de se confesser à un Récollet qu'elle désigna, le père Noël [3].

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 81.
2. Bailly était un des missionnaires de Saint-Lazare auquel avait été confiée en 1674 la paroisse de Versailles. Voir t. IV, p. 31.
3. Les Récollets ou Frères mineurs de l'étroite observance étaient une congrégation de Franciscains introduite en France en 1592 et qu'on avait surnommé Récollets parce que, menant

Le père de La Rue l'alla chercher à l'instant et l'amena lui-même.

Pendant ce temps, la duchesse de Bourgogne se préparait à sa confession. Elle pria madame de Maintenon de l'y aider, car elle se sentait très accablée. Le père Noël étant arrivé, on les laissa seuls. Le Roi et les médecins profitèrent de ce moment pour forcer le duc de Bourgogne à se retirer dans sa chambre. Il était dévoré d'une fièvre ardente, premier symptôme du mal auquel il allait bientôt lui-même succomber, et il se laissa faire. D'instants en instants il envoyait demander des nouvelles de la Princesse, et on ne put le retenir loin d'elle qu'en lui dissimulant les rapides progrès du mal.

La confession, qui fut longue, étant terminée, et madame de Maintenon étant rentrée dans la chambre, la Princesse fut prise d'un scrupule : « N'ai-je pas mal fait, ma tante, dit-elle à madame de Maintenon, d'avoir pris un autre confesseur que le mien? — Non, répondit madame de Maintenon. Cela est très permis. Il faut une grande liberté de conscience. » Cependant, on avait envoyé chercher à l'église de Versailles ce qui était nécessaire pour lui administrer

une vie plus austère que les autres congrégations du même ordre, ils se *recueillaient*. Telle est du moins l'explication que donne de ce nom le *Dictionnaire* de Moreri. Ils servaient principalement d'aumôniers dans les armées.

l'extrême-onction et la communion. Le Roi vint recevoir le Saint-Sacrement au bas du grand escalier et le conduisit jusqu'à la porte de l'appartement de la Princesse, en donnant de grandes marques de douleur. Il le reconduisit ensuite jusqu'à la chapelle où il entendit la messe, car il était neuf heures du matin, « sans musique et sans drap de pied », fait observer Sourches. La Princesse reçut l'extrême-onction et la communion avec une grande piété; après quoi, elle dit à madame de Maintenon : « Ma tante, je me sens tout autre; il me semble que je suis toute changée. — C'est, lui répondit madame de Maintenon, que vous vous êtes approchée de Dieu, et qu'il vous console présentement. — Je n'ai de douleur, dit la Princesse, que d'avoir offensé Dieu. — Cette douleur, reprit madame de Maintenon, suffit pour obtenir le pardon de vos péchés pourvu que vous y joigniez une ferme résolution de ne plus les commettre, si Dieu vous rend la santé. — Oui, dit la Princesse, mais je crains de ne pas faire assez pénitence, si j'en reviens. »

Elle demanda qu'on récitât les prières des agonisants. On lui dit qu'elle n'était pas assez mal pour cela, et qu'elle ferait mieux de tâcher de se rendormir. Mais elle n'y put parvenir. Une chose la tourmentait, et ce fut encore madame de Maintenon

qu'elle prit pour confidente : « Ma tante, lui dit-elle, je n'ai qu'une inquiétude; c'est sur mes dettes. — Vous avez eu jusqu'ici tant de confiance en moi, répondit madame de Maintenon ; n'aurez-vous pas celle de me les confier? — Monsieur le Dauphin les sait, reprit-elle; je voudrois le voir. — Cela n'est pas possible, dit madame de Maintenon, parce vous avez la rougeole, mais dites-les-moi. Je vous promets, si vous guérissez, qu'il n'en sera jamais question. » « Alors, continue mademoiselle d'Aumale [1], madame la Dauphine fit apporter sa cassette qu'elle ouvrit elle-même et toucha quelques papiers pour chercher ceux qui regardoient ses dettes; mais les forces lui manquant, elle la referma aussitôt et la fit mettre au pied de son lit. Elle demanda encore à voir M. le Dauphin, disant qu'il savoit ses dettes, mais comme le Roi avoit expressément défendu à ce prince d'entrer dans sa chambre de peur du mauvais air, madame de Maintenon chercha à détourner madame la Dauphine du désir qu'elle avoit de le voir, et elle lui dit : « Si monsieur le Dauphin sait vos » dettes, madame, vous devez être tranquille et bien » persuadée que son amitié pour vous l'engagera à » les acquitter au plus tôt », ce qui parut calmer la Princesse. »

1. *Souvenirs sur madame de Maintenon,* t. II, p. 307.

A partir de ce moment, elle ne pensa plus qu'à la mort. A plusieurs reprises elle fit appeler le père Noël, afin qu'il lui parlât de Dieu ; elle demandait qu'on priât pour elle et qu'on récompensât ses domestiques qui l'avaient si bien servie. Madame de Maintenon se tenait dans la ruelle du lit; elle pleurait beaucoup. « Oh ! ma tante, vous m'attendrissez », lui dit la Princesse. Elle tenait en effet à conserver tout son courage. Au Roi qui entrait à chaque heure dans sa chambre, on lui fit remarquer qu'elle ne disait rien. « C'est, répondit-elle, que je crains de m'attendrir. » Avec ses dames, elle s'abandonnait davantage. Elle demanda celles qu'elle aimait le mieux pour leur dire adieu. Lorsque la duchesse de Guiche, une de ses préférées, s'approcha : « Ma belle duchesse, lui dit-elle, je vas mourir », et comme celle-ci lui répondait en pleurant : « Non ! non ! Dieu vous rendra aux prières de monsieur le Dauphin. — Et moi ! répliqua la Princesse, je pense le contraire, et que, parce qu'il est agréable à Dieu, il lui enverra cette affliction. » Elle dit ensuite aux personnes qui se tenaient à l'entour de son lit, ces paroles, les dernières qu'en pleine connaissance elle ait prononcées : « Aujourd'hui princesse, demain rien, et dans deux jours oubliée. »

Cependant, le Roi et le duc de Bourgogne qui,

de son côté, était en proie à la fièvre et que les ordres formels du Roi retenaient toujours dans sa chambre, ne voulaient pas perdre tout espoir. Ils provoquèrent ce qui était, ce qui est encore l'usage dans les cas désespérés, une consultation de médecins. On en rassembla jusqu'à sept : Fagon, premier médecin du Roi, Dodart[1], premier médecin du Dauphin, Boudin, premier médecin de la Dauphine, La Carelière[2], premier médecin du duc de Berry, Boutard[3], médecin ordinaire de la Dauphine, enfin Desmoulins[4] et Chirac[5], le premier, médecin du Roi, le second, médecin du duc d'Orléans. Ces deux

1. Claude Dodart était fils de Denys Dodart, médecin de Louis XIV et de la princesse de Conti, qui était mort en 1707. Il fut nommé premier médecin du Roi le 3 avril 1718, et mourut à la fin de novembre 1730.

2. La Carelière avait eté nommé en 1710 premier médecin du duc de Berry. « C'étoit, dit Dangeau, un médecin en réputation à Paris. »

3. « Boulard, dit l'annotateur des *Mémoires* de Sourches, étoit un médecin de la Faculté de Paris qui étoit établi depuis peu à Saint-Germain-en-Laye où il s'étoit acquis quelque réputation, mais il avoit acheté depuis peu de la veuve de Bourdelot la charge de médecin ordinaire de madame la Dauphine. »

4. Jacques Desmoulins ou Dumoulin, était né à Marèges dans le Gévaudan le 29 avril 1666. Il mourut en 1755 à quatre-vingt-douze ans. « C'était un praticien distingué, dit l'avocat Barbier dans son *Journal* (t. VI, p. 148). Il avait été et était peut-être encore intérieurement de la religion réformée. »

5. Chirac, né en 1650, avait accompagné le duc d'Orléans dans ses campagnes d'Italie et d'Espagne. Il fut nommé son premier médecin en 1715, et mourut en 1732.

derniers étaient venus à Versailles pour voir d'autres malades, et ils s'en étaient retournés à Paris. Le duc de Bourgogne avait fait envoyer à leur recherche deux chaises qui les rejoignirent sur la route et les ramenèrent. La consultation eut lieu en présence du Roi et de la reine d'Angleterre, qui était accourue de Saint-Germain, dans le salon même de la duchesse de Bourgogne. Ils opinèrent pour une nouvelle saignée (c'était la cinquième), à la réserve cependant de Dodart et surtout de Desmoulins, qui se prononça nettement contre, disant « que la saignée pouvoit être bonne dans un autre temps, mais que, dans ce temps-là, elle étoit dangereuse[1] ». On la saigna au pied sur les sept heures du soir. Elle eut une faiblesse au moment de la saignée; d'elle-même cependant elle se remit sur son séant et parut un instant soulagée. La fièvre n'en redoubla pas moins dans la nuit du jeudi 11 au vendredi 12, ainsi que cela avait eu lieu toutes les nuits. Au matin, l'état parut désespéré. On lui donna de nouveau trois verres d'émétique, dont l'effet fut violent, mais ne lui rendit pas la connaissance qu'elle perdait peu à peu. Les forces s'en allaient, et, vers les six heures du soir, elle entra en agonie.

1. Sourches, t. XIII, p. 294.

Madame de Maintenon, voyant qu'elle ne reconnaissait plus personne, se retira dans la chapelle pour prier. Le Roi, au contraire, demeura auprès d'elle. Malgré sa présence, on laissa qui voulut entrer dans la chambre, car la tête avait tourné à ceux-là mêmes qui, en toute circonstance, avaient charge de maintenir l'étiquette. « Au milieu de ce désordre, raconte mademoiselle d'Aumale [1], un seigneur de la Cour apporta une poudre qu'on disoit être admirable. Comme tout étoit désespéré, les médecins dirent qu'on pouvoit risquer de la lui faire prendre. Effectivement, cette poudre la ranima et lui rendit la connoissance. Elle en eut assez pour dire : « Ah! que cela est amer! » Madame de Maintenon, à qui on avoit été dire que la connoissance étoit revenue, arriva à l'instant. On dit à la Princesse : « Voilà madame de Maintenon ; la reconnoissez-vous? — Oui », répondit-elle. Madame de Maintenon lui dit : « Madame, vous allez à Dieu. » La Princesse répondit : « Oui, ma tante. » Elle retomba dans un état d'insensibilité complète. A huit heures, le Roi monta en carrosse au pied du grand escalier, avec madame de Maintenon et madame de Caylus, et il partit pour Marly, laissant auprès de la

1. *Souvenirs sur madame de Maintenon*, t. II, p. 309.

princesse le cardinal de Noailles. Au moment de partir, il donna ordre à Tessé de lui envoyer un exprès aussitôt, dit Sourches, « que ce seroit chose faite ». « Cette infortunée maîtresse que Dieu m'avoit donnée, écrivait le lendemain Tessé à la princesse des Ursins, est morte, pour ainsi dire, entre mes bras. Je lui ai vu rendre le dernier soupir, et malgré l'usage ordinaire d'éviter la vue des morts, j'ai rassasié la mienne tant que j'ai pu du spectacle affreux de n'avoir point cessé de la voir[1]. » Cette cruelle épreuve fut courte pour le vieux et fidèle écuyer. A la grille du château, le Roi trouva quelques dames et la duchesse de Bourbon, qui lui baisa la main en pleurant. L'exprès venait d'arriver, et le Roi apprit que, quelques instants après son départ, à huit heures un quart, la Princesse avait rendu le dernier soupir.

1. *Lettres du maréchal de Tessé*, publiées par le comte de Rambuteau, p. 367.

II

LA MORT DU DUC DE BOURGOGNE

Par qui la mort de la Princesse fut-elle annoncée au duc de Bourgogne? Nous l'ignorons. Nous savons seulement par Proyart[1] comment il l'accueillit : « Ah! Seigneur, s'écria-t-il, conservez le Roi, comme si, continue Proyart, il eût pressenti en ce moment qu'il ne devoit pas lui-même régner sur la France[2]. » Puis il s'enferma dans son oratoire où il

1. Aux sources que nous avons indiquées, il faut joindre, pour la mort du duc de Bourgogne, *la Vie du Dauphin, père de Louis XV*, par l'abbé Proyart, à laquelle nous avons fait de si fréquents emprunts, et le *Recueil des vertus du duc de Bourgogne et ensuite Dauphin*, par le père Martineau, son confesseur. Cet opuscule, peu connu, a été réuni en volume en 1713 avec les *Oraisons funèbres* du duc et de la duchesse de Bourgogne, par le père de La Rue, le père Gaillard et d'autres encore. Proyart, qui paraît avoir eu à sa disposition les papiers mêmes du père Martineau, ajoute au récit de ce témoin oculaire quelques détails dont il a pu recueillir d'autre part la tradition. Mais nous nous en rapporterons de préférence au récit simple et naïf du père Martineau, qui inspire plus de confiance que le ton, parfois un peu ampoulé, de Proyart.

2. Proyart, t. II, p. 356.

demeura deux heures en prières. Ce soir-là, il ne vit que le duc de Berry et le duc de Beauvilliers qui, malade, sortit de son lit pour venir passer quelques instants avec lui. « Ce fut, dit Saint-Simon, la dernière fois, sans s'en douter, qu'ils se virent en ce monde[1]. » Le lendemain, qui était un samedi, il se confessa et témoigna le désir de communier le dimanche. Son confesseur, le père Martineau, l'en détourna, alléguant qu'on s'en prendrait à lui, s'il en résultait quelque inconvénient. « Vous êtes le maître, répondit le duc de Bourgogne, et je serois fâché de vous exposer à aucun reproche par trop d'attache à une pratique qui, toute sainte qu'elle est, peut se différer par de justes raisons; mais j'espère que je trouverai dans l'obéissance tout le fruit et tout le juste mérite de la bonne œuvre que je diffère par votre avis[2]. » Il se résolut alors à partir pour Marly. A sept heures du matin, il se fit porter en chaise à son carrosse, sans pouvoir échapper à quelques courtisans qui tinrent à se trouver sur son passage et qu'il reçut avec politesse. Le Roi n'étant pas encore réveillé, il se fit descendre à la chapelle où il entendit la messe. De là il se rendit à son appartement. Une des premières personnes qu'il vit fut

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 92.
2. *Recueil des vertus*, etc., p. 159.

madame de Maintenon. Leur émotion à tous deux était si grande qu'ils abrégèrent l'entrevue. Mais il lui fallut essuyer la visite des princes et des princesses, ainsi que des personnes qui leur étaient attachées et celle de ses menins. On commença de discuter devant lui la façon dont la Princesse avait été soignée, et l'on s'en prit de sa mort aux médecins. « Soit que les médecins l'aient tuée, soit que Dieu l'ait rappelée, répondit-il avec douceur, il nous faut également adorer ce qu'il permet, et ce qu'il ordonne. » A ce moment, Saint-Simon entra dans la chambre; il fut épouvanté du regard contraint du Prince, avec quelque chose de farouche, du changement de son visage et des marques livides et rougeâtres qu'il y remarqua. Le duc de Bourgogne était debout, et les larmes qu'il retenait lui roulaient dans les yeux. A ce moment, on vint lui dire que le Roi était réveillé. Ses menins lui proposèrent une fois ou deux d'aller chez le Roi. Il ne remua ni ne répondit. Saint-Simon s'approcha, et, à voix basse, le pressa également. Voyant que le Prince ne répondait point, il insista, lui représentant que, tôt ou tard, il faudrait bien qu'il vît le Roi et qu'il y aurait plus de grâce à ne point différer. Il le prit même par le bras et le poussa doucement. « Il me jeta, continue Saint-Simon, un regard à percer l'âme, et partit. Je ne l'ai pas vu

depuis. Plaise à la miséricorde de Dieu que je le voie éternellement où sa bonté sans doute l'a mis[1]. »

Cependant, le Roi étant réveillé, tous ceux auxquels leur charge en donnait le droit étaient entrés peu à peu dans sa chambre. Elle était déjà pleine quand le duc de Bourgogne pénétra par les derrières. Le Roi l'embrassa longuement, tendrement et à plusieurs reprises. Les paroles qu'ils échangeaient étaient entrecoupées de larmes et de sanglots. Cependant le Roi, regardant le duc de Bourgogne, fut effrayé de sa mauvaise mine. Il ordonna aux médecins présents de lui tâter le pouls. Ils le trouvèrent fort mauvais, et lui conseillèrent d'aller prendre le lit. Docilement il rentra dans son appartement, et ne reçut ce jour-là que son confesseur, ses menins et Chevreuse. Le reste de sa journée se passa en prières et en lectures pieuses. Il eut une forte fièvre pendant la nuit. Le lendemain, il s'efforça, à l'exemple du Roi, de reprendre sa vie régulière. Le Roi, en effet, avait donné des ordres pour aller tirer l'après-dînée; mais, se sentant mal à la tête, il décommanda les voitures. Il n'en tint pas moins conseil, et, après le Conseil, Torcy passa chez le duc de Bourgogne, qui travailla trois heures avec lui, quoiqu'il fût dans un grand état d'accablement.

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 93.

Cependant, on commençait à Versailles les préparatifs du service funèbre de la Princesse. Le samedi matin, on la peigna et coiffa, en linge uni avec des rubans noirs et blancs, et ainsi ajustée, elle fut exposée en public toute la journée, le visage découvert, les mains hors du lit. « Il y eut, rapporte le *Mercure*, un concours prodigieux de personnes pour venir la voir[1]. » Le soir, les médecins procédèrent à l'autopsie en présence de la duchesse du Lude, sa dame d'honneur, et de la marquise de Mailly, sa dame d'atour, auxquelles leur charge faisait un devoir d'assister à ce pénible spectacle. « On l'ouvrit, dit Sourches, et on ne trouva aucunes marques de rougeole, ni de petite vérole, ni de pourpre sur son corps; son cerveau et toutes ses parties nobles parurent sans aucune altération. On dit seulement qu'elle avait le sang tout brûlé[2]. » L'autopsie révéla également qu'elle était enceinte depuis peu de temps. Le soir, elle fut mise au cercueil par la duchesse du Lude et la marquise de Mailly, l'une tenant la tête, et l'autre les pieds. Le cercueil fut ensuite déposé sur une estrade de trois marches, sans autre appareil que six cierges, et on l'y laissa toute la journée du dimanche 14, tandis qu'on préparait dans le salon le lit de

1. *Mercure de France*, février 1712.
2. *Mémoires de Sourches*, t. XIII, p. 296.

parade où elle devait, suivant l'étiquette, être exposée pendant plusieurs jours. On l'y transporta le lundi 15, à midi. Deux autels furent dressés dans la chambre, et, tous les jours qui suivirent, des messes y furent célébrées d'heure en heure, de six heures du matin à midi.

A trois heures, on commença de garder le corps en cérémonie. Quatre évêques, en rochet et camail, et six dames devaient le garder, en se relayant. Immédiatement surgirent des querelles d'étiquette, dont Saint-Simon ne manque pas de raconter le détail. Le principe était qu'en présence d'un membre de la famille royale défunt, on n'avait point droit à d'autres honneurs que ceux auxquels on aurait eu droit en sa présence, de son vivant. Devant un membre de la famille royale vivant, personne n'était assis à l'église que sur un ployant (nous disons aujourd'hui pliant), et personne n'avait de carreau pour s'agenouiller que les princes, les ducs et duchesses, ou bien ceux et celles qui avaient le rang de prince étranger, ou bien encore le tabouret de grâce. Le même cérémonial devait être observé devant son cercueil. Les hérauts d'armes, qui se tenaient en cotte d'armes et en caducée[1] au coin du cercueil,

1. On appelait caducée un bâton couvert de velours et de fleurs de lis d'or qui était le signe de la dignité des hérauts d'armes. Sur leur cotte d'armes, en violet cramoisi,

devaient présenter à ceux et à celles qui y avaient droit un carreau, sur lequel ils s'agenouillaient pour faire une courte prière. Ils leur tendaient ensuite le goupillon. Les autres personnes n'avaient point de carreaux et prenaient elles-mêmes le goupillon dans le bénitier. Il n'y avait point de raison pour qu'un cérémonial différent fût observé devant le cercueil de la duchesse de Bourgogne. Néanmoins, les évêques prétendirent avoir des chaises à dos ainsi que des carreaux, et qu'on leur tendît le goupillon au moment de leur arrivée. Chaises à dos et carreaux leur furent refusés; mais « ils crièrent tant, dit Saint-Simon, qu'ils attrapèrent le goupillon ».

Quant aux dames, l'étiquette voulait qu'il y eût parmi elles deux duchesses. Le Roi, qui, en toute circonstance, pensait toujours à tout, et qui était toujours attentif à ménager les princes étrangers sans leur donner cependant le pas sur les ducs et, duchesses, désigna lui-même, pour la première garde, les duchesses d'Elbeuf[1] et de Sully. La

qui était un vêtement en forme de dalmatique, étaient brodées, devant et derrière, des fleurs de lis d'or, ainsi que sur les manches. Aux cérémonies funèbres ils portaient de longues robes de deuil.

1. Françoise de Montault-Navailles, fille du maréchal de Navailles, était la troisième femme de Charles de Lorraine, III[e] du nom, duc d'Elbeuf. Mariée le 25 août 1684, elle mourut le 10 juin 1717.

duchesse d'Elbeuf était une princesse lorraine; mais elle était aussi la plus ancienne duchesse présente à la Cour. Ainsi ni princes lorrains ni ducs ne pouvaient se plaindre ou se prévaloir de cette désignation, les premiers pouvant prétendre que la duchesse d'Elbeuf avait été désignée comme princesse lorraine, et les seconds qu'elle l'avait été comme duchesse.

Les choses étant ainsi réglées, le défilé commença. Toutes les pièces qui composaient l'appartement de la duchesse de Bourgogne étaient tendues de noir. Madame, la princesse de Conti, le duc d'Orléans, le comte de Toulouse se présentèrent chacun à leur tour, reçus par la dame d'honneur de la princesse défunte, à la porte de la première pièce tendue de noir et reconduits de même. Les dames en mantes, les messieurs en grand manteau, se succédèrent toute l'après-midi du mardi 16 et du mercredi 17. Toutes les prescriptions de l'étiquette furent soigneusement observées; aussi les choses se passèrent-elles en grande pompe et avec beaucoup d'ordre.

Pendant ce temps, à Marly, l'état du duc de Bourgogne s'aggravait. Le lundi, il avait semblé mieux. Le père Martineau, qui résidait habituellement à Paris, à la maison professe des jésuites, pensait s'en retourner. « Je pris néanmoins, dit-il, et sans hésiter un seul moment, le parti de rester

auprès de lui, lorsqu'il me demanda si je songeois à me rendre à la Maison. Je crus qu'étant aussi attentif qu'il étoit à ne demander rien d'une manière qui pût gêner, il vouloit faire entendre par ces paroles que je lui ferois plaisir de rester à Marly[1]. » Le duc de Bourgogne était en proie à de sombres pressentiments. Le mardi matin, il dit à plusieurs reprises au père Martineau : « Mon père, je ne sortirai point d'ici. » Le père Martineau répondit que tous ceux qui savaient sa maladie étaient en prières pour sa guérison, et le pressa « de joindre ses prières aux leurs, afin de l'obtenir, car elle étoit nécessaire au bien de l'État dont les intérêts lui avoient toujours été si chers. — N'y auroit-il point pour moi de vanité, répliqua le Prince, de demander à Dieu ma guérison, comme nécessaire au bien de l'État? » Et le père Martineau l'ayant rassuré sur ce point : « Eh bien, reprit-il, Dieu, qui sait les desseins qu'il a sur moi, est le maître; je ne veux que ce qu'il veut, soit la vie, soit la mort; qu'il décide, j'y consens. *Fiat, fiat* », et, les jours qui suivirent, on l'entendit répéter souvent ces deux mots.

Dans l'après-midi du mardi, des plaques rouges apparurent en divers endroits du corps. Il eut de

1. *Recueil des vertus*, etc., p. 160.

nouveau la fièvre. Dodart, son médecin ordinaire, s'effraya. « Il demanda du secours », dit Sourches. Fagon, qu'on regardait de mauvais œil depuis la mort de la Princesse, refusa de s'en mêler. Desmoulins, second médecin du Roi, fut appelé, mais, se trouvant en présence des mêmes symptômes que lors de la maladie de la duchesse de Bourgogne et paralysés sans doute par le souvenir du mauvais succès des remèdes essayés par eux, les deux médecins réunis n'osèrent rien ordonner. La nuit du mardi au mercredi fut mauvaise, ainsi que la journée de mercredi. Les plaques rouges disparaissaient, puis reparaissaient, mais la rougeole, car on se croyait en présence de la rougeole, ne sortait pas franchement. Le duc de Bourgogne était en proie à une fièvre ardente. Il reçut plusieurs fois dans la journée la visite du Roi et celle de madame de Maintenon. On s'efforçait cependant de le rassurer sur son état. Comme il voulait faire une revue de sa vie et une confession générale de ses péchés pour se préparer à recevoir les derniers sacrements, le père Martineau lui dit : « Pourquoi, monsieur, vous condamner, lorsque les médecins sont pleins de confiance? Il faut préparer l'effet des remèdes par des pensées plus consolantes. — Dieu merci, répondit le duc de Bourgogne, la pensée de la mort n'est point une

pensée qui m'attriste. Vous savez au reste que je ne désire que la volonté de Dieu. S'il veut que je vive, demandez-lui que ce soit pour le mieux servir. S'il veut que je meure, priez pour que ce soit pour vivre éternellement avec lui. » Et il ajouta : « Puisque ce n'est pas aujourd'hui que je fais mes dévotions, il faut que je m'occupe d'autre chose, parce qu'il ne me reste plus beaucoup de temps. »

Il fit alors venir les officiers et les domestiques attachés à sa maison et leur demanda s'il devait quelque chose à quelques-uns d'entre eux. Tous, fondant en larmes, répondirent que non. Il les remercia de leurs services, promit de les recommander au Roi, et témoigna le désir qu'ils fussent placés auprès des princes ses fils. Il dit ensuite à ses officiers : « Si vous connoissez à la Cour et dans le royaume quelqu'un à qui j'aurois fait tort ou que j'aurois mortifié sans le savoir, vous me ferez plaisir de me le nommer, afin que je lui fasse satisfaction. » Quelqu'un lui dit : « Ah! Monseigneur, vous n'avez jamais fait que du bien à tout le monde, et il n'y a pas un François qui ne fût prêt à donner sa vie pour sauver la vôtre. — Il est vrai, répondit le duc de Bourgogne, que les François méritent bien d'être aimés de leurs princes. Aussi le Roi sera-t-il au comble de ses vœux s'il peut terminer cette malheu-

reuse guerre qui les épuise et j'ai la confiance qu'il y parviendra bientôt. » Il se fit ensuite apporter l'état des familles pauvres qu'il soutenait et se préoccupa de ce qu'elles deviendraient après lui. « Tout occupé de cette pensée, raconte Proyart, il se rappela que la Dauphine lui avoit laissé quelques pierreries. Il ordonna qu'on les mît en vente, et les amis du Prince, les uns pour entrer dans ses vues de charité, les autres pour avoir quelque chose qui lui eût appartenu, mirent l'enchère sur ces bijoux qui furent vendus beaucoup au-dessus de leur juste valeur[1]. » Il répartit alors lui-même la somme entre les pauvres de la paroisse, les pauvres officiers ou leurs veuves auxquels il faisait des pensions et les jeunes gens qu'il faisait élever dans des collèges ou des communautés religieuses. Il envoya une somme de sept cents livres au couvent des Récollets pour qu'il y fût prié Dieu pour l'âme de ceux qui avaient été tués à la guerre en combattant sous ses ordres. « Il ne laissa rien, ajoute Proyart, pour faire prier Dieu pour lui-même. »

Le reste de la journée fut assez calme. Le duc de Bourgogne l'employa à se faire faire des lectures pieuses tant de l'Écriture Sainte que d'autres livres

1. Proyart, t. II, 361.

qu'il désignait lui-même. Ce calme fortifia les médecins dans leur sécurité trompeuse. Ils continuèrent à ne rien essayer. Le Roi tint Conseil des Finances et, l'après-dînée, se promena, comme à l'ordinaire, dans les jardins. Mais la nuit fut mauvaise. Les plaques rouges reparurent. Il avait les extrémités glacées, et, cependant, il se plaignait de souffrir d'un feu intérieur. « Voilà une fièvre horrible, disait-il; voilà une fièvre horrible; je sens une extrême chaleur au dedans »; puis, « craignant que ces paroles ne fussent l'effet de quelque impatience ou de trop peu de courage à souffrir le mal qu'il sentoit, il ajouta aussitôt, comme pour corriger ce qu'il avoit dit : Peut-être la fièvre que j'ai ne me paroît-elle si forte que parce que je n'ai point été malade et que je ne suis point accoutumé à souffrir. Et qu'est-ce, après tout, que le mal en comparaison des feux du Purgatoire où nos péchés les plus légers doivent être expiés, si nous n'avons soin de les expier nous-mêmes par la pénitence? » — « Je lui répondis, continue le père Martineau, que, par un effet de la miséricorde divine, l'ardeur de sa fièvre pouvoit servir à le garantir des feux du Purgatoire, s'il la souffroit et l'offroit à Dieu avec componction et en unissant sa peine à celle de Notre-Seigneur : — Très volontiers, répondit-il. Que nous sommes obligés à

Dieu de nous avoir donné un moyen si facile de satisfaire à sa justice[1] ! »

Les souffrances augmentant et la pensée de sa mort prochaine ne le quittant point, il témoigna de nouveau le désir de recevoir en même temps l'extrême-onction et la communion en viatique. Même en ces circonstances tragiques, la domination que le Roi exerçait sur les personnes de sa famille était si absolue qu'on ne crut point devoir satisfaire à ce désir, sans lui en demander la permission. Lorsque, dès la veille, le duc de Bourgogne avait témoigné pour la première fois ce désir, le Roi avait consulté les médecins. Ceux-ci avaient répondu qu'ils ne doutaient pas que le Prince ne fût en état de communier très prochainement à l'église. « Dans ce cas, avait répondu le Roi, il ne faut pas répandre inutilement l'alarme dans mon royaume », et il avait refusé la permission. « *Fiat*, *fiat* », avait dit le duc de Bourgogne en apprenant ce refus; mais, de plus en plus persuadé que sa mort était imminente, il demanda de nouveau ce jour-là à recevoir les sacrements et avec tant d'insistance qu'on fut en parler à madame de Maintenon. Elle se déroba. « Monsieur le Dauphin a vécu comme un saint, répondit-elle; il veut se pré-

1. *Recueil des vertus*, etc., p. 165.

parer à mourir comme un saint. Je ne puis que louer ses sentiments; mais je ne saurois juger de son état. » De nouveau on consulta les médecins qui persistèrent à assurer que le Prince n'était pas en danger imminent. On prit alors le parti de soumettre au Roi les désirs du Prince et l'avis des médecins. Il fut inflexible. « Je ne suis pas surpris, dit-il, que monsieur le Dauphin, qui communie si fréquemment lorsqu'il est en santé, veuille le faire étant malade; mais il faut qu'on lui rappelle que les règles de l'Église qu'il ne voudroit pas enfreindre ne permettent la communion en viatique que dans le cas d'un véritable danger, et c'est aux médecins qu'on doit s'en rapporter plutôt qu'à lui-même. » Le duc de Bourgogne se soumit avec docilité à cette décision, mais il demanda qu'au moins l'extrême-onction lui fût administrée. Les médecins assurèrent de nouveau « qu'il n'étoit nullement dans le cas de recevoir ce sacrement ». Ce second refus fut particulièrement cruel au Prince. « O mon Sauveur, s'écria-t-il, puisqu'on ne veut pas me croire, il faudra donc que je quitte ce monde sans la consolation des secours que vous avez établis pour les mourants. Vous voyez les désirs de mon cœur. Que votre volonté soit faite. » — « Mais, continue Proyart, les lâches tempéraments des médecins furent éludés par un tem-

pérament plus chrétien que proposa une personne vertueuse. (Nous savons par son propre témoignage que ce fut le père Martineau.) Comme on s'appuyoit des règles de l'Église pour empêcher que le Prince communiât en viatique, on dit qu'il pouvoit le faire à jeun aussitôt après minuit, et ceux qui ne cherchoient qu'à épargner au Roi un spectacle affligeant applaudirent les premiers à cet expédient qui comboit les vœux du malade et qui les soustrayoit eux-mêmes au reproche d'avoir, par des considérations humaines, laissé mourir un Dauphin sans sacrements[1]. »

Le Roi donna son assentiment à ce tempérament, et, rassuré par les médecins qui ne croyaient point ou feignaient de ne point croire au danger, il s'alla coucher. Quelques instants avant minuit, le père Martineau donna l'absolution au duc de Bourgogne, et, à minuit sonnant, la messe commença dans sa chambre. Elle fut célébrée par l'abbé du Cambout[2], premier aumônier du Roi. Le duc de Bourgogne communia avec une grande ferveur. « Alors, rapporte le père Martineau, la tranquillité prit la place

1. Proyart, t. II, p. 365.
2. Anne-François-Guillaume du Cambout, était aumônier du Roi depuis 1711. Nommé évêque de Tarbes le 19 novembre 1719, il mourut le 10 juillet 1729, âgé de quarante-trois ans.

de l'inquiétude qu'il avoit fait paroître auparavant. Il étoit en possession de Celui qu'il aimoit, qu'il désiroit, qu'il cherchoit. Son cœur étoit content. » « Que j'ai d'obligation à Dieu, dit-il au père Martineau, de ce qu'il veut bien me tirer maintenant du monde où tant de pièges m'étoient préparés! De quels dangers pour le salut le trône n'est-il pas environné! Aurois-je eu assez de fidélité pour n'y pas périr? » De nouveau, et à haute voix, il entreprit une sorte d'examen de conscience et de revue générale de sa vie. Il fit allusion aux mauvais procédés dont il avait été victime. « Seigneur, dit-il, j'ai la confiance que vous me pardonnerez mes offenses, comme je leur pardonne le mal qu'ils m'ont fait ou qu'ils m'ont voulu faire. » Quelques scrupules lui vinrent sur les ordres qu'il avait pu donner pendant qu'il commandait les armées, et sur la part qu'il avait eue à l'effusion du sang humain. Ce souvenir l'attrista, mais il se rassura cependant en disant : « Il me semble que, par la grâce de Dieu, je ne me suis déterminé ni par haine, ni par vengeance dans les ordres ou les conseils que j'ai pu donner contre nos ennemis. »

Cependant il continuait d'être en proie à de vives souffrances. Il se sentait dévoré par un feu intérieur, et ces souffrances tournèrent sa pensée vers celles

qu'avait dû ressentir la duchesse de Bourgogne : « Oh! ma pauvre Adélaïde, s'écria-t-il suivant Proyart, que tu as dû souffrir! O mon Dieu, que ce soit pour le salut de son âme! Unissez mes souffrances aux siennes; sanctifiez-les par les vôtres et accordez-lui le repos éternel. » Il parla ensuite de son fils, le duc de Bretagne, qu'il aurait souhaité voir. Mais il fit réflexion qu'à raison de la contagion, il valait mieux le laisser à Meudon où on l'avait envoyé. « Je le reverrai bientôt », dit-il. Quelqu'un, qui se trouvait dans la chambre, se méprit au sens de ces paroles, et courut dire à madame de Maintenon que le duc de Bourgogne concevait l'espérance de sa guérison, puisqu'il parlait de revoir son fils. « Vous ne comprenez pas, répondit madame de Maintenon, que c'est dans l'éternité qu'il compte le revoir. Il dit *bientôt*, parce qu'aux yeux de sa foi, la plus longue vie n'est qu'un songe. » Lorsqu'elle l'était venue voir, il lui avait parlé de ses enfants et lui avait dit « qu'il n'avoit nulle inquiétude à leur sujet, parce qu'il savoit que le Roi et elle ne négligeroient rien pour leur assurer la meilleure éducation ». Il lui parla ensuite du Roi : « Je sais, dit-il, jusqu'où va sa tendresse pour moi. Ma mort va l'affliger cruellement. Dites-lui pour le consoler que je meurs avec joie. »

Comme, vers la pointe du jour, il semblait un peu plus calme, le père Martineau lui demanda la permission d'aller dire sa messe dans la chapelle du château, et l'engagea à se reposer pendant ce temps. « Ce n'est pas ici, répliqua le duc de Bourgogne, que je dois penser à me reposer. Je ne me promets plus que le repos en Dieu; je soupire après, et j'espère que j'y parviendrai par sa divine miséricorde. Allez, et ne m'oubliez pas à l'autel. »

Le père Martineau se rendit à la chapelle. Il était sept heures du matin. Comme il n'y avait qu'un autel dans la chapelle de Marly, il fut obligé d'attendre qu'un prêtre, qui venait de commencer de dire la messe, eût terminé. Il n'était pas encore tout à fait arrivé à la fin de la sienne lorsque le clerc de la chapelle vint le prévenir que le duc de Bourgogne était à toute extrémité et qu'on envoyait chercher ce qui était nécessaire pour lui administrer l'extrême-onction. Le père Martineau s'empressa de revenir et trouva le Prince en proie à un délire furieux. Il fallait quatre personnes pour le maintenir dans son lit. En voyant approcher le père Martineau, il sembla cependant le reconnaître. « Ah! mon Père », dit-il, à demi-voix. « Quel trait pour moi que cette courte parole! ajoute le bon Père. Combien de choses, toute courte qu'elle est, dut-elle

faire comprendre à un homme accoutumé au langage de celui qui la prononça et dont le cœur lui était si connu! » et il termine ainsi son récit dont les touchants détails sont garantis par une exactitude poussée jusqu'au scrupule : « Je dis en trois mots au Prince mourant qu'on alloit lui donner l'extrême-onction et qu'il la devoit recevoir avec confiance en la miséricorde de Dieu qui a établi ce sacrement pour effacer le reste de nos péchés et pour nous mettre en état de paroître devant lui pur et sans tache. En même temps, je pris sa main et la mis sur la mienne, le priant de la serrer au cas qu'il m'entendît. Il le fit, mais je n'oserois assurer que ce fut avec connoissance parce que ça a pu être l'effet du hasard dans l'agitation où il étoit alors. Aussitôt l'aumônier du Roi lui donna les saintes huiles. On récita les prières des agonisants, et à peine furent-elles achevées qu'il expira. On m'a dit qu'un instant avant que d'expirer, il avoit prononcé le sacré nom de Jésus-Christ en levant les yeux au ciel, et d'un ton plein de foi et d'amour. Je n'ai pas de peine à le croire, car il n'est pas surprenant qu'à la mort, il ait eu dans la bouche un nom qu'il avoit eu, toute sa vie, si profondément gravé dans le cœur. J'avoue cependant que je ne l'ai pas entendu. »

Il était huit heures un quart du matin quand le

duc de Bourgogne expira. Comment, après avoir lu le récit de cette fin, tel que nous l'a transmis un aussi véridique témoin, ne pas dire avec Saint-Simon : « Il étoit mûr déjà pour la bienheureuse éternité »?

CHAPITRE VI

LE LENDEMAIN DE LA MORT

I

LES PRÉPARATIFS DES FUNÉRAILLES ET LES CONDOLÉANCES

Soit que la fin si rapide du duc de Bourgogne eût surpris ceux qui l'entouraient, soit que l'étiquette ne permît à aucun d'entre eux de troubler le sommeil du Roi, Louis XIV n'avait point été appelé au chevet de son petit-fils expirant. Personne n'osa même, à son réveil, lui apprendre, en termes exprès, la fatale nouvelle. « Ce fut, dit Sourches, à la tristesse qu'il vit peinte sur le visage de tout le monde qu'il devina la mort de monsieur le Dauphin [1]. » Sa douleur fut grande. Il embrassa tendrement et à plusieurs reprises le duc de Berry en lui disant : « Je n'ai donc plus que vous. » Comme le salon par lequel

1. Sourches, t. XIII, p. 301.

il fallait passer pour se rendre à la chambre où reposait la dépouille du duc de Bourgogne était commun avec l'appartement du Roi, on crut que, pour éviter ce triste voisinage, il allait quitter Marly et se rendre à Trianon. Mais il s'en tint à changer d'appartement et à prendre celui de la duchesse de Bourbon. On se hâta au reste de mettre fin à cette situation pénible, et, l'après-dînée, le corps du duc de Bourgogne fut transporté, sans cérémonie, à Versailles. Pendant ce transport, le Roi se promena dans les jardins de Marly, et, le soir, il rentra dans son appartement.

Le lendemain, les chirurgiens firent, à Versailles, l'autopsie du corps du duc de Bourgogne sur les constatations de laquelle nous reviendrons. Ils en retirèrent le cœur qu'on embauma et qu'on déposa auprès de celui de la Dauphine, afin de les porter tous deux ensemble au Val-de-Grâce. Le corps fut ensuite mis dans le cercueil, et le cercueil placé sur la même estrade que celle où était déjà le cercueil de la Dauphine, « spectacle nouveau et si affreux, ajoute Breteuil, dans ses *Mémoires*, que ceux qui, comme moy, ont eu la douleur de le voir ne peuvent y penser sans en frémir[1]. »

1. Les *Mémoires* du baron de Breteuil, qui partageait avec Saintoct les fonctions de maître des cérémonies, se trouvent

Le soir de ce même jour, les deux cœurs furent transportés au Val-de-Grâce, et immédiatement surgit une question d'étiquette que le Roi dut trancher. L'abbé Morel[1], aumônier de quartier du Roi auprès du duc de Bourgogne, prétendit que c'était à lui de porter le cœur de la duchesse de Bourgogne, la maison du Dauphin devant marcher avant celle de la Dauphine. Mais l'évêque de Senlis[2], premier aumônier de la Dauphine, ayant déjà été désigné par le cardinal de Janson, grand aumônier, pour cette fonction, le Roi ne voulut pas revenir sur cette décision; il fut cependant fait mention sur le registre des cérémonies que « cela ne s'étoit fait que par un ordre particulier du Roi ». Louis XIV dut également désigner le prince et la princesse qui accompagneraient les cœurs. Celui de la duchesse de Bourgogne aurait dû être porté par la duchesse d'Orléans; mais celle-ci s'excusa sur son extrême affliction, car elle portait une tendre affec-

à la Bibliothèque de l'Arsenal. Ces *Mémoires* comprennent sept volumes, dont la publication présenterait beaucoup d'intérêt, car Breteuil entremêle le récit des cérémonies auxquelles il a présidé de commentaires et de réflexions souvent piquantes.

1. L'abbé Morel, docteur en théologie de la maison de Navarre, était chanoine de l'église de Paris, et abbé de Saint-Martin de Molome.

2. Jean-François Chamillart était, depuis 1702, évêque de Senlis; il fut élu, la même année, membre de l'Académie française et mourut le 17 avril 1714, âgé de cinquante-sept ans.

tion à sa nièce. La grande-duchesse de Toscane, sa grand'tante[1] qui était retirée à l'abbaye de Montmartre, et qui aurait dû remplacer la duchesse d'Orléans, répondit « qu'on ne songeoit à elle que pour les cérémonies funèbres, que puisqu'elle n'étoit point des plaisirs de la Cour, elle n'en devoit pas avoir les fatigues, et qu'elle se trouvoit incommodée[2] ». A défaut de ces deux princesses, le Roi désigna la princesse de Condé[3]. De même, le duc du Maine fut désigné, à défaut du duc de Berry, que son extrême douleur fit dispenser de toutes les cérémonies funèbres, et du duc d'Orléans qui fut réservé pour les cérémonies de Saint-Denis. Peut-être le Roi ne fut-il pas fâché de cette nouvelle occasion qui lui était offerte de faire tenir par un de ses bâtards un rôle qui aurait dû revenir à un prince du sang. Ces diverses désignations faites, il travailla, comme à son ordinaire, avec le père Le Tellier, et, l'après-dînée, se promena dans les jardins de Marly.

Les deux cœurs furent mis dans un carrosse dont

1. Marguerite-Louise d'Orléans, née le 28 juillet 1645, était la fille de Gaston d'Orléans. Elle avait épousé le 19 avril 1661, Côme III de Médicis, mais sa conduite peu édifiante l'avait fait renvoyer en France, en 1675. Elle vivait, un peu en pénitence, à l'abbaye de Montmartre et mourut à Paris le 17 septembre 1721.

2. Sourches, t. XIII, p. 297.

3. Anne de Bavière, princesse de Condé, dite Madame la Princesse, née le 13 mars 1648, morte le 23 février 1723.

les huit chevaux étaient bardés de housses noires traînant jusqu'à terre avec de grandes croix de moire d'argent blanche. L'évêque de Senlis en rochet et camail, la princesse de Condé, le duc du Maine, la duchesse de Vendôme[1], mademoiselle de Conti[2] et la duchesse du Lude y montèrent, et le carrosse partit du pied du grand escalier, les tambours des gardes françaises et suisses battant « d'une manière lugubre ». Le carrosse était suivi de plusieurs autres, où prirent place les menins du Dauphin, et les officiers de la maison de la Dauphine. Une infinité de flambeaux de cire blanche portés par des gardes du corps à cheval, des pages et des valets de pied éclairaient la marche. Parti à six heures et demie, le cortège n'arriva qu'à minuit au Val-de-Grâce. L'abbesse[3] fit, en recevant les cœurs, un très touchant discours. Le cortège ne repartit du Val-de-Grâce qu'à deux heures du matin. Les princesses, fatiguées, couchèrent à Paris.

1. Marie-Anne de Bourbon, née le 24 février 1678, mariée le 15 mai 1710 à Louis-Joseph de Bourbon, duc de Vendôme. Morte le 11 avril 1718.

2. Marie-Anne de Bourbon, mademoiselle de Conti, fille de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, née à Paris le 18 avril 1689, morte à Paris le 21 mars 1720. Elle se maria le 9 juillet 1713 à Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé.

3. L'abbesse du Val-de-Grâce était nommée tous les trois ans. L'*État de la France* de 1712, non plus que le *Mercure de France* qui fait mention de son discours ne donnent le nom de celle qui était alors en fonction.

Cependant, à Versailles, on préparait tout pour les cérémonies qui devaient précéder la levée des corps. Les deux grilles du palais étaient tendues de noir, sans écusson. Toutes les marches du vestibule, le grand escalier, la première salle des gardes et tout l'appartement de la Dauphine étaient également tendus de noir jusqu'au plafond. Deux bandes d'écussons régnaient depuis la cour jusqu'à l'appartement où les deux cercueils étaient exposés. Les deux corps furent gardés pendant trois jours, à partir du samedi 20, à droite par les menins du Dauphin, à gauche par les dames du palais de la Dauphine et par quatre évêques, deux de chaque côté des cercueils. Menins et dames du palais se relayaient, ainsi que les duchesses, que les maîtres des cérémonies annonçaient quand elles venaient se mêler aux dames pour garder le corps de la Dauphine. Les femmes des ministres et secrétaires d'État obtinrent que, quand elles se présenteraient, elles seraient annoncées également.

L'usage était qu'aux grandes obsèques tous les princes du sang, puis toutes les princesses vinssent en cortège et en cérémonie donner l'eau bénite. Comme il y avait deux cercueils, régulièrement, il aurait fallu que chaque cortège se formât deux fois. Mais, au grand scandale de Saint-Simon, on ne fit

qu'une « légère image » de cette longue cérémonie. « La hâte de débarrasser le Roi à Versailles et qu'il eut lui-même de n'avoir plus à ouïr parler de choses si douloureuses et de n'entretenir pas l'excitation des propos, fit abréger tout et diminuer tout et pour les cérémonies et pour le nombre des personnes qui y devoient assister... Rien ne fut jamais si court ni si baroque, jusque-là que la maison même de la Dauphine ni les menins ne donnèrent point d'eau bénite en cérémonie, c'est-à-dire un premier gentilhomme de la Chambre à la tête des menins, la dame d'honneur à la tête des dames de madame la Dauphine, et le chevalier d'honneur à la tête des officiers premiers et principaux de la maison[1]. » Le duc d'Orléans retourna cependant seul donner de l'eau bénite au duc de Bourgogne. « Une petite troupe de ducs venus de Marly, dit Sourches, leur en donna aussi, mais il n'y eut personne qu'eux qui eût cet honneur[2]. » Si le cérémonial laissa quelque peu à désirer, en revanche, une foule nombreuse et attendrie, à laquelle, comme c'était l'usage, l'accès du palais fut ouvert, se pressa pour défiler devant les cercueils. Il fut nécessaire d'établir une barrière pour la contenir et prévenir tout désordre.

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, pp. 128 et 129.
2. Sourches, t. XIII, p. 310.

Les deux corps furent ainsi gardés jusqu'au mardi 23. A la tombée de la nuit, commença de s'ébranler le long cortège qui devait les accompagner jusqu'à Saint-Denis. Le duc d'Orléans avait été désigné par le Roi pour le conduire. A cinq heures, il se présenta dans la chambre de parade où étaient les deux cercueils. Dangeau, en sa qualité de chevalier d'honneur de la duchesse de Bourgogne, Tessé, en sa qualité d'écuyer, la duchesse du Lude, et les dames du palais l'accompagnaient, ainsi que la grande-duchesse de Toscane, la duchesse de Vendôme, la princesse de Conti et mademoiselle de la Roche-sur-Yon [1]. Ils jetèrent une dernière fois de l'eau bénite sur les deux cercueils, ainsi que l'évêque de Senlis et les évêques de Montauban [2], de Tournay et d'Autun [3] qui l'assistaient. Les prêtres de la Mission, qui desservaient la paroisse de Versailles, entonnèrent le *Miserere*. Dix gardes du corps enlevèrent alors chacun des cercueils, et deux gardes chacune des

1. Louise-Adélaïde de Bourbon, nommée mademoiselle de la Roche-sur-Yon, née le 2 décembre 1696, morte à Paris le 19 ou 20 novembre 1750, était fille de François-Louis de Bourbon, prince de Conti.

2. François-Joseph de Nettancourt de Haussonville, abbé de la Chassaigne. Il était évêque de Montauban depuis le 30 mars 1704. Il mourut le 30 avril 1736.

3. Andrault de Maulevrier-Langeron, d'abord abbé comte de Lyon, avait été nommé en 1709 évêque d'Autun, mais il résigna son évêché en échange d'une abbaye. Il avait été aumônier de la Dauphine Bavière, puis aumônier du Roi.

caisses plus petites qui contenaient les entrailles. Pendant qu'ils descendaient le grand escalier et pendant qu'on chargeait cercueils et caisses sur un char funèbre, « auquel on faisoit trop d'honneur, dit Sourches, de donner ce nom, car ce n'étoit qu'un chariot informe » la musique du Roi faisait entendre le *De profundis*. Un même poêle recouvrit cercueils et caisses, et le cortège se mit en marche. « Alors, dit le *Mercure*, on commença de défiler dans cet ordre : premièrement, cent pauvres habillés d'une cape grise et claire, plissée, qui leur descendait jusqu'aux pieds, avec un coqueluchon et une ceinture, ayant chacun un flambeau à la main, une compagnie des gardes du corps, cent vingt mousquetaires, soixante de chaque compagnie, suivis de celles des gendarmes et des chevau-légers, après lesquels suivaient les carrosses de deuil[1]. » Les cinq premiers contenaient les princesses et les dames; le sixième était occupé par le duc d'Orléans, seul avec La Fare, son capitaine des gardes. Venait ensuite le carrosse des évêques où avaient pris place le père de La Rue et le père Martineau. Tous ces carrosses étaient attelés de huit chevaux. Précédant immédiatement le char, mais précédés eux-mêmes

1. *Mercure* de février 1712, p. 10.

par les pages du Roi qui n'étaient point en deuil (car le Roi ne portait point le deuil de ses descendants), et qui tenaient tous un flambeau à la main, venaient les quatre hérauts d'armes ayant le roi d'armes à leur tête[1] et enfin le char funèbre. Ce char était également attelé de huit chevaux bardés de deuil jusqu'à terre, avec de grandes croix blanches d'argent. Quatre aumôniers à cheval, en rochet, manteau et bonnet carré, tenaient chacun un coin du poêle sur lequel étaient brodées, à droite les armoiries de France, à gauche celles de Savoie. Une infinité de valets de pied portaient des flambeaux, cent gardes du corps, les gendarmes de quartier du Roi, portant également des flambeaux, et trois carrosses à six chevaux formaient la marche.

Ce long cortège, dont l'aspect, dans la nuit noire, devait être singulièrement lugubre et majestueux, mit près de huit heures pour, de Versailles, gagner Paris par Sèvres. Sur toute la route se pressait, malgré la nuit, une foule silencieuse et respectueuse. Il en fut de même durant presque toute la traversée

1. Le roi d'armes qui était le premier des hérauts d'armes et qui se nommait, dit l'*État de la France*, *Montjoye Saint-Denis* était Zacharie Thierrat, sieur de Poilly. Les hérauts d'armes étaient Jacques Meslon, Jean Plaçon, Jean David. Le nom du quatrième n'est pas donné par l'*État de la France* de 1712. Il était probablement remplacé par un de ceux qu'on appelait les *poursuivants*.

de Paris, de la porte Saint-Honoré à la porte Saint-Denis. « On sut le lendemain, dit Sourches, que l'ordre avoit été admirable à Paris pendant la marche, qu'il y avoit une infinité de monde dans les rues, avec aussi peu de confusion et avec autant de silence que s'il n'y eût eu personne[1]. » Plusieurs couvents se trouvant sur le passage du cortège, les moines descendirent dans la rue, ayant leurs croix et leurs chandeliers, et chantèrent un *De profundis* au passage du char. Lorsque de Saint-Denis, où le cortège arriva vers six heures du matin, on aperçut les premiers flambeaux, les cloches de l'abbaye sonnèrent en bourdon pour convoquer le clergé des autres églises, et tout le clergé de Saint-Denis, ayant les religieux à sa tête, se rendit au-devant du convoi jusqu'à la porte de Paris où, l'ayant joint, ils entonnèrent le *Libera*. Les personnes qui faisaient partie du cortège entrèrent dans l'église; les pauvres y entrèrent également. Les maîtres des cérémonies avaient fait préparer dans le chœur des sièges et des carreaux pour les dames. Le duc d'Orléans, Dangeau, Tessé y prirent place avec elles. Dans le chevet de l'église, deux tables avaient été préparées, sur lesquelles furent déposés les deux cercueils sous un

1. Sourches, t. XIII, p. 312.

même dais. L'évêque de Senlis, en remettant les cercueils, prononça, suivant la coutume, une harangue à laquelle l'abbé de Saint-Denis[1] répondit. Les moines entonnèrent ensuite une messe de *Requiem*, après laquelle le cortège se sépara. Les cercueils demeurèrent exposés dans l'église, recouverts du même poêle. D'après la coutume, quarante jours devaient s'écouler avant qu'ils fussent descendus dans le caveau royal.

Depuis la mort du duc de Bourgogne, le Roi était demeuré à Marly. « La mort du Dauphin, si touchante et accablante pour le Roy son grand-père, dit Breteuil dans ses *Mémoires*, arrivée dans celle des maisons de Sa Majesté où elle se plaît le plus, la luy rendit insupportable pour le moment. Elle n'y voulut point recevoir, comme elle avoit fait au mois d'avril, à la mort de monseigneur le Dauphin, les compliments des dames en mante et des courtisans en manteau long. Elle remit à les recevoir à Versailles où Elle retourna dès que les cérémonies lugubres qu'on y fit pendant dix jours pour la pompe funèbre des deux jeunes princes permirent d'habiter ce château[2]. »

1. L'abbé de Saint-Denis, dont le nom n'est pas donné par l'*État de la France*, de 1712 dépendait immédiatement du Saint-Siège. La mense abbatiale avait été réunie le 2 mai 1686 à la communauté des Dames de Saint-Louis, à Saint-Cyr.

2. *Mémoires du baron de Breteuil*. Année 1712.

Le vieux Roi cherchait en effet un remède à son accablement dans la régularité de ses habitudes qu'il avait hâte de reprendre, et dont rien ne le faisait se départir complètement. Il continua d'expédier les affaires et de pourvoir aux nominations. Le 26, il travailla de nouveau avec le père Le Tellier, et alla même tirer dans l'après-midi. Ce fut le 27 qu'il rentra à Versailles, et qu'il consentit à recevoir les compliments des courtisans. Mais les choses ne se passèrent point avec autant de cérémonie que Breteuil l'aurait souhaité. Le Roi monta dans ses cabinets « par le degré dérobé », comme s'il fût revenu de quelque promenade ordinaire. Toutes les princesses, en mante, l'attendaient dans la chambre où était son lit, et les hommes en manteau dans le grand salon. Le Roi ne les vit qu'à six heures, en se rendant chez madame de Maintenon. La duchesse du Lude, qui se tenait à la porte du cabinet avec les dames de la duchesse de Bourgogne, fut la seule à qui il parla. « Madame, lui dit-il en l'embrassant, je ne suis pas en état de vous parler; nous nous reverrons », et, en effet, quelques instants après, il la fit appeler dans le cabinet de madame de Maintenon. On devine, au récit sommaire de Breteuil, que Louis XIV avait hâte d'abréger ces condoléances banales et qu'il ne souhaitait point leur

donner de solennité. Le pointilleux maître des cérémonies, dans son *Journal*, l'en blâme discrètement. « Il y a longtemps, dit-il, que toutes les actions de cérémonie se font à notre Cour sans aucun ordre, parce qu'on ne veut pas se donner la peine d'arranger, avant le jour de la cérémonie, ce qu'il doit y avoir à faire », et il se plaint ensuite de ce que les princes et princesses, étant retournés dans leurs appartements, « toute la Cour alla leur faire compliment, mais avec un tumulte, une presse et une confusion la plus indécente que l'on puisse voir ».

Le Roi n'entendait pas cependant se dérober complètement aux devoirs que l'étiquette lui opposait. Les jours qui suivirent, il reçut les compliments des ambassadeurs étrangers, et il entendit les harangues du Parlement, de la Cour des aides, du Prévôt des marchands, enfin celles de l'Université et de l'Académie française, entre lesquelles il y avait eu une dispute de préséance qui fut tranchée au profit de l'Université. « Toutes les harangues, dit Dangeau, étoient fort touchantes, mais celle du Prévôt des marchands fut la plus belle. » En effet, elle arracha des larmes aux assistants et au Roi lui-même. En plus de ces réceptions d'apparat, le Roi travaillait chaque jour avec un ministre ou tenait conseil. L'après-dînée, il allait se promener

ou tirer. La vie reprenait peu à peu avec sa régularité majestueuse lorsqu'un nouveau drame vint raviver le deuil général et donner un aliment aux rumeurs qui circulaient depuis plusieurs jours.

L'héritier direct de la couronne se trouvait être alors un enfant de cinq ans, le second duc de Bretagne, celui qui avait porté le premier ce titre étant mort quelques années auparavant. A en croire ce que disait de lui dans ses lettres la duchesse de Bourgogne elle-même, il était laid et elle le regrettait, car, écrivait-elle à sa grand'mère, « quoique cela ne fasse rien pour quand ils son grand, on aime toujours mieux avoir un joli enfant qu'un lait[1] ». Elle reconnaît au reste qu'il était « fort joli par les manières et par l'esprit ». Cet enfant, que sa mère voyait peu, était toujours confié à la duchesse de Ventadour, qui avait succédé à sa mère la maréchale de la Mothe-Houdancourt dans les importantes fonctions de gouvernante des Enfants de France, et que le petit prince appelait : maman. Aussi était-ce la duchesse de Ventadour qui avait été informée par l'intermédiaire de Pontchartrain « que Sa Majesté voulait que, présentement, on appelât M. le duc de

1. Archives de Turin. *Lettere de la Duchessa di Borgogna scritte à la duchessa Giovanna Battista, sua avola.*

Bretagne Dauphin[1]. » Quand elle l'appela pour la première fois ainsi, l'enfant, à qui il avait fallu apprendre la mort de son père et de sa mère, répondit : « Maman, ne me donnez pas ce nom; il est trop triste. »

Le 27 février, on sut que le nouveau Dauphin donnait quelques symptômes d'indisposition. On crut d'abord que ce n'était qu'un mal passager, mais au bout de deux ou trois jours, il fut pris de fièvre et de saignements de nez. Les médecins s'alarmèrent. Fagon dit, sans se prononcer, que c'était le même mal auquel avaient succombé le Dauphin et la Dauphine. Cinq médecins furent appelés en consultation. Ils eurent recours aux mêmes remèdes : la saignée et l'émétique. Cependant le pauvre enfant était en proie à de tristes pressentiments. Quelques jours avant qu'il ne tombât malade, il avait dit à madame de Ventadour : « Maman, j'ai rêvé cette nuit que j'étois en paradis, que j'y avois trop chaud, mais que tous les petits anges battoient des ailes autour de moi pour me rafraîchir[2]. » — « Maman, lui dit-il encore, lorsqu'il ressentit les premières atteintes de son mal, le voyage de Saint-Denis n'est pas un joli voyage. » Quelques jours après, le pauvre

1. Dangeau, t. XIV, p. 101.
2. *Souvenirs sur madame de Maintenon*, t. II, p. 313.

enfant faisait ce voyage qu'à peine deux semaines auparavant avaient fait ses parents. Le 7 mars, il expira. Le 10, son corps était transporté à Saint-Denis. L'évêque de Metz, premier aumônier du Roi, portait le cœur; la duchesse de Ventadour, le duc de Mortemart[1] premier gentilhomme de la Chambre du Roi et un certain nombre de gentilshommes ordinaires l'accompagnèrent. Il y eut à Saint-Denis une sorte de querelle assez indécente entre les moines et les gentilshommes de la Chambre, qui se disputèrent l'honneur de descendre le cercueil dans le caveau. Les gentilshommes s'en emparèrent; mais, peu accoutumés à la fatigue de transporter un cercueil dans un escalier étroit, ils le déposèrent un instant pour reprendre haleine. Les moines en profitèrent pour reprendre le fardeau, et ce furent eux qui le descendirent dans le caveau.

1. Louis de Rochechouart, IIe duc de Mortemart, né le 3 octobre 1681, marié le 10 décembre 1703 à Marie-Henriette de Beauvilliers, avait été fait premier gentilhomme de la chambre en février 1710. Il mourut le 31 juillet 1746.

II

L'ÉTAT DES ESPRITS A LA COUR

Si, pour nous renseigner sur l'état des esprits durant ces jours tragiques, tant à Versailles qu'à Paris, nous n'avions d'autres sources que les *Mémoires* de Dangeau et ceux de Sourches, ou bien encore le *Mercure de France*, auxquels nous avons emprunté presque tous les détails qui précèdent, nous pourrions croire, malgré une phrase un peu ambiguë de Sourches, que la Cour était tout entière à son affliction, affliction très réelle, car, sauf par l'ancienne cabale de Meudon ou par la petite cour que la duchesse du Maine rassemblait à Sceaux, le duc et la duchesse de Bourgogne étaient sincèrement pleurés. On pourrait croire également qu'aucune autre passion n'agitait les courtisans que des questions d'étiquette ou d'intérêt, car la disparition simultanée du Prince et de la Princesse mettait fin à beaucoup d'emplois et ouvrait en même temps car-

rière à des ambitions nouvelles. Mais ce serait bien mal s'imaginer ce qui se passait alors à la Cour. Pour le savoir, il nous faut prêter l'oreille à ce témoin redoutable sans le secours duquel il est impossible d'écrire de ces temps une histoire tant soit peu vivante, et au témoignage duquel il est cependant bien rare qu'il faille se fier complètement. C'est Saint-Simon que nous voulons dire, et c'est lui qui va nous apprendre quel furieux orage, dont Sourches et Dangeau sont bien trop prudents pour noter les éclats, soulevait alors la Cour.

Parmi les courtisans qui avaient vieilli à la Cour de Louis XIV, il y en avait beaucoup qui étaient dans la force de l'âge lorsque avait éclaté la dramatique affaire des poisons, si bien racontée naguère par M. Funck-Brentano. Ceux qui n'étaient point, par leur âge, contemporains de la Brinvilliers [1], ou de la Voisin [2], avaient entendu parler de la Chambre ardente et recueilli des récits dont la tradition avait plutôt grossi qu'atténué l'horreur. L'Europe entière avait d'ailleurs la croyance facile au poison. Lorsque avait disparu la première femme de Charles II, la

1. Marie-Marguerite de Brinvilliers, fille du lieutenant civil Dreux d'Aubray, avait épousé en 1651 le marquis de Brinvilliers, mestre de camp. Elle fut exécutée le 16 juillet 1676.
2. Catherine Des Hayes, femme d'Antoine Monvoisin, connue sous le nom de la Voisin, fut brûlée vive le jeudi 22 février 1680.

fille de Monsieur[1], qui était si populaire en Espagne, lorsque le fils de l'électeur de Bavière, qui avait été un instant choisi par Charles II comme héritier, avait disparu à la fleur de l'âge, la maison d'Autriche avait été hautement accusée d'un double empoisonnement. Il était donc inévitable qu'une mort aussi inopinée et aussi rapide que celle du duc et de la duchesse de Bourgogne fît naître les mêmes bruits, et certaines circonstances, au moins singulières, y vinrent immédiatement donner créance.

Le 18 janvier précédent, le Roi était venu s'installer à Marly. La Dauphine l'y avait suivi et y avait amené les officiers de sa maison, entre autres Boudin, devenu son premier médecin depuis la mort de Monseigneur, qui était familier avec elle et qui la divertissait par la brusquerie de ses propos. « A peine la Cour étoit-elle installée à Marly depuis quelques jours que Boudin lui vint dire qu'il avoit des avis sûrs qu'on la vouloit empoisonner, et le Dauphin aussi, à qui il en parla de même[2]. » Et non seulement Boudin donna cet avertissement au Dauphin et à la Dauphine, mais « il le débita en plein salon d'un air effarouché, et épouvanta tout le monde »,

1. Marie-Louise d'Orléans, née à Paris le 27 mars 1662, mariée le 19 novembre 1679 à Charles II, roi d'Espagne, morte à Madrid le 12 février 1689.

2. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 64.

assurant que l'avis était bon, sans qu'il sût cependant d'où l'avis lui venait, ce qui ne laissait pas d'être contradictoire, car, fait avec raison observer Saint-Simon, « s'il ignoroit d'où lui venoit l'avis, comment pouvoit-il l'assurer et le juger bon »? A vingt-quatre heures de là, semblable avis aurait été donné au duc de Bourgogne dans une lettre de son frère le roi d'Espagne. Dans cette lettre, il n'était question nettement que du duc de Bourgogne lui-même, et de la duchesse seulement en termes vagues et obscurs[1]. « On eut l'air, ajoute Saint-Simon, de mépriser des choses en l'air dont on ne connaissoit point l'origine, mais l'intérieur ne laissa pas d'en être frappé et il se répandit un silence de sérieux et de consternation dans la Cour à travers des occupations et des amusements ordinaires[2]. »

A quelques jours de là, la duchesse de Bourgogne tomba malade. Le matin du jour où elle ressentit les premiers symptômes du mal qui devait l'emporter, le duc de Noailles, qui était en ce moment capitaine des gardes en quartier, donna à la Dauphine une fort belle boîte pleine d'excellent tabac d'Espagne.

1. Dans la dernière de ces lettres inédites du duc de Bourgogne tirées des Archives d'Alcala, auxquelles nous avons fait de fréquents emprunts, il n'y a rien qui corresponde à un avis de ce genre. Cette lettre est du 8 février.

2. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 64.

Il lui avait fait ce présent un peu en cachette. La mode de priser, qui s'était introduite depuis peu parmi les jeunes dames de la Cour, était fort mal vue par le Roi, et il lui aurait déplu que la duchesse de Bourgogne s'y livrât. Aussi ne le faisait-elle qu'en cachette, et comme elle avait trouvé fort bon le tabac d'Espagne que le duc de Noailles lui avait donné, elle avait mis la boîte dans son cabinet, et l'avait laissée sur la table afin de pouvoir priser à son aise sans être vue. Le lendemain, étant déjà en lutte avec les premiers symptômes de son mal, elle pria madame de Lévis, une de ses dames, d'aller chercher cette boîte et de la lui apporter. Madame de Lévis ne la trouva point dans le cabinet où la duchesse de Bourgogne lui dit l'avoir laissée. On chercha cette boîte partout; il fut impossible de la retrouver. On ne voulut point faire tapage de cette disparition, car on craignit par là de révéler une habitude de la duchesse de Bourgogne qui aurait déplu au Roi. Mais, le lendemain de la mort, on se souvint de cette disparition qui parut étrange, et qui, déjà, donna lieu à beaucoup de commentaires, sans que personne osât cependant accuser directement celui qui l'avait donnée, sauf un de ses ennemis personnels, l'archevêque de Reims, qui lui en voulait pour d'assez mesquines raisons. Le lendemain même de

la mort de la duchesse de Bourgogne, il s'en prit directement à Noailles, dans une conversation avec Saint-Simon qui, rendons-lui cette justice, malgré sa malveillance pour le maréchal, repoussa cette accusation avec indignation. L'archevêque ayant, sur le conseil de Saint-Simon, gardé pour lui « cette horrible pensée » et l'histoire de la boîte ayant été peu connue, personne ne s'avisa d'accuser sérieusement le duc de Noailles : c'était ailleurs et plus haut que les soupçons allaient se porter.

Nous avons déjà dit que, suivant l'usage, l'autopsie du corps de la Dauphine avait été pratiquée le lendemain de sa mort par Fagon, Boudin et Mareschal. Le procès-verbal de l'autopsie, tel que les médecins le rédigèrent, n'a point été conservé, et on n'en connaît que d'une façon très vague les résultats. Dangeau et Sourches se bornent à dire qu'elle ne révéla aucune cause pouvant expliquer sa mort. Mais ce que nous savons par Saint-Simon, c'est les discussions qui s'élevèrent entre les médecins. Fagon et Boudin ne doutèrent point qu'elle n'eût été empoisonnée et le dirent nettement au Roi. Mareschal soutint au contraire qu'il n'y avait aucune trace de poison, ou des marques si légères qu'elles ne signifiaient rien; qu'il avait trouvé des marques pareilles dans plusieurs corps qu'il avait ouverts sans qu'il

y eût jamais aucun soupçon de poison. Fagon et Boudin s'opiniâtrèrent dans leur avis, surtout Boudin, qui était comme un forcené; Mareschal soutint le sien, et ce débat eut lieu devant le Roi et madame de Maintenon, dont la douleur en dut être singulièrement augmentée. Mais ils n'étaient pas au bout de leur épreuve.

Le 19 février, il était procédé à l'autopsie du corps du Dauphin, en présence du duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre[1]. Ce fut Mareschal qui ouvrit le corps. « On le trouva tout gangrené, dit Sourches, depuis les pieds jusqu'à la tête, ayant le cœur flétri et un des côtés du poumon pourri[2]. » « L'ouverture du corps épouvanta, dit de son côté Saint-Simon. Ses parties nobles se trouvèrent en bouillie; son cœur, présenté au duc d'Aumont pour le tenir et le mettre dans le vase, n'avoit plus de consistance; sa substance coula jusqu'à terre entre leurs mains; le sang dissous, l'odeur intolérable dans ce vaste appartement[3]. » L'autopsie

1. Louis-Marie, marquis de Villequier duc d'Aumont, né le 19 juillet 1667 avait depuis 1683 la survivance de la charge de premier gentilhomme occupée par son père. Il hérita en 1704 du titre de duc d'Aumont et mourut le 6 avril 1723. Il y avait quatre premiers gentilshommes de la Chambre. Le duc d'Aumont était le plus ancien et le duc de Mortemart, dont nous avons parlé tout à l'heure, le dernier nommé.

2. Sourches, t. XIII, p. 302.

3. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 139.

avait eu lieu dans l'appartement du Dauphin. Le soir même, dans celui de madame de Maintenon, les médecins firent leur rapport, et le même débat s'éleva entre eux. Fagon et Boudin déclarèrent que ce qu'ils avaient constaté était « le plus violent effet d'un poison très subtil et très violent qui, comme un feu très ardent, avoit consumé tout l'intérieur du corps, à la différence de la tête qui n'avoit pas été précisément attaquée, et qui seule l'avoit été d'une manière très sensible en la Dauphine ». Mareschal soutint au contraire que la mort était naturelle; qu'il n'y avait point de marques précises de poison; qu'il avait relevé les mêmes marques dans d'autres corps et qu'il fallait attribuer la mort du Dauphin « à un venin naturel de la corruption de la masse du sang enflammé par une fièvre ardente qui paroissoit d'autant moins qu'elle étoit plus interne; que de là étoit venue la corruption qui avoit gâté toutes les parties et qu'il ne falloit point chercher d'autres causes que celle-là ». Fagon et Boudin répliquèrent. Mareschal répliqua à son tour avec beaucoup de chaleur, et, s'adressant au Roi en personne, « il se prit à l'exhorter, pour le repos et la prolongation de sa vie, à secouer des idées terribles en elles-mêmes, fausses suivant toute son expérience et ses connoissances, et qui n'enfanteroient que les soucis

et les soupçons les plus vagues, les plus irrémédiables [1]. »

Cependant, comme il était inévitable, le bruit des contestations qui s'étaient élevées entre les médecins s'était répandu, et il n'en avait pas fallu davantage pour donner corps à la sourde rumeur qui courait. Tant à Versailles qu'à Paris, tant à la Cour que dans le populaire, l'opinion publique ne balança pas ; elle crut à l'empoisonnement et traduisit à haute voix ses soupçons.

Il y avait alors à Versailles un personnage très en vue, dont nous avons eu parfois l'occasion de prononcer le nom, car il s'est trouvé accidentellement mêlé à l'existence du duc et de la duchesse de Bourgogne, qui n'était point de leurs ennemis, mais sur qui leur mort inopinée allait faire peser la plus odieuse accusation. C'était le duc d'Orléans. Le personnage est trop connu, il a joué un rôle historique trop important pour que nous ayons à faire son portrait. D'un esprit très cultivé, d'une intelligence très ouverte, d'une humeur facile et douce, celui qui devait être un jour le Régent gâtait depuis longtemps ses qualités nombreuses par une faiblesse de caractère qui lui faisait subir les influences les plus

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 140.

fâcheuses, par un penchant à la débauche qui l'entraînait parfois jusqu'aux plus bas désordres, et par une affectation d'impiété qui faisait contraste avec le ton et les habitudes extérieures de dévotion en honneur à la Cour. Conscient de son mérite, très supérieur à tous les autres princes, sauf peut-être au prince de Conti, mort quelques années auparavant, ayant donné des preuves véritables de valeur et de talent militaire au siège de Lérida et même à la défaite de Turin, il souffrait du rôle effacé auquel il était condamné par le Roi, assez volontiers jaloux et méfiant des princes de sa maison qui faisaient montre de quelque mérite exceptionnel. Des rêves ambitieux le traversaient parfois. C'est ainsi qu'envoyé en Espagne pour appuyer Philippe V, il n'avait pas laissé d'intriguer contre lui et de nouer des relations occultes avec les représentants des puissances alliées pour se faire agréer par elles comme roi d'Espagne, au cas où la fortune des armes aurait décidément tourné contre Philippe V. Peu s'en était fallu que ces menées n'entraînassent pour lui des conséquences plus fâcheuses qu'il n'eût été tout à fait juste, et qu'il ne devînt l'objet d'une accusation de haute trahison. Il avait échappé au péril, mais, depuis lors, il vivait à la Cour dans l'oisiveté d'une demi-disgrâce. Pour s'en distraire, il s'était tourné

vers une occupation parfaitement légitime et inoffensive en elle-même, qui n'en devait pas moins être l'occasion et le prétexte des accusations dirigées contre lui. Il avait toujours eu du goût pour les sciences naturelles. Il aimait à s'en entretenir avec ceux qui partageaient son goût, entre autres avec le duc de Chevreuse avec lequel il n'avait guère d'autre point commun. Pour satisfaire cette curiosité, il s'était donné, au Palais-Royal, le luxe d'un cabinet de chimie où il se livrait à des expériences. On croyait qu'il poursuivait la pierre philosophale. Il n'en était rien, mais, de temps à autre, il s'adonnait à des expériences qui sentaient plutôt l'alchimie et la sorcellerie que la science. Il avait essayé sans y réussir, il en convenait, de voir le diable, et il avait demandé à des verres d'eau les secrets de l'avenir. Il se livrait aussi à des expériences plus sérieuses. Pour diriger ces expériences, il avait fait appel à un savant, Hollandais d'origine, appelé Homberg[1] (et non pas Humbert, comme le nomme Saint-Simon), que, depuis plusieurs années déjà,

1. Guillaume Homberg, né à Batavia le 8 janvier 1652 vint en France en 1682, attiré par Colbert. Il se fixa à Paris, se convertit au catholicisme et épousa la fille du médecin Dodart. En 1685 il fut nommé agrégé de l'Académie des sciences, et en 1702 choisi par le duc d'Orléans pour lui enseigner la physique. Il fournit à l'Académie des sciences 48 mémoires et mourut à Paris le 24 septembre 1715.

Colbert avait fait venir d'Allemagne où il s'était rendu célèbre par des perfectionnements apportés à la machine pneumatique d'Otto de Guéricke [1], et qui devait être un jour de l'Académie des sciences. « Il le prit auprès de lui, dit Fontenelle [2], dans l'éloge de Homberg qu'il prononça à l'Académie des sciences, lui donna une pension et un laboratoire, le mieux fourni et le plus superbe que la chimie ait jamais eu. Là se rendoit presque tous les jours le prince philosophe; il recevoit avidement les instructions de son chimiste, souvent même les prévenoit avec rapidité; il entroit dans le détail de toutes les opérations, les exécutoit lui-même, en imaginoit de nouvelles, et j'ai vu plusieurs fois le maître effrayé de son disciple [3]. »

Ces très inoffensives occupations du duc d'Orléans, qui lui font plutôt honneur en montrant la curiosité de son esprit, et la présence habituelle auprès de

1. Otto de Guéricke, naquit à Magdebourg en 1602. On lui doit la machine pneumatique, une balance et les hémisphères dits de Magdebourg. Ses recherches physiques et astronomiques ont été recueillies sous le titre de *Experimenta nova ut vocant Magdeburgica*. Il mourut à Hambourg en 1686.

2. Bernard le Bouvier de Fontenelle, né à Rouen le 11 février 1657, rédigeait, comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, les éloges des académiciens ses confrères. Il mourut le 9 janvier 1757. Ses œuvres complètes ont été publiées en 1758.

3. *Œuvres complètes* de Fontenelle, édit. de la Haye, 1729, t. III, p. 200.

lui d'un savant parfaitement respectable, à qui le monde scientifique a toujours rendu justice, contribuèrent pour beaucoup aux soupçons atroces dont il fut l'objet et qui ne tardèrent pas à se traduire en accusations ouvertes. Saint-Simon voit dans ces accusations le résultat d'un complot habilement ourdi entre madame de Maintenon et le duc du Maine, pour détourner de ce dernier les soupçons qui auraient dû, à juste titre, peser sur lui. Point n'est besoin d'imaginer tant de noirceur. En aucun temps, le vulgaire n'a jamais admis que des événements tragiques et, en particulier, les morts rapides eussent une cause naturelle. A plus forte raison devait-il en être ainsi à une époque où la croyance au poison était, comme nous l'avons dit, fréquente. D'ailleurs l'accusation éclata si rapidement que les deux auteurs du complot n'auraient guère eu le temps de s'entendre pour le fabriquer. Saint-Simon lui-même rapporte que le 17 février, c'est-à-dire cinq jours après la mort de la duchesse de Bourgogne, lorsque le duc d'Orléans fut, avec Madame, lui donner l'eau bénite, « la foule du peuple dit, tout haut, toute sorte de sottises contre lui ». Ce fut bien pis, lorsque, le 21 février, il alla seul donner l'eau bénite au duc de Bourgogne. Il essuya sur son passage « les insultes les plus atroces d'un peuple qui ne se conte-

noit pas, qui lançoit tout haut les discours les plus énormes, qui le montroit au doigt avec les épithètes les plus grossières, que personne n'arrêtoit et qui croyoit lui faire grâce de ne pas se jeter sur lui et le mettre en pièces ». Lorsqu'il conduisit, quelques jours après, le convoi funèbre à Saint-Denis, il fallut, dans la traversée de Paris, prendre quelques précautions, et lorsque le convoi passa devant le Palais-Royal, « le redoublement de cris, de huées, d'injures, fut si violent qu'il y eut lieu de tout craindre pendant quelques minutes[1] ».

Ce n'était pas seulement dans les rues et les cafés de Paris que ces bruits atroces circulaient. Ils avaient gagné les salons de Versailles et de Marly où le duc d'Orléans était peu aimé, les uns s'en faisant l'écho « avec un air d'horreur, de crainte, de retenue », les autres, au contraire, en parlant « à bouche ouverte », criant vengeance contre le duc d'Orléans et demandant « si on ne la feroit point, avec un air d'indignation et de sécurité la plus effrénée[2] ».

La maladie du petit Dauphin, celle du duc d'Anjou, son frère, survenant au commencement de mars, la mort de l'un, le rétablissement de l'autre, achevèrent de tourner les têtes. En effet, la duchesse de

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 151.
2. *Ibid.*, p. 145.

Ventadour se refusa énergiquement à laisser soigner par les médecins le duc d'Anjou dont elle avait la garde. Elle s'enferma avec lui et le mit au lait de femme; en même temps elle lui administra un contrepoison dont elle avait demandé la recette à la comtesse de Verrue[1]. Mais ce fut au contrepoison qu'on n'hésita pas à attribuer le salut de celui qui devait être un jour Louis XV. Alors qu'il était au plus mal, on se répétait un propos qu'aurait tenu le duc de Noailles. Comme on se demandait devant lui quelle pouvait être la cause de tant de morts : « Peut-on l'ignorer? aurait-il répondu. Si celui qui agonise périt, je serai le Brutus[2]. »

1. La comtesse de Verrue passait, lorsqu'elle était, à Turin, la maîtresse de Victor-Amédée, pour avoir été l'objet d'une tentative d'empoisonnement.

2. *Vie du Régent*, par la Mothe de la Hodde, t. I, p. 109. Tous les historiens, Voltaire dans son *Siècle de Louis XIV*, La Beaumelle dans ses *Mémoires sur madame de Maintenon*, Duclos dans ses *Mémoires secrets*, Reboulet dans son *Histoire du règne de Louis XIV*, le duc de Luynes dans ses *Mémoires*, s'étendent sur ces accusations, les uns pour les repousser, les autres, comme le duc de Luynes, semblant y ajouter quelque foi. Suivant le duc de Luynes (t. XII, p. 163), le duc de Bourgogne aurait refusé, au cours de sa maladie, de recevoir le duc d'Orléans à qui il attribuait la mort de sa femme, et, suivant Saint-Simon (t. X, p. 115), lui-même se serait cru empoisonné. On sait avec quelle violence La Grange-Chancel, dans ses affreuses *Philippiques*, reproduit ces accusations, et l'on connaît ces vers :

Nocher des ondes infernales,
Prépare-toi, sans t'effrayer,
A passer les ombres royales
Que Philippe va t'envoyer.

Le duc d'Orléans ne voulut point rester sous le coup de ces accusations. Il prit un parti que blâme Saint-Simon, mais qui ne nous paraît point sans courage. Il alla trouver le Roi, et lui demanda de prescrire l'ouverture d'une information dans les formes et de permettre que, dès à présent, il se remît de lui-même à la Bastille. Il demandait en outre qu'on fît arrêter Homberg et tous ceux de ses gens que le Roi jugerait à propos, jusqu'à ce que le mystère fût éclairci. Le Roi refusa, du moins en ce qui concernait le duc d'Orléans. Il avait d'abord refusé, même pour Homberg. Par ses instances, le duc d'Orléans obtint cependant non pas qu'Homberg fût arrêté, mais qu'il fût reçu à la Bastille s'il s'y remettait volontairement. Dès le lendemain, le Roi revint sur cet ordre. Mareschal, qu'il avait reçu quelques instants après le duc d'Orléans, lui avait fait sentir avec force, dans un discours éloquent, le fâcheux effet de cette procédure. Le Roi en informa le duc d'Orléans, et, pour bien montrer qu'il entendait qu'aucune suite ne fût donnée à l'affaire, il fit brûler les procès-verbaux d'autopsie. Ainsi avait-il fait, quelque trente années auparavant, lorsqu'il avait mis un terme à la procédure entamée par La Reynie [1]

1. Gabriel-Nicolas de la Reynie, lieutenant général de police, né à Limoges en 1625, mort le 14 juin 1709.

devant la Chambre ardente. Serait-ce qu'il aurait cru à la culpabilité de son neveu, et qu'il aurait voulu en détruire les traces? Cela paraît peu probable. Saint-Simon dit bien qu'il avait reçu le duc d'Orléans avec sécheresse, mais, suivant Madame, qui se lamente dans ses lettres de l'accusation portée contre son fils, il l'aurait au contraire reçu avec beaucoup de bonté et lui aurait « donné l'assurance qu'il n'en croyoit rien[1] ». Deux années plus tard, au moment de la mort du duc de Berry, qui donna lieu, contre le duc d'Orléans, aux mêmes accusations, il disait, en parlant à Mareschal, qui non seulement avait pris de nouveau la défense du duc d'Orleans, mais avait même fait son éloge : « Savez-vous ce qu'est mon neveu? Il est tout ce que vous venez de dire. C'est un fanfaron de crimes[2]. » Il n'aurait point porté sur ce neveu un jugement aussi juste s'il l'avait seulement soupçonné d'aussi épouvantables forfaits. Mais, avec son bon sens naturel et sa connaissance de ce monde spécial de la Cour, il savait que, dans un procès criminel où l'opinion publique avait pris parti à l'avance, rien n'ébranlerait une conviction déjà arrêtée dans l'esprit de chacun, et que même un arrêt solennel proclamant l'innocence

1. *Correspondance de Madame*, trad. Jæglé, t. II, p. 167-168.
2. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. XI, p. 346.

des accusés, que ce fût le duc d'Orléans, Homberg ou tout autre, ne serait point accepté par ceux qui auraient déjà proclamé tout haut la culpabilité des accusés. D'ailleurs, il entrait tout à la fois dans ses habitudes et dans ses principes que les événements les plus graves troublassent le moins possible la régularité de la vie, telle qu'elle était organisée à la Cour. On trouve une curieuse appréciation de cette attitude dans les dépêches de l'envoyé vénitien, Guglielmo Emo[1], qui écrivait au doge : « Il (le Roi) a ressenti le coup autant qu'on peut le croire, et malgré cela, sachant combien il importait de relever les âmes tombées universellement dans une très grande confusion (*cadute universalmente in grandissima confusione*), bien qu'il eût, en outre, souffert de quelque incommodité dans sa santé les jours précédents, il s'imposa de se montrer et de manger en public selon son habitude. »

C'eût été un singulier moyen de relever les âmes et de mettre un terme à la confusion universelle, que de consentir à l'ouverture d'une information criminelle aussi retentissante que celle sollicitée par le

1. Guglielmo Emo, chargé de traiter certaines affaires commerciales, séjourna à Paris de septembre 1711 à août 1712.

duc d'Orléans, et cette considération dut assurément peser sur Louis XIV. Il semble même, par la façon dont il traita publiquement son neveu, avoir voulu détourner de lui les soupçons. L'ambassadeur vénitien l'indique discrètement dans une dépêche postérieure de quelques jours : « C'est ainsi, écrivait-il le 29 février, qu'en n'apportant, dans les choses qui regardent l'État, aucun changement dans ses habitudes, il s'est conduit, dans cette succession de coups, avec une vraiment admirable fermeté d'âme à laquelle n'a pas donné un médiocre assaut un bruit qui s'est généralement répandu à la défaveur du duc d'Orléans, comme si ces malheureux événements n'avaient pas été naturels. Pour dissiper une aussi noire accusation, il n'y a pas d'honnêteté et de marques d'honneur et de confiance (*onesta et dimostrazione d'onore et di confidenza*) dont le Roi n'ait affecté d'user vis-à-vis du duc d'Orléans lui-même, lequel se tenait assidument à la Cour et à côté du Roi[1]. »

Ce serait aujourd'hui prendre une peine superflue que de disculper le duc d'Orléans de cette odieuse accusation? « Un monstre vomi par l'enfer », suivant l'expression de Saint-Simon, aurait seul pu

1. Bibliothèque nationale. Fonds italiens 1932. Dépêches des 22 et 29 février.

concevoir le dessein de s'ouvrir la voie au trône par une aussi longue série de crimes, car il aurait fallu faire disparaître, non seulement le duc de Bourgogne et ses deux enfants, mais le duc de Berry. Le duc d'Orléans n'avait pas l'âme aussi noire. L'histoire n'est en droit de lui reprocher que d'avoir gâté, par sa faiblesse, des qualités supérieures d'intelligence, et d'avoir, par ses débauches et son impiété, donné à son temps un exemple trop fidèlement suivi. Mais, loin qu'il eût l'âme noire, il était d'une bonté plutôt excessive, incapable de vengeance et même de rancune, à plus forte raison de scélératesse. Les circonstances extérieures suffisent pleinement à expliquer ces trois morts dont l'imagination des contemporains fut si vivement frappée. Le duc et la duchesse de Bourgogne ne furent pas les seuls que le mal emporta ainsi dans la force de l'âge. Quelques jours après, mourut, à quarante ans, Seignelay, le petit-fils de Colbert[1]. Le duc de la Trémoïlle, dans le palais même de Versaille, avait été à la dernière extrémité, et la *Gazette de Hollande* de février 1712 évalue à plus de cinq cents le nombre des victimes que fit, tant à

1. Marie-Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay et de Lonray, mort le 26 février 1712 âgé de vingt-neuf ans. Il avait épousé le 10 janvier 1708 Marie-Louise Maurice de Fürstenberg.

Paris qu'à Versailles, l'épidémie de rougeole pourprée. A notre opinion sans valeur, nous sommes du reste en mesure de substituer celle d'un éminent clinicien, M. le professeur Dieulafoy, que nous avons consulté après avoir résumé pour lui, jour par jour, les symptômes du mal auquel succombèrent successivement le mari et la femme, et qui nous a répondu : « Autant qu'on en peut juger par les documents incomplets qui nous ont été légués, la duchesse de Bourgogne est morte de rougeole maligne. On était alors en pleine épidémie de rougeole; la rougeole régnait à Paris et à Versailles dans le palais même... Les fièvres éruptives (variole, scarlatine, rougeole) n'évoluent pas toujours d'une façon classique; on observe parfois, surtout en temps d'épidémie, des fièvres éruptives dites anormales, frustes, malignes. Ces faits sont assez fréquents au cas de scarlatine; ils ne sont pas rares au cas de rougeole. Les mêmes considérations me paraissent pouvoir s'appliquer au cas du duc de Bourgogne[1]. » Ainsi, après deux cents ans, ou peu s'en faut, écoulés, l'opinion exprimée par Mareschal reçoit l'appui de la science moderne. Cette tardive revanche sur Fagon et Boudin était

1. M. le docteur Cabanès, qui a fait une étude particulière des morts mystérieuses de l'histoire, conclut également à la mort naturelle.

due au courage et à la clairvoyance de l'habile praticien qui fut le fondateur de l'Académie de chirurgie, et qui méritait les lettres de noblesse et de « maintenue de noblesse », dont il fut successivement honoré par Louis XIV et par le duc d'Orléans.

III

LA CASSETTE DU DUC DE BOURGOGNE

Les regrets causés par la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne furent universels. Tous les documents contemporains nous en ont transmis l'expression. « Ils ne sont plus, s'écriait le *Mercure* de février 1712. Le Dauphin n'a pu survivre à son épouse. Il n'a pu supporter sa perte. Comment pourrions-nous supporter la vôtre! Toute la France est consternée si sa douleur ne va pas jusqu'au désespoir... Nous nous sommes attirés des coups si terribles, mais le ciel a épuisé sur nous toute sa colère. Oui, sans doute, sa main est lassée à force de nous châtier : elle va se reposer pour longtemps[1]. »

On voudrait avoir quelque lettre de madame de Maintenon, écrite sous le coup de la première douleur, mais c'était madame de Caylus qui prenait la

1. *Mercure* de février 1712, p. 1.

plume à sa place pour informer la princesse des Ursins : « Quel étrange et funeste événement, madame, lui écrivait-elle, par lequel je rentre en commerce avec vous, et quel plaisir n'aurois-je point, si ma tante m'avoit donné cette commission pour un autre sujet! Je ne saurois vous peindre l'état où nous sommes ici, et quand je le pourrois, je ne le voudrois pas... Tout est mort ici, madame; la vie en est ôtée; cette princesse animoit tout, nous charmoit tous. Nous sommes encore comme enivrés et étourdis de notre perte, et chaque jour ne peut que la faire sentir plus vivement. On ne sauroit voir le Roi ni y penser sans être au désespoir et sans être dans des alarmes continuelles pour sa santé. Pour ma tante, il ne m'est pas possible de vous en parler que pour obéir à l'ordre qu'elle m'a donné. Elle ne sauroit avoir l'honneur de vous écrire et vous le comprendrez aisément. »

Ce n'était qu'un mois plus tard que madame de Maintenon écrivait elle-même à la princesse des Ursins : « Il est vrai, madame, que je suis triste : jamais personne n'a eu plus sujet de l'être, mais comptez que toute la Cour l'est autant que moi. Tout manque, tout paroît vide; il n'y a plus de joie ni d'occupation. Le Roi fait tout ce qui lui est pos-

sible pour se consoler et retombe toujours dans sa première douleur. Il me la confie, et vous sentez bien que c'est une grande augmentation à la mienne. Cependant, sa santé se soutient et il ne manque aucun travail. Notre petit Dauphin vit, malgré tout le monde. Je n'ai pu encore me résoudre à le voir. J'y aurois pourtant moins de peine que je n'en aurois eu pour celui que nous avons perdu, car il ressembloit en tout à madame la Dauphine [1]. »

Si touchantes que soient ces deux lettres, c'est encore à Saint-Simon qu'il faut, comme toujours, demander l'expression la plus éloquente du regret universel : « Avec elle, dit-il après avoir tracé un long portrait de la duchesse de Bourgogne, s'éclipsèrent joie, plaisirs, amusements mêmes, et toutes espèces de grâces. Les ténèbres couvrirent toute la surface de la Cour; elle l'animoit tout entière; elle en remplissoit tous les lieux à la fois; elle y occupoit tout; elle en pénétroit tout l'intérieur. Si la Cour subsista après elle, ce ne fut que pour languir. Jamais princesse si regrettée. Jamais il n'en fut si digne de l'être. Aussi les regrets n'en ont-ils pu passer, et l'amertume involontaire et secrète en

1. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, pp. 300 et 303.

est constamment demeurée, avec un vide affreux qui n'a pu être diminué [1]. »

L'éloquente apostrophe par laquelle Saint-Simon termine le portrait du duc de Bourgogne est trop connue pour que nous croyions devoir la reproduire [2]. On voudrait que ses regrets fussent moins mêlés d'un sentiment personnel, ou plutôt on lui sait gré de la sincérité avec laquelle, suivant son habitude, il en convient, car, c'est justice à lui rendre, il ne s'en fait pas accroire, et il ne cherche à dissimuler aucun des sentiments, souvent assez mesquins, dont il est animé. « Je n'étois soutenu, dit-il, ni de la piété, supérieure à tout, du duc de Beauvilliers, ni d'une semblable à celle de madame de Saint-Simon, qui, toutefois, n'en souffroit pas moins. La vérité est que j'étois au désespoir. A qui saura où j'en étois arrivé, cet état paraîtra moins étrange que d'avoir pu supporter un malheur si complet. Je l'essuyois au même âge où étoit mon père quand il perdit Louis XIII. Au moins en avoit-il grandement joui, et moi : *Gustavi paululum mellis et ecce morior* [3]. »

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 91, et, presque dans les mêmes termes, *Addition au Journal de Dangeau*, t. XIV, p. 86.
2. Voir t. X, p. 115.
3. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 131.

Il ne faut point s'attendre à trouver l'expression aussi franche d'un sentiment aussi personnel dans les lettres de quelqu'un que la mort du duc de Bourgogne atteignait dans sa sensibilité, et aussi dans sa légitime ambition plus rudement encore que Saint-Simon. On ne peut lire sans émotion la suite des lettres que Fénelon adressait au duc de Chevreuse durant ces jours tragiques. Les nouvelles circulaient alors lentement. Le duc de Bourgogne se débattait déjà contre la mort, et Fénelon en était encore à s'inquiéter du contre-coup que la perte de la duchesse de Bourgogne exercerait, non seulement sur la santé, mais aussi sur le caractère de celui qu'il continuait d'appeler le P. P., c'est-à-dire le petit prince. « Je suis fort alarmé pour sa santé, écrivait-il au duc de Chevreuse le 18 février; elle est faible et délicate. Rien n'est plus précieux pour l'Église, pour l'État, pour tous les gens de bien... Vous connaissez son tempérament. Il est très vif et un peu mélancolique. Je crains qu'il ne soit saisi d'une douleur profonde et d'une tristesse qui tourne sa piété en dégoût, en noirceur et en scrupule. Il faut profiter de ce qui est arrivé de triste pour le tourner vers une piété simple, courageuse et d'usage pour sa place. Dieu a ses desseins; il faut les suivre. Il faut soutenir, soulager, consoler encourager P. P.

désolé », et il ajoutait à cette lettre une sorte de long *post-scriptum* : *Pour le Dauphin*, dans lequel il lui appliquait les passages des *Confessions* où saint Augustin décrit sa douleur et son accablement après la mort d'un ami, passages qu'il entremêle d'exhortations pieuses. « Ce n'est pas tout que de n'aimer que ce qu'on doit aimer. Dieu jaloux veut qu'on ne l'aime que pour lui et de son amour... Tout ce qu'on aime le plus légitimement ici-bas nous prépare une sensible douleur parce qu'il est de nature à nous être bientôt enlevé... Dieu n'afflige que par amour. Il est le Dieu de toute consolation ; il essuie les larmes qu'il fait répandre ; il fait retrouver en lui tout ce qu'on croit perdu. Il sauve la personne que la prospérité mondaine aurait séduite, et il détache celle qui n'était pas assez détachée. Il faut s'abandonner à lui avec confiance et lui dire : Que votre volonté se fasse sur la terre comme au ciel[1]. »

Celui à qui ces lignes étaient adressées ne devait jamais les lire. Deux jours après, il expirait. Comment Fénelon fut-il instruit de cette mort ? Peut-être par le bruit public ; peut-être par une lettre de Chevreuse, qui n'aurait pas été conservée. Nous savons comment il l'accueillit : « Mes liens sont

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 372.

rompus », aurait-il dit, suivant Ramsay[1] qui ajoute : « il pleura en père désolé, et il demeura pendant quelques jours dans un état d'anéantissement ». Il en sortit cependant pour écrire au duc de Chevreuse : « Hélas! mon bon duc, Dieu nous a ôté toute notre espérance pour l'Église et pour l'État. Il a formé ce jeune prince; il l'a orné; il l'a préparé pour les plus grands biens; il l'a montré au monde et aussitôt il l'a détruit[2]. Je suis saisi d'horreur, et malade de saisissement sans maladie. En pleurant le prince mort qui me déchire le cœur, je suis alarmé pour les vivants. Ma tendresse m'alarme pour vous et pour le *bon* (Beauvilliers). De plus je crains pour le Roi; sa conservation est infiniment importante. On n'a jamais tant dû désirer et acheter la paix. Que serait-ce si nous allions tomber dans les orages d'une minorité sans mère régente, avec une guerre accablante au dehors?... La paix! la paix! à quelque prix que ce puisse être. »

Dans cette lettre écrite sous le coup de la première émotion, on n'aperçoit point trace de quelque

1. *Vie de monseigneur de la Mothe-Fénelon, archevêque de Cambrai*, p. 255.

2. Il est remarquable que Saint-Simon se sert presque des mêmes termes : « La France tomba enfin sous un dernier châtiment. Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritoit pas. La terre n'en étoit pas digne; il étoit mûr déjà pour la bienheureuse éternité. » (T. X, p. 115.)

arrière-pensée personnelle. Si à la douleur se joint quelque autre sentiment, c'est la sollicitude pour l'intérêt général, et lorsque l'horreur dont il est saisi lui fait s'écrier : « La paix, à quelque prix que ce soit! » il répète le cri qu'il poussait depuis trois ans. Quelques jours après seulement, dans une lettre adressée par lui au vidame d'Amiens (devenu depuis peu le duc de Chaulnes), on surprend quelque trace d'un espoir déçu. Ce n'est plus seulement la douleur, c'est l'accablement et le détachement de toute espérance humaine qui se traduisent dans cette lettre : « Je ne puis, mon bon et cher duc, résister à la volonté de Dieu qui nous écrase. Il sait ce que je souffre; mais enfin, c'est sa main qui frappe et nous le méritons. Il n'y a qu'à se détacher du monde et de soi-même, il n'y a qu'à s'abandonner sans réserve aux desseins de Dieu. Nous en nourrissons notre amour-propre lorsqu'ils flattent nos désirs; mais quand ils n'ont rien que de dur et de détruisant, notre amour-propre hypocrite et déguisé en dévotion se révolte contre la croix, et il dit, comme saint Pierre le disait de la Passion de Jésus-Christ : « Cela ne vous arrivera point. » O mon cher duc, mourons de bonne foi[1]. »

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 373-374.

Cette mort « de bonne foi » fut-elle complète? Oui, sans doute, au moins d'intention, mais l'intérêt pour la chose publique continuait de subsister chez Fénelon. Dans le courant de mars, préoccupé du trouble qu'apporterait dans les affaires la mort de Louis XIV si elle survenait avant que les dispositions nécessaires fussent prises en vue d'une régence, il adressait au duc de Chevreuse trois mémoires : le premier intitulé *le Roi*, le second, *Projet d'un Conseil de Régence*, le troisième, *Éducation du jeune prince.* Ces mémoires montrent à quel point les bruits qui avaient circulé avaient fait impression sur la vive imagination de Fénelon. En effet, dans celui intitulé : *le Roi*, il considère comme très important « de redoubler sans éclat et sans affectation toutes les précautions pour sa nourriture et aussi pour celle du jeune prince qui reste ». Dans celui sur le *Conseil de Régence* il va plus loin : « Il n'y a aucun jour, dit-il, où nous ne soyons menacés ou d'une mort soudaine ou naturelle, ou d'un funeste accident, suite du coup que le public s'imagine venir de N... » Il se demande s'il convient d'admettre dans le Conseil de Régence « celui qui est soupçonné de la plus noire scélératesse » et de le rendre ainsi « le maître de tout ce qui se trouverait entre lui et l'autorité suprême ». A ces trois

mémoires, en était joint un quatrième qui porte un titre inachevé : *Recherches de...* Dans ce mémoire, Fénelon recherche en effet ce qu'il peut y avoir de fondé dans les accusations dont le duc d'Orléans a été l'objet. Il ne les adopte ni ne les repousse, mais voudrait qu'on les examinât en grand secret. Il n'est point partisan d'une procédure publique, mais il voudrait « qu'on fît une recherche très secrète pour assurer la vie du Roi et du jeune prince ». Il voudrait également qu'on examinât en grand secret « le chimiste de ce prince et le détail des drogues qu'il a composées ». Il donne même ce singulier conseil « d'en prendre et d'en faire des expériences sur des criminels condamnés à mort[1] ».

Suivant toute probabilité, Chevreuse ne fit aucun usage de ces mémoires qui lui furent envoyés. Il est probable également que ces soupçons, conçus dans un premier moment d'horreur, s'évanouirent dans l'esprit de Fénelon. Sans quoi il serait assez difficile de comprendre qu'il eût, dès l'année suivante, engagé, avec un prince « accusé de la plus noire scélératesse », une correspondance philosophique où il s'efforçait de lui démontrer les vérités de la religion. C'est en effet au duc d'Orléans que sont

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 189-194.

adressées au moins trois des lettres cataloguées dans les diverses éditions des *Œuvres de Fénelon* sous la rubrique : *Lettres sur divers sujets de morale et de religion.* Comment s'engagea cette correspondance? A quels mobiles obéit Fénelon? Nous l'ignorons. Saint-Simon, qui se vante d'avoir négocié un rapprochement entre l'archevêque de Cambrai et le duc d'Orléans, y avait peut-être réussi. Peut-être, tout détaché qu'il fût de toute ambition personnelle, Fénelon crut-il que l'intérêt public lui commandait de s'assurer à l'avance quelque influence sur un prince auquel son rang et son mérite ne pouvaient manquer d'assigner un rôle considérable. Saint-Simon n'hésite pas à dire que le duc d'Orléans, devenu régent, n'eût pas manqué d'appeler Fénelon aux affaires. On en peut douter, comme on peut se demander si Fénelon eût accepté. Mais Fénelon ministre du Régent, au lieu de Dubois [1] ! cela fait rêver, comme disait madame de Sévigné.

Il était dans la destinée de Fénelon de ne voir se réaliser aucun des rêves, fussent les plus fugitifs, qu'il avait pu former. Ayant vu successivement mourir Chevreuse et Beauvilliers, ayant conservé,

1. Guillaume Dubois né à Brives le 6 septembre 1656, fut nommé le 11 avril 1717 secrétaire du cabinet du Roi et cardinal le 11 juillet 1721. Il mourut à Versailles le 10 août 1723.

comme il l'écrivait à la duchesse de Beauvilliers, « le cœur toujours malade », depuis la perte irréparable de celui qu'il continuait d'appeler le *Petit Prince*, devenu « un squelette qui marche et qui parle », mais toujours ardent à ses devoirs et fidèle aux affections qui lui restaient, il devait mourir quelques mois avant Louis XIV, le dernier de ce petit troupeau qu'il avait rassemblé autour de lui, dont les fidèles avaient ajourné à la fin du règne la réalisation de leurs nobles espérances, et que le vieux monarque devait tous ensevelir.

La mort simultanée de l'héritier présomptif du trône et de celle qui déjà tenait presque le rang de reine amenait ce que, en style administratif moderne, on appellerait la liquidation de leur maison. Le Roi s'en occupa lui-même. Faisons, pour la dernière fois, passer sous les yeux du lecteur des noms que nous avons essayé de lui rendre familiers. La duchesse du Lude, âgée, infirme, que de violents accès de goutte avaient fréquemment empêchée de remplir son service auprès de la duchesse de Bourgogne, reçut une pension de douze mille livres. Elle mourut en 1726. La comtesse de Mailly, cette nièce de madame de Maintenon « qui n'avoit point de chausses », se vit conserver les neuf mille livres qu'elle avait comme dame d'atour. Les dames du

palais reçurent chacune six mille livres. Dangeau, comme chevalier d'honneur, en reçut douze mille, et même somme fut attribuée au fidèle écuyer Tessé. Les menins du duc de Bourgogne reçurent chacun six mille livres. Médecins, chirurgiens (dont les services avaient été si malheureux), valets de chambre ou de garde-robe furent compris dans la distribution. La nourrice même du petit duc de Bretagne ne fut pas oubliée ; elle reçut six mille livres, et les autres femmes qui étaient auprès de lui passèrent au service du duc d'Anjou, devenu Dauphin, qui eut ainsi trente-deux femmes pour prendre soin de lui. Le total des pensions ainsi réparties s'élevait à 100 000 livres.

Le duc de Bourgogne, qui s'était défait peu à peu de tout ce qu'il possédait en faveur des pauvres et qui distribuait en aumônes la presque totalité de sa pension mensuelle, ne laissait rien, et la duchesse de Bourgogne laissait des dettes. Il n'y avait donc point lieu de s'occuper de leurs successions, comme il avait été fait pour Monseigneur. Mais l'un et l'autre laissaient des papiers. Seul le Roi avait qualité pour les dépouiller, et il n'avait garde de confier ce soin à un autre. Dès les derniers jours de février, il s'en occupa. La perspective de ce dépouillement causait un vif émoi à Saint-Simon. Il savait

que la cassette du duc de Bourgogne était bourrée de mémoires dont il était l'auteur, mémoires qui portaient sur les sujets les plus divers, où les critiques n'étaient point ménagées et dont le principal, fort long et écrit tout entier de sa propre main, aurait suffi, dit-il, pour le perdre sans retour. Que ce mémoire tombât sous les yeux du Roi, et il se voyait déjà perdu et chassé pour toute la durée du règne. « Quel contraste, s'écrie-t-il, des cieux ouverts que je voyois sans chimères, et de ces abîmes qui, tout à coup, s'ouvroient sous mes pas ! Et voilà la Cour et le monde! » Aussi éprouva-t-il alors « le néant des plus désirables fortunes par un sentiment intime qui, toutefois, marque combien on y tient », et ne voulut-il longtemps « que s'enfuir et ne revoir jamais la figure trompeuse de ce monde ». Il fallut, pour le détourner de prendre un parti aussi extrême, toute l'influence de madame de Saint-Simon qui était « non moins sensible, non moins touchée, aussi peu capable de le dissimuler, mais plus sensée, plus forte, et toute à Dieu[1] ».

Saint-Simon n'était pas le seul qui eût juste raison d'éprouver quelque inquiétude à la pensée que tous les mémoires destinés au duc de Bourgogne allaient

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 132.

passer sous les yeux du Roi. Il y avait quelqu'un qui, voyant les choses de plus haut, à un point de vue moins personnel que Saint-Simon, ne s'était point lassé de faire parvenir des avis au duc de Bourgogne. C'était Fénelon. Qu'étaient devenus ses mémoires? Le Prince les avait-il conservés, ou les avait-il rendus à Chevreuse par le canal duquel ils lui arrivaient? Fénelon l'ignorait, et s'en enquérait auprès de ce dernier, sous la forme discrète et mesurée dont il était coutumier en tout ce qui le touchait personnellement : « N'y avait-il point dans les papiers de notre très cher prince quelque écrit de moi? N'y avait-il point de mes lettres que je lui écrivais pendant le siège de Lille? N'y a-t-il point un reliquaire d'or, avec un morceau de la mâchoire de saint Louis, que je lui avais envoyé? Le Roi a-t-il tous les papiers de P. P.[1] »?

Les appréhensions si vivement exprimées de Saint-Simon par lesquelles se trahit une ambition momentanément déçue, mais toujours ardente, celles, plus discrètement traduites, de Fénelon chez qui paraît dominer une mélancolique indifférence, ne devaient point se réaliser. Le dévouement de Beauvilliers à son ami, le bon esprit de madame de

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, édit. de Saint-Sulpice, t. VII, p. 375.

Maintenon y furent pour beaucoup. Aussitôt le duc de Bourgogne mort, Duchesne, son premier valet de chambre, avait remis au Roi la clef de la cassette où le Prince serrait ses papiers. Le dernier jour de février, le Roi vit pour la première fois le duc de Beauvilliers, que l'état de sa santé avait jusque-là retenu à la chambre, et il lui commanda d'apporter la redoutable cassette le lendemain soir, chez madame de Maintenon. Saint-Simon, prévenu par Beauvilliers, passa toute la journée dans les transes. Beauvilliers lui avait promis que le lendemain, au sortir de chez madame de Maintenon, il entrerait chez lui pour l'informer de ce qui se serait passé. « On peut juger, dit Saint-Simon, s'il fut attendu, et à portes bien fermées. » Avant même de s'asseoir, Beauvilliers le rassura d'un signe. Très habilement, il avait commencé par lire au Roi « un fatras de toutes sortes de mémoires et de projets sur les finances et quelques autres d'intendants de province » qui se trouvaient heureusement sur le haut de la cassette. Fatigué, le Roi lui avait dit bientôt de se borner à lire les titres des mémoires, puis, voyant qu'il n'y était question que de finances, il lui avait dit de tout jeter au feu. Beauvilliers ne se l'était pas fait dire deux fois, et il s'était hâté de vider dans la cheminée le contenu de la cassette, en

ayant soin de recouvrir avec d'autres paperasses le mémoire de la main de Saint-Simon, d'empêcher avec les pincettes qu'aucun bout ne s'écartât, et de ne point quitter la cheminée que tout ne fût consumé. Saint-Simon était sauvé[1].

Les récits de Saint-Simon ont toujours besoin d'être contrôlés. Il ne paraît pas que les choses se soient passées d'une façon aussi simple et aussi expéditive, et, soit qu'il y eût une autre cassette au dépouillement de laquelle Beauvilliers n'aurait pas assisté, soit que, du récit de Beauvilliers, Saint-Simon n'ait retenu ou rapporté que ce qui le concernait personnellement, nous savons par une lettre de madame de Maintenon que le Roi n'aurait pas été si complètement dupé. Il aurait su parfaitement que la cassette du duc de Bourgogne contenait autre chose que du fatras. Les mémoires de Fénelon, en particulier, ne lui auraient pas échappé. Voici, en effet ce que, le 15 mars, madame de Maintenon écrivait à Beauvilliers : « Pour vous mettre l'esprit en repos, monsieur, j'ai tiré des copies de tous vos écrits et je vous renvoie le tout sans exception. On vous auroit gardé le secret, mais il peut arriver des occasions qui découvrent tout. Nous venons d'en

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 134.

faire une triste expérience. Je voulois vous renvoyer tout ce qui s'y est trouvé de vous et de M. de Cambray, mais le Roi a voulu le brûler lui-même. Je vous avoue que j'y ai eu grand regret, car jamais on ne peut rien écrire de si beau ni de si bon, et si le prince que nous pleurons a eu quelques défauts, ce n'est pas d'avoir reçu des conseils trop timides, ni qu'on l'ait trop flatté. On peut dire que ceux qui vont droit ne sont jamais confondus[1]. »

Malgré ce que cette lettre a d'un peu obscur, en ce qui concerne particulièrement les écrits de Beauvilliers dont madame de Maintenon aurait tiré copie et qu'elle lui aurait renvoyés, tandis qu'en même temps elle dit que le Roi aurait tout brûlé, néanmoins il en ressort avec évidence que Louis XIV avait pris connaissance des avis adressés à son petit-fils par Fénelon et par Beauvilliers lui-même, et qu'il n'y avait rien trouvé qui lui eût déplu. *Ceux qui vont droit* : sans doute c'est à Beauvilliers plutôt qu'à Fénelon que, dans la pensée de madame de Maintenon, s'appliquait ce juste hommage rendu au fidèle ami du duc de Bourgogne avec lequel elle s'était remise en bons termes et dont la rapprochait encore une commune douleur.

1. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 302.

Parmi ces papiers, s'était trouvé également le projet d'un mémoire que le duc de Bourgogne se proposait d'adresser au Pape pour se disculper auprès de lui, et pour détruire le bruit, habilement répandu par les jansénistes, qu'il était favorable au parti. La modération dont il avait fait preuve dans le différend survenu entre le cardinal de Noailles et les évêques de Luçon et de la Rochelle, qu'il était chargé par le Roi d'accommoder, avait donné naissance à ce bruit. Le duc de Bourgogne s'en était ému. Nous savons par une lettre de madame de Maintenon au duc de Noailles[1] qu'il avait songé à faire connaître publiquement son sentiment sur cette affaire. En publiant, avec quelque solennité, le mémoire préparé par le duc de Bourgogne, Louis XIV ne fit donc pas autre chose que donner suite à une pensée de son petit-fils, et rien ne vient à l'appui de la supposition de Saint-Simon que le texte de ce mémoire ait été plus ou moins altéré. Le ton en est respectueux et mesuré. Si le duc de Bourgogne condamne la doctrine janséniste, il ne se prononce point avec vivacité contre les personnes. On y sent un esprit juste et une âme charitable[2]. Il

1. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 297.

2. Ce mémoire a été reproduit *in extenso* par Proyart, t. II, p. 296.

entrait dans la politique de Louis XIV, qu'irritaient la recrudescence du jansénisme et l'entêtement du cardinal de Noailles à ne point retirer l'approbation donnée par lui au livre du père Quesnel, de se faire arme de tout. La piété du Dauphin, son austérité bien connue donnaient du poids à son opinion. Peut-être aussi Louis XIV avait-il voulu reconnaître, par cet hommage rendu à l'autorité du Saint-Siège, l'éloge que, dans un consistoire convoqué tout exprès, Clément XI avait fait du duc de Bourgogne et l'honneur extraordinaire qu'il avait rendu à sa mémoire en célébrant lui-même, dans la chapelle Sixtine, des obsèques publiques et solennelles, honneur dont les rois de France étaient privés depuis l'excommunication de Henri III par Sixte V [1]. Les jésuites triomphèrent de la publication du mémoire. Les jansénistes ou leurs amis, pour parer le coup, essayèrent d'en révoquer en doute l'authenticité. « Monseigneur le Dauphin, dit l'abbé Ledieu [2] dans son *Journal*, y parle des subtilités du jansénisme et de toutes les distinctions les plus fines sur la grâce d'une façon qui fait connoître que l'écrit n'est point

1. Félix Peretti, né en 1521 à Montalte près d'Ascoli, pape sous le nom de Sixte V, avait excommunié Henri III après l'assassinat du cardinal de Lorraine. Il mourut en 1590.

2. François Ledieu, né à Péronne vers 1640, secrétaire de Bossuet, chanoine de Meaux, est surtout connu par le *Journal* qu'il a laissé. Il mourut à Paris en 1713.

de lui. » Un de leurs polémistes ordinaires, Nicolas Petitpied[1], dans un factum intitulé : *Réflexions sur un écrit intitulé : Mémoire de monseigneur le Dauphin,* croit y reconnaître la main des jésuites. « Ce mémoire, disait-il, a tout l'air d'une copie faite sur un brouillon de l'ancien précepteur ou de quelque jésuite de Cour. » Petitpied allait si loin dans ses attaques que, par arrêt du 17 juin 1712, le Parlement condamna au feu ses *Réflexions*. Quant au mémoire lui-même, il fut envoyé, par ordre du Roi, à tous les évêques « avec ordre de mander en Cour l'impression qu'il avoit faite sur eux[2] », et le Pape répondit à cette publication par un bref où, appliquant au duc de Bourgogne un mot ancien, il le louait « de s'être expliqué, comme auroit pu le faire, non un empereur, mais un évêque ».

Le Roi avait également à dépouiller les papiers de la duchesse de Bourgogne. Ces papiers étaient dans la cassette que la pauvre princesse s'était fait apporter sur son lit de mort, alors qu'elle était troublée de la pensée des dettes qu'elle laissait, et qu'elle n'avait pas eu la force d'ouvrir. Le Roi se

1. Nicolas Petitpied, né le 4 août 1665, était un des plus ardents parmi les théologiens qui prirent parti pour les jansénistes. Il a laissé de nombreux ouvrages de polémique. Il mourut le 7 janvier 1747.

2. Albert Leroy, *la France et Rome*, pp. 410 et suiv.

la fit remettre et l'ouvrit, assisté de la seule madame de Maintenon. Qu'y trouva-t-il? Personne ne peut le dire, puisqu'il n'y avait point de tiers, mais c'est ici le lieu de détruire définitivement la légende d'après laquelle il y aurait découvert la preuve de sa trahison. C'est Duclos qui a mis en circulation cette légende calomnieuse. Voici ce qu'il raconte dans ses *Mémoires secrets*. « Cet enfant, si séduisant et si cher au Roi, n'en trahissoit pas moins l'État en instruisant son père, alors duc de Savoie et notre ennemi, de tous les projets militaires qu'elle trouvoit moyen de lire. Le Roi en eut la preuve par les lettres qu'il trouva dans la cassette de cette princesse, après sa mort. « La petite coquine, dit-il à madame de Maintenon, nous trompoit[1]. »

Est-il besoin de faire ressortir l'invraisemblance de cette accusation? Qui aurait mis en circulation ce propos de Louis XIV? Pas madame de Maintenon, à coup sûr. Qui alors? De quel survivant du grand règne Duclos a-t-il pu le tenir? Notons qu'il avait huit ans lors de la mort de la duchesse de Bourgogne, qu'il était d'extraction modeste, sans relations naturelles avec le monde de la Cour, qu'il n'a point dû connaître personnellement les contem-

1. Collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par Petitot et Monmerqué, seconde série, t. 76, p. 8.

porains de Louis XIV, et que, nommé historiographe de France en 1750, il n'aurait pu composer ses *Mémoires secrets* si les dépôts publics ne lui avaient été ouverts, et s'il n'avait eu connaissance des *Mémoires* de Saint-Simon dont il pille et défigure en même temps les anecdotes. Déjà la véracité de ces *Mémoires* était suspecte à ses contemporains. « L'auteur aimoit trop les anecdotes, dit l'abbé de Vauxcelles[1], pour n'en être pas la dupe; il étoit plein tout à la fois de probité et de malice; il étoit porté à croire qu'un récit malin étoit vrai et qu'un récit vrai devoit être malin[2] ».

A quel récit malin Duclos a-t-il emprunté cette accusation? Il a négligé de le dire, et c'est, suivant toute probabilité, à lui-même. A propos des accusations dont la duchesse de Bourgogne fut l'objet lors du siège de Turin, nous avons déjà parlé des relations qu'elle avait, par lettres, conservées avec Victor-Amédée et établi leur parfaite innocence. Sans doute elle était demeurée tendrement attachée à un père qui ne méritait point une aussi vive tendresse; les destinées de sa patrie d'origine ne lui

1. Simon-Jacques Bourlet, abbé de Vauxcelles, né à Versailles en 1734, auteur de quelques panégyriques et de quelques oraisons funèbres, a publié une édition des *Lettres de madame de Sévigné*. Il mourut à Paris le 18 mars 1802. Il travailla au *Mercure* et au *Journal de Paris*.

2. Notice sur Duclos en tête de ses *Mémoires*, p. 37.

étaient point devenues indifférentes, et surtout elle désirait ardemment la paix, comme en font foi sa correspondance avec sa grand'mère Madame Royale et la longue lettre adressée par elle à Victor-Amédée que nous avons publiée[1]. Non seulement elle la désirait, mais elle se proposait d'y travailler directement dans les derniers temps de sa vie. Cela résulte d'un mémoire secret, très curieux, que le comte de Rambuteau a eu raison de comprendre dans son intéressante publication des *Lettres de Tessé*. Dans ce mémoire, rédigé probablement à la demande de la princesse, et sur laquelle il lui demande le plus profond secret, Tessé lui suggère le moyen d'obtenir de Louis XIV la permission d'intervenir en vue de la paix : « Chercher, lui dit cet habile négociateur, et trouver l'occasion d'entretenir le Roi en particulier; prévenir même madame de Maintenon du dessein qu'elle a; le supplier de lui permettre, une fois en sa vie, de lui ouvrir son cœur, et lui demander, sur ce qu'elle a dessein de lui dire, un secret impénétrable, qu'elle croit même devoir lui demander pour ses ministres; lui conter succinctement qu'elle ne peut vivre heureuse ni tranquille, comblée de ses grâces, tandis que son

1. V. t. III, pp. 142 et 143.

père aura le malheur d'être son ennemi; que, n'étant plus enfant, elle lui demande la permission de travailler à une réconciliation qui feroit le repos et la douceur de sa vie; qu'elle n'a, jusqu'à présent, osé comme fille; mais qu'elle supplie Sa Majesté d'agréer qu'elle le fasse; qu'elle a un pressentiment qu'elle y réussiroit; quelques larmes à propos, ou quelques témoignages d'attendrissement ne gâteroient rien; qu'elle supplie le Roi de l'aider à se conduire dans ce dessein; qu'elle sait que son père n'est pas content de l'Empereur, et enfin obtenir du Roi la permission d'écrire une lettre qu'elle a en tête de faire, qui ne compromettra ni Sa Majesté, ni elle-même et qu'elle le priera de corriger[1]. »

Soit que la duchesse de Bourgogne n'ait pas eu le courage d'ouvrir la conversation avec le Roi, soit que celui-ci ne l'ait pas autorisée à entamer ainsi une négociation indirecte, il ne paraît pas qu'il ait été donné suite à l'affaire. En effet, la lettre de la duchesse de Bourgogne que nous avons publiée est antérieure à ce mémoire[2] et les Archives de Turin, où tout était fidèlement conservé, ne contiennent

1. *Lettres du maréchal de Tessé* publiées par le comte de Rambuteau, p. 346.

2. Le *Mémoire* de Tessé ne porte point de date, mais, dans le recueil de sa correspondance, il est intercalé entre une lettre du 10 février et une lettre du 27 avril 1711.

aucune lettre de la duchesse de Bourgogne à Victor-Amédée qui se rapporte à cette date.

Faut-il cependant, comme on l'a voulu, chercher la confirmation de l'accusation portée par Duclos dans certaine phrase d'une lettre adressée par madame de Maintenon au duc de Noailles. « Je pleurerai toute ma vie madame la Dauphine, lui écrivait-elle, le 1er avril, mais j'apprends tous les jours des choses qui me font croire qu'elle m'auroit donné de grands déplaisirs. Dieu l'a prise par miséricorde[1]. » Qu'est-ce que madame de Maintenon entendait exactement par cette phrase un peu dure? Est-ce au soupçon de trahison qu'elle aurait fait allusion? Mais, en ce cas, elle ne se serait pas servie d'un mot aussi faible que celui de *déplaisirs*. Il est probable que, depuis la mort de la duchesse de Bourgogne, elle avait appris certaines choses que, jusque-là, elle avait ignorées. Peut-être avait-elle trouvé dans la cassette les lettres que la Princesse avait eu autrefois tant de peine à retirer des mains de madame de Maulévrier et qu'elle aurait eu l'imprudence de conserver par ce sentiment qui rend chers à plus d'une femme les souvenirs d'un passé qu'elle se reproche, sans parvenir à le regretter. Peut-être les langues s'étaient-

1. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 307.

elles déliées, et certaines vengeances tardives s'étaient-elles exercées contre la duchesse de Bourgogne, en ouvrant les yeux de madame de Maintenon sur des légèretés de conduite qu'elle avait ignorées. Cela eût été très humain; donc, cela est très probable et suffit à expliquer cette phrase de madame de Maintenon : « Dieu l'a prise par miséricorde. » Avec les années, elle était devenue austère et avait oublié le temps où elle-même était suspecte d'un peu de galanterie. Mais cette lettre ne saurait être invoquée à l'appui d'une accusation qui n'a aucun fondement sérieux, et que les historiens doivent repousser, au lieu, comme quelques-uns l'ont fait, de sembler l'accueillir à demi.

IV

LES FUNÉRAILLES

Une cérémonie restait à accomplir : c'était d'ensevelir le Dauphin et la Dauphine. Leurs entrailles avaient été descendues dans le caveau le jour où l'on avait enseveli le petit Dauphin, mais leurs cercueils étaient demeurés dans le chevet de l'église depuis le jour où ils y avaient été apportés. Deux religieux n'avaient cessé, jour et nuit, de veiller auprès. Le délai de quarante jours étant expiré, et au delà, le samedi 16 avril les cercueils furent transportés du chevet dans le chœur. Le dimanche 17, on chanta les vêpres des morts auxquelles assistèrent la duchesse du Lude et les dames d'atour et du palais. On ouvrit ensuite le chœur au peuple, depuis six heures et demie jusqu'à huit heures. La cérémonie eut lieu le lundi 18. L'église avait été magnifiquement ornée. La décoration en avait été réglée par Berain qui, tant de fois, avait organisé

fêtes et représentations théâtrales données en l'honneur de la duchesse de Bourgogne. Les moindres détails en sont décrits avec complaisance par le *Mercure de France* qui consacre douze pages à cette description [1]. « Une magnifique corniche régnoit autour du chœur... Au-dessus de cette corniche régnoit une plinthe avec des moulures dorées sur du velours noir et semées de fleurs de lis, larmes, dauphins et croix... De chaque arcade partoient alternativement des rideaux fleursdelisés d'or en dessus, herminés en dessous... Au milieu de l'arcade paroissoit une médaille qui renfermoit une vertu qui s'appliquoit aux qualités de monseigneur le Dauphin... Le Mausolée étoit grand et magnifique [2]... Des voûtes partoit un grand dais avec des rideaux; le tout or et blanc excepté la calotte qui étoit noire et sur laquelle étoient des trophées d'armes... Au-dessus de la calotte étoit un carré surmonté d'une couronne environnée de girandoles, et, tout le long, régnoient des cierges qui faisoient l'effet des feuilles d'acanthe. Sur une estrade de cinq gradins étoit une forme de tombeau tout doré, soutenu de griffes de lion. Sur ce massif étoient les cercueils de monsei-

1. *Mercure de France*, avril 1712, pp. 228 à 240.
2. Ce mausolée est gravé en tête du petit volume intitulé : *Oraisons funèbres des Dauphins de France et de la Dauphine*, Amsterdam, 1713.

gneur le Dauphin et de madame la Dauphine recouverts d'un drap d'or. » On ne trouva rien à reprendre à cette décoration sinon, « qu'elle étoit trop brillante pour une cérémonie aussi triste [1] ». Le duc de Berry, le duc d'Orléans et le comte de Charolais [2] menèrent le deuil pour le Dauphin, la duchesse de Berry, la duchesse et mademoiselle de Bourbon pour la Dauphine. Le service commença à onze heures. Le Parlement, les cours souveraines et un grand nombre d'évêques y assistaient. L'évêque de Metz officiait. L'oraison funèbre fut prononcée par l'évêque d'Aleth, Maboul [3]. Cette oraison funèbre ne manque, le genre donné, ni d'éloquence ni de goût. Après avoir exalté la vertu et la piété du Dauphin, l'orateur passait à l'éloge de la Dauphine, mais il n'entreprenait point de les mettre sur le même pied, et il marquait, non sans finesse, les différences qui les séparaient. « Mettrai-je, ici, disait-il, la Dauphine dans un parfait parallèle avec le prince son époux? Elle-même m'en désavoueroit; et vous aussi, messieurs, souffririez avec peine que j'osasse honorer, par des louanges exagérées, la vertu d'une princesse qui,

1. Dangeau, t. XIV, p. 130.
2. Charles de Bourbon-Condé, comte de Charolais, né le 19 juin 1700, mort le 22 juillet 1760.
3. Jacques Maboul avait été nommé évêque d'Aleth en 1708. Il mourut dans cette ville le 21 mai 1723.

par tant d'endroits éclatants, en a mérité de véritables », et il continuait en la louant d'avoir toujours fait remarquer en elle « une foi simple, une soumission sans réserve à tous les oracles de l'Église, une vénération profonde pour toutes les choses saintes, un goût de l'Écriture et des livres de piété qui lui en fit préférer la lecture à ces mensonges ingénieux où, sous prétexte d'amusements, l'on boit à longs traits le venin subtil des plus dangereuses passions ». « Fidèle, ajoutait-il, aux observances de précepte, on la vit, à toutes les solennités, donner à la Cour le noble exemple d'une religieuse modestie, purifiant souvent son cœur dans la sacrée piscine de la pénitence, participant dans un sage mélange de confiance et de frayeur à ses redoutables mystères, sentant la vanité des plaisirs, se reprochant de les avoir trop aimés; telle enfin que sa piété prenoit chaque jour avec l'âge de nouveaux accroissements et faisoit espérer de la voir bientôt, par une heureuse émulation, marcher à pas égaux avec le Dauphin son époux dans la vie la plus parfaite[1]. »

L'oraison funèbre, qui avait duré cinq quarts d'heure, étant terminée, la grand'messe reprit. Elle

1. *Oraisons funèbres des Dauphins de France et de la Dauphine*, pp. 25 et suiv.

ne s'acheva qu'à deux heures et demie. Les évêques s'approchèrent alors du caveau. On monta sur l'estrade pour enlever les deux couronnes, le cordon bleu et le manteau royal, et enfin le drap d'or. Les deux cercueils apparurent alors, recouverts chacun d'un poêle noir avec une croix de moire d'argent. Douze gardes du corps, s'avançant, enlevèrent les cercueils et les apportèrent à l'entrée du caveau. L'évêque de Metz, après avoir prononcé les prières d'usage, jeta un peu de terre préparée à l'avance sur les deux cercueils qui furent lentement descendus dans le caveau pendant que les moines chantaient le *Benedictus*.

La cérémonie n'était cependant pas terminée. Il restait à accomplir un rite qui remontait aux plus anciennes traditions de la monarchie. Les dignitaires des grands offices devaient déposer sur le cercueil les insignes de leurs fonctions. Le roi d'armes ayant rassemblé auprès de lui les hérauts d'armes appela successivement par leurs noms les grands officiers des deux maisons du Dauphin et de la Dauphine.

« Monsieur le marquis de Maillebois[1], maître de la garde-robe du Roi, apportez le manteau à la

1. Jean-Baptiste-François Desmaretz, seigneur de l'ancien marquisat de Maillebois, né le 5 mars 1682, maréchal de France le 11 février 1741, mort le 7 février 1762. Il était fils de Desmaretz.

royale de Monseigneur le Dauphin », et le marquis de Maillebois apporta le manteau.

« Monsieur le duc de Beauvilliers, premier gentilhomme de la chambre de monseigneur le Dauphin, apportez sa couronne », et le duc de Beauvilliers apporta la couronne.

« Monsieur le marquis de Villacerf, premier maître d'hôtel et vous messieurs les maîtres d'hôtel de madame la Dauphine, apportez vos bâtons. » Villacerf s'avança le premier, avec son bâton garni d'un crêpe. Le maître d'hôtel ordinaire et les autres maîtres d'hôtel le suivaient. Chacun remit son bâton entre les mains d'un des hérauts d'armes qui se tenaient à l'entrée du caveau. Le roi d'armes continua :

« Monsieur le marquis d'O, qui faites la fonction de premier écuyer de madame la Dauphine [1], apportez son manteau à la royale. » Le marquis d'O apporta le manteau.

« Monsieur le maréchal de Tessé, qui faites la fonction de chevalier d'honneur de madame la Dauphine, apportez la couronne. » Tessé déposa la couronne, puis, se tournant vers ceux qui l'avaient

1. Dangeau, étant malade, était suppléé dans ses fonctions de chevalier d'honneur par Tessé que d'O suppléait dans les fonctions de premier écuyer.

précédé, il dit à haute voix : « Madame la Dauphine est morte. Messieurs les officiers, vous pouvez vous pourvoir. Nous n'avons plus de charges. » « Après quoy le roy d'armes répéta deux fois à haute voix : « Très haut, très puissant et très excellent prince, Monseigneur Louis, Dauphin, et très haute, très puissante, très vertueuse princesse Marie-Adélaïde de Savoie sont morts. Priez Dieu pour leurs âmes[1]. »

La cérémonie, qui avait duré six heures, était terminée. La foule émue s'écoula lentement, et personne ne doutait que les deux cercueils confiés au caveau qui, depuis Hugues Capet, recevait la dépouille des princes de la maison de France, n'y dussent demeurer, environnés d'honneurs et de respect : *donec veniat immutatio*, jusqu'au jour du changement, comme disent les épitaphes gravées sur les tombeaux de nos vieilles cathédrales.

Le lendemain de cette cérémonie, Beauvilliers, fatigué, triste, atteint déjà du mal qui devait, avant deux ans, le conduire au tombeau, vit entrer à Versailles, dans son appartement, Saint-Simon qui, l'embrassant, lui dit : « Vous venez donc d'enterrer la France. » « Il en convint avec moi, ajoute Saint-

1. *Mercure de France*, avril 1712, *passim*.

Simon. Hélas! s'il étoit au monde, combien plus en seroit-il persuadé aujourd'hui[1] ! »

Avaient-ils tous deux raison? Ceux-là chez qui le patriotisme prend la forme d'une inquiétude mortelle sur l'avenir de notre pays répondront sans hésitation que ces paroles de Saint-Simon étaient une prophétie. Assurément, quelque chose de grand fut enterré à Saint-Denis le jour où l'on descendit le cercueil du duc de Bourgogne dans le caveau où, à la veille de la profanation, reposaient les ossements de cinquante-quatre princes de sa maison. Ce n'était rien moins que la vieille monarchie, c'est-à-dire l'instrument qui avait forgé la grandeur de la France, l'épée qui avait repoussé ses assaillants, la politique patiente et prudente qui, préparant de loin les choses, avait, moins par la voie de la conquête brutale que par celle de l'annexion consentie, poussé le domaine royal et national, depuis le petit noyau de l'Ile de France, à l'ouest jusqu'à l'Océan, au sud jusqu'aux Pyrénées, à l'est jusqu'aux Alpes et au Rhin, et qui, au nord, l'aurait assurément étendu jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, si le temps lui en avait été laissé. Sans doute l'instrument commen-

1. Saint-Simon, édit. Chéruel de 1857, t. X, p. 190. Nous rappelons que Saint-Simon écrivit ses *Mémoires* dans les dernières années de sa vie.

çait à se fausser, la pointe de l'épée à s'émousser, et sans doute aussi, à l'intérieur, la politique avait fait des fautes. Les ressorts de l'administration étaient tendus à l'excès; leur dur engrenage broyait des victimes dont la patience était mise à trop rude épreuve; il était nécessaire de réparer les uns, d'adoucir et de changer les autres. Mais rien ne montre qu'à l'époque où le duc de Bourgogne aurait dû, suivant le cours ordinaire de la nature, monter sur le trône, il fût trop tard pour corriger ces erreurs, pour porter remède à ces maux, pour changer ces ressorts. Nous croyons avoir montré que le duc de Bourgogne avait la vue très nette de ces maux et la claire intelligence de quelques-uns de ces remèdes. Si les réformes qu'il se proposait d'entreprendre, et qui auraient amené dans l'administration intérieure un incontestable progrès, paraissent, à qui les juge avec nos idées modernes, un peu timides, on peut dire que cette timidité même en aurait facilité le succès, et que ce succès aurait insensiblement préparé l'avenir. Il se peut qu'une certaine étroitesse d'esprit eût provoqué entre sa piété docile et la pensée bouillonnante du siècle des conflits dangereux; mais il ne faut pas oublier qu'à côté de lui se serait fait sentir l'influence de la duchesse de Bourgogne. « Ses talents qui se miton-

noient », pour reprendre une expression de Tessé, ne seraient pas demeurés sans emploi. Elle aurait déployé sur le trône cette volonté habile et ferme qu'elle avait su mettre au service du duc de Bourgogne lorsqu'elle prit sa défense contre Vendôme, et dont la séduction personnelle était un des principaux moyens d'action. Elle aurait fléchi ce qu'il y avait en lui de trop rigide; l'austérité du mari tempérée par les grâces de la femme aurait assuré à la France un règne unique et conjuré vraisemblablement la catastrophe que le règne de Louis XV rendit inévitable.

Il a fallu tout un siècle de sophismes, dont l'histoire véritable commence à dissiper les brouillards, pour faire dater de cette catastrophe la régénération de la France, alors qu'à partir de sa rupture avec la monarchie, elle a au contraire perdu son équilibre politique. Depuis cette date, la France a connu bien des vicissitudes. Elle a tour à tour excité l'admiration, l'envie et la sympathie du monde. Elle a repoussé victorieusement l'Europe coalisée; elle a promené son drapeau de capitales en capitales, et elle a, pour un jour, paru reconstituer à son profit l'empire de Charlemagne. Mais elle a vu trois fois son territoire envahi, et les drapeaux de l'étranger flotter à leur tour dans sa propre capitale. Elle a vu

aussi la guillotine transformée, sur la place publique, en instrument de règne, et le palais de ses rois livré aux flammes par la main de ses propres enfants. Aucune de ces épreuves ne l'a définitivement abattue, et, lorsqu'elle semblait tombée le plus bas, elle a toujours fait preuve d'une qualité indomptable qui, à travers toute son histoire, pas plus au lendemain de la guerre de Cent ans que des guerres de religion, ne lui a jamais fait défaut : la vitalité. Du fond de l'abîme, toujours elle a rebondi. Deux fois, au cours du siècle dernier, blessée, semblait-il à mort, elle a solitairement pansé ses blessures; elle s'est relevée sans appeler personne à son aide, et, par son travail patient comme par la dignité silencieuse de son attitude, quel que fût le régime qu'elle s'était donné, aussi bien sous la Restauration que sous la République, elle a reconquis peu à peu l'estime du monde et lui a appris à compter de nouveau avec elle. Aussi, sans obéir à un patriotisme de commande, et simplement après avoir relu son histoire, est-il permis de répondre que Saint-Simon et Beauvilliers se trompaient : on n'enterre jamais la France.

CHAPITRE VII

ÉPILOGUE DE L'ALLIANCE SAVOYARDE

Nous avons dit, au début de cette longue histoire, dont la duchesse de Bourgogne devait demeurer la figure principale, que nous aurions cependant à raconter quelques épisodes de cette alliance savoyarde qui tint une place si importante dans la diplomatie du règne et à en marquer les vicissitudes. Il nous reste à dire brièvement quel fut l'épilogue de cette alliance.

I

LA MISSION DE TESSÉ

Les avantages que Victor-Amédée avait retirés de son accession à la puissante ligue entretenue par l'Europe contre la France, n'avaient pas été aussi grands qu'il l'espérait, et il n'avait guère eu à se louer de cette nouvelle alliance par laquelle il avait remplacé l'alliance française. C'étaient ses États patrimoniaux qui, depuis le commencement de la guerre, servaient de théâtre aux opérations militaires. Les deux armées française et espagnole d'un côté, impériale et savoyarde de l'autre s'y étaient trouvées aux prises depuis plusieurs années avec des fortunes diverses. A la suite de la désastreuse affaire de Turin, l'armée française avait bien été obligée d'évacuer le Piémont, et cette retraite avait permis à Victor-Amédée de s'emparer de certaines places situées sur les confins du Dauphiné et de la Savoie à la possession desquelles il tenait particu-

lièrement, car les passages des Alpes en dépendaient, entre autres Exilles et Fenestrelles. Mais la Savoie et le comté de Nice n'avaient presque jamais cessé d'être occupés par les troupes de l'armée royale. Les incursions qu'il avait personnellement dirigées sur le territoire de la France n'avaient pas été heureuses. La vigoureuse résistance de Tessé l'avait, en 1707, arrêté devant Toulon, et cette tentative d'invasion de la France par la Provence, n'avait pas mieux réussi que, deux siècles auparavant, celle de Charles-Quint. Victor-Amédée n'avait donc pas, au cours de cette longue guerre, recueilli cette gloire militaire dont il était avide et à laquelle sa valeur personnelle, poussée jusqu'à la témérité, lui donnait le droit de prétendre. Les convoitises territoriales qu'il nourrissait n'avaient pas, d'un autre côté, reçu satisfaction complète, et son amour-propre n'avait pas davantage été ménagé par son impérial qu'autrefois par son royal allié.

L'empereur Léopold avait bien consenti, par un traité signé à Turin le 8 novembre 1703, à lui concéder les provinces d'Alexandrie et de Valence et la partie du Montferrat possédée par le duc de Mantoue. Mais c'était le Milanais tout entier qu'ambitionnait Victor-Amédée, et la pensée que Milan et le reste

de la Lombardie demeureraient en la possession de l'Empereur le remplissait d'inquiétude. Il ne se souciait pas d'avoir un aussi puissant voisin. Maladroitement aussi Léopold blessa son nouvel allié en soulevant quelques difficultés à propos de l'investiture du Montferrat qui faisait de Victor-Amédée un vassal de l'Empire. L'orgueil de la victoire lui fit même, tout comme il arriva souvent à Louis XIV, commettre une faute plus grave qui faillit tourner contre lui. Le royaume de Naples et les Présides[1] de Toscane étant tombés entre les mains de l'armée impériale, Léopold crut le moment favorable pour publier un décret par lequel il déclarait vouloir faire revivre les droits de l'Empire sur toute la péninsule. Tous les princes italiens auraient été considérés comme des vassaux de l'Empire et toutes les Républiques menacées dans leur indépendance. Le mécontentement en Italie était général, et Victor-Amédée, en particulier, ne cachait pas le sien. Aussi commençait-il à s'agiter et à intriguer contre son dernier allié. A la République de Venise en particulier, avec laquelle il n'était pas en relations diplomatiques régulières, pour une question de cérémonial, mais où il entretenait des agents secrets, il faisait dire « qu'il seroit toujours bon Ita-

1. On appelait *Présides,* les ports de mer de la Toscane qui assuraient ses relations maritimes avec l'Espagne.

lien et que ses engagements avec l'Empereur n'empêcheroient pas qu'il ne fît connoître ses sentiments lors que l'occasion le demanderoit[1] ».

Ainsi, préludant déjà au rôle que devaient jouer un jour ses successeurs, Victor-Amédée commençait à la sourdine à se poser en champion de l'indépendance italienne. La diplomatie de Louis XIV, toujours à l'affût de tous les incidents dont elle pouvait tirer parti, conçut l'espoir de mettre à profit cette faute de l'Empereur. On résolut à Versailles d'envoyer en Italie un ambassadeur ou plutôt un plénipotentiaire chargé d'une mission secrète et qui aurait pour instructions de chercher à réunir dans une ligue contre l'Empereur les Républiques de Gênes et de Venise, les princes italiens, et jusqu'au Pape lui-même. Après avoir hésité entre le maréchal d'Estrées[2] et Saint-Simon, qui prétend s'être défendu d'accepter, le choix du Roi s'arrêta sur notre vieille connaissance Tessé. Il est probable que ce choix fut en partie dicté par la pensée qu'il ne serait peut-être pas impossible de faire entrer dans cette ligue le duc de Savoie, lui-même, et que Tessé ayant réussi une première fois,

1. *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, Savoie, Sardaigne et Mantoue*, t. I, p. 262.
2. Victor-Marie comte puis duc d'Estrées, pair et maréchal de France, né le 30 novembre 1660, mort le 27 décembre 1737.

quelque vingt ans auparavant, à le détacher de l'alliance impériale[1], aurait plus que tout autre chance d'y réussir une seconde. En effet, une bonne partie des instructions que Tessé emportait avec lui était consacrée à lui tracer la ligne de conduite qu'il devait suivre vis-à-vis du duc de Savoie[2]. Ces instructions lui prescrivaient de chercher à Gênes ou ailleurs des gens capables d'insinuer au duc de Savoie combien serait pour lui précaire et illusoire la possession de cette partie du Milanais qui lui avait été cédée par le traité du 8 novembre 1703, si l'Empereur en conservait la plus grande partie et devenait ainsi le proche voisin de la Savoie. Les instructions faisaient ressortir le danger de ce voisinage et d'un conflit entre la Savoie et l'Empire où Victor-Amédée serait écrasé. « La ressource de ceux de ses ancêtres dont il a le plus imité la conduite, continuent ces instructions, était de recourir à la France quand ils craignoient d'être accablés par la puissance de la maison d'Autriche. Mais les alliés de ce prince, persuadés qu'il suivroit cet exemple, ont eu une attention particulière à lui fermer cette route et, sous un faux prétexte d'union

1. Voir t. I, pp. 32 et suiv.
2. *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, Savoie, Sardaigne et Mantoue*, t. I, pp. 259 et suiv.

et d'intérêts communs, ils ont eu l'adresse de l'engager de plus en plus à irriter le Roi de manière qu'il fût à jamais privé du secours de Sa Majesté. Il n'a désormais aucun nouvel avantage à leur demander; sa vue doit être de conserver ceux que la nécessité seule de son alliance lui a fait acquérir; s'il attend pour les maintenir à la conclusion de la paix, ils seront peut-être sacrificiés d'un commun consentement à ceux du bien public, et sa possession ni ses nouveaux titres ne seront pas plus considérés que ses prétentions à la succession d'Angleterre l'ont été par les Anglois. Il est donc de sa prudence, de son habileté, et de la gloire de sa maison dònt il est particulièrement touché de prévenir la paix générale pour se réunir à la France et d'effacer par le service qu'il rendroit au Roi le souvenir du préjudice qu'il lui a causé par sa défection. »

Muni de ces instructions, Tessé partit pour l'Italie au mois d'août 1708, non sans nourrir l'espoir assez vraisemblable de réussir dans une mission à laquelle il se croyait propre et d'en tirer, lui aussi, quelques avantages. Cet espoir fut déçu, et il ne réussit pas mieux auprès du duc de Savoie qu'il ne devait réussir auprès des autres princes italiens et auprès du Pape avec lequel il finit par avoir querelle ouverte et violente. Il n'est même pas

certain que l'occasion se soit offerte à lui de faire parvenir au duc de Savoie les propositions dont l'avait chargé Louis XIV, car, ainsi qu'il l'écrivait à la princesse des Ursins « un prince qui n'a ni confesseur, ni ministre, ni maîtresse ne laisse pas d'être comme un fagot d'épines que l'on ne sait par où aborder »[1]. En tout cas, si ces propositions parvinrent à Victor-Amédée, celui-ci fit la sourde oreille, estimant sans doute que le moment n'était pas encore venu pour lui de trahir son nouvel allié.

1. *Lettres du maréchal de Tessé*, publiées par le comte de Rambuteau, p. 286.

II

VICTOR-AMÉDÉE ET BERWICK

Victor-Amédée aurait cependant cessé d'être lui-même si, à peine engagé dans une alliance, il n'avait cherché presque aussitôt une porte de sortie qui lui permît de s'en dégager, et s'il n'avait mis en balance les avantages qu'il pourrait tirer d'une alliance nouvelle, fût-ce au prix d'une trahison. Nous allons le voir en effet, deux ans plus tard, essayer lui-même de rentrer en relations avec Louis XIV et de négocier avec lui une paix à part, par l'intermédiaire de celui-là même qui commandait les troupes dirigées contre lui, ainsi qu'il avait fait en 1693 lorsqu'il avait négocié avec Tessé et signé avec lui le traité de Turin. Cette tentative de Victor-Amédée n'était que très imparfaitement connue par quelques pages des *Mémoires* de Berwick [1]. Depuis lors, quelques-unes

1. *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par Petitot et Monmerqué, 2e série, t. LXVI, *Mémoires de Berwick*, pp. 172 et suiv.

des dépêches de Berwick à Torcy ont été publiées, avec les réponses de Torcy, dans les *Instructions données aux Ambassadeurs et Ministres de France*[1]. Ces dépêches et les recherches que nous avons entreprises tant aux Affaires étrangères qu'aux Archives de Turin nous permettent de résumer brièvement les phases de cette négociation qui, du reste, ne devait point aboutir.

Berwick, qui commandait en Dauphiné, c'est-à-dire sur les frontières de la Savoie, avait, durant tout l'été de 1710 guerroyé contre le comte de Thann qui commandait les armées impériale et savoyarde réunies, sans qu'il y eût, de part ni d'autre, aucune action bien décisive. Il se trouvait dans la vallée de Barcelonnette, dont les deux armées se disputaient la possession, lorsqu'il reçut avis « qu'un nommé Arnaud, religieux dont le duc de Savoie se servoit en beaucoup d'affaires avoit parlé à un nommé Laurent, procureur de la susdite vallée, au sujet de la guerre qui étoit entre le Roi et son Altesse Royale et lui avoit donné à entendre qu'on pouvoit aisément trouver les moyens de s'accomoder[2] ».

1. *Savoie, Sardaigne et Mantoue*, t. I, pp. 269 et suiv.
2. *Mémoires de Berwick*, seconde partie, p. 172. Nous suivons la version de Berwick, mais nous devons dire que, d'après les documents dont nous avons pris connaissance aux Archives de Turin, ce serait lui qui, au contraire, aurait fait les pre-

Berwick avait cru d'abord que ce n'étaient là que « discours en l'air » lorsque, le 5 septembre, il reçut la visite du procureur Laurent qui lui communiqua une lettre singulière du père Arnaud dont le début était ainsi conçu. « J'ai pressenti le fromage que vous m'avez adressé. L'amy l'a reçu avec plaisir et il me paroist qu'il en fera sa provision s'il est sûr qu'on ne le fraudera pas et qu'on le lui vendra de la première main de l'ouvrier, sans altérations et sans détours. » Continuant la métaphore, le père Arnaud énumère dans cette lettre les diverses qualités que devait présenter le fromage ; après quoi il cherchait quel pouvait être le meilleur intermédiaire de cette vente et il concluait ainsi : « Celuy au nom duquel vous avez envoyé la montre me paroist le plus propre parce que je sçay l'amy prévenu en sa faveur. Il s'agit donc de l'aller trouver où il sera, après vous estre abouché avec votre voisin qui connoist la meilleure qualité de fromage du pays et de faire un estat de tout ce qu'on en voudra vendre [1]. »

mières ouvertures. Voici en effet ce que le père Arnaud écrivait le 23 août 1710 à Victor-Amédée. « Je ne scay par quel motif le duc de Berwick m'envoye le procureur Laurent pour me parler des matières qui sont au-dessus de son esphère et de la mienne. Il me demande le secret. J'y serai fidelle. » Il est possible cependant que le père Arnaud, craignant d'être désavoué par Victor-Amédée, n'ait pas voulu convenir de l'initiative prise par lui.

1. Affaires étrangères, *Corresp.* Turin, vol. 116.

En même temps qu'il apportait cette lettre amphibologique, Laurent en donnait la traduction. L'ami, c'était le duc de Savoie; le voisin c'était le maréchal de camp Le Guerchois[1] qui commandait, sous les ordres de Berwick, dans la vallée de Barcelonnette; celui en faveur de qui l'ami était prévenu, c'était Berwick lui-même; enfin le *fromage*, c'était les territoires dont le duc de Savoie comptait demander la cession en échange de sa défection.

L'affaire prenait corps. Berwick crut devoir en référer à Versailles. « Je vous dépêche, Monsieur, écrivait-il au ministre de la Guerre, un courrier pour vous prier de vouloir bien envoyer le paquet ci-joint à M. de Torcy. C'est au sujet de quelque espèce d'ouverture pour un traité avec M. le duc de Savoie. Vous trouverez icy copie de ma lettre à M. de Torcy[2]. » Le paquet à l'adresse de Torcy contenait la traduction de la lettre « au sens figuré » du père Arnaud et une lettre très courte par laquelle Berwick demandait des instructions.

En d'autres temps le Roi aurait peut-être accueilli avec un certain dédain des ouvertures faites par

1. Pierre le Guerchois, entré aux mousquetaires en 1688 devint successivement brigadier en 1704, maréchal de camp en 1705 et lieutenant général en 1718. Il mourut en 1734 des suites d'une blessure reçue à la bataille de Parme.

2. Dépôt de la guerre, n° 2249, Berwick à Voysin, 5 sept. 1710.

des personnages aussi secondaires et provenant d'un prince aussi artificieux. Mais l'heure des dédains et des hauteurs était passée. Les conférences de Gertruydenberg avaient été rompues au mois de juillet précédent. Tout espoir d'arriver à la paix générale semblait écarté. Sans doute traiter séparément avec le duc de Savoie, c'était un peu se raccrocher aux branches; mais on ne pouvait cependant oublier que c'était par un traité séparé et secret qu'on était parvenu à le détacher de la ligue d'Augsbourg, et le procédé auquel il avait recours en s'adressant à Berwick par l'intermédiaire du procureur Laurent et du père Arnaud rappelait celui dont il s'était servi en s'adressant à Tessé par l'intermédiaire de Groppel. Il ne fallait donc pas négliger cette ouverture. Aussi Torcy répondait-il à la lettre de Berwick par une longue dépêche où, tout à la fois, il le mettait au courant d'une situation diplomatique que Berwick aurait pu ignorer et il lui donnait des instructions sur la manière de négocier avec le duc de Savoie. « Il y a plus d'un an, disait Torcy, que M. le duc de Savoie sait que le Roi est disposé à traiter avec lui et à lui donner les moyens qu'il peut désirer pour la conservation des pays que ses alliés lui ont cédés, pour l'augmentation de sa puissance et pour la splendeur de sa maison. En effet, Monsieur, Sa Majesté lui

offroit et le roi d'Espagne y auroit consenti de le maintenir dans la possession de la partie du Milanois dont il jouit présentement, de le rendre maître de celle que l'Empereur s'est réservée, de le reconnoître en qualité de roi de Lombardie, de lui donner, pour agir sous ses ordres, une partie de l'armée que vous commandez et d'y joindre encore des subsides proportionnés à ceux qu'il reçoit de ses alliés[1]. »

Berwick était autorisé à renouveler ces offres, et non seulement Louis XIV ne demandait plus, comme il l'avait fait autrefois, la cession de la Savoie en compensation des agrandissements considérables dont Victor-Amédée allait profiter, mais prévoyant que celui-ci demanderait à conserver les deux places d'Exilles et de Fenestrelles, en ce moment occupées par lui, il autorisait par avance Berwick à « relâcher ces deux places assez inutiles » non sans lui recommander cependant « de paroître surpris que M. le duc de Savoie veuille s'aggrandir aux dépens de Sa Majesté dans le temps qu'elle ne songe qu'à lui procurer de nouveaux États » et de défendre « l'ancien domaine de Sa Majesté aussi longtemps qu'il lui seroit possible ». En même temps, il exhortait Berwick « à ne pas perdre en compliments et en

1. *Recueil des Instructions*, etc., p. 272 et suiv.

cérémonies un temps précieux que l'on peut employer utilement à prendre des mesures solides » et, pour ne point perdre de temps en effet, il envoyait par avance à Berwick un plein pouvoir conçu dans les termes les plus larges mais dont la forme, un peu hautaine, n'aurait probablement pas été du goût du duc de Savoie si ce pouvoir avait passé sous ses yeux. « Le Roy, y était-il dit, voulant faciliter à M. le duc de Savoie les moyens de rentrer dans l'honneur des bonnes grâces de Sa Majesté donne à M. le duc de Berwick plein pouvoir, commission et mandement spécial d'écouter tout ce qui lui sera proposé de la part du dit duc de Savoye... promettant Sa Majesté sa foy et parole de roi d'accomplir et d'exécuter ponctuellement, avoir pour agréable, tenir pour ferme et stable, à toujours, tous et chacun les traités, articles et conditions que le dit duc de Berwick aura signés en vertu du présent pouvoir [1]. »

Ainsi dûment autorisé, Berwick engagea, toujours par l'intermédiaire du procureur Laurent et du père Arnaud une négociation qui dura plusieurs mois, sans qu'il fût possible de rien conclure. Berwick ne tarda pas en effet à se heurter à des exigences excessives de la part du duc de Savoie qui, en échange des avantages à lui concédés, ne voulait prendre de son

1. Affaires étrangères, *Corresp.* Turin, vol. 116.

côté que les engagements les plus vagues. De septembre à décembre on discuta à coup de mémoires sur la part du *fromage* qu'il convenait de découper en faveur du duc de Savoie. Une des pièces les plus curieuses qui sont aux Affaires étrangères est certain *Dialogue d'un amy à son confident*, où il est fort question d'un troisième personnage qu'on appelle le *principal*. Une note en marge nous apprend que l'*amy* est le duc de Savoie, le *confident* le père Arnaud, et le *principal* le duc de Berwick. Dans ce dialogue, comme dans les mémoires adressés à Berwick par Arnaud et Laurent, apparaissent les prétentions exorbitantes du duc de Savoie. Non seulement il prétendait garder Exilles et Fenestrelles, mais il demandait que le Roi lui abandonnât Briançon, Mont-Dauphin et le fort de Barraux, c'est-à-dire trois places qui commandaient les passages des Alpes par lesquels une armée savoyarde aurait pu pénétrer en France. En échange de concessions aussi considérables, il n'offrait rien d'autre que d'empêcher les Allemands de rien faire en se déclarant neutre, et il témoignait l'espoir « que Sa Majesté l'agréeroit comme arbitre à la paix générale [1] ». Enfin il demandait que la place de Monaco, qui n'appartenait point

1. *Recueil des Instructions*, etc., p. 278.

à la France mais qui était occupée par ses troupes, lui fût livrée. Le duc de Savoie devenant tout à la fois le maître des passages qui conduisaient d'Italie en France et l'arbitre de l'Europe, la prétention était un peu forte. Louis XIV acceptait cependant de discuter ces prétentions avec une modération où les négociateurs de Victor-Amédée croyaient voir la preuve de l'extrémité à laquelle il était réduit, et qui les enflait d'orgueil. « Voicy, écrivait le père Arnaud à Victor-Amédée le plus fier et le plus opignâtre ennemy de V. A. R., adouci, humilié et repenti. Il demande, à ce que m'escrit le procureur Laurent, quartier. S'il le mérite, Dieu le sçait. V. A. R. le voit; il s'en flatte, mais je ne le crois pas, et s'il m'est permis d'escrire avec ma sincérité naturelle, un roy qui, comme celui de France est allé chercher V. A. R. dans son berceau pour troubler son repos n'en devroit point trouver qu'au tombeau. J'ay, avec tout cela, une secrète, mais inexprimable consolation de voir que la Providence divine se déclare en votre faveur, et je regarde le projet que le duc de Berwick présente à V. A. R. de la part de son Roy (s'il est tel que le suggère le procureur Laurent), comme un monument éternel de la gloire de V. A. R. puisque la postérité verra par là que la France, qui a pratiqué des excès

jusqu'à elle inouis pour anéantir la souveraineté de V. A. R., se trouve obligée de recevoir ses loix[1]. »

Le ton que Louis XIV prenait alors avec Victor Amédée différait singulièrement en effet de celui sur lequel il s'exprimait, au temps où les hauteurs de Louvois jetaient le duc de Savoie dans les bras de l'Empereur. Cependant le père Arnaud se méprenait sur le sens des instructions qu'avait reçues Berwick. Il se peut que Louis XIV fût *repenti*, mais il n'était pas cependant disposé à recevoir « les lois » de Victor-Amédée. Berwick, que Torcy avait pris soin de mettre en garde contre les exigences excessives du duc de Savoie, y opposait une résistance absolue. Il répondait « que Sa Majesté ne pouvoit en aucun cas consentir à mettre entre les mains d'aucun étranger deux places (Briançon et Barraux) qui étoient les clefs de son royaume, et qu'à l'égard de Monaco, le Roi ne pouvoit, ni en honneur, ni en conscience disposer d'un bien qui n'étoit pas à lui[2] ». Victor-Amédée s'obstinait cependant dans ses exigences, et la négociation traîna ainsi sans avancer d'un pas, durant tous les mois de novembre et de décembre. A ce moment les deux armées prirent

1. Archives de Turin. Le père Arnaud à Victor-Amédée, 8 oct. 1710.
2. *Mémoires de Berwick*, seconde partie, p. 177.

leurs quartiers d'hiver, et Berwick s'en fut à Saint-Germain. Il donne à entendre dans ses *Mémoires* que son départ amena la rupture des négociations. L'assertion n'est pas tout à fait exacte. Les Archives de Turin contiennent en effet une longue dépêche de Berwick, datée du 14 décembre et écrite de Saint-Germain-en-Laye, dans laquelle il précise de nouveau les conditions que Louis XIV offrait à Victor-Amédée, au cas où ce prince consentirait à signer avec lui un traité particulier. Ces conditions étaient toujours, si Victor-Amédée se bornait à rester neutre, cette portion du Milanais que l'Empereur lui avait déjà cédée, et, s'il consentait à joindre ses armes à celles de Louis XIV, le Milanais tout entier, plus « une somme dont Sa Majesté conviendra avec Elle, payable annuellement ou sous le nom de subsides ou sous tel autre nom qu'Elle jugera à propos de concert avec ce prince ». Quant à la principauté de Monaco, Berwick faisait observer que « ne pouvant avec justice disposer du bien d'autrui, Sa Majesté ne pouvoit s'engager à ce que demandoit M. le duc de Savoie ». Enfin quant à la rétrocession d'Exilles et de Fenestrelles, Berwick donnait à

1. Archives de Turin. Le maréchal de Berwick au procureur Laurent, Saint-Germain-en-Laye, 14 déc. 1710. La dépêche porte cette mention : Format officiel pour être présentable à Son Altesse Royale.

entendre que le Roi n'y opposerait pas un refus absolu.

Offertes quelques années plus tôt, ces conditions auraient suffi peut-être pour retenir Victor-Amédée dans l'alliance française. Mais ses exigences avaient grandi avec le succès, et il caressait des rêves plus ambitieux. Aussi semble-t-il bien que la rupture des négociations soit venue de lui. La dernière pièce relative à cette négociation qui se trouve aux Affaires étrangères est une note ainsi conçue : « Son Altesse Royale a vu le mémoire que le procureur Laurent a remis au père Arnaud. Elle charge ce père d'écrire au procureur de se retirer, puisque ces articles ne sont qu'un simple verbiage et une *plotterie* (?) sans fondement qui ne convient du tout point à Son Altesse Royale[1]. »

Le ton presque insolent de cette note n'empêchait cependant point Berwick de tenter quelque temps après un nouvel effort. Au mois d'avril suivant, quelques jours après la mort de l'empereur Joseph, il adressait à Victor-Amédée, avec l'autorisation du Roi une lettre où, après avoir déclaré « qu'il étoit inutile d'exposer à la pénétration de Son Altesse Royale le changement que la mort de l'Em-

1. Aff. étrangères, *Corresp.* Turin, vol. 116.

pereur apporte aux affaires de l'Europe » il ajoutait : « Elle fera mieux que personne les réflexions convenables à ce grand événement, mais j'aurai l'honneur de dire à Votre Altesse Royale que, si Elle juge à propos d'en profiter, Elle trouvera toujours de très bonnes dispositions de la part du Roy[1]. » A cette nouvelle ouverture, Victor-Amédée faisait encore la sourde oreille. Sans doute, il estimait que son intérêt ne lui commandait pas encore de trahir son dernier allié, et qu'il obtiendrait de meilleures conditions à la paix générale. La suite des événements ne devait pas lui donner tort.

1. Archives de Turin. Le maréchal de Berwick à Son Altesse Royale, 26 avril 1711. La minute de cette lettre se trouve aux Archives des Affaires étrangères.

III

AU CONGRÈS D'UTRECHT

Cette même année s'ouvraient, entre la France et l'Angleterre, des négociations qui, au commencement de l'année 1712, aboutirent à la réunion, dans la petite ville d'Utrecht, d'un congrès où se trouvaient représentées toutes les puissances belligérantes. La France avait comme plénipotentiaires le maréchal d'Huxelles[1], et l'abbé de Polignac, celui-là même dont le départ précipité pour Rome avait autrefois arraché des larmes à la pauvre duchesse de Bourgogne, et enfin le député de Rouen au Conseil du commerce Mesnager[2], car déjà, en ces temps, les

1. Nicolas du Blé, marquis d'Huxelles, né le 24 janvier 1654, maréchal de France en 1703, plénipotentiaire à Gertruydenberg et à Utrecht, président du conseil des Affaires étrangères de 1715 à 1718; il mourut à Paris le 10 avril 1730.

2. Nicolas le Baillif, connu sous le nom de Mesnager, comte de Saint-Jean, né à Rouen en 1658 avait été envoyé secrètement à Londres en 1711 pour détacher l'Angleterre de la coalition. Il mourut à Paris en 1714.

questions commerciales commençaient à tenir leur place dans les traités. La Savoie était représentée par le comte Maffei[1], le comte del Borgo[2] et le conseiller d'État Pierre Mellarede[3].

Ce serait dépasser les bornes de notre sujet que d'entrer dans le détail de ces négociations qui se prolongèrent pendant de longs mois. Disons seulement que le duc de Savoie s'y trouvait dans une situation singulière, et qu'il faillit payer cher ses trahisons successives. En effet les plus passionnés de ses adversaires au congrès d'Utrecht furent les représentants de l'Autriche, à qui les menées tortueuses de Victor-Amédée n'avaient pas échappé. Les représentants de la France, sans témoigner contre lui une hostilité aussi ardente, n'avaient guère raison de prendre parti pour lui, car ils avaient à se défendre contre ses prétentions exorbitantes. Il se

1. Le comte Annibal Maffei, natif de la Mirandole, avait été élevé parmi les pages du duc de Savoie. Il avait représenté la Savoie à Londres auprès de Guillaume III et avait rempli en Piémont tout à la fois les fonctions de secrétaire d'État à la guerre et de ministre des Affaires étrangères.

2. Ignace Solar de Morette, comte, puis marquis del Borgo, après avoir représenté la Savoie au Congrès d'Utrecht fut par la suite ministre d'État à Turin.

3. « Le conseiller d'État, Pierre Mellarede, dit Carutti, dans son *Histoire de la diplomatie de la cour de Savoie*, l'emportait par sa science et son autorité dans les matières de jurisprudence et de droit public; il écrivait les dépêches, composait les mémoires, développait les propositions, les contre propositions et les articles des traités. »

serait donc trouvé sans allié si, fort heureusement pour lui, il n'avait rencontré l'appui de l'Angleterre qui se fit son champion. Quant à lui, fidèle à son système de demander beaucoup, dût-il finir, par ne rien obtenir, il continuait de réclamer, en Italie, le Milanais tout entier, et, du côté de la France, non seulement Exilles et Fenestrelles, situées sur le versant italien des Alpes, mais Mont-Dauphin, Briançon, le fort de Barraux, qui étaient situées sur le versant français, de sorte qu'il serait devenu le maître des passages, « le portier des Alpes ». La France ne pourrait plus entrer chez lui, et il pourrait toujours entrer en France. Mais ce qu'il souhaitait par-dessus tout, car il n'était pas moins orgueilleux qu'intéressé, c'était une couronne. D'Utrecht il voulait s'en revenir roi.

Durant tout le temps que dura le congrès, son sort se débattit avec des fortunes diverses. Il en avait été ainsi autrefois durant les négociations préliminaires à l'ouverture de la succession d'Espagne. A ces négociations Victor-Amédée était partie sans le savoir et il n'était pas tenu au courant du rôle qu'on lui réservait[1]. Mais à Utrecht il était présent et se défendait avec énergie et souplesse. L'Autriche le

1. Voir t. II, pp. 278 et suiv.

combattait avec acharnement; l'Angleterre le soutenait avec chaleur; la France prenait une position intermédiaire. Elle combattait ses prétentions lorsqu'il voulait s'agrandir aux dépens de la France; elle consentait à ce qu'il s'agrandît en Italie aux dépens de l'Espagne, et à ce qu'un royaume de Lombardie, constitué sous la maison de Savoie par l'union du Piémont et du Milanais, servît de rempart contre les ambitions impériales. L'habile et aimable abbé de Polignac, dans ses conversations privées avec le conseiller d'État Mellarede allait au-devant d'un rapprochement, et déjà il ébauchait, avec une singulière prescience de l'avenir, un projet d'alliance entre la France et la Savoie, contre l'Autriche. « Il disait au conseiller Mellarede que, dans l'état des choses, les pensées du duc de Savoie devaient se tourner vers l'Italie, sur laquelle la France avait dépouillé toute prétention, étant décidée à ne plus repasser *le alte e spaventose alpi* excepté pour rendre un service à Son Altesse Royale et faire contre-poids à la prépondérance de la maison d'Autriche. Le duc de Savoie serait roi de la Gaule Cisalpine et une union indissoluble serait conclue entre les rois des deux Gaules[1]. » A ce discours Mellarede

1. Carutti, *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*, t. III, p. 436.

répondait « que les visées de Son Altesse Royale n'allaient pas aussi loin, les confins de la Gaule Cisalpine étant marqués par le Rubicon, petite rivière qui se jetait dans l'Adriatique, à quatre lieues de Rimini. La Gaule Cisalpine comprendrait donc la Romagne, Ferrare et les territoires de Venise, Modène, Parme, Gênes et Milan, trop vaste domaine pour les raisonnablés ambitions de son Altesse Royale ». Ainsi c'était le représentant de la France qui, avec son intelligence ouverte et déliée, pressentait déjà le rôle que la Savoie serait appelée à jouer dans l'histoire de l'Italie, et c'était le représentant de la Savoie qui, plus timide, repoussait ces rêves, comme trop ambitieux.

Peu s'en fallut qu'au cours de ces négociations une destinée singulièrement imprévue et brillante, qui aurait changé la face de l'Europe, ne s'ouvrît devant Victor-Amédée. Pour désarmer l'insurmontable opposition de l'Autriche qui ne voulait point accepter Victor-Amédée comme roi de Lombardie, et pour s'acquitter cependant vis-à-vis de lui de la promesse d'une couronne, l'Angleterre s'avisa de proposer un échange. Philippe V aurait cédé l'Espagne à Victor-Amédée, en conservant la Sicile, et Victor-Amédée lui aurait cédé la Savoie, le Piémont et le Montferrat. Chose sur-

prenante! Ce fut la France qui se prononça avec le plus d'ardeur en faveur d'une combinaison si glorieuse pour Victor-Amédée qui aurait ceint son front de la couronne de Charles-Quint. Depuis que, par les malheurs successifs dont il avait été frappé, Louis XIV n'avait plus comme héritier qu'un enfant frêle et maladif, il ne pouvait prendre son parti de la renonciation de Philippe V à ses droits héréditaires sur la couronne de France, renonciation qui était une des conditions imposées par les alliés à la conclusion de la paix générale. Dans la combinaison proposée par l'Angleterre, Philippe V aurait au contraire conservé ses droits. Aussi Louis XIV le pressait-il d'accepter cette combinaison, et, oubliant ses griefs contre Victor-Amédée, il se faisait avec plus d'ardeur encore que l'Angleterre le champion de la cause et de la grandeur de son infidèle allié. « Je vous avoue, écrivait-il à Philippe V, que, nonobstant la disproportion des États, j'ai été sensiblement touché de penser que vous continueriez de régner, que je pourrois vous regarder toujours comme mon successeur, et que votre situation vous permettroit de venir de temps en temps auprès de moi. Jugez en effet du plaisir que je me ferois de pouvoir me reposer sur vous pour l'avenir, d'être assuré que, si

le Dauphin vit, je laisserai en votre personne un régent accoutumé à commander, capable de maintenir l'ordre dans mon royaume et d'en étouffer les cabales; que si cet enfant vient à mourir, comme sa complexion faible ne donne que trop sujet de le croire, vous recueilleriez ma succession suivant l'ordre de votre naissance, et j'aurois la consolation de laisser à mes peuples un roi vertueux, propre à leur commander, et qui, me succédant, réuniroit à la couronne des États aussi considérables que la Savoie, le Piémont et le Montferrat. Je vous avoue que je suis si flatté de cette idée, mais principalement de la douceur que je me proposerois de passer avec vous et la Reine une partie du reste de ma vie et de vous instruire moi-même de l'état de mes affaires que je n'imagine rien de comparable au plaisir que vous me feriez si vous acceptez ce nouveau projet [1]. »

Les considérations de sentiment que Louis XIV invoquait d'une façon plus touchante peut-être que politique n'étaient pas pour amener Philippe V à prendre son parti d'un aussi inégal échange. Sa fierté s'y refusait, et peut-être même se montrait-il plus clairvoyant que Louis XIV, lorsque, dans la

1. *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, par A. Legrelle, t. VI, p. 95.

réponse qu'il adressait, après avoir pris deux jours de réflexion, à la dépêche de son grand-père, il faisait valoir le danger pour la France de mettre la couronne d'Espagne « sur la tête d'un prince de l'amitié duquel elle ne pouvoit s'assurer[1] ». Le refus de Philippe V coupa court à cette combinaison étrange, mais il ne tint pas à Louis XIV que les visées les plus ambitieuses de Victor-Amédée ne fussent comblées et au delà. La maison de Savoie régnant sur l'Espagne, avec l'assentiment de la France, c'était un dénouement de l'alliance savoyarde auquel, même au moment de son union la plus intime avec Louis XIV, Victor-Amédée n'aurait jamais osé prétendre.

Il devait cependant gagner une couronne au congrès d'Utrecht. De nouveau l'Angleterre prit sa cause en main et proposa que le royaume de Sicile lui fût abandonné par l'Espagne. A cet abandon Philippe V se résigna, et Louis XIV donna également son assentiment. Le dernier allié de Victor-Amédée, l'empereur Charles VI, fut le seul qui s'y opposa avec passion. Mais le congrès passa outre, et, le 12 avril, en même temps qu'un traité de paix en trente articles était signé entre

1. Legrelle, *op. cit.*, p. 100.

l'Angleterre et la France, un traité en dix-neuf articles était signé avec la Savoie. Ce traité donnait satisfaction à presque toutes les ambitions de Victor-Amédée. Non seulement il obtenait la restitution de la Savoie et du comté de Nice, mais il prenait possession de la vallée de Pragelas avec les forts d'Exilles et de Fenestrelles et « de tout ce qui est à l'eau pendante des Alpes du côté du Piémont ». Mais il cédait, il est vrai « à Sa Majesté très chrétienne à toujours la vallée de Barcelonette et ses dépendances, de manière que les sommités des Alpes et montagnes serviront à l'avenir de limites entre la France, le Piémont et le comté de Nice ». Louis XIV donnait en outre son assentiment au traité par lequel l'Empereur avait abandonné à Victor-Amédée une partie du Milanais. Enfin l'article 5 l'instituait roi de Sicile. Désormais le duc de Savoie allait marcher de pair avec les têtes couronnées. M. Legrelle, dans le savant ouvrage où il a minutieusement rendu compte de ces négociations laborieuses, a raison d'ajouter : « Victor-Amédée se voyait trop généreusement payé par la France de ses trahisons[1]. »

Victor-Amédée avait hâte de ceindre cette cou-

1. Legrelle, *op. cit.*, p. 157.

ronne, objet de son éternelle ambition. « Le 22 septembre, jour de la fête de Saint-Maurice au milieu d'une nombreuse assistance qui réunissait les princes du sang, les évêques, la noblesse et la magistrature du Piémont, il prenait solennellement le titre de roi de Sicile[1]. » Peu attachée à ses souverains espagnols qui jamais ne l'avaient visitée, la Sicile était heureuse de passer sous la domination d'un prince italien. Aussi Victor-Amédée recevait-il des adresses des principales villes que le prince de Roccafiorita lui apportait à Turin. Les habitants de Messine se distinguaient par leur enthousiasme. « Puisse le ciel, disaient-ils, exaucer les vœux que nous formons pour la gloire de Votre Majesté. Puisse un jour, de notre promontoire, s'élever, grâce à sa formidable épée, un pont qui, facilitant la conquête de nouveaux royaumes, unisse ce domaine à ses domaines héréditaires des Alpes[2] ». Au mois de novembre suivant, Victor-Amédée se faisait transporter en Sicile par les vaisseaux de l'amiral anglais Jennings, car il n'avait point de marine. Il emmenait avec lui la pauvre duchesse devenue la reine Anne, qui avait jusque-là tenu si peu de place dans sa vie, et qui

1. Baraudon, *la Maison de Savoie et la Triple Alliance*, p. 33.
2. Carutti, *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*, t. III, p. 471.

était tout heureuse de se voir associée à la gloire de son époux[1]. Le nouveau souverain de la Sicile fit à Palerme une entrée vraiment royale. Cavalcade, feux de mousqueterie, acclamations populaires, sacre, *Te Deum*, rien n'y manqua. « Partout, pendant huit jours, ce ne fut que bals, sérénades, tournois. On grava sur le marbre les épisodes du couronnement. On frappa des médailles avec l'aigle de Sicile et la croix de Savoie, et une députation de l'ordre de Malte vint offrir le faucon, suprême hommage dû à la couronne de Charles d'Anjou[2]. » Pendant que Victor-Amédée triomphait ainsi à Palerme, Louis XIV vieillissait solitaire dans Versailles attristé.

Tel fut l'épilogue de l'alliance savoyarde sous Louis XIV. Près de deux siècles se sont écoulés depuis les événements que nous avons entrepris de raconter. Le vœu que formaient les habitants de Messine, et qui pouvait sembler singulièrement chimérique, s'est réalisé. De leur promontoire s'élève aujourd'hui un pont qui rejoint la Sicile aux États patrimoniaux des ducs de Savoie, et ce pont c'est

1. Sur la participation de la reine Anne aux fêtes données à Palerme, voir : *la Regina Anna di Savoia*, par Luisa Sarredo, t. II, pp. 357 et suiv.
2. Baraudon, *op. cit.*, p. 38.

l'Italie elle-même. Le petit Piémont a joué dans la formation du nouveau royaume le même rôle que l'Ile de France dans la formation du royaume de France. La dynastie issue du mariage entre Odon, fils d'Humbert *aux blanches mains* et la marquise Adélaïde de Turin, à laquelle il a su demeurer fidèle, règne aujourd'hui sur la péninsule entière, comme la dynastie issue d'Hugues Capet avait fini par régner sur la France. Le rôle que le Piémont a joué dans l'affranchissement de l'Italie a été la juste récompense de cette fidélité. Lorsqu'un peuple, petit ou grand, a su incarner avec persistance dans une famille ses ambitions et ses espérances, il est rare qu'il n'en résulte pas pour lui, à la longue, un accroissement de puissance et de grandeur. La prodigieuse fortune du Piémont n'est pas le seul exemple que nous en offre l'histoire. La fidélité du Brandebourg à la maison de Hohenzollern, dont le congrès d'Utrecht devait également consacrer la dignité royale, n'a pas médiocrement servi à la fortune de la Prusse. De tous les États représentés à ce congrès, le Piémont et la Prusse sont les seuls qui aient vu depuis lors s'étendre leur territoire, on sait dans quelles proportions. Cette leçon est-elle la seule qui se dégage des enseignements de l'histoire, et n'est-il pas permis

d'en tirer une autre des événements qui, à la fin du XVIII[e] et du XIX[e] siècle, ont changé la face de l'Europe et rompu l'équilibre entre les puissances : c'est que les peuples qui ont séparé leur fortune d'avec celle de leur dynastie nationale ont eu plus souvent à s'en repentir qu'à s'en féliciter?

FIN DU QUATRIÈME VOLUME ET DERNIER.

ERRATA

—

TOME PREMIER

P. 50, note 1, *au lieu de* : 1701, *lire* : 1702.
P. 59, note 1, *au lieu de* : Marie de Bourbon, *lire* : Olympe Mancini.
P. 292, 299, 356, 473, *au lieu de* : Desnoyers, *lire* : Dunoyer.

TOME DEUXIÈME

P. 101, note 1, *au lieu de* : Tallerangue, *lire* : Valleraugue.

TABLE ANALYTIQUE

DES QUATRE VOLUMES

B

E

I

J

K

L

M

N

P

W

TABLE

—

CHAPITRE PREMIER

LA VIE A LA COUR DE 1709 A 1711

CHAPITRE II

LA MORT DE MONSEIGNEUR. — LE PETIT TROUPEAU

CHAPITRE III

LE DUC DE BOURGOGNE AU CONSEIL

CHAPITRE IV

LES PROJETS DE GOUVERNEMENT DU DUC DE BOURGOGNE

CHAPITRE V

LES DERNIERS JOURS ET LA MORT

CHAPIT

LE LENDEMAIN DE LA M

CHAPITRE VII

ÉPILOGUE DE L'ALLIANCE SAVOYARDE

COULOMMIERS
Imprimerie Paul BRODARD.




University of Toronto Library
DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED
403240
HF.B Marie Adelaide (of Savoy), Consort of
M33422 Louis, Dauphin of France
.Yh Haussonville, G. P. O. de C., comte d'
La duchesse de Bourgogne et l'alliance...vol.4.

